

#### ORDRE DU JOUR SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 FÉVRIER 2023 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
FEBRUARY 7, 2023 – 7:00 P.M.

#### **OUVERTURE / OPENING**

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD JANUARY 10, 2023
- 5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS
  - a) Liste des comptes payés du 6 décembre 2022 au 11 janvier 2023 au montant de 928 724.51 \$ / List of accounts paid from December 6, 2022 to January 11, 2023, in the amount of \$928,724.51
  - b) Amendements budgétaires mensuels Décembre 2022 / December 2022 monthly budget amendments
  - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable du 7 décembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the December 7, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
  - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 16 décembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the December 16, 2022 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206
  - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 27 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the October 27, 2022 minutes of the Recreation, Sports, Culture, and Community Life Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
  - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur la mobilité active et durable du 17 novembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the November 17, 2022 minutes of the Active and Sustainable Mobility Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213
  - g) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil / Tabling of declarations of pecuniary interests of Council members

#### 6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

# 6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1254-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1247-22 établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1254-23 and notice of motion – By-law amending specific provisions of by-law number 1247-22 establishing the 2023 tax rates and fees for various services
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1256-23 et avis de motion – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence / Presentation and tabling of the draft by-law number 1256-23 and notice of motion – By-law delegating to officers of the Municipality the power to authorize expenditures and to enter into contracts accordingly
- c) Adoption du règlement numéro 1253-23 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 / Adoption of by-law number 1253-23 Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$2,089,400.00 to finance the 2023 investment expenditures
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1258-23 et avis de motion – Règlement concernant l'établissement du comité des ressources humaines / Presentation and tabling of the draft by-law number 1258-23 and notice of motion / By-law establishing the Human Resources Committee
- e) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1255-23 et avis de motion Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village / Presentation and tabling of the draft by-law number 1255-23 and notice of motion Borrowing by-law number 1255-23 modifying borrowing by-law number 1233-21 to increase capital expenditures and loan for an additional amount of \$3 245 900.00 to upgrade the wastewater treatment plant for centre-village
- f) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1259-23 et avis de motion Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 081 900,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village / Presentation and tabling of the draft by-law number 1259-23 and notice of motion Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,081,900.00 to finance expenditures related to the drinking water treatment and distribution network for centre-village
- g) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1260-23 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant 787 500,00 \$ pour financer les services professionnels d'ingénierie nécessaires pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village / Presentation and tabling of the draft by-law number 1260-23 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan required to finance professional engineering services required for the expansion of the wastewater treatment plant for centre-village

#### 6.2) CONTRATS / CONTRACTS

a) Octroi d'un contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'une pelle à neige à même le fonds de roulement / Awarding of contract and payment of expenses for the purchase of a snowplow from the working capital

### 6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

#### 6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

a) Demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour un poste de coordonateur(trice) pour la CIEC en 2023 / Application for a grant under the « Canada Summer Jobs » program for a coordinator position for the CICE in 2023

#### 6.5) MANDATS / MANDATES

a) Mandat pour l'achat du lot 4 790 305 au cadastre du Québec / Mandate for the purchase of lot 4 790 305 of the Québec cadastre

#### 6.6) <u>DIVERS / VARIOUS</u>

- a) Maintien du statut d'organisme reconnu en vertu de la *Charte de la langue française* / Maintaining the status of an organization recognized under the *Charter of the French Language*
- b) Services professionnels pour obtenir les services financiers, de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ / Professional services to obtain financial, prevention and management services for the UMQ's occupational health and safety prevention mutuals
- c) Demande au gouvernement du Québec de modifier le cadre réglementaire pour permettre aux municipalités et villes de continuer à protéger les milieux naturels sur leur territoire / Request to Quebec Government to modify the regulatory framework to allow municipalities and cities to continue to protect the natural environments on their territory

#### 6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Embauche de Madame Annick Chauve au poste de technicienne à la gestion documentaire / Hiring of Mrs. Annick Chauve as Documentation Technician
- b) Embauche de Monsieur Gabriel Damphousse au poste d'agent aux permis et inspections / Hiring of Mr. Gabriel Damphousse as Permits and Inspections Officer
- c) Embauche de Monsieur Luc Daoust au poste de technicien en bâtiment / Hiring of Mr. Luc Daoust as Building Technician
- d) Embauche de Madame Annie Rouleau au poste de coordonnatrice au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire / Hiring of Mrs. Annie Rouleau as Coordinator for the Recreation, Sports, Culture and Comunity Life Department
- e) Permanence de Madame Stéphanie Desforges, adjointe administrative au service des loisirs, du sport de la culture et de la vie communautaire / Permanency of Mrs. Stéphanie Desforges, Administrative Assistant for the Recreation, Sports, Culture and Comunity Life Department
- f) Nomination de Monsieur Derek Clairoux au poste d'opérateur-chauffeur classe A / Nomination of Mr. Derek Clairoux as a Class A Operator-Driver

# 7) <u>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT</u>

## 7.1) <u>DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS</u>

- a) Dérogation mineure Marge avant Bâtiment accessoire 3, chemin
   Davidson District électoral 5 / Minor exemption Front setback Accessory building 3 chemin Davidson Electoral district 3
- b) Dérogation mineure Marge latérale Bâtiment accessoire 31, chemin Montrose – District électoral 3 / Minor exemption – Lateral setback – Accessory builoding – 31 chemin Montrose – Electoral district 3

- c) Dérogation mineure Marges avant et latérale Abri d'auto et escalier 148, chemin de la Rivière – District électoral 5 / Minor exemption – Front and lateral setbacks – Car shelter and stairs – 148 chemin de la Rivière – Electoral district 5
- d) Dérogation mineure Superficie d'un bâtiment accessoire 97, chemin de Kingsmere – District électoral 6 / Minor exemption – Maximum area of an accessory building – 97 chemin de Kingsmere – Electoral district 6

# 7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

 a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Résidence unifamiliale isolée – 189, chemin Jean-Paul-Lemieux – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Detached single family residence – 189 chemin Jean-Paul Lemieux – Electoral district 2

#### 7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

# 7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

# 7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1249-23 Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie / Adoption of by-law number 1249-23 By-law amending certain provisions of the permits and certificates by-law number 1219-22 Provisions relating to the *Engineers Act* and fees applicable to applications for regulatory amendments, permits and certificates, PIIA and security deposits
- b) Adoption du règlement numéro 1252-23 Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement / Adoption of by-law number1252-23 By-law amending certain provisions of by-law number 680-06 establishing fees applicable to septic systems with tertiary treatment involving discharge into the environment
- c) Adoption du règlement numéro 1244-23 Règlement sur la numérotation civique des immeubles / Adoption of by-law number 1244-23 By-law on the civic numbering of immovables
- d) Adoption du règlement numéro 1248-23 Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble / Adoption of by-law number 1248-23 – By-law repealing by-law number 640-05 respecting comprehensive development programs
- e) Adoption du second projet de règlement numéro 1250-23 Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 / Adoption of the second daft by-law number 1250-23 By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 Provisions amending the REC-1 zone specifications grid to allow the C3-2 subclass of use
- f) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1257-23 et avis de motion – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec / Presentation and tabling of the draft by-law number 1257-23 and notice of motion – By-law concerning the municipal financial assistance program complementary to the AccèsLogis Québec program
- g) Adoption du projet de règlement numéro 1257-23 Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec / Adoption of the draft by-law number 1257-23 By-law concerning the municipal financial assistance program complementary to the AccèsLogis Québec program

#### 7.6) <u>DIVERS / VARIOUS</u>

- a) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de permettre la permutation d'une partie de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* applicable au lot 6 517 942 pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 093 / Request to the MRC des Collines-de-l'Outaouais to allow the permutation of a portion of the *rural consolidation* area applicable to lot 6 517 942 to replace a portion of the *recreation and tourism* area applicable to lot 3 030 093
- 8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS
- 9) <u>LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE</u>
- 10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY
- 11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

# Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

# Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

# **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procèsverbal de la session ordinaire du 10 janvier 2023 soit et est par la présente adopté.

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 10 janvier 2023 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson et Rita Jain, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

**ÉTAIT ABSENTE** la conseillère Kimberly Chan.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 18 minutes.

#### CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

#### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

#### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

# <u>01-23</u>

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

# <u>Ajouter</u> :

- 5 e) Dépôt de photographies par M. Mike Murphy à l'égard de travaux sur la propriété voisine de la sienne
- 6.5 b) Mandat pour la signature d'une transaction-quittance Dossier de la cour 550-17-012683-221
- 6.7 e) Terminaison d'emploi de l'employé #732

#### 02-23

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 6 décembre 2022, et les procès-verbaux des sessions extraordinaires du 20 décembre 2022 soient et sont par la présente adoptés.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 8 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2022 MONTANT DE 1 139 103,20 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – NOVEMBRE 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 2 NOVEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1253-23 intitulé « « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2023.

Dominic Labrie	

# <u>03-23</u>

OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE DÉGELEUSE À PONCEAUX À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une dégeleuse à ponceaux a été approuvé et un montant net de 27 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

#### 03-23 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat de la dégeleuse à ponceaux auprès de la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc. a soumis un prix de 24 713,88 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 22 567,06 \$ pour la dégeleuse à ponceaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc. est conforme et recommandé par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'achat de la dégeleuse à ponceaux sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la dégeleuse à ponceaux au montant de 24 713,88 \$, incluant les taxes, à la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 22 567,06 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Transport).

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>04-23</u>

#### AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS 2023 DE DIFFÉRENTS BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la résolution numéro 179-22 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de différents bacs roulants et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le 7 juin 2022, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait 100 bacs roulants bleus de 360 litres et 200 bacs roulants bruns de 120 litres;

#### 04-23 (suite)

ATTENDU QUE le 21 octobre 2022, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de bacs roulants et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'achat de divers bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles au montant de 26 960,49 \$, incluant les taxes, pour 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants en 2023 :

- 02-452-10-725 (Biens durables Machineries, outillage et équipements) pour les bacs roulants pour le recyclage;
- 02-452-35-725 (Biens durables Machineries, outillage et équipements) pour les bacs roulants pour le compostage.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **05-23**

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET LA PROMENADE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE par la résolution numéro 266-20, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services EXP inc. au montant de 67 260,38 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 11 008,86 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires (avenant 1) pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme demande des honoraires supplémentaires pour de la surveillance en résidence (avenant 2) en raison du dépassement de l'échéancier de réalisation causé par la gestion des sols contaminés, non prévue au contrat initial;

ATTENDU QU'UNE section du chemin du Lac-Meech a été identifiée pour une étude de stabilité du talus et que des travaux de stabilisation du talus s'avèrent nécessaires, mais n'étaient pas prévus au contrat initial;

ATTENDU QUE la firme propose des honoraires supplémentaires de surveillance bureau et en résidence lors des travaux de stabilisation de ce talus (avenant 3);

#### 05-23 (suite)

ATTENDU QUE la firme Les Services EXP inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 2	Surveillance en résidence – Prolongement échéancier	15 200,00 \$
Avenant 3	Surveillance bureau et en résidence – Travaux de stabilisation de talus	34 544,70 \$
Avenant 4	Surveillance bureau – Prolongement échéancier (ajustement avenant 1)	2 500,00 \$
Total	Total services professionnels d'ingénierie non prévus	
	TPS (5 %)	
	TVQ (9,975 %)	
	TOTAL	60 068,25 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 60 068,25 \$, incluant les taxes, pour les avenants 2, 3 et 4;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1052-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 2, 3 et 4 pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 60 068,25 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1052-18.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>06-23</u>

MANDAT À DHC AVOCATS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS – COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, par la résolution numéro 426-21, le conseil a unanimement mandaté Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale dans le dossier en titre;

#### 06-23 (suite)

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur entièreté à ce jour;

ATTENDU QUE la CCN a effectué des paiements partiels en remplacement d'impôts pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil mandate Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de déposer une demande au Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts concernant les propriétés de la Commission de la capitale nationale situées dans le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro 327-22.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# **07-23**

# MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE – DOSSIER DE LA COUR 550-17-012683-221

ATTENDU QU'UNE demande en contrôle judiciaire a été reçue en octobre 2022 pour déclarer une demande de permis déposée le 24 mai 2022 substantiellement complète et conforme aux exigences contenues au Règlement relatif aux permis et certificat numéro 639-05, au Règlement de zonage no. 636-05 et aux autres lois et règlement applicables;

ATTENDU QUE dans le but de minimiser les coûts de procédures subséquentes tout en protégeant les intérêts importants et légitimes de la Municipalité de Chelsea, les parties ont convenu de régler le dossier à l'amiable, le tout selon les conditions exposées entre elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction-quittance » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-012683-221, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# <u>08-23</u>

# NOMINATIONS À DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que les personnes suivantes soient nommées aux comités municipaux suivants à compter des présentes :

## Comités :

Comité consultatif d'urbanisme et du développement durable (CCUDD)	*	Kimberly Chan Christopher Blais
Comité consultatif de loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC)	*	Cybèle Wilson Enrico Valente
Comité des Travaux Publics et infrastructures (CCTPI)	*	Enrico Valente Christopher Blais
Comité des Finances & suivi budgétaire (CCF)	*	Pierre Guénard Enrico Valente Christopher Blais
Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC)	*	Rita Jain Dominic Labrie
Comité de sécurité incendie de Chelsea (CSIC)	*	Cybèle Wilson Pierre Guénard
Comité sur les demandes de démolition (CDD)	*	Kimberly Chan Dominic Labrie Pierre Guénard
Comité sur la mobilité active et durable (CMAD)	*	Christopher Blais Kimberly Chan Pierre Guénard
Comité des ressources humaines (CRH)	*	Pierre Guénard Christopher Blais
(en remplacement, au b	besoin	: Kimberiy Chan)

# Comités de suivi :

Rues Principales	Dominic Labrie
MADA - Familles et Aînés – Table autonom	e des ainés Rita Jain
Comité 150e de Chelsea  (en remplacement	* Pierre Guénard Cybèle Wilson ent, au besoin : Enrico Valente)

## Représentation :

Transcollines (RITC)	Pierre Guénard
	(en remplacement, au besoin : Rita Jain)

#### 08-23 (suite)

Fondation Chelsea Foundation (FCF)

Cybèle Wilson

Enrico Valente

Corporation d'habitation de Chelsea (CHC) Rita Jain

(en remplacement, au besoin : Enrico Valente)

Cimetières historiques

Cybèle Wilson

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les noms marqués d'un astérisque (\*) sont nommés « président » du comité en question.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette résolution abroge et remplace à toute fin que de droit toute résolution précédente à ce sujet.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>09-23</u>

# EMBAUCHE DE MADAME PATRICIA CHARBONNEAU AU POSTE D'AGENTE AUX PERMIS ET INSPECTIONS

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Municipalité procédait à son 3<sup>e</sup> affichage du poste permanent d'agent ou agente aux permis et inspections;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Patricia Charbonneau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que Madame Patricia Charbonneau soit embauchée à titre de d'agente aux permis et inspections à compter du 12 décembre 2022 rémunérée selon la grille salariale des employé(e)s cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# <u>10-23</u>

# NOMINATION DE MADAME ANABEL CHARBONNEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE RESPONSABLE BUDGÉTAIRE ET CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité, afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

#### 10-23 (suite)

ATTENDU QUE le poste de Technicienne en administration occupé par Madame Anabel Charbonneau a fait partie de l'exercice d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Madame Anabel Charbonneau soit nommée au poste de Technicienne responsable budgétaire et contractuelle à compter du 10 janvier 2023, rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Charbonneau à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Technicienne responsable budgétaire et contractuelle.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11-23**

# NOMINATION DE MADAME MÉLISSA CHABOT AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE le poste de d'agent à l'environnement occupé par Madame Mélissa Chabot a fait partie de l'exercice d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que Madame Mélissa Chabot soit nommée au poste de Conseillère en environnement à compter du 10 janvier 2023, rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Chabot à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Conseillère en environnement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### 12-23

# NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL-OLIVIER MORIN AU POSTE DE CONTREMAITRE AUX INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité, afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE le poste de Chef d'équipe infrastructures occupé par Monsieur Michel-Olivier Morin a fait partie de l'exercice d'évaluation:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que Monsieur Michel-Olivier Morin soit nommé au poste de Contremaitre aux infrastructures à compter du 10 janvier 2023, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Morin à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Contremaitre aux infrastructures.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>13-23</u>

#### TERMINAISON D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #732

ATTENDU QU'UNE entente de terminaison d'emploi entre l'employé numéro 732 et le Maire Pierre Guénard a été signée le 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal entérine ladite entente concernant l'employé no 732;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le lien d'emploi de l'employé no. 732 est rompu en date du 10 janvier 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### 14-23

# DÉROGATION MINEURE – MARGES LATÉRALES, AVANT ET ARRIÈRE – 3, CHEMIN MAXWELL – DISTRICT ELECTORAL 4

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Maxwell, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22, afin de régulariser :

- une maison située à 0,38 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située 0,18 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4.,5 m;
- une remise située à 0,43 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- des allées de circulation situées à 0 m des lignes avant, latérales et arrière de propriété, plutôt que 4,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 sur le lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 3, chemin Maxwell, afin de régulariser :

- une maison située à 0,38 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située 0,18 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4.,5 m;
- une remise située à 0,43 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- des allées de circulation situées à 0 m des lignes avant, latérales et arrière de propriété, plutôt que 4,5 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **15-23**

# DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – 15, CHEMIN DU LAC – DISTRICT ELECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin du Lac, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'installation d'aménagements et d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge avant de 4,5 m, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogations mineures serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 15, chemin du Lac, afin de régulariser l'installation d'aménagements et d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge avant de 4,5 m, tel que démontré au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, mandat 60295, minute 26559, daté du 30 août 2022, et ce, conditionnellement à ce que les empiètements dans l'emprise municipale et dans la bande riveraine soient retirés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# <u>16-23</u>

# DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – 31, CHEMIN CLUB – DISTRICT ELECTORAL 3

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Club, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 4,35 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

#### 16-23 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Club, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 4,35 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>17-23</u>

# DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – 169, CHEMIN DE LA MONTAGNE – DISTRICT ELECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin de la Montagne, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 3,6 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

## 17-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 169, chemin de la Montagne, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 3,6 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>18-23</u>

#### DÉROGATION MINEURE – MARGE ARRIÈRE – 169, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ELECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 1,23 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 1,23 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### 19-23

#### DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – 231, ROUTE 105 – DISTRICT ELECTORAL 1

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 231, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser une aire de stationnement aménagée à 0,2 mètre de l'emprise de la route 105, plutôt que 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule cihaut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 231, route 105, afin de régulariser une aire de stationnement aménagée à 0,2 mètre de l'emprise de la route 105, plutôt que 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22, et ce, conditionnellement à l'accord du ministère des Transports du Québec et à la plantation d'un écran végétal entre l'aire de stationnement et l'emprise de la route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# <u>20-23</u>

#### DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL - 49, CHEMIN DE HOLLOW-GLEN - DISTRICT ELECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de Hollow-Glen, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie de constructions de 251,6 m² sur le terrain pour permettre l'aménagement d'un logement additionnel, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale au sol de 240 m² pour un lot ayant une superficie de 2 002 m²;

#### 20-23 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule cihaut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 49, chemin de Hollow-Glen, afin d'autoriser une superficie de constructions de 251,6 m² sur le terrain pour permettre l'aménagement d'un logement additionnel, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale au sol de 240 m² pour un lot ayant une superficie de 2 002 m².

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 21-23

## PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – MODÈLE FOREST TOWNS – 296 À 348, CHEMIN LADYFIELD – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 6555 695 738 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 296 à 348, chemin Ladyfield, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver le nouveau modèle Forest Towns pour des habitations multifamiliales ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangée et jumelées;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux bâtiments multilogements existants ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangées;

ATTENDU QUE le modèle proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

#### 21-23 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour le nouveau modèle Forest Towns pour des habitations multifamiliales ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangée et jumelées, conditionnellement au retrait du lanterneau et d'étudier la possibilité de briser la linéarité du toit faisant face au chemin, conformément :

- à la demande numéro 2022-20060;
- aux plans préparés par Jane Thompson, architecte, intitulés « Hendrick Farm Forest Towns », projet 2212, datés du 18 octobre 2022, 16 pages;
- aux documents « THE FOREST TOWNS » transmis par courriel le 2 décembre 2022, 6 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1248-23 — Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et applicables aux zones PAE, suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 1215-22 qui ne comporte pas de zone PAE.

Dominic Labrie		

#### 22-23

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS ET AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

Le conseiller Enrico Valente présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » sera présenté pour adoption.

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 ET AVIS DE MOTION (suite)

L'objectif est de modifier le règlement sur les permis et certificats afin de se conformer à la dernière révision de la *Loi sur les ingénieurs* et d'indexer les coûts des permis, aidant ainsi à payer les frais acquittés par la Municipalité qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années.

Enrico Valente	

#### 23-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS
RELATIVES À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS ET AUX TARIFS
APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS
RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX
DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi* ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, des permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexés d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### 23-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

Le conseiller Christopher Blais présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1250-23 — Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 — Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre l'ajout de la sous-classe d'usage « C3-2 - Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers », dans la zone REC-1. L'ancien club house pourra ainsi être utilisé pour accueillir des réceptions.

Christopher Blais	

# **24-23**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

#### 24-23 (suite)

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1250-23 — Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 — Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements » sera présenté pour adoption.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22, conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, afin de conserver les dispositions ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement en résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea et accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et qui souhaitent se conformer à la règlementation municipale et provinciale.

Cybèle Wilson	

#### <u>25-23</u>

# ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea qu'un propriétaire exploite un établissement d'hébergement dans sa résidence principale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 21.1 de la *Loi sur les* établissements d'hébergement touristique la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions;

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les dispositions règlementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea en réadoptant le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le conseil désire accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la règlementation municipale et provinciale.

ATTENDU QUE le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivrés par la Municipalité pour autoriser un nouvel établissement d'hébergement en résidence principale sera de cinq (5) par année à partir du 1er janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements », soit et est par la présente adopté.

#### 25-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1244-23 — Règlement sur la numérotation civique des immeubles » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 sur la numérotation civique des immeubles ». Ce nouveau règlement s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural.

Cybèle Wilson	

#### **26-23**

# ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 – RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

#### 26-23 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Projet de règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement comportant un rejet dans l'environnement » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier certaines dispositions de l'article 6 « Tarification » afin de s'ajuster à la hausse des prix des fournisseurs.

Dominic Labrie		

#### **27-23**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

ATTENDU QUE le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

ATTENDU QUE Le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# **28-23**

DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT D'USAGES BÉNÉFICIANT DE DROITS ACQUIS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE FORME D'AIRE D'AFFECTATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE les lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec sont situés dans une aire d'affectation rurale selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

#### 28-23 (suite)

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation rurale à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec ont déposés une demande à la Municipalité afin que celle-ci appuie une modification au schéma d'aménagement pour que ces terrains soient situés dans une aire d'affectation multifonctionnelle, plutôt que rurale;

ATTENDU QUE, suite à des discussions avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais, il a été porté à l'attention de la Municipalité qu'une affectation multifonctionnelle ne permettrait pas d'autoriser par la suite au règlement de zonage les usages désirés par les propriétaires;

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme a proposé trois alternatives aux propriétaires, soit :

- a) Demander l'ajout de 1 ou 2 usages à l'affectation rurale;
- b) Permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels;
- c) Créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les propriétaires ne sont pas en faveur de l'alternative a);

ATTENDU QUE l'alternative b) pourrait être réalisée à plus court terme et pourrait être appliquée à l'ensemble de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'alternative c) pourrait être réalisée à plus long terme;

ATTENDU QUE ces alternatives ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022 et que celui-ci a émis une recommandation;

ATTENDU QUE le conseil appuie les alternatives b) et c) et est conscient que l'alternative c) pourrait être réalisée à plus long terme;

ATTENDU QUE le conseil constate que, quelle que soit l'alternative, une modification au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, est requise;

ATTENDU QUE le conseil convient qu'il est généralement préférable, dans l'objectif de freiner l'étalement urbain, de concentrer ce type d'usage à l'intérieur des périmètres urbains au lieu de les disperser dans l'affectation rurale;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-del'Outaouais de réviser son SAD de manière, dans un premier temps, à autoriser la Municipalité de Chelsea de permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels;

#### 28-23 (suite)

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-del'Outaouais de réviser son SAD de manière, dans un deuxième temps, à créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage et sur les usages conditionnels en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière, dans un premier temps, à autoriser la Municipalité de Chelsea de permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels et, dans un deuxième temps, à créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **29-23**

# ACCEPTATION FINALE DU PROJET DOMICILIAIRE 11885553 CANADA INC. (PROJET HIGHLANDS)

ATTENDU QUE par la résolution numéro 222-20 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 22 juillet 2020, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et 11885553 Canada Inc., représenté par Mme Carrie Wallace pour le projet domiciliaire 11885553 Canada Inc. (Projet Highlands);

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 26 août 2020, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire partielle des travaux en date du 8 décembre 2020 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'inspection finale des travaux en date du 6 octobre 2022 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux, les Constructions B.G.P., a corrigé l'ensemble des déficiences indiquées sur la liste de déficiences révisée reçue de QDI en date du 21 octobre 2022;

#### 29-23 (suite)

ATTENDU QUE suivant la réception de la lettre de réception définitive produite par les services professionnels QDI datée du 15 décembre 2022, le Service des Travaux Publics et des Infrastructures recommande la libération de garantie (5%) associée aux travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, autorise l'acceptation finale du projet domiciliaire 11885553 Canada Inc. constituant l'emprise du chemin Richens (lot 6 337 226), du parc (lot 6 381 929) du lot 6 385 158 et l'établissement de toutes les servitudes requises au projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **30-23**

#### ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROJET LOFT PADDEN PHASE II – PROLONGEMENT DU RÉSEAU EN EAU POTABLE ET EN EAU USÉE – AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES SERVITUDES

ATTENDU QUE par la résolution numéro 325-20 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 6 octobre 2020, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et le promoteur 12856778 CANADA INC., représenté par Mme Manuela Teixeira;

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 27 juillet 2021, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des services;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire des travaux en date du 24 novembre 2022 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2022, la Municipalité recevait une lettre d'attestation de conformité des travaux de la part de M. Marc Dumouchel, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux devra corriger les déficiences indiquées à même la lettre de réception provisoire des travaux datée du 30 novembre 2022 et que ces corrections devront être apportées au printemps 2023;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder à la cession des services et des servitudes requises au bon entretien de ceux-ci, tel qu'indiqué aux plans civils annexés au protocole d'entente (Voir annexe C) et selon les exigences du règlement numéro 949-15;

#### 30-23 (suite)

ATTENDU QUE le promoteur devra fournir une description technique des servitudes d'entretien requises au sein du projet et ce, tel que convenu avec le Service des travaux publics et des infrastructures et la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI, selon les exigences du règlement numéro 949-15, du protocole d'entente et des plans des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, autorise l'acceptation provisoire du projet Loft Padden – Phase II constituant l'emprise du prolongement des services municipaux et l'établissement de toutes les servitudes requises au projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer tous les documents nécessaires à l'établissement des servitudes requises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>31-23</u>

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET 541608 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Bibliothèque de Chelsea souhaite réaliser le projet « Réorganisation physique de l'espace pour l'ajout de rayonnage » estimé à 6 755.95 \$:

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu:

- de déposer une demande d'aide financière de 6 755,95 \$
  dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du
  ministère de la Culture et des Communications pour la
  réalisation du projet « Réorganisation physique de l'espace
  pour l'ajout de rayonnage » de la Bibliothèque de Chelsea;
- de mandater le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir:
- d'assumer une part estimée à un minimum de 3 377,97 \$
  dans la réalisation du projet;

## **SESSION ORDINAIRE - 10 JANVIER 2023**

## 31-23 (suite)

 d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* pour la totalité du projet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-702-30-726.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## <u>32-23</u>

#### LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session ordinaire soit levée.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano	Pierre Guénard	
Directrice générale par intérim	Maire	

# 5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

#### Sommaire par service

		310 683.98 \$
Administration Générale		38 557.23 \$
COMMUNICATIONS		11 280.17 \$
Entretien		54 234.40 \$
Environnement et Urbanisme		21 378.31 \$
Loisirs et Culture		47 017.20 \$
Ressources Humaines		1 185.44 \$
Sécurité Publique	3 9	54 086.56 \$
Travaux Publics et Infrastructure		367 290.30 \$
	\ <del></del>	905 713.59 \$

+ Conciliation MasterCard Nov/22 23 010,92

Total 928 724,51 \$

905,713.59 + 23,010.92 + 928,724.51 \*+

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 1 sur 23

## Liste des chèques annulés

C	hèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
,====	28116	2022-12-12	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000308	Barrage HG Remb. Int + Cap Règl. 183-13 & 194.13 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	-70 434.70 \$	-70 434.70 \$
	28380	2022-12-31	13714055 canada inc (Gascon Service Septique)	56686	Appel de service - Urgence sur réseau eau potable (chemin Hôtel de Ville) \ Appel de service - Urgence sur réseau eau potable	02-413-30-522	-1 724.63 \$	-1 724.63 \$
-	28465	2022-12-31	13714055 canada inc (Gascon Service Septique)	56665	Nettoyage d'urgence eaux usées - CV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	-1 724.63 \$	-1 724.63 \$
							-73 883.96 \$	-73 883.96 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑ Dépôts annulés

☑ Débit direct annulé

Du: 2022-12-06

Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28465	2022-12-12	13714055 canada inc (Gascon Service Septique)	56665	Nettoyage d'urgence eaux usées - CV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	1 724.63 \$	1 724.63
28466	2022-12-12	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2181	Contrat annuel d'émondage - Signalisation verticale \ Contrat annuel d'émondage - Signalisation verticale	02-320-00-521	9 772.88 \$	9 772.88
28467	2022-12-12	ABC MECANIQUE	1015614	VOL160; réparation boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	222.20 \$	222.20
28468	2022-12-12	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0089839	CAM119è Pièces mécaniques (cylindre + scellé) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1 357.31 \$	1 357.31
28469	2022-12-12	AGENCE POP INC.	5587	Service de photographie - Vélo Chelsea \ Publications	02-701-20-345	310.43 \$	310.43
28470	2022-12-12	Alain Piche	SENTIER NOV22	Dépenses aménagement sentiers \ Aménagement des sentiers	02-701-50-641	127.22 \$	127.22
28471	2022-12-12	ANGLOCOM INC	91465N	Révision linguistique - Actualité \ Services techniques autres	02-141-01-459	86.23 \$	86.23
28472	2022-12-12	BANQUE NATIONALE	REMB DD	Rembousrement Dépôt direct érroné \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	3 572.18 \$	3 572.18
28473	2022-12-12	CEP Forensique	BE-034048	Honoraires pour analyse problème H2S \ Honoraires prof services scientifiques et génie	02-414-30-411	1 421.64 \$	1 421.64 9
	2022-12-12	Cima	22219707A	Avenants 405, 406 et 407 - Réfection chemin de la Rivière \ Avenant 405 - Réfection ch. Rivière_Analyse travaux REAFIE	23-040-00-721	1 108.07 \$	5 953.69 5
				Avenant 406 - Réfection ch. Rivière_Répertoire travauxREAFIE	23-040-00-721	3 534.91 \$	
			22219707B	Services professionnels - Réfection chemin de la Rivière \ Serv. prof Réfection ch. de la Rivière REG1051-18(10 ans)	23-040-00-721	1 310.71 \$	
28475	2022-12-12	Clef Magique Enr.	18064	Copies de clés standard \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	29.89 \$	119.57
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	29.89 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	29.89\$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	29.90 \$	
28476	2022-12-12	Clermont Leonie	2067	Design Graphique Noël Magique \ Design Graphique Noël Magique	02-701-20-345	274.22 \$	274.22 9
28477	2022-12-12	Commtech	86488	Copies 28/10 au 27/11/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	90.04 \$	732.51 9
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	135.05 \$	
			86489	Copies 28/10 au 27/11/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	137.26 \$	
			86490	Copies 28/10 au 27/11/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	11.59\$	
			86491	Copies 28/10 au 27/11/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	358.57 \$	
28478	2022-12-12	CONSTRUCTION CHARTRAND	7425	Réparation pompe flotteur en dessous du Daf à l'usine d'épuration \ Réparation pompe flotteur en dessous du Daf à l'usine EU	02-414-30-522	3 334.28 \$	6 880.69 \$
			7426	Réparation + installation pompe \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	3 546.41 \$	
28479	2022-12-12	Construction DJL, Agence Wakefield	18089211	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	197.34 \$	1 064.26 \$
			18088780	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	354.36\$	
			18088679	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-330-00-625	512.56 \$	

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

hèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28480	2022-12-12	CONSTRUCTION FGK INC	#5A	Décompte #5 - Retenue permanente - Remplacement ponceau Engler \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-2 874.38 \$	18 808.55 \$
			#5B	Décompte #5 - Libération retenue finale 5%; Remplacement ponceau Engler \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	21 682.93 \$	
28481	2022-12-12	CONSULT'EAU	23160	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	2 221.83 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 \$	
			23096	Remplacement des lampes uv - Caserne 2 / LCCHOL \ Remplacement des lampes uv - Caserne 2 / LCCHOL	02-701-20-522	1 433.72 \$	
			23184	Appel de service - eau potable chalet de service FP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	150.62 \$	
28482	2022-12-12	Cooperative Jeunesse de Services de Chelsea	Noel Magique 22	Salaire pour apparition - Noël Magique \ Salaire pour apparition - Noël Magique	02-701-20-141	128.26 \$	128.26 \$
28483	2022-12-12	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3007500	Location annuelle 2022 - Cylindres \ Location annuelle 2022 - Cylindres	02-330-01-639	21.85 \$	617.43 \$
			3015734	Location annuelle 2022 - Cylindres \ Location annuelle 2022 - Cylindres	02-330-01-639	16.10 \$	
			3011367	Location annuelle 2022 - Cylindres \ Location annuelle 2022 - Cylindres	02-320-01-639	16.10 \$	
			3010335	Casque pour soudure \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	205.81 \$	
			3005482	Remplissage bonbonnes de gaz \ Oxygène, propane, acétylène.	02-320-01-639	357.57 \$	
28484	2022-12-12	Douglas Morrison Ltee	30680	Appel de service - Réservoire caserne \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	152.30 \$	789.38 \$
			7555	Graisse pour flotte de véhicule \ Huile, graisse	02-330-00-633	232.48 \$	
			7554	Lave-glace pour flotte de véhicule \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	320.78 \$	
			7544	Huile pour pelle mécanique \ Huile, graisse	02-330-00-633	83.82 \$	
28485	2022-12-12	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1151761	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517	75.42 \$	265.29 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022	02-130-00-517	113.13 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
28486	2022-12-12	Ebsco Canada Ltee	TQ18491	Abonnements revues 2023 \ Abonnement revues 2023	58-291-10-000	846.42 \$	846.42 \$
28487	2022-12-12	EPURSOL	0000103510	Vidange de fosse - 28 ch. Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	979.59 \$	979.59 \$
28488	2022-12-12	ERIC ADVOKAAT	LOT 3030386	Remboursement trop payé Lot Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	317.33 \$	317.33 \$
28489	2022-12-12	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC	#1	Décompte #2 - Libération finale retenue (10%) Réhabilitaion partielle \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	38 753.40 \$	38 753.40 \$
28490	2022-12-12	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Novembre 2022	Frais de gestion Centre Meredith - Novembre 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-91 440.26 \$	88 067.51 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 088.33 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-8 155.97 \$	

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 4 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
				A recevoir - mrc des collines de l'outao	54-136-90-000	103 684.56 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	91 440.26 \$	
			15% HYDRO NO	15% électricité Centre Meredith - Novembre 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 372.75 \$	
28491	2022-12-12	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	492930	IN/OUT; Fourniture de bureau divers \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	177.62 \$	203.51 \$
			166412	IN/OUT; Fourniture de bureau divers \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	-177.62 \$	
			4944236	ĮIN/OUT; Clavier, souris \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-610-00-726	126.66 \$	
			166396	IN/OUT; Clavier, souris \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-610-00-726	-126.69 \$	
			479360	Commande du 7 nov 2022 \ Service communications	02-141-00-670	77.47 \$	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	15.37 \$	
			479361	Commande du 7 nov 2022 \ Service communications	02-141-00-670	110.70 \$	
28492	2022-12-12	Francis Canada Truck Center Inc.	X100319520:01	CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	88.03 \$	88.03 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-6.23 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.23 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-7.70 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.85 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.85 \$	
28493	2022-12-12	Futech Hitech Inc.	FC80067694	Fusibles \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	41.81 \$	568.44 \$
			FC80068014	Pièces diverses pour réparation usine de filtration \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	526.63 \$	
28494	2022-12-12	FYNESTONE CONSTRUCTION INC	010	Copeaux de bois \ Biens non durables - autres	02-470-00-629	172.46 \$	172.46 \$
28495	2022-12-12	Gauvreau Kariane	NOEL 2022	Remboursement achats fête de noel \ Réceptions	02-160-00-493	112.22\$	219.90 \$
				Réceptions	02-160-00-493	48.29 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	20.13\$	
				Réceptions	02-160-00-493	17.91 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	21.35 \$	
28496	2022-12-12	GERRY GODSOE	PASERELLE 22	Matériaux pour parserelle 86 Belle-Terre \ Matériaux passerelle	02-701-50-641	162.18 \$	162.18 \$
28497	2022-12-12	GESTION GROUPE TRAK INC	FAC-2022-51816	Fromation RCR; TP et INFRASTRUSTURES \ Services de formation	02-320-00-454	308.13 \$	1 848.80 \$
				Services de formation	02-390-00-454	1 540.67 \$	
28498	2022-12-12	GESTION K CPA INC	1240	Mandat support service des finances - Novembre 2022 \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	600.00 \$	3 494.52 \$
				Honoraires prof. autres	02-130-00-419	2 894.52 \$	
28499	2022-12-12	GROUPE LOU-TECH INC.	1623121-0001	Location équipement - Noel Magique 2022 \ Location équipement - Noel Magique 2022	02-701-20-516	498.01 \$	498.01 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

ues ☑ Dépôt

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06

Au: 2023-01-11

Page 5 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28500	2022-12-12	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	72112	CAM126; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	457.86 \$	457.86
28501	2022-12-12	INOXTAL INC.	5621	Fabrication de backsplash de protection - Centre Meredith \ Fabrication d'un mûr de protection en acier inoxydable - Cen	02-701-27-522	2 673.17 \$	2 673.17
28502	2022-12-12	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9009002740	Copie - Novembre 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	102.52\$	604.43
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	31.73 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	75.28 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	4.89 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	27.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	167.72 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	194.43 \$	
28503	2022-12-12	Laboratoire Micro B	14001	Analyse d'eau (#102546) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	146.61
			13926	Analyse d'eau #102474 \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
			13862	Analyse d'eau #102390 \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
28504 2022	2022-12-12	Lauriault Electrique	4454	Travaux électrique - Divers emplacements \ Centre Meredith	02-701-27-522	1 154.24 \$	3 584.20
			4455	Travaux électrique - Divers emplacements \ Usine eau usé	02-414-30-522	554.76 \$	
			4456	Travaux électrique - Divers emplacements \ Station de pompage Farm Point	02-415-20-522	201.21 \$	
			4419	Travaux électrique - Divers emplacements \ Chalet de service Farm Point	02-701-50-522	578.44 \$	
			4540	Travaux électrique - Hotel-de-Ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	201.21 \$	
			4541	Travaux électrique - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	201.21 \$	
			4542	Travaux électrique - Parc Hollow Glen \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	491.92 \$	
			4543	Travaux électrique - Usine d'épuration \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	201.21 \$	
28505	2022-12-12	LAVE-AUTO BERTHIAUME ET FILS	12153	Lavage et nettoyage voirure environnement \ Lavage et nettoyage voirure environnement	02-610-01-525	215.00 \$	215.00
28506	2022-12-12	LEAH HANSEN	COUCHES DEC	Projet couches lavable Fond vert municipal \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	167.29 \$	167.29
		,		Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-167.29 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	167.29 \$	
28507	2022-12-12	LES ENTRETIENTS ST-AMOUR	200	Temps remplacement \ Temps remplacement	02-701-10-499	997.98 \$	997.98
28508	2022-12-12	LES EQUIPEMENTS BOYER	30947	Location nacelle noel Magique 2022 \ Location nacelle noel Magique 2022	02-701-20-516	906.46 \$	906.46
28509	2022-12-12	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	59288	reliure + réparations livres \ reliure + réparation livres	02-702-31-499	762.00 \$	762.00
28510	2022-12-12	LES SERVICES EXP INC.	714864	Honoraires prof à remboursé par Jupiter - Projet ponceau 1290 rte 105 \ Autres sommes a recevoir - divers	54-139-99-000	290.60 \$	290.60
28511	2022-12-12	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1750044	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	17.80 \$	2 664.99 9
lure :	☑ Chèques	annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts	annulés 🕅 D	ébit direct annulé Du : 2022-12-06			Page 6 sur 23

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
			P1750038	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	617.24 \$	
			P1750030	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	927.55\$	
			P1750027	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	861.53 \$	
			P1750042	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	240.87 \$	
28512	2022-12-12	LOCABEC	1502	Toilettes sèches - Noel Magique 2022 \ Toilettes sèches - Noel Magique 2022	02-701-20-516	718.59 \$	718.59
28513	2022-12-12	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1372980-21	Location génératrice pour Noel Magique \ Location - Machineries, outillage et équipeme	nt 02-701-20-516	298.20 \$	298.20
28514	2022-12-12	Location Lou-Pro Inc.	196949	Réparation équipement \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	109.17 \$	109.17
28515	2022-12-12	LOCATION PARTY GATINEAU INC.	29	Tables bistro - Noel Magique 2022 \ Tables bistro - Noel Magique 2022	02-701-20-516	206.96\$	206.96
28516	2022-12-12	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	26194	ANNONCE SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE \ ANNONCE SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE	02-220-00-349	328.83 \$	328.83
28517	2022-12-12	Martech Inc.	196554	Enseignes de stationnement pour Caserne #1 \ Enseignes de stationnement pour Case #1	rne 02-355-00-649	515.37 \$	515.37 \$
28518 20	2022-12-12	MAZOUT G. BELANGER INC.	01550046	Essence 2128.3L \ Essence	02-220-01-631	310.58 \$	12 669.47
				Essence	02-320-01-631	534.92 \$	
				Essence	02-330-01-631	1 015.83 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 507.82 \$	
				Essence	02-490-01-631	35.66 \$	
				Essence	02-610-01-631	39.12 \$	
				Essence	02-470-01-631	18.35 \$	
			01548832	Diesel 3405.8L \ Diesel	02-220-02-631	323.05 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 962.91 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 194.93 \$	
				Diesel	02-390-02-631	263.72 \$	
			01550045	Diesel 1192.3L \ Diesel	02-220-02-631	117.94 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 081.82 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 166.53 \$	
				Diesel	02-390-02-631	96.29 \$	
28519	2022-12-12	MELISA PHARAND	D2022-015000	Remboursement Dérogation Mineur \ Dérogation mineure	01-241-00-007	515.00 \$	515.00 \$
28520	2022-12-12	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754699	Écrans pour TP et COMM + Caméra pour sécretaire DIR GEN \ Biens durables- ameublement, équip. bureau	02-141-00-726	205.80 \$	2 551.37 9
				Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-320-00-726	205.81 \$	
				Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-130-00-726	55.77 \$	
			754992	Retour caméra pour secrétaire DIR GEN \ Biens durables - ameublement, équip. de bu	eau 02-130-00-726	-55.77 \$	
re ·	☑ Chèques :	annulés ☑ Chèques ☑ Dér	nôts annulés	Déhit direct annulé Du : 2022-12-06			Page 7 sur 23

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 7 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
			754997	Contrat support informatique12/12/2022 au 11/01/2023 \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	1 069.88 \$	
			754996	Contrat annuel support informatique 12/11 au 11/12/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	1 069.88 \$	
28521	2022-12-12	MINISTRE DES FINANCES	VT 2022	Frais Cour Supérieur - Vente pour taxes 2022  \tau \text{Honoraires prof services juridiques}	02-130-00-412	217.00 \$	217.00
28522	2022-12-12	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000308	Barrage HG Remb. Int + Cap Règl. 183-13 & 194.13 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	70 434.70 \$	70 881.76
			2022-000369	CARRA P22 et P23; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	447.06 \$	
28523	2022-12-12	Multi - Son	7179	Location systeme de son - Noel Magique 2022 \ Location systeme de son - Noel Magique 2022	02-701-20-516	718.59 \$	718.59 \$
28524	2022-12-12	PARAGRAPHE	220216	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	35.70 \$	833.18
			220217	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	797.48 \$	
28525	2022-12-12	PIÈCE COURCHESNE	932-740914	Lave-auto + brosse à laver \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	104.26 \$	104.26
28526	2022-12-12	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	965627	Prise pour remorque \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	11.68 \$	391.09
			965628	Prise pour remorque \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	5.84 \$	
			965874	Prise pour remorque \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	27.97 \$	
			966163	Protecteur et nettoyant pour batterie \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	16.71 \$	
			964072	Article divers pour garage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	50.87 \$	
			966344	CRÉDIT; retour pièce (Core) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-11.68 \$	
			967219	CAM126; Filtres divers (huile + air) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	46.71 \$	
			966741	CAM126; Power steering fluid \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	66.02 \$	
			965084	CAM125; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	176.97 \$	
28527	2022-12-12	Pièces de camions JMC	058425	Inidcateur de roue \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	81.63 \$	81.63 \$
28528	2022-12-12	Pilon Ltee	1585331-1	Bois pour sentier Padden \ Bois sentier Padden	02-701-50-624	2 869.21 \$	2 869.21 9
28529	2022-12-12	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0078132 00	Appel de service 2022-09-21 - CAM122 \ Appel de service 2022-09-21 - CAM122	02-320-02-525	605.58 \$	605.58
28530	2022-12-12	RECYSHRED	20501	Déchiquetage - Archives \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	144.07 \$	262.33
			20500	Déchiquetage - Bibliothèque \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	118.26 \$	
28531	2022-12-12	Riobec Securite Inc.	356299	Articles pour trousse de premier soins \ Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	241.39 \$	363.33
			356823	Combinaison ( \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	02-390-00-650	121.94 \$	
28532	2022-12-12	ROB HARRIS	986604-2589	Bois sentier Roc Ouest \ Bois sentier Roc Ouest	02-701-50-624	530.95 \$	530.95
28533	2022-12-12	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201169919	Ruban danger rouge \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	17.81 \$	260.80 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

èque Date Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
	201168950	Adapteur \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	10.34 \$	
	201170152	Pièces quincaillerie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	20.08 \$	
	201170153	Mousse étanchiété - Réparation salle de bain TPI \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	18.39 \$	
	201167465	Rallonge boyau + gants nitrile \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	80.44 \$	
	201167751	Grattoir, brosse et décapant pour nettoyage graffiti aréna \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	56.30 \$	
	201169873	Ampoule DEL; LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	26.43 \$	
	201169824	IN/OUT; Sangle 12' \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	42.53 \$	
	201169910	IN/OUT; Sangle 12' \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	-42.53 \$	
	201170259	Articles de quincaillerie pour réparation Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	31.01 \$	
8534 2022-12-12 RPGL AVOCATS BARRISTERS	22076	Frais juridiques Dossier 100097-41151110 \ Honoraires prof services juridiques	02-701-27-412	1 136.53 \$	4 457.17
	22073	Frais juridiques Dossier 100097-41141226 \ Honoraires prof services juridiques	02-414-20-412	1 210.76 \$	
·	22113	Frais juridiques Dossier 12298-173 (550-22-021202-229) \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	315.26 \$	
		Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	220.00 \$	
	22017	Frais juridiques Dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	526.59\$	
		Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	108.00 \$	
	22016	Frais juridiques Dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	229.95 \$	
	22145	Frais juridiques - Dossier général 12298-00 (SOLDE BANQUE D'HEURES) \ Honoraires juridiques payés d'avance	58-291-10-010	-135.00 \$	
		Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	135.00 \$	
		Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	209.93 \$	
	22148	Frais juridiques dossier 12298-179 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	232.83 \$	
	22149	Frais juridiques dossier 12298-180 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	267.32 \$	
8535 2022-12-12 SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP057559	Pneus - Infrastructures \ Pneus - CAM126	02-390-02-525	1 214.14 \$	3 587.23
	REP057578	Pneus - Infrastructures \ Pneus - CAM125	02-390-02-525	956.60 \$	
	REP057577	Pneus - Infrastructures \ Pneus - CAM118	02-390-02-525	1 416.49 \$	
8536 2022-12-12 SIGNEBEC	INV-17358	Signaleurs - Intersection divers 23/10/2022 \ Signaleurs Lac-Meech/Dunlop	02-355-00-459	1 086.51 \$	3 730.37
		Signaleurs Notch/Kingsmere	02-355-00-459	470.82 \$	
		Signaleurs Old Chelsea/Scott	02-355-00-459	1 195.17 \$	
	INV-17356	Signaleurs - Intersection Old Chelsea Scott 15/10/2022 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	977.87\$	

Inclure:

☑ Chèques annulés

s 1710

☑ Chèques☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 9 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28537	2022-12-12	Ssq - Groupe Financier	923535	Assurance collective - Décembre 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	17 590.86 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	569.72 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 125.25 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	341.53 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	190.31 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	496.08 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 192.41 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 654.93 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	264.23 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	151.67 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	884.19 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	483.20 \$		
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	302.57 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 884.93 \$	
28538	2022-12-12	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-317612	Entretien réseau eaux usées CV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	529.98 \$	529.98 \$
28539	2022-12-12	Stéphane Viau	COMM 07à12 2	Location de terrain pour tour communication (juillet à décembre 2022) \ Location - Terrains	02-320-00-512	160.00 \$	240.00 \$
				Location - Terrains	02-330-00-512	80.00 \$	
28540	2022-12-12	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Novembre 2022	Cotisation Syndical - Novembre 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 353.81 \$	4 353.81 \$
28541	2022-12-12	Tetra Tech qi inc	60784298	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	31 917.08 \$	31 917.08 \$
28542	2022-12-12	Thibault Demolition Ltée	547354084	Dépôt matériqux de construction \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	314.10 \$	314.10 \$
28543	2022-12-12	Tourisme Outaouais	48683	Adhésion Tourisme Outaouais pour 2023 \ Frais payés d'avance	58-291-10-000	286.29 \$	286.29 \$
28544	2022-12-12	Ville de Gatineau	84346	Analyse de laboratoire - Septembre 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	697.67 \$	2 822.75 \$
			84624	Analyse de laboratoire - Octobre 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	545.95 \$	
			84345	Analyse de laboratoire - Septembre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	386.30 \$	
			84347	Analyse de laboratoire - Septembre 2022 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	147.98 \$	
			84623	Analyse de laboratoire - Octobre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	970.86 \$	
			84625i	Analyse de laboratoire - Octobre 2022 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	73.99 \$	
28545	2022-12-12	XEROX CANADA LTEE	F59950454	Copies 26/10 au 28/11/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
28546	2022-12-22	14071654 CANADA INC.	REMB DERO MI	REMBOURSEMENT DÉROGATION MINEUR \ Dérogation mineure	01-241-00-007	260.00 \$	260.00 \$

inclure:

☑ Chèques annulés

ulés ☑ Ch

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

ues ☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts al

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28547	2022-12-22	2963-2072 Quebec Inc.	14027	CRÉDIT; Facturation en double - Enlèvement ordured/recyclage Le Palmier \ Contrat de cueillette / Déchets domestique	02-451-10-446	-744.47 \$	144 753.86 \$
				Contrat de cueillette / Matières recyclables	02-452-10-446	-744.46 \$	
			AJUST UNITÉ 22	Ajustement contrat matière résiduelles - unités d'occupations \ Contrat de cueillette / Déchets domestique	02-451-10-446	17 575.22 \$	
				Contrat de cueillette / Matières recyclables	02-452-10-446	14 465.20 \$	
				Contrat de cueillette / Matières compostables	02-452-35-446	16 254.71 \$	
				Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	02-452-90-446	1 952.80 \$	
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	70 347.08 \$	
			Prime Carb21-22	Ajustement Prime Carburant 2021-2022 \ Contrat de cueillette / Déchets domestique	02-451-10-446	25 647.78 \$	
28548	2022-12-22	6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti	7 DÉCEMBRE 20	Repas pour délégation Victoriaville \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	454.12 \$	454.12 \$
28549	2022-12-22	911 PRO INC.	21075	TERMINAL VÉHICULAIRE - MATÉRIEL \ TERMINAL VÉHICULAIRE - MATÉRIEL	03-310-02-000	11 564.37 \$	12 664.50 \$
				terminal tablette véhiculaire	23-610-00-000	-11 564.37 \$	
				TERMINAL VÉHICULAIRE MATÉRIEL	23-030-00-726	12 664.50 \$	
28550	2022-12-22	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	DEC22/JAN23	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2022-2023/Déc.22 & janv.23 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	20 248.85 \$	20 248.85 \$
28551	2022-12-22	A4 ARCHITECTURE + DESIGN INC	F-5758	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point	23-080-00-729	2 563.94 \$	2 563.94 \$
				Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point	03-310-01-000	2 341.22 \$	
				Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-610-00-000	-2 341.22 \$	
28552	2022-12-22	ABC MECANIQUE	1015761	CAM122; Boyau hydraulique et pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	497.55 \$	1 028.06 \$
			1015791	CAM122; montage boyau hydraulique + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	262.93 \$	
			1015918	KUBOTA; montagne + remplacement boyau hydrulique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	267.58 \$	
28553	2022-12-22	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0089819	CAM122; pièce mécanique (toggle switch) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	118.34 \$	118.34 \$
28554	2022-12-22	Ambulance Saint-Jean	I-QC-053460	FORMATION RCR - 5 POMPIERS \ FORMATION RCR - 5 POMPIERS	02-220-00-454	125.00 \$	125.00 \$
28555	2022-12-22	ANDRE LEBLANC	D2022-00635	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28556	2022-12-22	ANGLOCOM INC	91086N	Traduction document urbanisme \ Facture 910086N	02-610-01-459	1 299.22 \$	1 299.22 \$
28557	2022-12-22	Association des Residents de Hollow Glen	Assurances OBN	Contribution assurances organismes reconus \ Contribution assurances organismes reconus	02-701-20-970	180.00 \$	180.00 \$
28558	2022-12-22	BENOIT DELAGE	CCEDCC03	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	60.00 \$	60.00 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 11 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
28559	2022-12-22	BENOIT DELAGE	CCUDD2	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	80.00 \$	2 080.00
			D2019-00692	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
28560	2022-12-22	Bionest	SV360535	Contrat entretien annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 519.95 \$	1 969.70
			SV359886	Contrat entretien annuel 2022 - \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	145.76 \$	
			SV359887	Contrat entretien annuel 2022 - \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	303.99 \$	
28561	2022-12-22	Boivin Gauvin Inc.	FC20011722	ENTRETIEN ANNUEL - OUTILS HOLMATRO \ ENTRETIEN ANNUEL - OUTILS HOLMATRO	02-220-00-526	4 429.66 \$	4 429.66 \$
28562	2022-12-22	CAFE LILLY BEAN	12001	Repas pour délégation Victoriaville \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	110.96 \$	110.96 \$
28563	2022-12-22	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86697	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	433.09 \$	433.09 \$
28564	2022-12-22	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000230353	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - NOV 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 \$	12 115.24 \$
	•			LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 \$	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 \$	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 \$	
28565	2022-12-22	CHANTALE BOUCHARD & MARCEL MCNICOLL	D2021-00439	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28566	2022-12-22	Cima	22217749	Services prof Expertise structurale algues rouges dalle béton Farm Point \ Serv. profExpertise structure algues rouges dalle béton FP	02-701-50-411	344.93 \$	344.93 \$
28567	2022-12-22	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	CN007160	LANCES DE COMBAT - Crédit facture déjà payé \ Affect. activités investissement- incendie	03-310-02-000	-9 376.96 \$	372.22 \$
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	9 376.96 \$	
				Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	23-030-00-725	-10 269.00 \$	
			116345	LANCES DE COMBAT - Facture corrigée \ Affect. activités investissement- incendie	03-310-02-000	9 371.97 \$	
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	-9 371.97 \$	
				Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	23-030-00-725	10 263.53 \$	
			115054	ÉCUSSON POUR CASQUE COMBAT \ ÉCUSSON POUR CASQUE COMBAT	02-220-00-650	119.00 \$	
			113553	ADAPTATEUR 4" \ ADAPTATEUR 4"	02-220-00-649	258.69 \$	
28568	2022-12-22	Construction DJL, Agence Wakefield	18088721	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	1 163.30 \$	4 697.11 \$
			18088720	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	1 369.98 \$	
			18091852	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	325.05 \$	
			18086035A	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	807.73 \$	
			18086035B	Achat 45 tonnes criblure pierre - Borne sèche \ 45 tonnes criblure pierre - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	373.95 \$	
			18091851	Stock garage - 200 tonnes MG20B \ Stock garage - 200 tonnes MG20B	02-320-00-621	657.10 \$	

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑ Dépôts annulés ☑Traitements de crédit ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 12 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28569	2022-12-22	CONSULT'EAU	23214	Rempalcement du souffleur de la chambre UV \ Rempalcement du souffleur de la chambre UV	02-701-20-522	111.30 \$	222.58\$
				Rempalcement du souffleur de la chambre UV	02-220-00-522	111.28,\$	
28570	2022-12-22	DAVE CROSS	121	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	18.23 \$	18.23 \$
28571	2022-12-22	DAVID MALONEY	CCUDD5	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	40.00 \$	40.00 \$
28572	2022-12-22	EPURSOL	0000103588	Vidange de fosse - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	1 176.19 \$	1 176.19 \$
28573	2022-12-22	FLUENT INFORMATION MANAGEMENT SYSTEMS INC	INV-7359 ·	SERVICE ALERTE - POMPIERS - JUIN À DEC 2022 \ SERVICE ALERTE - POMPIERS - JUIN À DEC 2022	02-220-01-339	525.00 \$	525.00 \$
28574	2022-12-22	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	522095	Fourniture de bureau - Stylo + cahier de note \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	76.65 \$	154.33 \$
			529621	Commande du 13 déc 2022 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	77.68 \$	
28575	2022-12-22	Francis Canada Truck Center Inc.	X100320622:01	CAM127; vitre de remplacement \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	63.62 \$	355.21 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-4.50 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	4.50 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-5.62 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	2.81 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.81 \$	
			X100320842:01	CAM127; lamp 12V \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	180.87 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-15.97 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.98 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.99 \$	
			X100320877:01	CAM127; cable et antenne \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	110.72 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.84 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.84 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-9.77 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.88 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	4.89 \$	
28576	2022-12-22	GATINEAU LOPPET	Gat Loppet 22	Contribution initial Gatineau Loppets \ Contribution initial Gatineau Loppets	02-701-20-970	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28577	2022-12-22	Gauvreau Ltée	27506	FEU018 - Installation chenilles VTT \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-220-01-526	94.74 \$	94.74 \$
28578	2022-12-22	GENIUM	00017582	Formation - Installations septiques \ Facture 00017582	02-490-00-454	534.63 \$	534.63 \$
28579	2022-12-22	GEORGE CLAYDON	CCUDD1	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	110.00 \$	110.00 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 13 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description		Poste	Montant	Total
28580	2022-12-22	GESTION GROUPE TRAK INC	FAC-2022-51936	Formation premier soins \ Services de formation		02-160-00-454	462.20 \$	3 235.40 \$
				Services de formation		02-320-00-454	1 694.73 \$	
			FAC-2022-51953	Formation premier soins \ Services de formation		02-160-00-454	308.14 \$	
				Services de formation		02-320-00-454	770.33 \$	
28581	2022-12-22	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	DEC22	Contrat déneigement chemin poste pompage eau déneigement ch. poste pompage - Partie municipa		02-330-00-443	1 143.73 \$	1 767.75 \$
				Déneigement ch. poste pompage-Partie propriétai	re	02-330-00-443	624.02 \$	
28582	2022-12-22	GLS	25004398	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie		02-330-00-322	47.50 \$	47.50 \$
28583	2022-12-22	Go le Grand Défi Inc	GO2023020	Frais de livraison \ Frais de livraison		02-701-20-321	280.83 \$	280.83 \$
28584	2022-12-22	Groupe Archambault Inc.	FA28865372	DVD \ DVD		02-702-30-729	366.15 \$	366.15 \$
28585	2022-12-22	GROUPE GERIK	D2018-00324	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	2 000.00 \$	8 055.00 \$
			D2018-00325	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2018-00326	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2021-00304	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	2 055.00 \$	
28586	2022-12-22	GUGLIELMO TITA	CCEDCC04	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation	aux commissaires	02-470-00-192	50.00 \$	50.00 \$
28587	2022-12-22	H2LAB INC	83651	H2O puits \ analyses H2O puits		02-470-00-452	33.57 \$	6 134.67 \$
			84303	H2O puits \ analyses H2O puits		02-470-00-452	41.62 \$	
			83253	H2O puits \ analyses H2O puits		02-470-00-452	2 266.05 \$	
			83252	analyses H2O surface 2022 \ analyses H2O surface	ce 2022	02-470-00-453	2 089.68 \$	
			84654	analyses eau de puits \ analyses eau de puits		02-470-00-452	1 703.75 \$	
28588	2022-12-22	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	72137	CAM132; Jauge d'huile \ Ent. et réparation véhicul	es - Pièces mécaniques	02-330-03-525	41.01 \$	41.01 \$
28589	2022-12-22	HERVE LEMAIRE	CCUDD4	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de dep	penses	02-610-00-192	60.00 \$	60.00 \$
28590	2022-12-22	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	821695	Loyer Annuel - Prise d'alimentation d'eau 2023 \ Fr	rais payés d'avance (02-413-30-519)	58-291-10-000	740.29 \$	740.29 \$
28591	2022-12-22	Imprimerie Vincent Ltée	178480	Impression Chelsea Express - Automne 2022 \ Imp 2022	pression Chelsea Express - Automne	02-141-00-345	6 645.56 \$	6 645.56 \$
28592	2022-12-22	JACQUES DESHARNAIS	D2020-00613	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT 220 REL 000 \$	AIS \ Dépôt - Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28593	2022-12-22	JEAN-DENIS FRECHETTE	CCEDCC02	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation a	aux commissaires	02-470-00-192	80.00 \$	80.00 \$
28594	2022-12-22	JEAN-MICHEL KYER	D2021-00374	CAUTIONNEMENT + REMB PERMIS SEPTIQUE - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 160.00 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑ Dépôts annulés ☑Traitements de crédit ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 14 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description		Poste	Montant	Tota
				Permis de construction		01-241-00-005	105.00 \$	
28595	2022-12-22	JEAN-YVES SINCENNES RFDI	2022-045	FORMATION PHÉNOMÈNE TH	FERMIQUE   FORMATION PHÉNOMÈNE THERMIQUE	02-220-00-454	2 253.51 \$	2 253.51 9
28596	2022-12-22	JONATHAN LAMARRE-REGNIERE	CCEDCC07	ALLOCATION PRESENCE CCE	EDCC \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	80.00 \$	80.00
28597	2022-12-22	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019221508	22 tonnes métriques liquide d'Al d'Alun commercial - Épuration	un commercial - Épuration \ 22 tonnes métriques liquide	02-414-30-635	7 339.83 \$	7 339.83
28598	2022-12-22	LA FEDERATION QUEBECOISE DES CHASSEURS ET PECHEURS	22-12-19	travaux barrage de castors étanç	gs Musie \ travaux barrage de castors étangs Musie	02-470-00-453	2 131.00 \$	2 131.00
28599	2022-12-22	LA VERENDRYE CONSTRUCTION	D2020-00591	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00
28600	2022-12-22	LA VERENDRYE CONSTRUCTION	D2020-01219	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28601	2022-12-22	LA VERENDRYE CONSTRUCTION	D2020-00588	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	34 110.00 \$
			D2020-00514	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00829	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2018-00469	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00830	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01056	CAUTIONNEMENT	!\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00354	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2021-00236	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2021-00237	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2020-01051	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01052	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00856	CAUTIONNEMENT	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00586A	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00585	CAUTIONNEMENT:	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01053	CAUTIONNEMENT	!\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00640	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01217	CAUTIONNEMENT	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
28602	2022-12-22	LA VERENDRYE CONSTURCTION	D2020-01218	CAUTIONNEMENT	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28603	2022-12-22	LAFARGE CANADA INC.	717363549	Drainage ch. de la Paix - 50 tonr Gabion 4-8	nes Gabion 4-8 \ Drainage ch. de la Paix - 50 tonnes	02-320-00-521	517.52 \$	659.13 \$
			717363548	Stock garage - 50 tonnes MG-11	2 \ Stock garage - 50 tonnes MG-112	02-320-00-621	141.61 \$	
28604	2022-12-22	Lafleur de la Capitale QUEBEC INC	DEC22	Contrat balisage Voie Verte Che Verte Chelsea 2022-2023 - Déce	embre 2022-2023 - Décembre 2022 \ Contrat balisage Voie	02-701-50-447	13 969.46 \$	13 969.46 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit ☑ Dépôts

☑ Dépôts annulés

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
28605	2022-12-22	Lauriault Electrique	4548	Installation electricité terrain soccer pour Noel Magique \ Installation electricité terrain soccer pour Noel Magique	02-701-20-725	5 396.93 \$	5 620.57
			4591	Travaux électrique - réseau eaux usées \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	223.64 \$	
28606	2022-12-22	LES INDUSTRIES BATTLESHIELD	22-6751	TEST ANNUEL DES POMPES \ TEST ANNUEL DES POMPES	02-220-01-525	2 293.75 \$	2 293.75
28607	2022-12-22	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	59376	reliure + réparations livres \ reliure + réparation livres	02-702-31-499	1 114.34 \$	1 114.34
28608	2022-12-22	LES SERVICES CONSEIL GHYSLAIN ROBERT	266	Rédaction de devis techniques pour équipements - Excavatrice sur roues \ Rédaction de devis techniques pour équipements - Excavatrice	02-320-01-459	1 006.03 \$	1 006.03
28609	2022-12-22	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1751070	CRÉDIT; Retour de livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-158.29 \$	3 102.69
			P1753668	Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	1 444.71 \$	
			P1753692	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	676.22 \$	
			P1753691	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	72.29 \$	
			P1753769	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	13.60 \$	
			P1753694	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	75.51 \$	
			P1753806	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	35.60 \$	
			P1753689	Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	190.73 \$	
			P1753788	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	202.34 \$	
			P1753688	Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	465.09 \$	
			P1755018	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	84.89 \$	
28610	2022-12-22	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	62183	Jeux de société \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	29.88 \$	1 088.27 \$
			62182	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	1 058.39 \$	
28611	2022-12-22	LOCABEC	1542	Agencement de toilette FP \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	1 034.78 \$	1 034.78 \$
28612	2022-12-22	LOCATION SAUVAGEAU	M299241-05	Contrat location 3 véhicules légers \ Location de véhicule - Septique Septembre	02-490-00-515	1 200.34 \$	2 400.68 \$
			M299240-05	Contrat location 3 véhicules légers \ Location de véhicule - Entretien Septembre	02-390-00-515	1 200.34 \$	
28613	2022-12-22	MARC MONETTE	CCUDD6	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	90.00 \$	90.00 \$
28614	2022-12-22	Martech Inc.	196663	Panneaux - Non-stationnement hivernal \ Panneaux - Non-stationnement hivernal	02-355-00-649	2 812.29 \$	2 952.56 \$
			196711	Enseignes \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	140.27 \$	
28615	2022-12-22	MARTIN MONTREUIL	1399449	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	18.63 \$	33.68 \$
			1LNGXD32D2	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.05 \$	
28616	2022-12-22	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	687587	Sacs à feuilles - Cimétière \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-631-00-522	4.24 \$	4.24 \$
28617	2022-12-22	MATTHEW SMITH	CCUDD8	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	70.00 \$	70.00 \$
28618	2022-12-22	MAZOUT G. BELANGER INC.	01530646	Diesel 4178.3L \ Diesel	02-220-02-631	469.53 \$	12 089.46 \$
				Diesel	02-320-02-631	4 306.05 \$	
luro :	⊠ Chèques	annulés 🖾 Chàques 💆 Dénôts	annuláa 🖂 🗆	Déhit direct annulé Du : 2022-12-06			Page 16 sur 23

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑ Dépôts annulés ☑Traitements de crédit ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 16 sur 23

## Liste des chèques

hèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
				Diesel	02-330-02-631	4 643.24 \$	
				Diesel	02-390-02-631	383.26 \$	
			01551514	Diesel 267.7L \ Diesel	02-220-02-631	27.36 \$	
				Diesel	02-320-02-631	250.88 \$	
				Diesel	02-330-02-631	270.52 \$	
				Diesel	02-390-02-631	22.33 \$	
			01550220	Diesel 806.5L \ Diesel	02-220-02-631	82.19\$	
				Diesel	02-320-02-631	753.97 \$	
				Diesel	02-330-02-631	813.02 \$	
				Diesel	02-390-02-631	67.11 \$	
28619	2022-12-22	MELISSA CHABOT	REMB CAHIER	Remboursement cahier de notes terrain \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	34.59 \$	34.59 \$
28620	2022-12-22	MICHELLE COMEAU	CCEDCC01	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	80.00 \$	80.00
28621	2022-12-22	MYRIAM BARIL-TESSIER PHOTOGRAPHE	1376	Droit d'utilisation exclusif photos automne 2022 \ Droit d'utilisation exclusif photos automne 2022	02-141-01-459	3 449.25 \$	3 449.25 \$
28622	2022-12-22	NICOLE DESROCHES	CCUDD3	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	110.00 \$	110.00 \$
28623	2022-12-22	NICOLE LULHAM	CCEDCC06	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	50.00 \$	50.00 \$
28624	2022-12-22	Noël + Associés	0000054129	Frais juridiques dossier 23226001 \ Honoraires prof services juridiques	02-414-30-412	776.08 \$	4 512.77 \$
			0000054130	Frais juridiques dossier 23226003 \ Honoraires prof services juridiques	02-610-00-412	3 736.69 \$	
28625	2022-12-22	NOUVELLE LUNE	Patinoire CV	Contribution initial patinoire centre village \ Contribution initial patinoire Centre Vilage	02-701-20-970	1 500.00 \$	1 500.00 \$
28626	2022-12-22	OVERDRIVE	06751CO224518	Overdrive Ebook et Audiobook \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	10.39 \$	10.39 \$
28627	2022-12-22	PARAGRAPHE	220256	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	1 300.47 \$	5 094.90 \$
			220257	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	14.65 \$	
			220348	CRÉDIT; Retour de livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-140.05 \$	
			220342	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	1 266.45 \$	
			220341	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	1 794.84 \$	
			220340	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	26.20 \$	
			220334	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	832.34 \$	
28628	2022-12-22	PAUL HEINTZMAN & MONIQUE WATT	264 KINGSMER	Remboursement frais vidange fosse septique 2021-2022  Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28629	2022-12-22	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	967220	CAM132; Filtres divers (huile + air) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	43.85 \$	148.86 \$
			966337	FEU014; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	39.54 \$	
			966336	FEU014; Pièces mécaniques; support pour capot \ Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	65.47 \$	

inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 17 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description .	Poste	Montant	Total
28630	2022-12-22	PIERRE BILODEAU	CCEDCC05	ALLOCATION PRESENCE CCEDCC \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	60.00 \$	60.00 \$
28631	2022-12-22	PIERRE ROY	D2021-00636	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28632	2022-12-22	PIERRE ROY & ELAINE ROY	27 TOWNLINE	Remboursement frais vidange fosse septique 21-22 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28633	2022-12-22	PIERRE-LUC CHAMPAGNE	D2022-00101	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28634	2022-12-22	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0078807 00	16 pneus - Travaux publics \ 16 pneus - Travaux publics	02-320-02-525	3 941.34 \$	6 063.78 \$
			F0078804 00	CAM119; changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	469.10 \$	
			F0078832 00	CAM134; Changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	601.32 \$	
			F0078833 00	CAM109; Changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	377.12 \$	
			F0078805 00	CAM123; Changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	271.34 \$	
			F0078806 00	CAM131; Changement de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	403.56 \$	
28635	2022-12-22	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	4623	Location de pelle - Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	19 603.24 \$	19 603.24 \$
28636	2022-12-22	RAYMOND JANVEAU	132643	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	14.95 \$	14.95 \$
28637	2022-12-22	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2021-648	Stickers loisirs \ Stickers loisirs	02-701-50-729	227.08 \$	227.08 \$
28638	2022-12-22	REMORQUAGE TIN-TIN	553730	FRAIS DE REMORQUAGE - BRIS UNITÉ 631 \ REMORQUAGE BRIS UNITÉ 631	02-220-01-525	420.81 \$	420.81 \$
28639	2022-12-22	Ressorts Gatineau Enr.	60869	CAM103 - Remplacement lame arrière \ CAM103 - Remplacement lame arrière	02-330-01-525	2 291.53 \$	2 291.53 \$
28640	2022-12-22	REVENU QUEBEC	IMP1002942	Enseigne 'réduisez le bruit' chemin Cross Loop \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	412.39 \$	412.39 \$
28641	2022-12-22	RICHARD CARON	48 CLUB	Remboursement frais vidange fosse septique 21-22 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28642	2022-12-22	Riobec Securite Inc.	357100	Manteaux d'hiver \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	456.06 \$	1 508.89 \$
			357102	Ruban danger jaune \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	21.43 \$	
			357586	Équipement de sécurité - \ Équipement de sécurité -	02-130-00-650	170.38 \$	
			356877	Équipement de sécurité - \ Équipement de sécurité -	02-110-00-650	205.81 \$	
			357230	Gants pour patinoires \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	02-390-00-650	35.95 \$	
			357228	Vêtements pour patinoire salopette, couvre bottes, etc) \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-701-30-650	385.94 \$	
			3573358	Gants, tuques et autocollant pour casque \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	22.94 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	152.25 \$	
			357914	Casque de sécurité et veste de signalisation \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	58.13 \$	
28643	2022-12-22	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201170472	Articles de nettoyage \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	23.07 \$	153.13 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 18 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
			201170470	Vis à gypse pour Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	27.12 \$	
			201170698	Carillon et piles pour HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	54.94 \$	
			201170568	Articles de quincaillerie pour gypse \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	48.00 \$	
28644	2022-12-22	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3834	2 500 tonnes de sable pour saison hivernale 2022-2023 \ 2 500 tonnes de sable pour saison hivernale 2022-2023	02-330-00-621	22 079.21 \$	22 079.21
28645	2022-12-22	RYAN GALLANT	CCUDD7	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	50.00 \$	50.00
28646	2022-12-22	SABRINA BERGERON & JACQUES LEGER	D2021-00914	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00
28647	2022-12-22	SAMUEL GROULX	REMB CLOTUR	Remboursement permis cloture payé en double \ Permis de construction	01-241-00-005	27.00 \$	27.00
28648	2022-12-22	SANI-TEC	207392	Vadrouille \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	23.16 \$	337.92
			207391	Articles de nettoyage \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	314.76 \$	
28649	2022-12-22	SANIVAC OUTAOUAIS	0000007375	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 \$	344.92
			0000007374	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022	02-701-50-516	172.46 \$	
28650	2022-12-22	SARAH ANNE FLEMING	CCUDD9	Allocation de présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	50.00 \$	50.00
28651	2022-12-22	SEL WINDSOR LTEE	5300615586	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 866.38 \$	29 816.43
			5300615900	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 871.65 \$	
			5300616693	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 149.05 \$	
			5300616364	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	14 929.35 \$	
28652	2022-12-22	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP058146	CAM116; Réparation de pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	41.33 \$	41.33
28653	2022-12-22	SNC-LAVALIN INC.	1638123	Serv. prof. ingénierie et géotechÉtude faisabilité stabili. Link-Wallace \ Étude faisabilité travaux stabilisation chemins Link-Wallace	02-320-00-411	76 593.48 \$	76 593.48
28654	2022-12-22	SOLICO CONSTURCTION	D2021-00602	CAUTIONNEMENT Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00
28655	2022-12-22	SolidCAD	91257400	Licence bluebeam - Technicien géni civil \ Licence bluebeam - Technicien géni civil	02-320-00-494	536.13 \$	536.13
28656	2022-12-22	SOLUTIONS EMERGENSYSINC	4143	LOGICIEL POUR TABLETTE VÉHICULAIRE \ LOGICIEL POUR TABLETTE VÉHICULAIRE	03-310-02-000	2 099.75 \$	2 299.50
				LOGICIEL POUR TABLETTE VÉHICULAIRE	23-610-00-000	-2 099.75 \$	
				LOGICIEL POUR TABLETTE VÉHICULAIRE	23-030-00-726	2 299.50 \$	
28657	2022-12-22	Spca de L'Outaouais	475811	Enlèvement carcasse de chevreuil (21 et 30 novembre 2022) \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	250.00 \$	250.00
ıte .	☑ Chèques :	annulés 🗹 Chèques 📈 Dépô	ts annulés ⊠ D	ébit direct annulé Du : 2022-12-06			Page 19 sur 2

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 19 sur 23

## Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description		Poste	Montant	Total
28658	2022-12-22	STEVEN MACDONALD	D2021-00404	REMBOURSEMENT CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28659	2022-12-22	Talbot Maryse	2022-12-20	Mise en page - Bannière roll up et fond d'écran zoon	n \ Services techniques autres	02-141-01-459	248.15 \$	248.15 \$
28660	2022-12-22	Techniparc	3	Décompte 3 -Libération retenue finale - Système irrigarantie - autres	gation terrain soccer 5 \ Depots de	55-136-31-000	3 904.49 \$	3 904.49 \$
28661	2022-12-22	Tetra Tech qi inc	60787982	Services professionnels pour mise niveau station ép mise niveau station épuration C-V	ouration C-V \ Services profes. pour	23-050-00-721	15 958.53 \$	16 079.25 \$
			60791101	Assistance technique - Microdistillerie \ Assistance t	echnique - Microdistillerie	02-390-00-411	120.72 \$	
28662	2022-12-22	Thomson Reuthers Canada	847507809	Loisur l'aménagement Urbanisme MAJ53 \ PO1005	355913	02-610-00-494	166.95 \$	166.95 \$
28663	2022-12-22	Union des Municipalites du Quebec	162104	Frais de gestion UMQ carburant 01/07 au 30/09/202	2 \ Diesel	02-320-02-631	204.68 \$	204.68 \$
28664	2022-12-22	VAPOREL EAU PURE	87377	Eau - bureau loisirs \ Aliments, cafe, eau, etc.		02-701-10-610	48.00 \$	182.30 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.		02-701-10-610	1.15 \$	
	,		87376	Eau - Caseme \ Aliments, cafe, eau, etc.		02-220-00-610	132.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.		02-220-00-610	1.15 \$	
28665	2022-12-22	Ville de Gatineau	84344	Analyse laboratoire - septembre 2022 \ Services tec	hniques	02-414-30-444	37.71 \$	75.42 \$
			84622	Analyse de laboratoire - octobre 2022 \ Services tec	hniques	02-414-30-444	37.71 \$	
28666	2022-12-22	Wurth Canada Limited	25156479	Bassin de nettoyage \ Petits outils		02-320-00-643	501.95 \$	501.95 \$
28667	2022-12-22	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	JANVIER 2023	1er mois location chargeur frontal et balais \ Frais pa	ayés d'avance (02-330-00-516)	58-291-10-000	6 687.06 \$	6 687.06 \$
28668	2022-12-22	STUDIO CREATIF COLOC	6089	Adaptaion calendrier des collects 2023 \ Publicité et	information - journaux et revues	02-451-10-341	155.22 \$	310.43 \$
				Publicité et information - journaux et revues		02-452-10-341	155.21 \$	
							934 355.61 \$	934 355.61 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑ Dépôts annulés ☑Traitements de crédit ☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

## Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Tota
PLIEUSES DEC22	PITNEY BOWES LEASING	2022-12-27	Contrat location 2022 - Plieuse inséreuse \ Contrat location 2022 - Plieuse inséreuse	02-130-00-517	1 017.53 \$	1 017.53 \$
014550372221210	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-12-10	REF 11971; Internet 10/12/2022 au 09/01/2023 \ Communication - internet	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373221210	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-12-10	Internet 10/12/2022 au 9/01/2023 \ Internet	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550375221210	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-12-10	Internet 10/12/2022 au 09/01/2023 \ Internet	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
012290188221210	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-12-10	Télévision caserne 24/12/2022 au 23/01/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 \$	75.77 \$
632 502 902 437	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-12-14	REF11984; Électricité 14/11 au 13/12/2022 \ Électricité	02-412-30-681	5 152.07 \$	5 152.07 \$
633 402 641 144	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2022-12-09	REF PO 11989; Électricité 7/10 au 6/12/2022 \ Électricité	02-415-30-681	211.09 \$	211.09 \$
673 002 831 725	HYDRO QUEBEC - 3 CH. CHELBROOK	2022-12-06	Électricité 6/10 au 5/12/2022 \ Électricité	02-415-30-681	320.06 \$	320.06 \$
610 003 065 933	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2022-12-08	REF PO11987; Électricité du 8/10 au 07/12/2022 \ Électricité	02-415-30-681	502.85 \$	502.85 \$
655 002 847 497	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIENT 72 OLD CHELSEA (318)	2022-12-08	Électricité 08/10 au 07/12/2022 \ Électricité Garage entretient -	02-390-00-681	415.53 \$	415.53 \$
686 502 826 702	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-12-09	Électricité 09/11 au 08/12/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 751.81 \$	2 919.68 \$
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	1 167.87 \$	
686 502 826 701	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-12-09	Électricité 09/11 au 08/12/2022 \ Électricité caseme 1 -	02-220-00-681	1 983.09 \$	1 983.09 \$
673 002 833 200	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-12-09	REF PO 11990; Électricité 09/11 au 08/12/2022 \ Électricité	02-701-27-681	20 798.34 \$	20 798.34 \$
662 202 583 298	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2022-12-15	REF PO 11982; Électricité 15/10 au 13/12/2022 \ Électricité	02-415-30-681	88.40 \$	88.40 \$
000334322221219	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-12-19	Téléphone 19/12/2022 au 18/01/2022 \ Communication - Téléphonie	02-701-20-331	253.15 \$	253.15 \$
000336644221219	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-12-19	Téléphone 19/12/2022 au 18/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-701-30-331	89.20 \$	89.20 \$
010683957221219	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-12-19	Téléphone 19/12/2022 au 18/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683945221219	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-12-19	Téléphone 19/12/2022 au 18/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-414-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683963221219	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-12-19	Téléphone 19/12/2022 au 18/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
014191957221222	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-415-30-331	61.22 \$	61.22 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés
☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11 Page 21 sur 23

## Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Tota
012990174221222	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2022-12-22	Relais internet usine d'eau potable 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Relais internet usine d'eau potable	02-412-30-331	72.72 \$	72.72 \$
013030180221222	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012982987221222	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-414-30-331	94.95 \$	94.95 \$
012982973221222	BELL CANDA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-412-30-331	94.95 \$	94.95 \$
000362509221222	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-220-00-331	305.69 \$	305.69 \$
013101682221222	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012975899221222	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2022-12-22	Téléphone 22/12/2022 au 21/01/2023 \ Communication - Téléphonie	02-413-30-331	89.20 \$	89.20 \$
013562587221225	BELL CANADA - INTERNET CENTE COMMUNAUTAIRE FP (0609)	2022-12-25	Internet 25/12/2022 au 24/01/2023 \ Internet	02-701-21-335	109.17 \$	109.17 \$
629 802 652 677	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2022-12-20	Électricité 20/10 au 19/12/2022 \ Electricite	02-701-20-681	1 553.78 \$	1 553.78 \$
628 902 666 018	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; 343 CH.RIVIERE	2022-12-22	Électricité 22/10 au 21/12/2022 \ Électricité	02-415-20-681	121.65 \$	121.65 \$
628 902 666 017	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; ST-CLEMENT	2022-12-22	Électricité 22/10 au 21/12/2022 \ Électricité	02-415-20-681	156.19 \$	156.19 \$
617 202 688 807	HYDRO QUEBEC - USINE TRAITEMENT FP; 341 CH. RIVIERE	2022-12-22	Électricité 22/10 au 21/12/2022 \ Électricité	02-414-20-681	933.26 \$	933.26 \$
665 802 567 260	HYDRO QUEBEC - CASERNE 2 39 CH. RIVIERE (136)	2022-12-23	Électricté 25/10 au 22/12/2022 \ Electricite	02-701-50-681	176.86 \$	176.86 \$
665 802 567 259	HYDRO QUEBEC - CHALET SERVICE FP; 311 CH. RIVIERE	2022-12-23	Électricité 25/10 au 22/12/2022 \ Electricite	02-701-50-681	659.56 \$	659.56 \$
666 702 558 771	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2022-12-27	Électricité 15/11 auy 14/12/2022 \ Électricité usine de traitement	02-414-30-681	2 915.60 \$	2 915.60 \$
666 702 558 770	HYDRO QUEBEC - SUPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2022-12-27	Électricité 25/11 au 24/12/2022 \ Électricité	02-413-30-681	1 225.87 \$	1 225.87 \$
639 702 635 545	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2022-12-29	Électricité 29/11 au 28/12/2022 \ Électricité	02-412-30-681	2 174.47 \$	2 174.47 \$
					45 241.94 \$	45 241.94 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

☑ Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés

☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

☑ Débit direct

Du: 2022-12-06 Au: 2023-01-11

Page 22 sur 23

## Sommaire

 Chèques
 934 355.61 \$

 Chèques annulés
 -73 883.96 \$

 Débit direct
 45 241.94 \$

 905 713.59 \$

Inclure:

☑ Chèques annulés

Chèques

☑Traitements de crédit

☑ Dépôts annulés☑ Dépôts

☑ Débit direct annulé

Du: 2022-12-06

☑ Débit direct Au : 2023-01-11

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Informations du lot

Page:

2022-12-15

Date: Heure :

90:08:08

Numéro de lot :

218€

Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs)

## Informations du lot:

**Description du lot**: Mastercard - Novembre 2022

: En cours Statut du lot

Créé le : 2022-11-24 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Autorisé le :

Par:

Mis à jour le :

Par:

#### Sommaire des résultats

#### Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions: 111

Type de transaction Facturation 111 Nombre Type de facturation

Facture 111

Correction

Note de crédit

Renversement

0

Nombre 20 776.56 \$ Montant avant taxes:

Montant de TPS 801.88\$ 1 432.48 \$ Montant de TVQ 23 010.92 \$ Montant total

**Montant Factures** 

23 010.92 \$ Montant Retenues

0.00\$

#### Sommaire comptable de la facturation

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2022	11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	329.83 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	852.53 \$	0.00 \$
02-120-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	47.25 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	12.00 \$	0.00 \$
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	42.00 \$	0.00 \$
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	136.90 \$	0.00 \$
02-141-00-454	Services de formation	330.71 \$	0.00 \$

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24	Journal : Facturation achat Informations du lot	Page : Date : Heure : Numéro de lot : Rendle Hobbs Laura	2 2022-12-15 09:08:08 2186 a (l.rendlehobbs)
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	47.99 \$	0.00 \$
02-160-00-493	Réceptions	2 676.35 \$	0.00 \$
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	353.91 \$	0.00 \$
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	327.09 \$	0.00 \$
02-220-01-631	Essence	56.43 \$	0.00 \$
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	194.22 \$	0.00 \$
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.60 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	91.98 \$	0.00 \$
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	30.95 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	104.92 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	120.84 \$	0.00 \$
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	81.75 \$	0.00 \$
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	60.87 \$	0.00 \$
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	133.08 \$	0.00 \$
02-390-00-643	Petits outils	76.19 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 768.97 \$	0.00 \$
02-412-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	16.03 \$	0.00 \$
02-413-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	44.06 \$	0.00 \$
02-413-30-643	Petits outils	39.87 \$	0.00 \$
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	128.26 \$	0.00 \$
02-453-00-446	Disposition de matériaux secs	342.23 \$	0.00 \$
02-470-00-454	Services de formation	442.24 \$	0.00 \$
02-490-00-454	Services de formation	320.05 \$	0.00 \$
02-610-00-310	Frais de deplacement du personnel	9.00 \$	0.00 \$
02-610-00-454	Services de formation	191.76 \$	0.00 \$
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	26.31 \$	0.00 \$
02-701-10-310	Frais de deplacement du personnel	323.83 \$	0.00 \$
02-701-10-345	Publicité et information - publications	140.07 \$	0.00 \$
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	506.00 \$	0.00 \$
02-701-20-516	Location - Machineries, outillage et équipement	1 308.40 \$	0.00 \$

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24	Journal : Facturation achat Informations du lot	Page : Date : Heure : Numéro de lot Rendle Hobbs I	3 2022-12-15 09:08:08 2186 2ura (l.rendlehobbs)
02-701-20-639	Matériaux - Autres	397.78 \$	0.00 \$
02-701-20-649	Pieces et accessoires - autres	176.35 \$	0.00 \$
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	6 162.27 \$	0.00\$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	88.60 \$	0.00 \$
02-701-70-610	Aliments, boissons	272.86 \$	0.00 \$
02-701-70-639	Matériaux autres	5.25 \$	0.00 \$
02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	21.00 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	148.22 \$	0.00 \$
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	24.79 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	136.18 \$	0.00 \$
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	810.38 \$	0.00 \$
23-040-50-721	Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	600.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	773.49 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	4.43 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	726.94 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	8.83 \$	0.00 \$
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	917.96 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23 010.92 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	29.88\$
Total Fonds des activités financières - A	nnée : 2022, période : 11	23 040.80 \$	23 040.80 \$
Grand Total		23 040.80 \$	23 040.80 \$

Page : Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 : 79 Description facture : Solde dû sur livre No transaction Nom: A L'ECHELLE DU MONDE INC : 8DIEC1 No fournisseur Type de facturation : Facture No facture : 1286609 Type de transaction : Facturation Date facture : 2022-10-25 Date due : 2022-10-25 No commande Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit C.A.P. **TPS** TVQ Total R.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 1.62 0.00 \$ 1.78 0.00 \$ 1.78 \$ 1.55 \$ 0.08 \$ 0.15 \$ \$ - Détail -Répartition directe Déseng. Mnt av. Tx TVQ Total Dépense Poste comptable Description % TPS TPS %TVQ 1.62 \$ 5.00 0.08 \$ 9.98 0.15 1.78 02-702-30-670 Fournitures de bureau, imprimés et livres 1.55 \$ \$ OT: Équip. : % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: C. Act.: Avec gestion de taxes Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 1.62 \$ 0.00\$ Fournitures de bureau, imprimés et livres 02-702-30-670 0.08\$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.08\$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 0.00\$ 1.78 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 1.78\$ 1.78 \$ 1.78\$ 1.78\$ **Grand Total** 

Année comptable : 2022					Page ::	
		Journal	: Facturation achat		Date:	2022-12-
Période comptable: Novembre					Heure:	09:08:
Référence du lot : Mastercard 11		Informatio	ns sur les transactions		Numéro de	
Date du lot : 2022-11-24					Rendle Hobb	s Laura (l.rendlehob
No transaction : 102	Description facture : Frais	de péage				
No fournisseur :	Nom: A30 EXPRESS					
No facture : 291841			* I	uration	Type de facturation :	Facture
Date facture : 2022-10-26	Date due	: 2022-10-26	No commande :			
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue	:	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS		ratement rapide	
Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
3.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 3.00	\$ 0.00	\$ 3.00 \$	3.00 \$	0.00 \$	
	0.00 \$ 5.00	\$ 0.00	Φ 5.00 Ψ	3.00 ψ	0.00 ψ	
Détail ————						
Répartition directe						
Poste comptable Description		Mnt av. Tx %	TPS TPS %TVQ	TVQ	Total Déseng.	Dépense
02-110-00-310 Frais de deplacement du p	personnel	3.00 \$ 0.	.00 0.00 \$ 0.00	0.00 \$	3.00 \$	3.00
	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:		Activité :	OT:	Équip. :	****
<i>y</i>						
Sommaire comptable de la facture						
Année: 2022, période: 11				•		
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du	personnel			3.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Maste	r Card			0.00 \$	2 00 4
33-131-03-000	1 1 7					3.00 \$
<b>Total -</b> Année : 2022, période : 11					3.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11					3.00 \$	
Total - Année : 2022, période : 11						3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  Frand Total  No transaction : 100	-	de péage				3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  Frand Total  No transaction : 100  No fournisseur :	Description facture : Frais Nom : A30 EXPRESSE				3.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  rand Total  No transaction : 100  No fournisseur : No facture : 271932	Nom: A30 EXPRESSE	de péage	Type de transaction : Fact	uration	3.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  rand Total  No transaction : 100  No fournisseur : No facture : 271932  Date facture : 2022-10-24	Nom: A30 EXPRESSE  Date due	de péage : 2022-10-24	Type de transaction : Fact No commande :	uration	3.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  Grand Total  No transaction : 100  No fournisseur : 271932  Date facture : 2022-10-24  Retenue sur contrat : Non	Nom: A30 EXPRESSE  Date due  Date due retenue	de péage	No commande :	_	3.00 \$  Type de facturation :	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  rand Total  No transaction : 100  No fournisseur : No facture : 271932  Date facture : 2022-10-24	Nom: A30 EXPRESSE  Date due	de péage : 2022-10-24		uration  TVQ	3.00 \$	3.00 \$
No transaction : 100 No fournisseur : 271932 Date facture : 2022-10-24 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Nom: A30 EXPRESSE  Date due  Date due retenue	de péage : 2022-10-24	No commande :	_	3.00 \$  Type de facturation :	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11  Grand Total  No transaction : 100 No fournisseur : No facture : 271932 Date facture : 2022-10-24 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Nom: A30 EXPRESSE  Date due  Date due retenue	de péage : 2022-10-24	No commande :	_	3.00 \$  Type de facturation :	3.

Journal des comptes à payer Page: Municipalité de Chelsea 2022-12-15 Journal: Facturation achat Date : Année comptable : 2022 Heure : 09:08:08 Période comptable : Novembre 218€ Numéro de lot : Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot Détail Répartition directe % TPS TPS %TVQ TVQ Total Poste comptable Description Mnt av. Tx Déseng. Dépense 0.00 \$ 3.00 \$ 3.00 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 02-110-00-310 Frais de deplacement du personnel 3.00 C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: OT: Équip. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 02-110-00-310 Frais de deplacement du personnel 3.00 \$ 0.00\$ Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 3.00 \$ 55-131-09-000 Total - Année: 2022, période: 11 3.00 \$ 3.00\$ 3.00 \$ 3.00\$ **Grand Total** No transaction : 29 Description facture : Décoration pour fête de noel No fournisseur : 1AMAZ2 Nom: Amazon Corporate No facture : 2363446 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture : 2022-10-31 Date due : 2022-10-31 No commande : Date facture Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ Paiement rapide Autocotisation : TPS Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement

-			- 1
11	•	ta	П
B /	c	La	

	directe

313.58

15.68

31.28

360.54

Poste comptable	Description			Mut av. Tx	% T	PS	TPS	%	TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
02-160-00-493	Réceptions			313.58	\$ 5.0	00	15.68	\$	9.98	31.28	\$	360.54	\$	329.22	1
C. Act.: Avec ge	estion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Act	ivité :			OT:		Équip. :		

360.54

329.22

0.00

\$

0.00

Municipalite de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre		Journal : F		Date : 20. Heure :			
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24		Informations	sur les transactions			o de lot ; 218 Hobbs Laura (l.rendlehobb	
Sommaire comptable de la facture							
Année : 2022, période : 11							
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit	
02-160-00-493	Réceptions			-	329.22 \$	0.00 \$	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				15.68 \$	0.00 \$	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				15.64 \$	0.00 \$	
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card			0.00 \$	360.54 \$	
Total - Année : 2022, période : 11					360.54 \$	360.54 \$	
Grand Total					360.54 \$	360.54 \$	
No transaction : 35 No fournisseur : 1AMAZ2	Description facture : Fourn Nom : Amazon Corporate	itures de bureau					
No facture : CA22FYICAPACII Date facture : 2022-10-26 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due Date due retenue Date de paiement	: 2022-10-26 :	Type de transaction : Formula : Formula : Formula : TPS   Autocotisation : TPS	acturation  TVQ	Type de facturation Paiement rapide	: Facture	
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement		
99.94 \$ 5.00 \$	9.97 \$ 114.91	\$ 0.00	\$ 114.91 \$	104.92 \$	0.00 \$		
Répartition directe  Poste comptable Description		Mut av. Tx % TPS	TPS %TVQ	TVQ	Total Dé	iseng. Dépense	
02-320-00-670 Fournitures de bureau, imp C. Act.: Avec gestion de taxes %	orimés et livres  Com.: 0.00% Proj S-proj.:	99.94 \$ 5.00	5.00 \$ 9.98 Activité :	9.97 \$ OT:	114.91 \$ <b>Éq</b> u	104.92 <b>ip. :</b>	
Sommaire comptable de la facture							
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit	

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24	Journal : Facturation achat  Informations sur les transactions	Page : Date : Heure : Numéro de lot Rendle Hobbs I	8 2022-12-15 09:08:08 ; 2186 aura (l.rendlehobbs)
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	104.92 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	. 4.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	114.91 \$
Total - Année: 2022, période: 11		114.91 \$	114.91 \$
Grand Total		114.91 \$	114.91 \$

No transaction	: 50		ion facture		n electriqu	e portable pou	r evenen	nents et ou orga	nismes					
No fournisseur No facture	: 1AMAZ2 : 0536218	Nom :	Amazon Corpo	rate			Тур	e de transactio	n :	Facturation		Type de fact	uration	: Facture
Date facture	: 2022-11-03		Date due		: 2022-1	1-03	No c	ommande :	12974					
Retenue sur contrat	: Non	-	Date due re		:						_			
Modalité de paiement	: Immédiatement		Date de pai	iement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	pide	
Mode de paiement	: Cartes de crédit													
Montant av. tx	TPS	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagemei	nt	
2 499.00 \$	124.95 \$	249.28	\$ 2	873.23	\$	0.00	\$	2 873.23	\$	2 623.64	\$	2 623.64	\$	

Numéro	Description	Qté	fact.	Unité comm	Prix un.	. fact.	Unité prix	Mnt	av. fx	TPS		TVQ	Tot	al
	Station electrique portable pour evenements et ou org	ganisn						2 49	9.00 \$	124.95	\$	249.28	\$ 2873	23
Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ		Total		Désen	g	Dépense	
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip		2 499.00	\$ 5.00	124.95	\$ 9.98	249.28	\$	2 873.23	\$	2 623.6	4 \$	2 623.64	\$
C. Act.: Avec ge	estion de taxes % Com. : 0.00%	Proj. S	S-proj. :			Activ	ité :		OT:			Équip. :		

## Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 623.64 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	124.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	124.64 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2 873.23 \$

Page: Municipalité de Chelsea Date: 2022-12-15 Journal: Facturation achat Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot Total - Année: 2022, période: 11 2 873.23 \$ 2 873.23 \$ 2 873.23 \$ 2 873.23 \$ **Grand Total** : 57 Description facture : Décorations noel magiqe No transaction : 1AMAZ2 Nom: Amazon Corporate No fournisseur : 7324215 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-10-28 Date due : 2022-10-28 No commande Date facture Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ 🗍 Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit R.A.P. C.A.P. Désengagement Montant av. tx TPS TVQ Total Dépense 298.96 14.95 \$ 29.82 \$ 343.73 \$ 0.00 \$ 343.73 \$ 313.87 0.00 \$ \$ - Détail Répartition directe TVQ Total Déseng. Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ Dépense 14.95 \$ 9.98 29.82 343.73 \$ 313.87 02-701-20-639 Matériaux - Autres 298.96 \$ 5.00 \$ OT: C. Act.: Avec gestion de taxes Activité: VIE004 % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Équip. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 313.87 \$ 0.00\$ 02-701-20-639 Matériaux - Autres 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 14.95 \$ 14.91\$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 0.00 \$343.73 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 343.73 \$ 343.73 \$

**Grand Total** 

343.73 \$

343.73 \$

Municipalité de Chelsea		Page :							
Année comptable : 2022		Date:	2022-12-						
Période comptable : Novembre		Heure:	09:08: le lot : 21						
Référence du lot : Mastercard 11		Informations	sur les transactions		Numéro de lot:				
Date du lot : 2022-11-24					Rendle Ho	bbs Laura (l.rendlehobl			
No transaction : 84	Description facture : Décor	ation pour fête de noel							
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom: Amazon Corporate								
No facture : 5152238	·		Type de transaction : Facto	uration	Type de facturation	: Facture			
<b>Date facture</b> : 2022-10-31	Date due	: 2022-10-31	No commande :						
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue	:							
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide				
Mode de paiement : Cartes de crédit									
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense D	ésengagement				
30.69 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 30.69	\$ 0.00	\$ 30.69 \$	30.69 \$	0.00 \$				
- Détail									
Répartition directe									
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TP	S TPS %TVQ	TVQ	Total Dése	ng. Dépense			
02-160-00-493 Réceptions		30.69 \$ 0.00	0.00 \$ 0.00	0.00 \$ 3	30.69 \$	30.69			
1	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:	30.09 \$ 0.00	Activité :	OT:	Équip				
Sommaire comptable de la facture									
Année: 2022, période: 11									
Numéro du poste comptable	Description			D	ébit	Crédit			
02-160-00-493	Réceptions				30.69 \$	0.00 \$			
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card			0.00 \$	30.69 \$			
<b>Total -</b> Année : 2022, période : 11	Comptes a payer master			-	30.69 \$	30.69 \$			
Grand Total				· ·	30.69 \$	30.69 \$			
Jianu Iotai					2000				
No transaction : 89		ousement d'un achat perso	nel fait en erreur						
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom: Amazon Corporate				m 1.6 · ·	T .			
No facture : 28-oct-2022	D	2022 10 22	Type de transaction : Factu	iration	Type de facturation	: Facture			
Date facture : 2022-10-28	Date due Date due retenue	: 2022-10-28 :	No commande :						
Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue Date de paiement	:	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide				
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de palement	•	Autocottsation . 115	4	I arement rapide				
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense D	ésengagement				
88 73 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 88.73	\$ 0.00	\$ 88.73 \$	88 73	0.00 \$				

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page: Date: 2022-12-15 09:08:08 Heure:

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

-	,		**
13	P	ta	ш

#### Répartition directe

Poste comptable Description		Mnt av. Tx		% TPS	% TPS TPS		%TVQ TVQ		Total		 Déseng.	Dépense				
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers		88.73	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	88.73	\$	88.73	4			
C. Act.	Sans gest	ion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Ac	tivité :			OT:		Équip. :		

## Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable			Crédit	
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	88.73 \$	0.00 \$	
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	88.73 \$	
Total - Année : 2022, période : 11		88.73 \$	88.73 \$	
Grand Total		88.73 \$	88.73 \$	

No transaction	; 93	Descript	Description facture : Crédit achat personnel fait en erreur											
No fournisseur	: 1AMAZ2	Nom :	Amazon C	Corporate	•									
No facture	: 14-NOV-2022	•					Type	de transactio	n :	Facturation	Type de fa	cturation : Facture		
Date facture	: 2022-11-14		Date d	ue	: 2022-	11-14	No co	mmande :						
Retenue sur contrat	: Non		Date d	ue retenue	:							_		
Modalité de paiement	: Immédiatement		Date d	e paiement	:		Auto	otisation :	TPS	TVQ	Paiement r	apide		
Mode de paiement	: Cartes de crédit								·			<del>_</del>		
Montant av. tx	TPS	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense	Désengagem	ent		
-0.52 <b>\$</b>	0.00 \$	0.00	\$	-0.52	\$	0.00	<u> </u>	-0.52	- \$	-0.52 \$	0.00	\$		

#### - Détail -

#### Répartition directe

Poste comptable	oste comptable Description		Mnt av. Tx	9/	% TPS	TPS	%TVQ		TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	-0.52	\$	0.00	0.00	\$ (	0.00	0.00	\$	-0.52	\$	-0.52	9	
C Act · Sans ges	tion de taxes % Com + 0.00%	Proi S-proi				Ac	tivité :			OT:		Équip. :		

Journal des comptes à payer Municipalité de Chelsea Page: 12 Journal: Facturation achat Année comptable : 2022 Date: 2022-12-15 09:08:08 Période comptable : Novembre Heure: Numéro de lot: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 **Informations sur les transactions** : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs) Date du lot Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Numéro du poste comptable Débit Description 0.00\$ 0.52 \$ 54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers 0.52 \$ 0.00 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card

No transaction		: 96		Descrip	tion factu	re : Supp	ort haut-par	leur + micro								
No fournisseur		: 1AMAZ2		Nom:	Amazon (	Corporate										
No facture		: CA2B6E	Y0CMI						Type	de transactio	n:F	acturation		Type de fac	turation	: Facture
Date facture		: 2022-11-0	)7		Date o	lue	: 2022-1	1-07	No co	mmande :						
Retenue sur conti	rat	: Non			Date o	lue retenue	:				_		_		_	
Modalité de paier	nent	: Immédiate	ement		Date	de paiement	:		Auto	otisation :	TPS	TVQ		Paiement r	apide	
Mode de paiemen	t	: Cartes de	crédit								_					•
Montant av. tx	4	TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent	
57.98	\$	2.90	<u> </u>	5.78		66.66	\$	0.00	\$	66.66	<u> </u>	60.87	\$	0.00	\$	

0.52 \$

0.52 \$

0.52 \$

0.52 \$

# Répartition directe

– Détail –

**Grand Total** 

. Total Poste comptable Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Déseng. Dépense Description 66.66 60.87 02-330-00-670 Fournitures de bureau, imprimés et livres 57.98 \$ 5.00 2.90 \$ 9.98 5.78 \$ Équip. : % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité : OT: C. Act.: Avec gestion de taxes

## Sommaire comptable de la facture

Total - Année: 2022, période: 11

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	60.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.90 \$	0.00 \$

Iunicipalité de Chelsea année comptable : 2022		Journal:	acturation achat			Page Date	
ériode comptable : Novembre léférence du lot : Mastercard 11			sur les transactions	9		Heure	
Date du lot : 2022-11-24		Intormations	sur les transactions	S			Hobbs Laura (l.rendleho
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001					2.89 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card				0.00 \$	66.66 \$
Total - Année : 2022, période : 11						66.66 \$	66.66 \$
rand Total						66.66 \$	66.66 \$
No transaction : 104	-	ation pour Noel Magique					
No fournisseur         : 1AMAZ2           No facture         : 7769028           Date facture         : 2022-11-03	Nom: Amazon Corporate  Date due	: 2022-11-03	Type de transaction No commande :	: Facturation		Type de facturation	: Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue	:	_	🗖			7
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement	:	Autocotisation : T	rps tvc		Paiement rapide	J
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépens	se	Désengagement	
1.1011111111111111111111111111111111111							
186.85 \$ 9.34 \$  Détail	18.64 \$ 214.83	\$ 0.00	\$ 214.83 \$	\$ 196.17	\$	0.00 \$	
186.85 \$ 9.34 \$  Détail  Répartition directe	18.64 \$ 214.83	\$ 0.00					éseng. Dépense
186.85 \$ 9.34 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TP	S TPS %		Q		éseng. Dépense
186.85         9.34         \$           Détail           Répartition directe         Description           02-701-20-725         Biens durables - Machin		Mnt av. Tx % TP.	S TPS %	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do	
186.85         9.34         \$           Détail           Répartition directe         Description           02-701-20-725         Biens durables - Machin	erie, outillage & équip	Mnt av. Tx % TP	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do	196.17
186.85 \$ 9.34 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes	erie, outillage & équip	Mnt av. Tx % TP	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do	196.17
Détail  Répartition directe  Poste comptable  02-701-20-725  Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  Ommaire comptable de la facture	erie, outillage & équip	Mnt av. Tx % TP	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do	196.17
186.85 \$ 9.34 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin C. Act.: Avec gestion de taxes  ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11	erie, outillage & équip % Com. : 0.00% Proj S-proj. :	Mnt av. Tx	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do	196.17 uip. :
Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin C. Act.: Avec gestion de taxes  ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable	erie, outillage & équip % Com. : 0.00% Proj S-proj. : Description	Mnt av. Tx	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do 214.83 \$ Équ	196.17 uip. : Crédit
Détail  Répartition directe  Poste comptable  02-701-20-725  C. Act.: Avec gestion de taxes  Ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-20-725	erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description Biens durables - Machine	Mnt av. Tx	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do Équation 196.17 \$	196.17 uip. :  Crédit  0.00 \$
Détail  Répartition directe  Poste comptable  02-701-20-725  C. Act.: Avec gestion de taxes  Ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-20-725  54-134-92-000	erie, outillage & équip % Com. : 0.00% Proj S-proj. :  Description Biens durables - Machiner TPS intrants RT0001	Mnt av. Tx  % TP.  186.85 \$ 5.00  rie, outillage & équip	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do 214.83 \$ Éq  Débit  196.17 \$ 9.34 \$	196.17 uip. :  Crédit  0.00 \$ 0.00 \$
Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin C. Act.: Avec gestion de taxes  ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-20-725 54-134-92-000 54-135-92-000	Description Biens durables - Machiner TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Mnt av. Tx  % TP.  186.85 \$ 5.00  rie, outillage & équip	S TPS % 9.34 \$	5TVQ TV0 9.98 18.6	Q	Total Do 214.83 \$ Équ  Débit  196.17 \$ 9.34 \$ 9.32 \$	196.17 uip. :  Crédit  0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Page : 14 Date : 2022-12-15
Période comptable : Novembre		Heure: 09:08:08
Référence du lot : Mastercard 11	Informations sur les transactions	Numéro de lot : 2186
<b>Date du lot</b> : 2022-11-24		Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
No transaction : 105 No fournisseur : 1AMAZ2 No facture : 6945030 Date facture : 2022-11-01 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Décoration pour Noel Magique  Nom : Amazon Corporate  Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-11-01 No commande :  Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Type de facturation : Facture  Paiement rapide
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense	Désengagement
270.78 \$ 13.54 \$	27.01 \$ 311.33 \$ 0.00 \$ 311.33 \$ 284.28 \$	0.00 \$
Détail  Répartition directe		
Poste comptable Description	Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ	Total Déseng. Dépense
02-701-20-725 Biens durables - Mac C. Act.: Avec gestion de taxes	hinerie, outillage & équip 270.78 \$ 5.00 13.54 \$ 9.98 27.01 \$ % Com. : 0.00% Proj S-proj. : Activité : VIE004 OT :	311.33 \$ 284.28 \$ <b>Équip.</b> :
Sommaire comptable de la facture		
Année : 2022, période : 11		
Numéro du poste comptable	<b>Description</b>	Débit Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	284.28 \$ 0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.54 \$ 0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.51 \$ 0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$ 311.33 \$
Total - Année: 2022, période: 11		311.33 \$
Grand Total		311.33 \$
No transaction : 20 No fournisseur : No facture : 313362341 Date facture : 2022-11-11 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Description facture : CARTE CADEAUX - FÊTE DE NOEL  Nom : ARCHAMBAULT GATINEAU  Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-11-11 No commande :  Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Type de facturation : Facture  Paiement rapide

15

Page:

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre					Journal :	Factu	ration ach	at				Page : Date : Heure :		1 2022-12-1 09:08:0
Référence du lot : Mastercard Date du lot : 2022-11-24				Iı	ıformation	ıs sur l	es transact	tions				Numéro d	le lot : bbs Laura (l.re	218
Montant av. tx TPS		TVQ	Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent		
40.00 \$ 0.00	\$	0.00 \$	40.00	\$	0.00	\$	40.00	\$	40.00	\$	0.00	\$		
Détail —														
Répartition directe														
Poste comptable Description				Mnt av.	Tx %T	'PS	TPS	%TVQ	TVQ		Total	Dése	ng. I	Dépense
02-160-00-690 Biens non durab C. Act.: Sans gestion de taxes		quipements o		40.00	\$ 0.0	00	0.00 Activi	\$ 0.00 ité:	0.00	\$ OT :	40.00 \$	Équip		40.00
Sommaire comptable de la factu	re													
Année: 2022, période: 11														
Numéro du poste comptable		Descript	ion								Débit		Crédit	
02-160-00-690		Biens no	n durables - Aut	res équipe	ments dive	ers					40.0	00 \$	0.	.00 \$
55-131-09-000		Comptes	a payer - Maste	r Card							0.0	00 \$	40.	.00 \$
Total - Année : 2022, période :	11										40.0	00 \$	40.	.00 \$
Grand Total –									-		40.0	00 \$	40.	.00 \$
No transaction         : 10           No fournisseur         : 1MANC1           No facture         : 261731           Date facture         : 2022-11-02           Retenue sur contrat         : Non		- I	facture : Repas R MANCHESTER Date due Date due retenue	: 2022-1	1-02		e de transactio		cturation		Type de fac	turation	: Facture	
Modalité de paiement : Immédiater  Mode de paiement : Cartes de c			Date de paiement	: :		Auto	cotisation	: TPS	] TVQ [		Paiement ra	apide		
Montant av. tx TPS		TVQ	Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent		
25.82 \$ 0.50	\$	0.98 \$	27.30	\$	0.00	\$	27.30	\$	26.31	\$	0.00	\$		
25.82 \$ 0.50  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description	\$	0.98 \$	27.30	\$ Mut av.			27.30 TPS	\$ 	26.31 TVQ	\$	0.00	\$ Dése	ng. I	Dépense

Municipalité de Chelsea Page: 16 Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Heure: Période comptable : Novembre 218€ **Informations sur les transactions** Numéro de lot : Référence du lot : Mastercard 11 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot 0.50 \$ 0.00 0.98 \$ 27.30 \$ 26.31 02-610-00-610 25.82 \$ 0.00 Aliments, cafe, eau, etc. OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes **% Com.**: 0.00% Proj S-proj.: Activité: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 26.31\$ 0.00\$ 02-610-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. 0.50 \$ 0.00\$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 0.49\$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 0.00\$ 27.30 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 27.30 \$ 27.30 \$ 27.30 S 27.30 \$ **Grand Total** Description facture : Carte cadeaux - fête de noel : 19 No transaction No fournisseur Nom: BATH & BODY WORKS : 1129 Type de transaction Type de facturation : Facture : Facturation No facture : 2022-11-11 : 2022-11-11 No commande : Date facture Date due Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVO Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 20,00 0.00 0.00 \$ 20.00 \$ 0.00 \$ 20.00 \$ 20.00 Détail Répartition directe Dépense % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Poste comptable Description Mnt av. Tx 20.00 0.00 \$ 0.00 0.00 20.00 \$ 02-160-00-690 Biens non durables - Autres équipements divers 20.00 \$ 0.00 \$ OT: Équip.: % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: C. Act.: Sans gestion de taxes

Sommaire comptable de la facture

17 Page: Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat 2022-12-15 Date: Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 20.00\$ 0.00\$ Biens non durables - Autres équipements divers 02-160-00-690 0.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 20.00 \$ Total - Année: 2022, période: 11 20.00\$ 20.00\$ 20.00 \$ 20.00\$ **Grand Total** : Diner Halloween No transaction : 11 Description facture No fournisseur : 1BNY1 Nom: BENNY&CO : Facture : 475676 Type de transaction : Facturation Type de facturation No facture : 2022-10-31 Date facture : 2022-10-31 Date due No commande Retenue sur contrat : Non Date due retenue Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit C.A.P. TPS TVQ Total R.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 22.87 \$ 45.63 \$ 1 209.62 \$ 0.00 \$ 1 209.62 \$ 1 163.93 \$ 0.00 \$ 1 141.12 Détail -Répartition directe % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx \$ 0.00 1 209.62 \$ 1 163.93 02-160-00-493 Réceptions 1 141.12 \$ 0.00 22.87 45.63 \$ OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Description Débit Crédit Numéro du poste comptable 1 163.93 \$ 0.00\$ 02-160-00-493 Réceptions 0.00\$ 22.87\$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 TVQ intrants TQ0001 22.82\$ 0.00\$ 54-135-92-000 0.00\$ 1 209.62 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card

1 209.62 \$

1 209.62 \$

Total - Année: 2022, période: 11

18 Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Période comptable : Novembre Heure: 2186 Numéro de lot : **Référence du lot** : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot 1 209.62 \$ 1 209.62 \$ **Grand Total** : 51 Description facture : Systeme de son pour organismes No transaction No fournisseur : 1BEST2 Nom: Best Buy 972 : 242463670 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-11-03 : 12996 Date facture : 2022-11-03 Date due No commande : Non Date due retenue Retenue sur contrat TVQ 🗂 Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS : Cartes de crédit Mode de paiement Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 0.00 S 877.79 \$ 835.99 \$ 787.40 \$ 0.00 835.99 \$ 41.80 \$ \$ 877.79 \$ - Détail TVQ Qté fact. Unité comm. Prix un. fact. TPS Total Description Unité prix Mnt av. tx Numéro 835.99 \$ 41.80 \$ 0.00 \$ 877.79 Systeme de son pour organismes TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS % TVQ Biens durables - Machinerie, outillage & équip 835.99 \$ 5.00 41.80 \$ 0.00 0.00 877.79 \$ 787.40 \$ 835.99 02-701-20-725 Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj. S-proj. : Activité: OT: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 835.99\$ 0.00\$ Biens durables - Machinerie, outillage & équip 02-701-20-725 41.80\$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.00\$ 877.79 \$ Comptes a payer - Master Card 55-131-09-000 Total - Année: 2022, période: 11 877.79 \$ 877.79 \$ 877.79\$ 877.79 \$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre		Journal :	Facturation achat		Page : Date : Heure :	2022-12-15
Référence du lot : Mastercard 11		Informations	s sur les transactions		Numéro	o de lot : 218€
Date du lot : 2022-11-24  No transaction : 111	Description facture : Public	cation - Les Voisins Chels	ea neighbors Nov 2022		Rendle F	Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
No fournisseur : 1BVMC1 No facture : FR-18439-1 OCT Date facture : 2022-10-17 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Nom: Best Version Media Can  Date due  Date due retenue  Date de paiement		_	acturation	Type de facturation  Paiement rapide	: Facture
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
130.40 \$ 6.52 \$	13.01 \$ 149.93	\$ 0.00	\$ 149.93 \$	136.90 \$	0.00 \$	
Détail —						
Répartition directe						
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TP	S TPS %TVQ	TVQ	Total Dé	seng. Dépense
02-141-00-341 Publicité et information C. Act.: Avec gestion de taxes	- journaux et revues % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	130.40 \$ 5.00	6.52 \$ 9.98 Activité :	13.01 \$ <b>OT</b> :	149.93 \$ <b>Éq</b> u	136.90 \$ tip.:
Sommaire comptable de la facture						43
Année: 2022, période: 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-141-00-341	Publicité et information -	journaux et revues		=>,	136.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				6.52 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				6.51 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card		· ·	0.00 \$	149.93 \$
Total - Année : 2022, période : 11					149.93 \$	149.93 \$
Grand Total					149.93 \$	149.93 \$
No transaction : 56 No fournisseur : No facture : 307643 Date facture : 2022-10-26 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Description facture : Héber Nom : BEST WESTERN - HOT Date due Date due retenue Date de paiement	gement pour congrès pour TEL UNIVERSEL : 2022-10-26 :		acturation TVQ	Type de facturation  Paiement rapide	: Facture

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page: Date :

20 2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengageme	nt	
616.90 \$	30.84	\$ 61.54	\$ 709.28	\$ 0.00	\$ 709.28	\$ 647.66	\$ 0.00	\$	

#### - Détail -

#### Répartition directe

	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	Déseng.	Dépense	
ı	02-110-00-310	Frais de deplacemen	t du personnel		308.45	\$ 5.00	15.42	\$	9.98	30.77	\$	354.64	\$	323.83	4
ı	C. Act.: Avec gest	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité	:		OT:		Équip. ;		
	02-701-10-310	Frais de deplacemen	t du personnel		308.45	\$ 5.00	15.42	\$	9.98	30.77	\$	354.64	\$	323.83	1
1	C. Act.: Avec gest	tion de taxes	<b>% Com.:</b> 0.00%	Proj S-proj. :			Act	tivité	:		OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Débit	Crédit
323.83 \$	0.00 \$
323.83 \$	0.00 \$
30.84 \$	0.00 \$
30.78 \$	0.00 \$
0.00 \$	709.28 \$
709.28 \$	709.28 \$
709.28 \$	709.28 \$
•	323.83 \$ 30.84 \$ 30.78 \$ 0.00 \$  709.28 \$

No transaction	: 5	Descript	ion factur	e ; Quic	aillerie Cen	tre Meredith, s	trap pour	remorque, art	icles patin	oire HG			
No fournisseur	: 1CAN2	Nom:	CANADIA	N TIRE #176	5								
No facture	: 6 (10/18/2022)	•					Type	de transactio	n : I	acturation		Type de fac	turation : Facture
Date facture	: 2022-10-18		Date d	ue	: 2022-	10-18	No co	mmande :					
Retenue sur contrat	: Non		Date d	ue retenue	:				_		_		
Modalité de paiement	: Immédiatement		Date d	e paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	apide
Mode de paiement	: Cartes de crédit								_				_
Montant av. tx	TPS	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent
212.34 \$	10.62 \$	21.18	s	244.14	\$	0.00	\$	244.14	<u> </u>	221.94	\$	0.00	\$

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11

Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : Date : 21 2022-12-15

Heure :

09:08:08

Numéro de lot :

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

#### ┌ Détail —

### Répartition directe

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	 % TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
02-390-00-643	Petits outils			72.57	\$ 5.00	3.63	\$	9.98	7.24	\$	83.44	\$	76.19	9
C. Act.: Avec gest	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :			OT:		Équip. :		
02-701-27-522	Entretien Réparation -	- Bâtiments et terrains		19.78	\$ 5.00	0.99	\$	9.98	1.97	\$	22.74	\$	19.78	•
C. Act.: Centre M	eredith	% Com.: 100.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :			OT:		Équip. :		
02-701-20-649	Pieces et accessoires -	autres		119.99	\$ 5.00	6.00	\$	9.98	11.97	\$	137.96	\$	125.97	9
C. Act.: Avec gest	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :			OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	76.19 \$	0.00 \$
02-701-20-649	Pieces et accessoires - autres	125.97 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	19.78 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.63 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.99 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.61 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	1.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	244.14 \$
Total - Année : 2022, période : 11		244.14 \$	244.14 \$
and Total		244.14 \$	244.14 \$

Page: 22 Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 9:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 : Mousse station de pompage reseau FP + Bache parc FP LCCFAP No transaction : 6 Description facture No fournisseur : 1CAN2 Nom: CANADIAN TIRE #176 : Facturation Type de facturation : Facture : 21 (11/02/2022) Type de transaction No facture : 2022-11-02 Date facture : 2022-11-02 Date due No commande : Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx \$ 0.00 \$ 103.43 94.44 0.00 89.96 4.50 \$ 8.97 \$ 103.43 \$ \$ \$ - Détail Répartition directe TPS TVQ Total Déseng. Dépense Description Mnt av. Tx % TPS %TVQ Poste comptable \$ 5.00 2.10 \$ 9.98 4.19 \$ 48.26 \$ 44.06 02-413-30-522 Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 41.97 OT: C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: Équip. : 4.78 55.17 50.38 02-701-20-649 47.99 \$ 5.00 2.40 \$ 0.00 \$ Pieces et accessoires - autres OT: C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: Équip. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 44.06\$ 0.00\$ 02-413-30-522 0.00\$ 02-701-20-649 Pieces et accessoires - autres 50.38\$ 4.50 \$ 0.00\$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 54-135-92-000 TVO intrants TO0001 4.49 \$ 0.00\$ 55-131-09-000 0.00\$ 103.43 \$ Comptes a payer - Master Card

103.43 \$

103.43 \$

103.43 \$

103.43 \$

Total - Année: 2022, période: 11

**Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre		Journal :	Facturation achat		Page Date Heur	2022-12-15
Référence du lot : Mastercard 11		Information	s sur les transactions			éro de lot : 2186
No transaction : 12 No fournisseur : 1CAN2 No facture : 11 (11/08/2022) Date facture : 2022-11-08 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Lames Nom : CANADIAN TIRE #176  Date due Date due retenue Date de paiement	'quick cut' pour reseau : 2022-11-08 :	Type de transaction : I No commande : Autocotisation : TPS	Facturation TVQ	Rendle Type de facturation Paiement rapide	······································
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
37.98 \$ 1.90 \$	3.79 \$ 43.67	\$ 0.00	\$ 43.67 \$	39.87 \$	0.00 \$	
Détail ————————————————————————————————————						
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % T				Déseng. Dépense
02-413-30-643 Petits outils C. Act.: Avec gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:	37.98 \$ 5.0	1.90 · \$ 9.98 Activité:	3.79 \$ OT:	43.67 \$ É	39.87 \$
Année: 2022, période: 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-413-30-643	Petits outils				39.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				1.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				1.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card			0.00 \$	43.67 \$
Total - Année : 2022, période : 11					43.67 \$	43.67 \$
Grand Total				8	43.67 \$	43.67 \$
No transaction : 54 No fournisseur : 1CAN2 No facture : 54 (11/02/2022) Date facture : 2022-11-02 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Article Nom : CANADIAN TIRE #176  Date due Date due retenue Date de paiement	s + décoration pour noel : 2022-11-02 :		facturation	Type de facturation	n : Facture

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11

Date du lot : 2022-11-24

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24
Date : 2022-12-15
Heure : 09:08:08

Numéro de lot : 2186 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx		TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengageme	ent
1 103.97	5	55.20	\$ 110.12	\$ 1 269.29	\$ 0.00	\$ 1 269.29	\$ 1 159.03	\$ 0.00	\$

#### – Détail ——

#### Répartition directe

I	Poste comptable	Poste comptable Description						TPS		%TVQ	TVQ		Total	Déseng.	Dépense	
I	02-701-20-725		1 103.97	\$	5.00	55.20	\$	9.98	110.12	\$	1 269.29	\$	1 159.03	9		
ı	C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.		roj S-proj. :				Act	tivité :	VIE004		OT:		Équip. :			

#### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 159.03 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	55.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	55.06 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 269.29 \$
Total - Année : 2022, période : 11		1 269.29 \$	1 269.29 \$
Grand Total		1 269.29 \$	1 269.29 \$

No transaction No fournisseur	: 76 : 1CA	T2		tion factui	re: Bacs	_	ent pour décor	ation de n	oel					
No facture	,	/02/2022)	^					* 1	de transactio	n :	Facturation	Type de fac	turation	: Facture
Date facture Retenue sur contrat	: 2022	11-02		Date d Date d	lue lue retenue	: 2022- :	11-02	No co	ommande	:				
Modalité de paiement	: Immé	diatement		Date d	le paiement	:		Auto	cotisation	TPS [	TVQ	Paiement r	apide	
Mode de paiement	: Carte	de crédit												
Montant av. tx	TF	s	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense	 Désengageme	ent	
112.93 \$	5.6	2	11.26	\$	129.84	S	0.00	\$	129.84	\$	118.56	\$ 0.00	8	

r Détail −

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11

: 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Heure:

Page :

Date:

2022-12-15 09:08:08

Numéro de lot:

2186

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

#### Répartition directe

	Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
ı	02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres		112.93	\$ 5.00	5.65	\$ 9.98	11.26 \$	129.84 \$		118.56
ı	C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.:		Proj S-proj. :			Ac	tivité :	OT	:	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	118.56 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.65 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.63 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	129.84 \$
Total - Année : 2022, période : 11		129.84 \$	129.84 \$
rand Total		129.84 \$	129.84 \$

No transaction	: 91	Descrip	tion facture	: Carte	cadeaux p	our fête de noe	I						
No fournisseur	: 1CAN2	Nom :	CANADIA	N TIRE #17	6								
No facture	: 48	•					Type	de transactio	n : I	Facturation		Type de fact	turation : Facture
Date facture	: 2022-11-13		Date du	ie	: 2022-	-11-13	No co	mmande :					
Retenue sur contrat	: Non		Date du	e retenue	:				_		_		
Modalité de paiement	: Immédiatement		Date de	paiement	:		Autoc	otisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	ipide
Mode de paiement	: Cartes de crédit								_		_		_
Montant av. tx	TPS	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	nt
60.00 \$	0.00 \$	0.00	\$	60.00	\$	0.00	\$	60.00	\$	60.00	\$	.0.00	\$

#### - Détail -

Répartition	directe
-------------	---------

Poste comptable		Mnt av. Tx	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense			
02-160-00-690 Biens non durables - Autres équipements divers				60.00	\$ 0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	60.00	\$	60.00	4
C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proi S-proi.		Proi S-proi. :			Ac	tivité :	:		OT:		Équip. :			

26 Page: Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat 2022-12-15 Date: Année comptable : 2022 09:08:08 Heure: Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Débit Numéro du poste comptable Description 60.00\$ 0.00\$ 02-160-00-690 Biens non durables - Autres équipements divers 0.00\$ 60.00 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 60.00 S 60.00 S 60.00\$ 60.00\$ **Grand Total** No transaction : 61 Description facture : Collation - Grande Marche Pierre Lavoie : 1IGA1 Nom: CHARLES IGA No fournisseur : 6316 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture Date facture : 2022-10-13 Date due : 2022-10-13 No commande : : Non Date due retenue Retenue sur contrat TVQ Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Paiement rapide : Cartes de crédit Mode de paiement C.A.P. Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. Dépense Désengagement 7.84 0.00 \$ 7.84 0.00 \$ 0.00 7.84 0.00 \$ \$ 7.84 - Détail Répartition directe TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS 7.84 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ 7.84 7.84 02-701-70-610 Aliments, boissons Activité: OT: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Aliments, boissons 7.84 \$ 0.00 \$

Comptes a payer - Master Card

7.84 \$

0.00\$

02-701-70-610

55-131-09-000

27 Municipalité de Chelsea Page : Journal: Facturation achat 2022-12-15 Année comptable : 2022 Date: Période comptable : Novembre 09:08:08 Heure: Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot Total - Année: 2022, période: 11 7.84 \$ 7.84 \$ 7.84 \$ **Grand Total** 7.84 \$ : 68 Description facture : Collations - Grande Marche Pierre Lavoie No transaction Nom: CHARLES IGA : 1IGA1 No fournisseur : 5954 Type de transaction Type de facturation : Facture No facture : Facturation : 2022-10-14 : 2022-10-14 No commande : Date facture Date due Retenue sur contrat : Non Date due retenue Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide Mode de paiement : Cartes de crédit C.A.P. Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. Dépense Désengagement 4.26 \$ \$ 0.00 \$ 49.04 \$ 44.78 \$ 0.00 \$ 2.13 \$ 49.04 42.65 \$ Détail -Répartition directe Déseng. Poste comptable TPS %TVQ TVO Total Dépense Description Mnt av. Tx % TPS \$ 5.00 2.13 \$ 9.98 4.26 \$ 49.04 \$ 44.78 02-701-70-610 Aliments, boissons 42.65 OT: C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Activité: Équip. : Proj S-proj.: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 44.78\$ 0.00\$ 02-701-70-610 Aliments, boissons 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 2.13 \$ 0.00\$ 2.13 \$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 49.04 \$ 55-131-09-000 Total - Année: 2022, période: 11 49.04 \$ 49.04\$ 49.04\$ 49.04\$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Jo	urnal : Facturation achat	Page Date	
Période comptable : Novembre			Heure	
Référence du lot : Mastercard 11	Infor	mations sur les transactions	Numéro	o de lot : 2186
Date du lot : 2022-11-24				Hobbs Laura (I.rendlehobbs)
No transaction : 4 No fournisseur : 1FRES1 No facture : 00818368 Date facture : 2022-10-18 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Breuvages comité de t Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.  Date due : 2022-10-18 Date due retenue : Date de paiement :	Type de transaction : Facturation		: Facture
Montant av. tx TPS	TVQ Total I	R.A.P. C.A.P. Déper	nse Désengagement	
48.93 \$ 2.45 \$	4.88 \$ 56.26 \$	0.00 \$ 56.26 \$ 51.37	7 \$ 0.00 \$	
Détail —				
Répartition directe			YO. 17.41	
Poste comptable Description	Mut av. Tx	% TPS         TPS         %TVQ         TV           \$ 5.00         2.45         \$ 9.98         4.00		51.37 \$
02-110-00-610 Aliments, cafe, eau, et C. Act.: Avec gestion de taxes	c. 48.93 % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	\$ 5.00 2.45 \$ 9.98 4.  Activité:		rip. :
Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11				-
Numéro du poste comptable	Description		Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.		51.37 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001		2.45 \$	0.00 \$
			2.44 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001		0.00 \$	56.26 \$
55-131-09-000 <b>Total</b> - Année : 2022, période : 11	Comptes a payer - Master Card		56.26 \$	56.26 \$
Grand Total		,	56.26 \$	56.26 \$
No transaction : 7 No fournisseur : 1FRES1 No facture : 00402123 Date facture : 2022-10-18 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Description facture : Bouteille d'eau - Avis Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.  Date due : 2022-10-18 Date due retenue : Date de paiement :	d'ébulition  Type de transaction : Facturation No commande :  Autocotisation : TPS TV		: Facture

Informations sur les transactions

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11

Journal: Facturation achat

Page:

Date : Heure:

2022-12-15 09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

]	Date du lot	:	2022-11-24							Rendle H	lobbs Laura (l.rendlehob	bs)
Ī	Montant av. tx		TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagem	ent		_
	28.14	\$	0.00	\$ 0.00	\$ 28.14	\$ 0.00	\$ 28.14	\$ 28.14	\$ 0.00	\$		

#### ┌ Détail —

#### Répartition directe

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	•	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	Déseng.	Dépense	
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, et	c.		14.07	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	14.07	\$	14.07	9
C. Act.: Sans gestie	on de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Ac	tivité :	:		OT:		Équip. :		
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, et	c. ·		14.07	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	14.07	\$	14.07	4
C. Act.: Sans gestie	on de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Ac	tivité :	;		OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	14.07 \$	0.00 \$
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	14.07 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	28.14 \$
Total - Année: 2022, période: 11		28.14 \$	28.14 \$
Grand Total		28.14 \$	28.14 \$

No transaction No fournisseur	: 37 : 1FRES1			tion factu Chelsea F	re : épice reshmart 2993	-	serne (crème, s a Inc.	ucre, thé,	etc)					
No facture	: 818898		•						de transactio	n ; ]	Facturation		Type de fac	turation : Facture
Date facture	: 2022-10	·17		Date o	due	: 2022-	10-17	No co	mmande :					
Retenue sur contrat	: Non			Date of	due retenue	:						_		
Modalité de paiemen	t : Immédia	tement		Date (	de paiement	:		Auto	otisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	pide
Mode de paiement	: Cartes de	crédit												
Montant av. tx	TPS		TVQ		Total		R.A.P.	1,	C.A.P.		Dépense		Désengageme	nt
28.14	0.00	\$	0.00	\$	28.14	\$	0.00	\$	28.14	\$	28.14	\$	0.00	\$

┌ Détail —

Municipalité de Chelsea Page : 30 Journal: Facturation achat 2022-12-15 Année comptable : 2022 Date: Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 28.14 \$ 0.00 0.00 0.00 0.00 \$ 28.14 \$ 28.14 02-220-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. \$ OT: % Com.: 0.00%. Activité: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Débit Description Numéro du poste comptable 0.00\$ 28.14\$ 02-220-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 28.14 \$ Total - Année: 2022, période: 11 28.14\$ 28.14 \$ 28.14\$ 28.14 \$ **Grand Total** No transaction : 48 Description facture : Collations - camion pompier pour appel : 1FRES1 ·Nom: Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc. No fournisseur No facture : 819455 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture : 2022-10-19 Date due : 2022-10-19 No commande Date facture : Non Retenue sur contrat Date due retenue TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS : Cartes de crédit Mode de paiement C.A.P. Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. Dépense Désengagement 0.00 \$ 81.11 75.36 0.00 \$ 72.49 2.88 5.74 \$ 81.11 \$ - Détail Répartition directe TVQ Total Déseng. Dépense Description % TPS TPS %TVQ Poste comptable Mnt av. Tx Aliments, cafe, eau, etc. 72.49 \$ 0.00 2.88 \$ 0.00 5.74 81.11 \$ 75.36 02-220-00-610 OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité:

Sommaire comptable de la facture

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

**Informations sur les transactions** 

Page: Date:

31 2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

2186

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	75.36 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.87 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	81.11 \$
Total - Année : 2022, période : 11		81.11 \$	81.11 \$
Grand Total		81.11 \$	81.11 \$

No transaction No fournisseur

: 40

Description facture : Repas comité de travail (budget 2023)

: 1CHEP1

: 1205108-1

Nom: CHELSEA PUB

Type de transaction No commande :

: Facturation

Type de facturation

: Facture

Date facture Retenue sur contrat : Non

No facture

: 2022-10-18

Modalité de paiement : Immédiatement

Date due : 2022-10-18 Date due retenue

Date de paiement

Autocotisation : TPS

Paiement rapide

de de paiement	:	Cartes de crédit	
Montant ov. tv		TDC	

Montant av. t	x	TPS	TVQ	Total	 R.A.P.	C.A.P.	 Dépense	Désengageme	ent
214.18	\$	4.50	\$ 8.98	\$ 227.66	\$ 0.00	\$ 227.66	\$ 218.67	\$ 0.00	\$

#### - Détail -

#### Répartition directe

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TV	Q TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, e	etc.		214.18	\$ 0.00	4.50	\$ 0.0	0 8.98	\$	227.66	\$	218.67	5
C. Act.: Avec ge	stion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :		OT:		Équip. ;		

#### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	218.67 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.49 \$	0.00 \$

Page: 32 Municipalité de Chelsea 2022-12-15 Journal: Facturation achat Date : Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot : 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 227.66\$ 55-131-09-000 Total - Année: 2022, période: 11 227.66\$ 227.66\$ 227.66 \$ 227.66 \$ **Grand Total** : 17 Description facture : Casdeux et articles pour fête de noel No transaction No fournisseur : COST001 Nom: COSTCO WHOLESALE Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 131 : 2022-11-11 Date facture : 2022-11-11 Date due No commande : Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 160.09 \$ 7.02 14.00 181.11 \$ 0.00 \$ 181.11 \$ 167.09 0.00 \$ \$ \$ - Détail Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 74.29 02-160-00-690 Biens non durables - Autres équipements divers 70.76 \$ 5.00 3.54 \$ 9.98 7.06 \$ 81.36 \$ OT: Activité: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : 99.75 92.80 \$ 0.00 3.48 \$ 0.00 6.94 02-160-00-493 Réceptions 89.33 OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 92.80\$ 0.00\$ 02-160-00-493 Réceptions 0.00\$ 74.29 \$ Biens non durables - Autres équipements divers 02-160-00-690 7.02 \$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 7.00 \$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001

Comptes a payer - Master Card

55-131-09-000

Total - Année: 2022, période: 11

0.00\$

181.11\$

181.11\$

181.11 \$

33 Municipalité de Chelsea Page : Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre 218€ Numéro de lot: Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot **Grand Total** 181.11 \$ 181.11 \$ : 3 Description facture : Repas comité de travail conseil No transaction Nom: CUISINE EXPRESS INDIENNE No fournisseur Type de facturation : Facture : 002612 Type de transaction : Facturation No facture : 2022-11-01 : 2022-11-01 No commande : Date due Date facture : Non Date due retenue Retenue sur contrat TVQ 🗔 Paiement rapide Autocotisation : TPS Date de paiement Modalité de paiement : Immédiatement : Cartes de crédit Mode de paiement C.A.P. Désengagement Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. Dépense 0.00 183.79 \$ 176.84 \$ 0.00 \$ 173.37 \$ 3.48 \$ 6.94 \$ 183.79 \$ \$ Détail -Répartition directe %TVQ TVO Total Déseng. Dépense Description % TPS TPS Poste comptable Mnt av. Tx 176.84 173.37 \$ 0.00 3.48 \$ 0.00 6.94 \$ 183.79 \$ 02-110-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 176.84\$ 0.00\$ Aliments, cafe, eau, etc. 02-110-00-610 0.00\$ 3.48\$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 0.00\$ 3.47 \$ TVO intrants TO0001 54-135-92-000 0.00\$ 183.79\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 183.79 \$ 183.79\$ 183.79 \$ 183.79\$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat		Date	2022-12-
Période comptable : Novembre	outhar i actaration actar		Heure	
Référence du lot : Mastercard 11	Informations sur les transactions	2		de lot : 21
Date du lot : 2022-11-24	mornations sur les transactions	•		Hobbs Laura (l.rendlehobb
No transaction : 31	Description facture : Crème			(
No fournisseur : 1depa2	Nom: Dépanneur M & R			
No facture : 436384	Type de transaction	: Facturation	Type de facturation	: Facture
Date facture : 2022-10-31	Date due : 2022-10-31 No commande :		V 1	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :			_
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement : Autocotisation : T	TPS TVQ	Paiement rapide	
Mode de paiement : Cartes de crédit				_
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P.	Dépense	Désengagement	
18.75 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$	\$ 18.75 \$	0.00 \$	
- Détail -				
ne un u				
Répartition directe Poste comptable Description	Mnt av. Tx % TPS TPS %	STVQ TVQ	Total Dé	seng. Dépense
I uste comptable Description	Will av. 1x /0 115 115 /0	110		-
02-320-00-610 Aliments, cafe, eau, etc.		0.00	18.75 \$	18.75
	18.75 \$ 0.00 0.00 \$  Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:	0.00 \$ <b>OT</b> :		18.75 nip. :
C. Act.: Sans gestion de taxes				
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture				
C. Act.: Sans gestion de taxes			Éqi	ıip. :
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture				
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:		Éqi	ıip. :
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-320-00-610	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description Aliments, cafe, eau, etc.		Débit 18.75 \$	Crédit 0.00 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description		Éqi Débit	iip. : Crédit
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-320-00-610  55-131-09-000	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description Aliments, cafe, eau, etc.		Débit  18.75 \$ 0.00 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description Aliments, cafe, eau, etc.		Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description Aliments, cafe, eau, etc.		Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description  Aliments, cafe, eau, etc.  Comptes a payer - Master Card		Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total  No transaction : 74 No fournisseur : 1depa2 No facture : 434679	Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:  Description  Aliments, cafe, eau, etc.  Comptes a payer - Master Card  Description facture : Aliments pour activité d'Halloween  Nom : Dépanneur M & R  Type de transaction		Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total  No transaction : 74 No fournisseur : 1depa2 No facture : 434679 Date facture : 2022-10-27	Description Aliments, cafe, eau, etc. Comptes a payer - Master Card  Description facture : Aliments pour activité d'Halloween Nom : Dépanneur M & R  Type de transaction No commande :	OT:	Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$  18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total  No transaction : 74 No fournisseur : 1depa2 No facture : 434679 Date facture : 2022-10-27 Retenue sur contrat : Non	Description  Aliments, cafe, eau, etc. Comptes a payer - Master Card  Description facture : Aliments pour activité d'Halloween  Nom : Dépanneur M & R  Type de transaction  Date due : 2022-10-27 No commande : Date due retenue :	: Facturation	Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$  18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-320-00-610  55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total  No transaction : 74  No fournisseur : 1depa2  No facture : 434679  Date facture : 2022-10-27  Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement	Description Aliments, cafe, eau, etc. Comptes a payer - Master Card  Description facture : Aliments pour activité d'Halloween Nom : Dépanneur M & R  Type de transaction No commande :	: Facturation	Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$  18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$
C. Act.: Sans gestion de taxes  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable 02-320-00-610 55-131-09-000  Total - Année: 2022, période: 11  Grand Total  No transaction : 74 No fournisseur : 1depa2 No facture : 434679 Date facture : 2022-10-27 Retenue sur contrat : Non	Description  Aliments, cafe, eau, etc. Comptes a payer - Master Card  Description facture : Aliments pour activité d'Halloween  Nom : Dépanneur M & R  Type de transaction  Date due : 2022-10-27 No commande : Date due retenue :	: Facturation	Débit  18.75 \$ 0.00 \$ 18.75 \$  18.75 \$	Crédit  0.00 \$ 18.75 \$ 18.75 \$

Page: 35 Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Informations sur les transactions Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot Détail -Répartition directe %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS 0.00 48.00 48.00 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 02-160-00-493 Réceptions 48.00 OT: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : · Activité : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Description Débit Numéro du poste comptable 48.00\$ 0.00\$ 02-160-00-493 Réceptions 0.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 48.00 \$ Total - Année: 2022, période: 11 48.00 S 48.00 \$ 48.00\$ 48.00\$ **Grand Total** Description facture : Fourniture pour activité biblio No transaction : 78 : 1depa2 Nom: Dépanneur M & R No fournisseur : 433808 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture No commande : Date facture : 2022-10-25 Date due : 2022-10-25 Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Paiement rapide Mode de paiement : Cartes de crédit **TPS** TVO Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 \$ 16.00 \$ 16.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$ 16.00 \$ 16.00 Détail -Répartition directe TVQ % TPS TPS %TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ 16.00 \$ 16.00 02-702-30-670 Fournitures de bureau, imprimés et livres 16.00 Activité: OT: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. :

3€ Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Numéro de lot: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 0.00\$ 16.00\$ 02-702-30-670 Fournitures de bureau, imprimés et livres 0.00\$ 16.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 16.00 \$ 16.00 S 16.00\$ 16.00\$ **Grand Total** No transaction : 27 Description facture : Fourniture pour borne sèche FP : 1DESR2 Nom: DESROSIERS DISTRIBUTEUR No fournisseur : 9842797 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture Date facture : 2022-10-20 Date due : 2022-10-20 No commande : : Non Date due retenue Retenue sur contrat Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide Mode de paiement : Cartes de crédit Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement \$ 11.48 \$ 22.90 263.98 0.00 263.98 \$ 241.05 0.00 229.60 Détail Répartition directe % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx 229.60 \$ 5.00 11.48 \$ 9.98 22.90 263.98 241.05 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique Proj S-proj.: REG1115-19 03 Activité: OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Infrastructures - Sécurité publique 241.05 \$ 0.00\$ 23-030-00-721

11.48\$

0.00\$

54-134-92-000

TPS intrants RT0001

funicipalité de Chelsea nnée comptable : 2022 ériode comptable : Novembre éférence du lot : Mastercard 11 ate du lot : 2022-11-24			Facturation achat		Page : Date : Heure : Numéro de lot : Rendle Hobbs Lau			
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001					11.45 \$		0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card				0.00 \$		263.98 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 11</b>	Comptes a payer - master	Caru			-	263.98 \$		263.98 \$
rand Total						263.98 \$		263.98 \$
No transaction : 53  No fournisseur : 1DOL1  No facture : 6339  Date facture : 2022-11-02  Retenue sur contrat : Non	Description facture : Article Nom : DOLLARAMA Date due Date due retenue	es pour noel magique : 2022-11-02	Type de transaction No commande :		ration	Type de facturatio	on : Facture	;
Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement	:	Autocotisation :	TPS	TVQ	Paiement rapide		
						Désengagement		
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	]	Dépense	Desengagement		
27.58 \$ 1.38 \$  Détail	TVQ Total 2.75 \$ 31.71	R.A.P. 0.00	\$ 31.71	_	28.95 \$	0.00 \$		
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin	2.75 \$ 31.71		\$ 31.71 S TPS 1.38 \$	\$ %TVQ		0.00 \$  Total 31.71 \$	Déseng. Équip. :	<b>Dépens</b> 28.95
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin C. Act.: Avec gestion de taxes  Demmaire comptable de la facture	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip	\$ 0.00	\$ 31.71 S TPS 1.38 \$	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total 31.71 \$	Déseng.	28.95
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  22-701-20-725 Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  Commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	\$ 0.00  Mut av. Tx	\$ 31.71  S TPS  1.38 \$ Activité	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total  31.71 \$	Déseng. Équip. :	28.95
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  22-701-20-725 Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  mmaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	\$ 0.00  Mut av. Tx	\$ 31.71  S TPS  1.38 \$ Activité	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total  31.71 \$  Débit  28.95 \$ 1.38 \$	Déseng. Équip. :	28.95  it  0.00 \$ 0.00 \$
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  22-701-20-725 Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  mmaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-20-725	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description Biens durables - Machine	\$ 0.00  Mut av. Tx	\$ 31.71  S TPS  1.38 \$ Activité	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total  31.71 \$  Débit  28.95 \$ 1.38 \$ 1.38 \$	Déseng. Équip. :	28.95 it 0.00 \$
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  Descripti	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description  Biens durables - Machiner TPS intrants RT0001	\$ 0.00  Mut av. Tx	\$ 31.71  S TPS  1.38 \$ Activité	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total  31.71 \$  Débit  28.95 \$ 1.38 \$ 1.38 \$ 0.00 \$	Déseng. Équip. :	28.95  it  0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$ 31.71 \$
27.58 \$ 1.38 \$  Détail  Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-20-725 Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  Description  Description  Ozeronical Biens durables - Machin  C. Act.: Avec gestion de taxes  Description	2.75 \$ 31.71  erie, outillage & équip % Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description  Biens durables - Machiner TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	\$ 0.00  Mut av. Tx	\$ 31.71  S TPS  1.38 \$ Activité	\$ ************************************	28.95 \$  TVQ 2.75 \$	0.00 \$  Total  31.71 \$  Débit  28.95 \$ 1.38 \$ 1.38 \$	Déseng. Équip. :	28.95  it  0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$

Municipalité de Chelsea	*	1 77		Page :	3000 10 1
Année comptable : 2022	Jou	rnal : Facturation achat		Date:	2022-12-1
Période comptable : Novembre	T. C.			Heure:	09:08:0
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24	Inforn	nations sur les transactions		Numéro de l	lot : 2186 s Laura (l.rendlehobbs
		V 1 5: V 1		Keliule 11000	s Laura (Literiurenouos
No transaction : 59 No fournisseur : 1DOL1	Description facture : Nappe de table - Grande Nom : DOLLARAMA	e Marche Pierre Lavoie			
No facture : 494	Num : DOLLARAMA	Type de transaction : Factu	ıration	Type de facturation :	Facture
Date facture : 2022-10-15	Date due : 2022-10-15	No commande :		- <b>JP</b>	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	
Mode de paiement : Cartes de crédit					
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.	A.P. C.A.P.	Dépense	Désengagement	
5.00 \$ 0.25 \$	0.50 \$ 5.75 \$ 0.	00 \$ 5.75 \$	5.25 \$	0.00 \$	
– Détail ——————					
Répartition directe					
Poste comptable Description	Mnt av. Tx	% TPS	TVQ	Total Déseng.	Dépense
02-701-70-639 Matériaux autres	5.00	\$ 5.00 0.25 \$ 9.98	0.50 \$	5.75 \$	5.25
C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:	Activité :	OT:	Équip. :	
Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11					
Numéro du poste comptable	Description			Débit	Crédit
02-701-70-639	Matériaux autres		-	5.25 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001			0.25 \$	0.00 \$
				0.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card			0.00 \$	5.75 \$
Total - Année : 2022, période : 11				5.75 \$	5.75 \$
Grand Total			-	5.75 \$	5.75 \$
No transaction : 41	Description facture : Étampe - Commissaire	à l'assermentation			
No fournisseur : 1DOMI1	Nom : DOMINION RUBBER STAMPS & ENGR				
No facture : 914842	W Billo	Type de transaction : Factu	ration	Type de facturation :	Facture
Date facture : 2022-10-28	Date due : 2022-10-28	No commande :		-	
D. A	Data dan matanan				
Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue : Date de paiement :	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	

Municipalité de Chelsea Page: 39 Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot : **Informations sur les transactions** : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx \$ \$ 2.36 0.00 49.61 \$ 0.00 \$ 49.61 47.25 0.00 47.25 \$ \$ - Détail -Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense \$ 49.61 \$ 47.25 02-120-00-670 Fournitures de bureau, imprimés et livres 47.25 \$ 5.00 2.36 \$ 0.00 0.00 OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Activité: Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable **Description** 47.25 \$ 0.00\$ Fournitures de bureau, imprimés et livres 02-120-00-670 2.36\$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.00\$ 49.61 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 49.61\$ 49.61 \$ 49.61\$ 49.61 \$ **Grand Total** No transaction : 70 Description facture : Formation relations publiques - responsable comm No fournisseur : EDIT001 Nom: EDITIONS INFOPRESSE Type de transaction : 23148 : Facturation Type de facturation : Facture No facture Date facture : 2022-11-07 Date due : 2022-11-07 No commande : 13019 Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx \$ 315.00 \$ 15.75 \$ 31.42 \$ 362.17 \$ 0.00 \$ 362.17 \$ 330.71 \$ 330.71 - Détail

Unité comm. Prix un. fact.

315

Unité

Unité prix

Unité

Mnt av. tx

315.00

\$

Qté fact.

Numéro

Description

Formation relations publiques - responsable comm

TVQ

31.42

\$

Total

362.17

TPS

15.75 \$

Page : 4( Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 2022-12-15 Journal: Facturation achat Date: 09:08:08 Heure: Période comptable : Novembre Numéro de lot: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot TVQ Total Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS % TVQ Déseng. Dépense 330.71 330.71 02-141-00-454 Services de formation 315.00 \$ 5.00 15.75 \$ 9.98 31.42 \$ 362.17 \$ \$ Activité : OT: Équip. : % Com.: 0.00% C. Act.: Avec gestion de taxes Proj. S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 330.71 \$ 0.00\$ 02-141-00-454 Services de formation 15.75\$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.00\$ 15.71 \$ 54-135-92-000 TVO intrants TO0001 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 362.17 \$ Total - Année: 2022, période: 11 362.17 \$ 362.17 \$ 362.17 \$ 362.17 \$ **Grand Total** No transaction : 81 **Description facture**: Formation Système de traitement QR22 : 1FED1 Nom: FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES No fournisseur Type de transaction Type de facturation : Facture No facture : 40154 : Facturation : 2022-10-18 : 2022-10-18 No commande : Date facture Date due Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement TPS TVQ Total Montant av. tx 0.00 \$ \$ 0.00 \$ 304.85 \$ 15.24 \$ 30.41 \$ 350.50 \$ 350.50 320.05 Détail -Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense \$ \$ 9.98 30.41 \$ 350.50 320.05 02-490-00-454 Services de formation 304.85 \$ 5.00 15.24 OT: C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité : Équip. :

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24 Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : Date :

41 2022-12-15

Date : Heure :

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Description	Débit	Crédit
Services de formation	320.05 \$	0.00 \$
TPS intrants RT0001	15.24 \$	0.00 \$
TVQ intrants TQ0001	15.21 \$	0.00 \$
Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	350.50 \$
	350.50 \$	350.50 \$
	350.50 \$	350.50 \$
	Services de formation TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Services de formation       320.05 \$         TPS intrants RT0001       15.24 \$         TVQ intrants TQ0001       15.21 \$         Comptes a payer - Master Card       0.00 \$         350.50 \$

No transaction	: 58			Descript	ion fact	ire : Loica	ition mascot	te pour noel n	nagique							
No fournisseur	; 1Fl	Υl		Nom:	Fun Part	y										
No facture	: 617	3							Туре	de transaction	n:1	Facturation		Type de fac	turation	: Facture
Date facture	: 202	2-10-2	.4		Date	due	: 2022-1	0-24	No c	ommande :						
Retenue sur contrat	: No				Date	due retenue	:				_		_		_	
Modalité de paiement	: Imi	rédiate	ment		Date	de paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	apide	
Mode de paiement	: Ca	es de o	crédit													
Montant av. tx		PS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent	
1 270.00 \$	3	.50		76.81		1 385.31	<u> </u>	0.00	s	1 385.31	\$	1 308.40	\$	0.00	\$	

#### – Détail –

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	%	6 TPS	TPS	q	%TVQ	TVQ		Total	Déseng.	Dépense	_
02-701-20-516 C. Act.: Avec gest	Location - Machineries, outillage et équipement ion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :	770.00	\$	5.00	38.50 Act	\$ ivité :	9.98 VIE004	76.81	\$ OT:	885.31	\$ Équip. :	808.40	4
02-701-20-516 C. Act.: Sans gest	Location - Machineries, outillage et équipement ion de taxes	500.00	\$	0.00	0.00 <b>Act</b>	\$ ivité :	0.00	0.00	\$ OT:,	500.00	\$ Équip. :	500.00	\$

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : Date:

42 2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-516	Location - Machineries, outillage et équipement	1 308.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	38.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	38.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 385.31 \$
Total - Année : 2022, période : 11		1 385.31 \$	1 385.31 \$
Grand Total		1 385.31 \$	1 385.31 \$
Grand Total		1 385.31 8	

: 107

TVQ

0.55

Description facture : Repas - Salle de montre Paragraphe Montreal

R.A.P.

0.00

: 2022-10-21

\$

Nom: HINNAWI BROS

\$

Type de transaction

: Facturation

Dépense

13.38

\$

Type de facturation

: Facture

: 243 No facture Date facture

: 2022-10-21 Retenue sur contrat : Non

Date due Date due retenue No commande :

TVQ 🔲

Mode de paiement

Montant av. tx

13.11

No transaction

No fournisseur

Modalité de paiement : Immédiatement : Cartes de crédit

TPS

0.23

\$

Date de paiement

Total

13.89

Autocotisation : TPS

C.A.P.

13.89

\$

Paiement rapide

Désengagement

0.00

- Détail -

## Répartition directe

Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	(	% TPS	TPS	%TV	Q TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	è
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.		13.11	\$	0.00	0.23	\$ 0.0	0 0.55	\$	13.89	\$	13.38	9
C. Act.: Avec ges	tion de taxes % Com. :	0.00% Proj S-proj.:				Ac	tivité :		OT:		Équip. :		

\$

Sommaire comptable de la facture

\$

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	13.38 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.23 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	13.89 \$

Page : 43 Municipalité de Chelsea 2022-12-15 Journal: Facturation achat Date: Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Total - Année: 2022, période: 11 13.89 \$ 13.89 \$ 13.89 \$ 13.89\$ **Grand Total** Description facture : Hébergement - formation Environnement No transaction : 82 Nom: HOSPITALITE SONDER CANADA INC No fournisseur No facture : 3663844 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture Date facture : 2022-10-18 Date due : 2022-10-18 No commande : Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ 🔲 Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx Total 0.00 \$ 421.23 \$ 21.06 \$ 42.02 \$ 484.31 \$ 0.00 \$ 484.31 \$ 442.24 \$ - Détail -Répartition directe Poste comptable Description % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Mnt av. Tx 442.24 484.31 \$ 02-470-00-454 Services de formation 421.23 \$ 5.00 21.06 \$ 9.98 42.02 \$ C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Activité : OT: Équip. : Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 442.24 \$ 0.00\$ 02-470-00-454 Services de formation 21.06 \$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.00\$ 54-135-92-000 TVO intrants TO0001 21.01 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 484.31 \$ Total - Année: 2022, période: 11 484.31 \$ 484.31 \$ 484.31 \$ 484.31 \$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea				Page :	: 4
Année comptable : 2022		Journal : F	acturation achat	Date	
Période comptable : Novembre				Heure	
<b>Référence du lot</b> : Mastercard 11		Informations s	sur les transactions		o de lot : 218
<b>Date du lot</b> : 2022-11-24				Rendle F	Hobbs Laura (l.rendlehobb
No transaction : 109	-	nnement - Salle de montre P	aragraphe Montreal		
No fournisseur :	Nom: INDIGO PARKING				
No facture : 5DV87TEJBL	•		Type de transaction : Facturation	Type de facturation	: Facture
Date facture : 2022-10-21	Date due		No commande :		
Retenue sur contrat : Non	Date du retenue	:	Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	1
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS TVQ	ratement rapide	J
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P. Dépense	e Désengagement	
			\$ 21.00 \$ 21.00	\$ 0.00 \$	
21.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 21.00	\$ 0.00	\$ 21.00 \$ 21.00	\$ 0.00 \$	
Détail —					
Répartition directe					
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TPS	TPS %TVQ TVQ	Total Dé	éseng. Dépense
02-702-30-310 Frais de deplacement du	personnel	21.00 \$ 0.00	0.00 \$ 0.00 0.00	\$ 21.00 \$	21.00
C. Act.: Sans gestion de taxes	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:		Activité :	OT: Équ	uip. :
Sommaire comptable de la facture					
Année : 2022, période : 11					
	D 1.41			D/L:4	Crédit
Numéro du poste comptable	<u>Description</u>			Débit	
02-702-30-310	Frais de deplacement du	personnel		21.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card		0.00 \$	21.00 \$
Total - Année: 2022, période: 11				21.00 \$	21.00 \$
Grand Total				21.00 \$	21.00 \$
Stand I stan				21.00 0	21.00 \$
25			X		
No transaction : 65   No fournisseur : 1CIGA1	Description facture : Cartes Nom : La Cigale	cadeaux - Grande Marche I	rerre Lavois		
No facture : 1412560032	. La Cigale		Type de transaction : Facturation	Type de facturation	: Facture
Date facture : 2022-10-14	Date due		No commande :	Type de lacturation	. I dotalo
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue	:	TO COMMINGE		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	1
Mode de paiement : Cartes de crédit	•				
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P. Dépense	Désengagement	
200.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 200.00	\$ 0.00	\$ 200.00 \$ 200.00	\$ 0.00 \$	

Page: 45 Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot Détail Répartition directe TVQ Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ Total Déseng. Dépense 0.00 \$ 200.00 \$ 02-701-10-971 Contributions autres organismes - Transferts 200.00 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 200.00 % Com.: 0.00% Activité : OT: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Numéro du poste comptable Description Débit 02-701-10-971 Contributions autres organismes - Transferts 200.00\$ 0.00\$ 0.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 200.00 \$ Total - Année: 2022, période: 11 200.00 \$ 200.00\$ 200.00\$ **Grand Total** 200.00\$ : 67 Description facture : Carte cadeaux - Grande Marche Pierre Lavoie No transaction No fournisseur Nom: LA PETITE GROCERIE : 14/10/2022 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-10-14 : 2022-10-14 Date facture Date due No commande : Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Autocotisation : TPS Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 \$ 150.00 150.00 0.00 150.00 0.00 \$ 0.00 150.00 **Détail** Répartition directe TVQ Total Déseng. Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ Dépense \$ 0.00 0.00 150.00 \$ 150.00 \$ 0.00 0.00 02-701-10-971 Contributions autres organismes - Transferts 150.00 Activité: OT: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. :

Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Numéro de lot : 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Contributions autres organismes - Transferts 150.00\$ 0.00\$ 02-701-10-971 0.00\$ 150.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 150.00 \$ 150.00\$ 150.00 \$ 150.00\$ **Grand Total** : 14 : Articles pour fête de noel Description facture No transaction Nom: LCBO No fournisseur Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 67922 : 2022-11-04 Date due : 2022-11-04 No commande : Date facture Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ 🔲 Paiement rapide Autocotisation : TPS Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 233.40 \$ 0.00 \$ 233.40 \$ 233.40 0.00 233.40 \$ 0.00 \$ \$ Détail -Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 233.40 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ 233.40 \$ 02-160-00-493 Réceptions 233.40 OT: Activité : Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	233.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	233.40 \$

47 Page: Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat 2022-12-15 Date: Année comptable : 2022 Heure: 99:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Total - Année: 2022, période: 11 233.40 \$ 233.40 \$ 233.40 \$ 233.40 \$ **Grand Total** : 66 : Carte cardeaux - Grande Marche Pierre Lavoie No transaction Description facture No fournisseur : 1PAL1 Nom: LE PALMIER No facture : 1414060051 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Date facture : 2022-10-14 Date due : 2022-10-14 Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ  $\square$ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 \$ 156.00 0.00 \$ 0.00 \$ 156.00 \$ 0.00 \$ 156.00 \$ 156.00 \$ - Détail -Répartition directe Poste comptable % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Description Mnt av. Tx 156.00 \$ 156.00 02-701-10-971 Contributions autres organismes - Transferts 156.00 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT: Équip. : Sommaire comptable de la facture **Année**: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 02-701-10-971 156.00 \$ 0.00\$ Contributions autres organismes - Transferts 0.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 156.00 \$ Total - Année: 2022, période: 11 156.00 \$ 156.00 \$ 156.00 \$ 156.00\$ **Grand Total** 

48 Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre **Référence du lot** : Mastercard 11 Informations sur les transactions Numéro de lot: 2186 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 **Description facture**: Fourniture pour borne sèche FP No transaction : 34 No fournisseur : 1RAP1 Nom: LES EQUIPEMENTS RAPCO INC : 075549 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-10-13 Date due : 2022-10-13 No commande : Date facture Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS : Cartes de crédit Mode de paiement TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx TPS 299.50 \$ 38.94 \$ 0.00 \$ 338.44 \$ 0.00 \$ 338.44 \$ 299.50 \$ 0.00 \$ - Détail -Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 299.50 0.00 338.44 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique 299.50 \$ 13.00 38.94 \$ 0.00 \$ \$ OT: % Com.: 0.00% Activité: Équip.: C. Act.: Avec gestion de taxes Proj S-proj.: REG1115-19 03 \$ 0.00 0.00 -23.96 -23.96 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 -23.96 \$ 0.00 0.00 \$ OT: Équip. : % Com.: 0.00% C. Act.: Sans gestion de taxes Proj S-proj. : Activité: 23.96 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ 23.96 23.96 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique OT: Équip. : % Com.: 0.00% Proj S-proj.: REG1115-19 03 Activité: C. Act.: Sans gestion de taxes -29.88 -29.88 55-133-92-000 TVO exigible TQ0001 -29.88 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 0.00 \$ OT: C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: Équip. : \$ 0.00 0.00 . \$ 0.00 0.00 14.94 14.94 \$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 14.94 \$ OT: Activité: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : 14.94 0.00 14.94 9 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique 14.94 \$ 0.00 0.00 \$ 0.00 \$ OT: % Com.: 0.00% Proj S-proj.: REG1115-19 03 Activité: Équip. : C. Act.: Sans gestion de taxes Sommaire comptable de la facture **Année**: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable **Description** 

Infrastructures - Sécurité publique

23-030-00-721

338.40 \$

0.00\$

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24	Journal : Facturation achat  Informations sur les transactions	Page : Date : Heure : Numéro de lo Rendle Hobbs	49 2022-12-15 09:08:08 t: 2186 Laura (l.rendlehobbs)
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.98 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	338.44 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	29.88 \$
Total - Année : 2022, période : 11		368.32 \$	368.32 \$
Grand Total		368.32 \$	368.32 \$

No transaction No fournisseur		: 13 : 1LUM3			tion facture LUMEN	: Fils	électrique po	ur usine eau u	isée					,	
No facture		: 25843268	3-00	Hom .	COMEN				Type	de transactio	n :	Facturation	Type de fac	turation	: Facture
Date facture Retenue sur cont Modalité de paie Mode de paiemen	rat ment	: 2022-11- : Non : Immédiat : Cartes de	ement			e e retenue paiement	: 2022-1 :	1-03		ommande : cotisation :	TPS [	TVQ [	Paiement r	apide	l
Montant av. t		TPS	5.0	TVQ		Total	-100	R.A.P.		C.A.P.		Dépense	Désengageme	ent	
122.17	\$	6.11	\$	12.19	\$	140.47	\$	0.00	\$	140.47	\$	128.26	\$ 0.00	\$	

### ┌ Détail ———

# Répartition directe

ı	Poste comptable	Description	Mnt a	v. Tx	% T	TPS_	TPS	9	%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
ı	02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	122.	.17	\$ 5.0	.00	6.11	\$	9.98	12.19	\$	140.47	\$	-128.26	9
	C. Act.: Avec gest	tion de taxes % Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Activ	vité :			OT:		Équip. :		

# Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	128.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.11 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	140.47 \$
Total - Année : 2022, période : 11	8	140.47 \$	140.47 \$

50 Page: Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat 2022-12-15 Date: Année comptable : 2022 09:08:08 Heure: Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 140.47 \$ 140.47 \$ **Grand Total** No transaction : 43 Description facture : Éclairage pour l'aréna extérieur - Centre Meredith : 1LUM3 Nom : LUMEN No fournisseur : 25750247-00 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture Date facture : 2022-10-19 Date due : 2022-10-19 No commande : Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit TVO C.A.P. TPS Total R.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 68.82 3.44 \$ 6.86 \$ 79.12 \$ 0.00 \$ 79.12 \$ 68.82 \$ 0.00 \$ \$ - Détail -Répartition directe Total Déseng. Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Dépense \$ 9.98 79.12 68.82 02-701-27-522 Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 68.82 \$ 5.00 3.44 6.86 \$ \$ OT: C. Act.: Centre Meredith % Com.: 100.00% Proj S-proj.: Activité: Équip. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 0.00 \$ 68.82\$ 02-701-27-522 Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 0.00\$ 54-134-93-000 TPS intrants RT0002 3.44 \$ 6.86\$ TVQ intrants TQ0002 0.00\$ 54-135-93-000 0.00\$ 79.12 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 79.12 \$ Total - Année: 2022, période: 11 79.12 \$ 79.12\$ 79.12 \$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Page : Date : 2022-12
Période comptable : Novembre	Journal . I accuration actual	Heure: 09:08
Référence du lot : Mastercard 11	Informations sur les transactions	Numéro de lot 2
Date du lot : 2022-11-24		Rendle Hobbs Laura (l.rendlehob
No transaction : 44 No fournisseur : 1LUM3	Description facture : Éclairage - garage municipale Nom : LUMEN	
No facture : 25761155-00	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
<b>Date facture</b> : 2022-10-20	Date due : 2022-10-20 No commande :	
Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de parement . Autoconsantia . 115	Tatement rapide
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense	Désengagement
48.20 \$ 2.41 \$	4.81 \$ 55.42 \$ 0.00 \$ 55.42 \$ 50.60 \$	0.00 \$
Détail		
Répartition directe		
Poste comptable Description	Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ	Total Déseng. Dépense
02-320-00-522 Entretien Réparation - Bá		55.42 \$ 50.60
*	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT	
ommaire comptable de la facture		
Année: 2022, période: 11		
Numéro du poste comptable	Description	Débit Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.60 \$ 0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.41 \$ 0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.41 \$ 0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$ 55.42 \$
Total - Année: 2022, période: 11		55.42 \$
Frand Total		55.42 \$
No transaction : 112 No fournisseur : 1MAIL1	Description facture : Abonnement base de données - infolettres Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE	
No facture : MC07974901	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-11-13	Date due : 2022-11-13 No commande :	•
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page: Date :

52 2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs	Rendle	Hobbs	Laura	(l.rendl	lehobbs
-----------------------------------	--------	-------	-------	----------	---------

t av. tx	TP	S	TVQ	Total	R.A.P.		C.A.P.	Dépense	Désengageme	ent
1 \$	2.29	)	 4.56	\$ 52.56	\$ 0.00	<u> </u>	52.56	\$ 47.99	\$ 0.00	\$

### – Détail —

### Répartition directe

Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	9	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépens	ie
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnemen	ts	45.71	\$	5.00	2.29	\$	9.98	4.56	\$	52.56	\$	47,99	1
C. Act. : Avec ges	stion de taxes % Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Ac	tivité :			OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	47.99 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	52.56 \$
Total - Année : 2022, période : 11		52.56 \$	52.56 \$
Grand Total		52.56 \$	52.56 \$

No transaction	: 28 -		Descrip	tion facture	: Four	niture pour	borne sèche FP							
No fournisseur	: 1BEAU		Nom:	Materiaux d	e Construct	ion Beausol	eil Ltee							
No facture	: 684746		1.50					Type	de transactio	n :	Facturation	Type de fac	turation	: Facture
Date facture	: 2022-10	-21		Date du	e	: 2022-	10-21	No co	ommande :					
Retenue sur contrat	: Non			Date du	e retenue	:							_	
Modalité de paiement	: Immédia	tement		Date de	paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ	Paiement ra	ipide	
Mode de paiement	: Cartes d	e crédit								_	_			
Montant av. tx	TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense	Désengageme	nt	
219.96 \$	11.00	\$	21.94	\$	252.90	\$	0.00	\$	252.90	\$	230.93	\$ 0.00	\$	

┌ Détail —

53 Municipalité de Chelsea Page : Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot: 218€ Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 Répartition directe TPS %TVQ TVQ Déseng. Dépense Poste comptable Description % TPS Total Mnt av. Tx 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique 219.96 \$ 5.00 11.00 \$ 9.98 21.94 \$ 252.90 \$ 230.93 OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% **Proj S-proj.**: REG1115-19 03 Activité: Sommaire comptable de la facture **Année**: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 230.93 \$ 0.00\$ 23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 11.00\$ 0.00\$ TVQ intrants TQ0001 10.97\$ 0.00\$ 54-135-92-000 0.00\$ 252.90 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 252.90 \$ 252.90 \$ 252.90 \$ 252.90 \$ **Grand Total** : 22 Description facture : Décoration de noel No transaction No fournisseur Nom: MCHAELS No facture : 08/11/2022 B Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture : 2022-11-08 : 2022-11-08 No commande : Date due Date facture Date due retenue : Non Retenue sur contrat TVQ 🗌 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Paiement rapide Mode de paiement : Cartes de crédit Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement \$ 0.00 \$ 8.39 \$ 0.42 \$ 0.84 \$ 9.65 .\$ 0.00 \$ 9.65 \$ 8.81 - Détail -Répartition directe % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx

8.39

Proj S-proj. :

% Com.: 0.00%

\$ 5.00

02-160-00-493

C. Act.: Avec gestion de taxes

Réceptions

\$ 9.98

Activité:

0.42

0.84

\$

OT:

9.65

\$

Équip. :

8.81

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022		Journal : F	acturation achat		Page Date	: 2022-12-15
Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24		Informations s	sur les transactions			e: 09:08:08 fro de lot: 2186 Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Sommaire comptable de la facture						
Année : 2022, période : 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions			-	8.81 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				0.42 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				0.42 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card			0.00 \$	9.65 \$
Total - Année: 2022, période: 11				-	9.65 \$	9.65 \$
Grand Total					9.65 \$	9.65 \$
Retenue sur contrat : Non   Modalité de paiement : Immédiatement   Mode de paiement : Cartes de crédit   Montant av. tx   TPS	Date due retenue Date de paiement TVQ Total	: : R.A.P.	Autocotisation : TPS	TVQ Dépense	Paiement rapide  Désengagement	
527.94 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 527.94		\$ 527.94 \$	527.94 \$	0.00 \$	
	- divers <b>Com. :</b> 0.00% <b>Proj S-proj. :</b>	Mnt av. Tx	TPS %TVQ 0.00 \$ 0.00 Activité:	TVQ 0.00 \$ OT :	527.94 \$	Déseng. Dépense 527.94 §
Sommaire comptable de la facture						
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit

Iunicipalité de Chelsea nnée comptable : 2022 ériode comptable : Novembre éférence du lot : Mastercard 11 ate du lot : 2022-11-24			acturation achat		Page : Date : Heure : Numéro Rendle Ho	2022-12- 09:08 de lot : 21 obbs Laura (l.rendlehob
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir -	divers			527.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master C	ard			0.00 \$	527.94 \$
Total - Année: 2022, période: 11					527.94 \$	527.94 \$
rand Total				_	527.94 \$	527.94 \$
No transaction : 106 No fournisseur : FACE001 No facture : 10717549 Date facture : 2022-10-24 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Nom: META PLATFORMS INC.			acturation  TVQ	Type de facturation  Paiement rapide	: Facture
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
Trouting arriva						
133.42 \$ 6.67 \$  Détail	13.31 \$ 153.40	\$ 0.00	\$ 153.40 \$	140.07 \$	0.00 \$	
		\$ 0.00 Mnt av. Tx		TVQ 13.31 \$		neng. Dépense
Détail       Répartition directe       Poste comptable     Description       02-701-10-345     Publicité et information -		Mnt av. Tx % TPS	S TPS %TVQ	TVQ	Total Dés	140.07
Poste comptable 02-701-10-345 C. Act.: Avec gestion de taxes	publications	Mnt av. Tx % TPS	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés	140.07
Répartition directe  Poste comptable Description 02-701-10-345 Publicité et information	publications	Mnt av. Tx % TPS	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés	140.07
Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  publicité de la facture	publications	Mnt av. Tx % TPS	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés	140.07
Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11	publications 6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:	Mnt av. Tx	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés	140.07
Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable	publications 6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description	Mnt av. Tx	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés 153.40 \$ Équi	140.07 p. : Crédit
Répartition directe Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-10-345	publications 6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description Publicité et information - pu	Mnt av. Tx	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés 153.40 \$ Équi	140.07  Crédit  0.00 \$
Répartition directe  Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  pammaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-10-345  54-134-92-000	publications 6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description Publicité et information - pu TPS intrants RT0001	Mnt av. Tx	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés  153.40 \$ Équi  Débit  140.07 \$ 6.67 \$	140.07  Crédit  0.00 \$ 0.00 \$
Répartition directe Poste comptable Description  02-701-10-345 Publicité et information - C. Act.: Avec gestion de taxes  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-701-10-345 54-134-92-000 54-135-92-000	publications 6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description Publicité et information - pu TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Mnt av. Tx	5 TPS %TVQ 6.67 \$ 9.98	TVQ 13.31 \$	Total Dés  153.40 \$ Équi  Débit  140.07 \$ 6.67 \$ 6.66 \$	140.07  Crédit  0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$

Municipalité de Chelsea		Page :	
Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Date :	2022-12-
Période comptable : Novembre		Heure:	09:08:
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24	Informations sur les transactions	Numéro de lot : Rendle Hobbs La	21: ura (Lrendlehoh)
No transaction : 72	Description facture : Fourniture - Activité Halloween	Relidic Hoods La	ara (i.ichaicheac
No fournisseur :	Nom: MICHAEL'S		
No facture : 411016806946	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Factu	ıre
<b>Date facture</b> : 2022-10-19	Date due : 2022-10-19 No commande :		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	
Mode de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	1 atement rapide	
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense	Désengagement	
72.94 \$ 3.65 \$	7.27 \$ 83.86 \$ 0.00 \$ 83.86 \$ 76.57 \$	0.00 \$	
- Détail —			
Dinautition dinaste			
Répartition directe Poste comptable Description	Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ	Total Déseng.	Dépense
02-160-00-493 Réceptions	72.94 \$ 5.00 3.65 \$ 9.98 7.27 \$	83.86 \$	76.57
	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT:	Équip. :	70.57
*		• •	
Sommaire comptable de la facture			
Année : 2022, période : 11			
Numéro du poste comptable	Description	Débit Cré	dit
02-160-00-493	Réceptions	76.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.65 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.64 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	83.86 \$
Total - Année : 2022, période : 11		83.86 \$	83.86 \$
Grand Total	·	83.86 \$	83.86 \$
No transaction : 88	Description frature Printure nous désoration fête de mod		
No fournisseur : 68	Description facture : Peinture pour décoration fête de noel Nom : MICHAELS		
No facture : 5-NOV-2022	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Factu	ire
Date facture : 2022-11-05	Date due : 2022-11-05 No commande :		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Balament was 13.	
Mode de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11

Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : Date : 57 2022-12-15

Date :

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Numero de lot .

Rendle Hobbs	Laura	(l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagem	ent
9.09 \$	0.45	\$ 0.91	\$ 10.45	\$ 0.00	\$ 10.45	\$ 9.54	\$ 0.00	\$

#### – Détail –

### Répartition directe

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Dé	seng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions			9.09	\$ 5.00	0.45	\$ 9.98	0.91	\$ 10.45	\$		9.54
C. Act. : Avec ges	stion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :	O	T:	Équ	ւip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	9.54 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.45 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	10.45 \$
Total - Année : 2022, période : 11		10.45 \$	10.45 \$
rand Total		10.45 \$	10.45 \$

No transaction	: 21			tion facture		oration de no	el								
No fournisseur No facture	: 08/11/2	.022	Nom :	MICHAEL	5			Туре	de transactio	n : 1	Facturation		Type de fac	turation	: Facture
Date facture	: 2022-1	1-08		Date du	ie	: 2022-1	1-08	No co	ommande						
Retenue sur contrat	: Non			Date du	ie retenue	:						_			
Modalité de paiement	: Imméd	atement		Date de	paiement	:		Auto	cotisation	TPS	TVQ		Paiement ra	pide	
Mode de paiement	: Cartes	de crédit													
Montant av. tx	TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	nt	
8.39 \$	0.42	\$	0.84	\$	9.65	\$	0.00	\$.	9.65	\$	8.81	\$	0.00	\$	

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre

Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page:

58 2022-12-15

Date: Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

#### Répartition directe

Poste comp	table Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	 Total	 Déseng.	Dépense	
02-160-00-4	93 Réceptions	8.39	\$ 5.00	0.42	\$ 9.98	0.84	\$ 9.65	\$ ,	8.81	4

Activité: OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. :

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	8.81 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.42 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.42 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9.65 \$
Total - Année : 2022, période : 11		9.65 \$	9.65 \$
Grand Total		9.65 \$	9.65 \$

Description facture : Décoration de noel No transaction : 23 Nom: MICHAELS No fournisseur No facture : 05/11/2022 Type de transaction : Facturation Type de facturation

: Facture : 2022-11-05 No commande : : 2022-11-05 Date due Date facture

Date due retenue Retenue sur contrat : Non

TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS : Cartes de crédit Mode de paiement

R.A.P. C.A.P. Désengagement Montant av. tx TPS TVQ Total Dépense 0.00 \$ 10.45 \$ 9.54 \$ 0.00 \$ 0.45 \$ 0.91 \$ 10.45 \$ 9.09 \$

#### - Détail -

Répartition	directe
-------------	---------

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	9	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	_
02-160-00-493	Réceptions			9.09	\$	5.00	0.45	\$	9.98	0.91	\$	10.45	\$	9.54	1
C. Act.: Avec go	estion de taxes	% Com.: 0.00%	Proi S-proi. :				Ac	ctivité :			OT:		Équip. :		

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022		Journal : Fact	Page : Date :	2022-12-15		
Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24		Informations sur	les transactions			: 09:08:08 o de lot : 2186 Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Sommaire comptable de la facture						
Année : 2022, période : 11						
•					D/11	
Numéro du poste comptable	<u>Description</u>				Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions				9.54 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				0.45 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				0.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card		-	0.00 \$	10.45 \$
Total - Année : 2022, période : 11					10.45 \$	10.45 \$
Grand Total					10.45 \$	10.45 \$
Date facture : 2022-11-05 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	Date due Date due retenue Date de paiement TVO Total	:	commande : tocotisation : TPS	TVQ Dépense	Paiement rapide	]
9.79 \$ 0.49 \$	0.98 \$ 11.26	\$ 0.00 \$	11.26 \$	10.28 \$	0.00 \$	
Sommaire comptable de la facture	6 Com.: 0.00% Proj S-proj.:	Mnt av. Tx	TPS %TVQ 0.49 \$ 9.98 Activité:	TVQ 0.98 \$ OT:	11.26 \$	iseng. Dépense 10.28 \$ nip. :
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit

		godinal des con	iptes a payer			
Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24		Journal : Fact		Da He Nu	ge : 66  te : 2022-12-12  ure : 09:08:08  méro de lot : 2186  dle Hobbs Laura (l.rendlehobbs	
02-160-00-493	Réceptions				10.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				0.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Mast	er Card			0.00 \$	11.26 \$
Total - Année : 2022, période : 11	1			*	11.26 \$	11.26 \$
Grand Total				_	11.26 \$	11.26 \$
No transaction : 49 No fournisseur : 1MINI3 No facture : 5281 Date facture : 2022-10-24 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	• ·	: 2022-10-24 <b>No</b>	CONTRE LES CHANGEN	ecturation	Type de facturat Paiement rapide	
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	<b>-</b> :
600.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 600.00	\$ 0.00 \$	600.00 \$	600.00 \$	0.00	\$
Répartition directe Poste comptable Description 23-040-50-721 Infrastructures - Senti C. Act.: Sans gestion de taxes	er Voie Verte Chelsea  **Com.: 0.00% Proj S-proj.	Mnt av. Tx	TPS %TVQ 0.00 \$ 0.00 Activité:	TVQ 0.00 \$ OT:	Total 600.00 \$	Déseng. Dépense 600.00 Équip. :
C. Act.:	% Com.: 0.00% Proj S-proj.	0.00 \$	0.00 \$ Activité:	0.00 \$ OT:	0.00 \$	0.00 <b>Équip.</b> :
Sommaire comptable de la facture Année : 2022, période : 11			_			
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
23-040-50-721	Infrastructures - Sentier	Voie Verte Chelsea		-	600.00 \$	0.00 \$
						*****

Comptes a payer - Master Card

55-131-09-000

Total - Année: 2022, période: 11

0.00 \$

600.00 \$

600.00 \$

600.00 \$

Municipalité de Chelsea Page: Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot: 218€ Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs) Date du lot 600.00\$ 600.00 \$ **Grand Total** : 99 No transaction Description facture : Repas - : Nom: MUCHO BURRITO No fournisseur Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 10085058 : 2022-10-24 Date due : 2022-10-24 No commande : Date facture : Non Date due retenue Retenue sur contrat TVQ 🔲 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Paiement rapide Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ R.A.P. C.A.P. Désengagement Total Dépense Montant av. tx 0.00 21.12 \$ 20.30 0.00 \$ 19.89 \$ 0.41 \$ 0.82\$ 21.12 \$ \$ - Détail Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 02-110-00-610 19.89 \$ 0.00 0.41 \$ 0.00 0.82 \$ 21.12 \$ 20.30 Aliments, cafe, eau, etc. OT: Activité : Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Aliments, cafe, eau, etc. 20.30 \$ 0.00\$ 02-110-00-610 0.00 \$ 0.41 \$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 0.41 \$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 0.00\$ 21.12 \$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 21.12 \$ 21.12 \$

**Grand Total** 

21.12 \$

21.12 \$

Année comptable : 2022		Jour	nal : Factu	ration ach	at				ige : ate :	2022-12-1:
Période comptable : Novembre		234.			•				eure :	09:08:0
Référence du lot : Mastercard 11		Inform	ations sur l	es transac	tions			N	uméro de lot :	2186
Date du lot : 2022-11-24								Rer	ndle Hobbs Laur	a (1.rendlehobbs
No transaction : 101	Description facture : Repas	-								
No fournisseur :	Nom: MUCHO BURRITO									
No facture : 10085236	Data Jan	2022 10 26		de transact		acturation		Type de factura	ation : Facture	
Date facture : 2022-10-26 Retenue sur contrat : Non	Date due Date due retenue	: 2022-10-26 :	No c	ommande	:					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement	:	Auto	cotisation	: TPS [	TVQ	1	Paiement rapid	le 🗍	
Mode de paiement : Cartes de crédit	•	·			_	_ `		•		
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A	P.	C.A.P.		Dépense	1	Désengagement		
24.94 \$ 0.52 \$	1.04 \$ 26.50	\$ 0.0	0 \$	26.50	\$	25.46	\$	0.00	\$	
Détail —										
Répartition directe			av amo	ann.c	0/7710	TT//0		T	D/	D.
Poste comptable Description		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	<u>%TVQ</u>	TVQ	_	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610 Aliments, cafe, eau, etc		24.94 \$	0.00	0.52	\$ 0.00	1.04		26.50 \$		25.46
C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:			Activ	rité :		OT:		Équip. :	
Sommaire comptable de la facture										
Année : 2022, période : 11										
Année : 2022, période : 11 Numéro du poste comptable	Description					_	D	)ébit	Créd	t
	Description Aliments, cafe, eau, etc.					_	D	<b>9ébit</b> 25.46 \$	-	0.00 \$
Numéro du poste comptable						-	D			
Numéro du poste comptable 02-110-00-610 54-134-92-000	Aliments, cafe, eau, etc. TPS intrants RT0001					<u>-</u>	D	25.46 \$		0.00 \$
Numéro du poste comptable 02-110-00-610 54-134-92-000 54-135-92-000	Aliments, cafe, eau, etc. TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Card				-	D	25.46 \$ 0.52 \$ 0.52 \$		0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$
Numéro du poste comptable 02-110-00-610 54-134-92-000	Aliments, cafe, eau, etc. TPS intrants RT0001	Card				_	D	25.46 \$ 0.52 \$		0.00 \$
Numéro du poste comptable 02-110-00-610 54-134-92-000 54-135-92-000 55-131-09-000	Aliments, cafe, eau, etc. TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Card				-	D	25.46 \$ 0.52 \$ 0.52 \$ 0.00 \$		0.00 \$ 0.00 \$ 0.00 \$ 26.50 \$

Journal des comptes à payer Municipalité de Chelsea Page: 63 2022-12-15 Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date : Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot : 218€ Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 106.50 0.00 \$ 104.38 \$ 2.13 4.25 \$ 110.76 0.00 \$ 110.76 – Détail – Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 110.76 \$ 106.50 \$ 0.00 4.25 \$ 02-701-70-610 Aliments, boissons 104.38 \$. 0.00 2.13

Activité :

OT:

Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

% Com.: 0.00%

Proj S-proj. :

Année: 2022, période: 11

C. Act.: Avec gestion de taxes

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	106.50 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.13 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.13 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	110.76 \$
Total - Année : 2022, période : 11		110.76 \$	110.76 \$
rand Total		110.76 \$	110.76 \$

No transaction	:	85		Descript	ion factu	re : Form	ation:									
No fournisseur	:	4OUQC1		Nom:	Ordre des	Urbanistes du	Québec									
No facture	:	OUQ-0023	332	•					Туре	de transactio	n :	Facturation		Type de fact	turation	: Facture
Date facture	:	2022-10-2	4		Date d	lue	: 2022-	10-24	No ce	ommande :						
Retenue sur contrat	:	Non			Date d	lue retenue	:						_		_	•
Modalité de paiement	:	Immédiate	ment		Date o	de paiement	:		Auto	cotisation	TPS	TVQ		Paiement ra	pide	
Mode de paiement	:	Cartes de	crédit								_					•
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.	- 20	Dépense		Désengageme	nt	
182.65 \$		9.13	•	18.22	<u> </u>	210.00	- 8	0.00	<u> </u>	210.00	\$	191.76	\$	0.00	\$	

┌ Détail -

Journal des comptes à payer Municipalité de Chelsea Page: Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot: 2186 Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 191.76 210.00 \$ 02-610-00-454 Services de formation 182.65 \$ 5.00 9.13 \$ 9.98 18.22 \$ Activité: FORMATION OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Numéro du poste comptable Description Débit Crédit 191.76\$ 0.00\$ 02-610-00-454 Services de formation 0.00\$ 9.13 \$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 9.11\$ 0.00\$ 55-131-09-000 0.00\$ Comptes a payer - Master Card 210.00 \$ Total - Année: 2022, période: 11 210.00 \$ 210.00\$ 210.00 \$ **Grand Total** 210.00\$

lo transaction lo fournisseur	: 98 :			tion factu PACINI	re : Repa	s - ì								
No facture	: 190409		•					Type	de transactio	n : F	acturation		Type de fac	turation : Facture
Date facture	: 2022-10	-25		Date o	due	: 2022-	10-25	No co	mmande :					
Retenue sur contrat	: Non			Date o	due retenue	;				_				
Modalité de paiemer	nt : Immédia	tement		Date	de paiement	:		Autoc	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement r	apide
Mode de paiement	: Cartes de	e crédit			-							_		
Montant av. tx	TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent
12.07	\$ 0.23		0.46	<u> </u>	12.76	<u> </u>	0.00	\$	12.76	<u> </u>	12.30		0.00	<u> </u>

#### – Détail –

	Rép:	artition	directe
--	------	----------	---------

Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.		12.07	\$ . 0.00	0.23	\$ 0.00	0.46	\$ 12.76	\$	12.30
C. Act.: Avec ges	tion de taxes % Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Act	tivité :	o	Т:	Équip. :	

Municipalité de Chelsea

65

Page:

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24			turation achat		Date : Heure : Numéro Rendle H	09:08:08
Sommaire comptable de la facture						7
Année : 2022, période : 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	-			12.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				0.23 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				0.23 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card			0.00 \$	12.76 \$
Total - Année: 2022, période: 11	1 1 7			_	12.76 \$	12.76 \$
Grand Total				-	12.76 \$	12.76 \$
No transaction : 103 No fournisseur : No facture : 190562 Date facture : 2022-10-25 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS  53.64 \$ 1.07 \$	Description facture : Repas Nom : PACINI  Date due Date due retenue Date de paiement  TVQ Total  2.15 \$ 56.86	: 2022-10-25 N	ype de transaction : Factor commande : utocotisation : TPS  C.A.P.	TVQ Dépense  54.71 \$	Type de facturation  Paiement rapide  Désengagement  0.00 \$	: Facture
Détail  Répartition directe  Poste comptable  Description	2.13	Mnt av. Tx % TPS	TPS %TVQ	TVQ		seng. Dépense
02-110-00-610 Aliments, cafe, eau, etc.  C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:	53.64 \$ 0.00	1.07 \$ 0.00 Activité :	2.15 \$ OT:	56.86 \$ <b>Éq</b> ui	54.71 §
Sommaire comptable de la facture						
Année : 2022, période : 11 Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturati	on achat -	Page : Date :	66 2022-12-15
Période comptable :NovembreRéférence du lot:Mastercard 11Date du lot:2022-11-24	Informations sur les t	ransactions	Heure : Numéro de lot : Rendle Hobbs La	09:08:08 : 2186 aura (l.rendlehobbs)
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.		54.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001		1.07 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001		1.08 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card		0.00 \$	56.86 \$
Total - Année: 2022, période: 11			56.86 \$	56.86 \$
Grand Total			56.86 \$	56.86 \$

No transaction	:	90			tion factu		ration pour	fête de noel								
No fournisseur	:			Nom:	PARTY N	<b>IAR</b> T										
No facture	:	00000017	70782	•					Type	de transactio	n : 1	Facturation		Type de fac	turation	: Facture
Date facture	;	2022-11-1	3		Date o	lue	: 2022-	11-13	No co	mmande :						
Retenue sur contrat	:	Non			Date o	lue retenue	:				_		_		_	
Modalité de paiement	:	Immédiate	ment		Date o	le paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	pide	
Mode de paiement	:	Cartes de	crédit								_					•
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	nt	
36.99 \$		1.85	\$	3.69	<u> </u>	42.53	\$	0.00	\$	42.53	\$	38.83	\$	0.00	\$	

### - Détail ----

## Répartition directe

١	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
ı	02-160-00-493	Réceptions			36.99	\$ 5.00	1.85	\$ 9.98	3.69	\$	42.53	\$	38.83	1
l	C. Act.: Avec ges	tion de taxes	<b>% Com.</b> : 0.00%	Proj S-proj. :			Ac	tivité :		OT:		Équip. :		

# Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	38.83 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.85 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	42.53 \$
Total - Année: 2022, période: 11		42.53 \$	42.53 \$

Page: 67 Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Période comptable : Novembre Heure: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Numéro de lot: Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) : 2022-11-24 Date du lot **Grand Total** 42.53 \$ 42.53 \$ : 69 : Feuillet FP octobre 2022 Description facture No transaction No fournisseur : 1POCA1 Nom: Postes Canada No facture : C173716847 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture : 2022-10-19 No commande Date facture : 2022-10-19 Date due Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ [ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 0.00 \$ 116.58 \$ 106.45 \$ 0.00 \$ 10.11 \$ 116.58 \$ 101.40 5.07 \$ - Détail -Répartition directe Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable Description 106.45 02-702-30-321 Frais de poste 101.40 \$ 5.00 5.07 \$ 9.98 10.11 \$ 116.58 \$ C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Activité: OT: Équip. : Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 106.45\$ 0.00\$ 02-702-30-321 Frais de poste 0.00\$ TPS intrants RT0001 5.07 \$ 54-134-92-000 5.06\$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 116.58\$ Total - Année: 2022, période: 11 116.58\$ 116.58\$ 116.58\$ 116.58\$ **Grand Total** 

Année comptable : 2022	2022-12 09:08 2 (l.rendlehob Dépense 41.77
Name	2 (1.rendlehob
No frantaction   177	(l.rendlehob Dépense
No transaction	Dépense
No fournisseur   1 POCA1   Nom : Postes Canada   Type de transaction   1 Sacture   291401   Type de facture   2022-10-26   Date due   2022-10-26   No commande   1 Sacture   2022-10-26   Paiement	
No facture	
Date facture	
Modalité de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit         Date de paiement : Cartes de crédit         : FPS	
Mode de pairment         : Cartes de crédit           Montant av. tx         TPS         TVQ         Total         R.A.P.         C.A.P.         Dépense         Désengagement           39.79         \$ 1.99         \$ 3.97         \$ 45.75         \$ 0.00         \$ 45.75         \$ 41.77         \$ 0.00         \$           Détail           Répartition directe           Poste comptable         Description         Mnt av. Tx         % TPS         TPS         %TVQ         TVQ         Total         Déseng.           02-702-30-321         Frais de poste         \$ C.Act.:         Avec gestion de taxes         % Com.:         0.00%         Proj S-proj.:         Activité:         OT:         Équip.:           Ommaire comptable de la facture           Année:         2022, période:         11         Débit         Crédit	
Montant av. tx         TPS         TVQ         Total         R.A.P.         C.A.P.         Dépense         Désengagement           39.79 \$ 1.99 \$ 3.97 \$ 45.75 \$ 0.00 \$           Répartition directe           Poste comptable Description         Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ TVQ         Total Déseng.           02-702-30-321 Frais de poste C. Act.: Avec gestion de taxes         % Com.: 0.00%         Proj S-proj.:         39.79 \$ 5.00 1.99 \$ 9.98 3.97 \$ 45.75 \$ \$ €quip.:           Ontmaire comptable de la facture           Année: 2022, période: 11           Numéro du poste comptable         Description         Déscription         Débit         Crédit	
39.79   \$ 1.99   \$ 3.97   \$ 45.75   \$ 0.00   \$ 45.75   \$ 41.77   \$ 0.00   \$	
Détail   Répartition directe   Poste comptable Description Mut av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng.   02-702-30-321 Frais de poste 39.79 \$ 5.00 1.99 \$ 9.98 3.97 \$ 45.75 \$   C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT: Équip.:    The project of	
Poste comptable   Description   Descriptio	
Répartition directe  Poste comptable Description  Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng.  02-702-30-321 Frais de poste C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT: Équip.:  Ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable Description  Débit Crédit	
Poste comptable Description	
02-702-30-321 Frais de poste C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT: Équip.:  Ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable Description  Débit Crédit	
C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT: Équip.:  ommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	41.77
ommaire comptable de la facture  Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	
Numéro du poste comptable Description Débit Crédit	
02-702-30-321 Frais de poste 41.77 \$	
	0.00 \$
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	0.00 \$
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 1.99 \$	0.00 \$
	45.75 \$
	45.75 \$
Frand Total	45.75 \$
No transaction : 83 Description facture : Permis de réunion pour Fête de noel	
No fournisseur : REGI001 Nom : REGIE DES ALCOOL, DES COURSES ET DES JEUX	
No facture : 178807617	
Date facture : 2022-10-20 Date due : 2022-10-20 No commande :	
Retenue sur contrat : Non Date due retenue :  Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide	
retorante de parement : munoculatement Date de parement ; Autorotisation : 115   177   1 atément lapide   1	

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre				Journal :	Factui	ration ach	at				Page Date Heure	:	6 2022-12-1 09:08:0
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24			Inf	ormation	s sur le	es transac	tions					ro de lot : Hobbs Lau	218 ra (I.rendlehobbs
Montant av. tx TPS	TVQ	Total	474	R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagen	ient		
30.25 \$ 0.00 \$	0.00 \$	30.25	\$	0.00	\$	30.25	\$	30.25	\$	0.00	\$		
– Détail –													
Répartition directe													
Poste comptable Description			Mnt av. T	x % TI	PS	TPS	%TVQ	TVQ		Total		léseng.	Dépense
02-160-00-493 Réceptions C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :	30.25	\$ 0.00	0	0.00 Activ	\$ 0.00 ité:	0.00	\$ <b>OT</b> :	30.25	\$ Éc	quip. :	30.25
Sommaire comptable de la facture													
Année : 2022, période : 11													
Numéro du poste comptable	Description	n								Débit		Créd	lit
02-160-00-493	Réceptions									30.	25 \$		0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a	payer - Master	Card							0.	00 \$ _		30.25 \$
Total - Année: 2022, période: 11										30.	25 \$		30.25 \$
Grand Total										30.	25 \$		30.25 \$
No transaction : 86 No fournisseur : 1REG2 No facture : 202203511338 Date facture : 2022-11-08 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement	Da Da	eture : Reche TRE FONCIER D te due te due retenue te de paiement	rches sur le re DU QUEBEC : 2022-11- :		Type No co		on : Fa :	acturation		Type de fa Paiement i		: Facture	è
Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	TVQ	Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagem	ent		
6.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$	6.00		0.00	<u> </u>	6.00	\$	6.00	\$	0.00	\$		
- Détail		3.00	Mut av. T			TPS	%TVQ	TVQ		Total		éseng.	Dépense

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre			rnal : Factı						Page : Date : Heure :	2022-12-15 09:08:08
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24		Inforn	nations sur	les transact	cions				Numéro de lot : Rendle Hobbs La	2186 [ura (l.rendlehobbs
02-120-05-459 Services techniques autres - C. Act.: Sans gestion de taxes % 6	Recherches Com.: 0.00% Proj S-proj.:	6.00	\$ 0.00	0.00 Activ	\$ 0.00 ité :	0.00	\$ OT:	6.00	\$ Équip. :	6.00 \$
Sommaire comptable de la facture										
Année: 2022, période: 11										
Numéro du poste comptable	Description							Débit	Cré	dit
02-120-05-459	Services techniques autre								5.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card				2-			0.00 \$	6.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11									5.00 \$	6.00 \$
Grand Total						-			5.00 \$	6.00 \$
Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	Date due retenue Date de paiement TVQ Total	: :	Aut	ocotisation C.A.P.	: TPS	TVQ Dépense		Paiement Désengage	_	
6.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 6.00		00 \$	6.00		6.00		0.00	\$	
Détail	0.00	<b>.</b>	00 \$	0.00	Ф	0.00	ф	0.00	Ψ	
Répartition directe										
Poste comptable Description		Mut av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	_	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459 Services techniques autres - C. Act.: Sans gestion de taxes % (	Recherches Com.: 0.00% Proj S-proj.:	6.00	\$ 0.00	0.00 Activi	\$ 0.00 té:	0.00	\$ <b>OT</b> :	6.00	\$ Équip. :	6.00 \$
Sommaire comptable de la facture										
Année : 2022, période : 11  Numéro du poste comptable	Description							Débit	Cré	dit

Aunicipalité de Chelsea																
Année comptable : 20 Période comptable : No Référence du lot : M	022 ovembre		-					iration acl					Da He Nu	ge : ate : eure : améro de		2022-1 09:
Date du lot : 20	022-11-24												Ren	dle Hob	bs Laura	(l.rendleh
02-120-05-459		Servio	ces techn	iques autre	es - Recher	ches							6.00 \$			0.00 \$
55-131-09-000				er - Maste									0.00 \$			6.00 \$
Total - Année : 2022, p	période : 11	<b>-</b>											6.00 \$			6.00 \$
Grand Total													6.00 \$			6.00 \$
No facture : Date facture :	1RONA3 X810220828990 2022-10-27	•	ion facture RONA INC	e ie	pour entrepos		Тур	e de transac		cturation		Type d	e factura	ition	: Facture	
Modalité de paiement :	Non Immédiatement Cartes de crédit			e retenue paiement	:		Auto	ocotisation	: TPS	TVQ [		Paieme	ent rapid	e		
Montant av. tx	TPS	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désenga	gement			
				Louis						- 1		9 (	9			
29.48 \$	1.47 \$	2.94	\$	33.89	\$	0.00	\$	33.89	\$	30.95	\$	0.00		\$		
Détail — Répartition directe Poste comptable Desc	c <b>ription</b> es et accessoires - aut				Mnt av. T 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47			\$ OT:			S Déseng Équip.		<b>Dépense</b> 30.95
Détail       Répartition directe       Poste comptable     Desc       02-320-00-649     Piece	es et accessoires - aut taxes % e la facture	res 5 <b>Com.</b> : 0.0		33.89	Mnt av. T 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47	\$ %TVQ \$ 9.98	30.95	\$	0.00	)	Désen		30.95
Répartition directe  Poste comptable  02-320-00-649  C. Act.: Avec gestion de  Commaire comptable de  Année: 2022, période	es et accessoires - aut taxes % e la facture	res 6 Com.: 0.0 Descr	00% P	33.89	<b>Mnt av. T</b> 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47	\$ %TVQ \$ 9.98	30.95	\$	0.00  Total  33.89	)	Désen <sub>t</sub> Équip.		30.95
Répartition directe  Poste comptable 02-320-00-649 C. Act.: Avec gestion de  Commaire comptable de  Année: 2022, période	es et accessoires - aut taxes % e la facture	Descr Pieces	00% P	33.89  roj S-proj.:	<b>Mnt av. T</b> 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47	\$ %TVQ \$ 9.98	30.95	\$	0.00  Total  33.89	\$	Désen <sub>i</sub> Équip.		30.95
Répartition directe  Poste comptable Desc 02-320-00-649 Piece C. Act.: Avec gestion de  Commaire comptable de Année: 2022, période  Numéro du poste co 02-320-00-649	es et accessoires - aut taxes % e la facture	Descr Pieces TPS in	00% P	33.89  roj S-proj.:	<b>Mnt av. T</b> 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47	\$ %TVQ \$ 9.98	30.95	\$	0.00  Total  33.89	\$ 30.95 \$	Déseng Équip.		30.95
Répartition directe  Poste comptable  02-320-00-649  C. Act.: Avec gestion de  Commaire comptable de  Année: 2022, période  Numéro du poste co  02-320-00-649  54-134-92-000	es et accessoires - aut taxes % e la facture	Descr Pieces TPS in	ription s et acces ntrants R intrants T	33.89  roj S-proj.:	Mnt av. T 29.48	0.00	TPS	33.89 TPS 1.47	\$ %TVQ \$ 9.98	30.95	\$	0.00  Total  33.89	\$ 30.95 \$ 1.47 \$	Déseng Équip.		30.95 0.00 \$ 0.00 \$

**Grand Total** 

33.89 \$

33.89 \$

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Page : 72 Date : 2022-12-15
Période comptable :NovembreRéférence du lot:Mastercard 11Date du lot:2022-11-24	Informations sur les transactions	Heure: 09:08:08 Numéro de lot : 2186 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
No transaction : 33 No fournisseur : 1RONA3 No facture : X810340820793 Date facture : 2022-11-08 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Fourniture pour camions (boite de ranegment + crochets)  Nom : RONA INC  Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-11-08 No commande :  Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Type de facturation : Facture  Paiement rapide
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense	Désengagement
77.87 \$ 3.89 \$	7.77 \$ 89.53 \$ 0.00 \$ 89.53 \$ 81.75 \$	0.00 \$
Répartition directe       Poste comptable     Description       02-330-00-649     Pieces et accessoires - au       C. Act. : Avec gestion de taxes     9	Mnt av. Tx	Total         Déseng.         Dépense           89.53         \$ 81.75         \$           Équip. :         *
Sommaire comptable de la facture		
Année : 2022, période : 11	Description	Débit Crédit
Numéro du poste comptable 02-330-00-649	Description Pieces et accessoires - autres	81.75 \$ 0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.89 \$ 0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.89 \$ 0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$ 89.53 \$
Total - Année: 2022, période: 11		89.53 \$
Grand Total		89.53 \$
No transaction : 42 No fournisseur : 1RONA3 No facture : X810130024232 Date facture : 2022-10-18 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : PIèces quincaillerie - Usine d'eau  Nom : RONA INC  Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-10-18 No commande :  Date due retenue :  Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Type de facturation : Facture  Paiement rapide

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

**Informations sur les transactions** 

Page : Date:

Désengagement 0.00

73 2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot:

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

-	acci	au iot	• 4	-022 II 2	, I							
Γ	M	lontant av. t	K .	TPS		TVQ	Total		R.A.P.	C.A.P.	 Dépense	
		15.27	\$	0.76	\$	1.52	\$ 17.55	<u> </u>	0.00	\$ 17.55	\$ 16.03	

#### – Détail –

### Répartition directe

Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	% TP	S TPS	%TVC	Q TVQ		Total	 Déseng.	D	Dépense	
02-412-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains		15.27	\$ 5.00	0.76	\$ 9.98	1.52	\$	17.55	\$		16.03	\$
C. Act.: Avec ge	stion de taxes % Com. : 0.00%	Proi S-proi. :				ctivité :		. OT:		Équip. :			

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-412-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	16.03 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.76 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	17.55 \$
Total - Année : 2022, période : 11		17.55 \$	17.55 \$
Grand Total		17.55 \$	17.55 \$

No transaction No fournisseur	: 52 : 11	RONA3			tion factu RONA IN		les de quinc	aillerie pour n	oel magic	que				
No facture	: X	8104008	11687	-					Type	de transactio	n : F	Facturation	Type de fac	cturation : Facture
Date facture	: 20	22-11-1	4		Date d	ue	: 2022-1	11-14	No co	mmande :				
Retenue sur contrat	: N	òn			Date d	ue retenue	:				_			
Modalité de paiement	: In	nmédiate	ment		Date d	e paiement	:		Auto	otisation :	TPS	TVQ	Paiement r	apide
Mode de paiement	: C	artes de o	rédit								_	la		
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense	Désengageme	ent
79.93 \$		4.00	\$	7.97	\$	91.90	\$	0.00	\$	91.90	\$	83.91	\$ 0.00	\$

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Page:

74 2022-12-15

Date : Heure:

09:08:08

Numéro de lot :

218€

Informations sur les transactions

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	 % TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
	02-701-20-639	Matériaux - Autres			79.93	\$ 5.00	4.00	\$	9.98	7.97	\$	91.90	\$	83.91	4
1	C. Act.: Avec ges	ion de taxes	% Com.: 0.00%	Proi S-proi. :			Act	tivité :	VIE004		OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	83.91 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	91.90 \$
Total - Année : 2022, période : 11		91.90 \$	91.90 \$
rand Total		91.90 \$	91.90 \$

No transaction	: 55	Description facture	: Artciles de quincaillerie + bois pour noel magique

No fournisseur

: 1RONA3 : X810280013438

: 2022-11-02

: Cartes de crédit TPS

49.25

\$

Nom: RONA INC

TVQ

98.26

Date due : 2022-11-02

\$

Total

1 132.59

Type de transaction : Facturation

C.A.P.

1 132.59

Type de facturation

TVQ

Dépense

1 034.21

: Facture

Paiement rapide

Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement

\$

Date due retenue Date de paiement

\$

Autocotisation : TPS

No commande :

\$

Désengagement 0.00

#### - Détail -

No facture

Date facture

Mode de paiement

Montant av. tx

985.08

Répartition o	lirecte
---------------	---------

1																
١	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	_	% TPS	TPS	9	%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	_
	02-701-20-725	Biens durables -	Machinerie, outillage & équip	)	985.08	\$	5.00	49.25	\$	9.98	98.26	\$	1 132.59	\$	1 034.21	\$
1	C. Act.: Avec ges	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Act	tivité :	VIE004		OT:		Équip. :		

\$

R.A.P.

0.00

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page: Date:

75 2022-12-15

09:08:08 Heure:

Numéro de lot: 2186

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 034.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	49.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	49.13 \$	0.00\$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 132.59 \$
Total - Année: 2022, période: 11		1 132.59 \$	1 132.59 \$
Grand Total		1 132.59 \$	1 132.59 \$

: 15 Description facture : Cadeaux et articles pour fête de noel No transaction Nom: SAQ

No fournisseur : 1SAQ2 No facture

: 87740 Date facture

: 2022-11-11

Retenue sur contrat : Non

Modalité de paiement : Immédiatement : Cartes de crédit Date due Date due retenue

Date de paiement

: 2022-11-11

Type de transaction No commande :

Autocotisation : TPS

: Facturation

TVQ 🗌

Type de facturation

: Facture

Paiement rapide

Montant av. tx		TPS		TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagem	ent
218.83	\$	10.94	\$	21.83	\$ 251.60	\$ 0.00	\$ 251.60	\$ 229.74	\$ 0.00	\$

#### Détail

### Répartition directe

Mode de paiement

	Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	_
	02-160-00-493 C. Act.: Avec ges	Réceptions ion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	104.89	\$ 5.00	5.24 <b>Act</b>	\$ tivité :	9.98	10.47	\$ OT :	120.60	\$ Équip. :	110.12	4
	02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	113.94	\$ 5.00	5.70	\$	9.98	11.36	\$	131.00	\$ <b>.</b>	119.62	4
ı	C. Act.: Avec ges	tion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Act	tivité :			OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 : 2022-11-24 Date du lot

Journal: Facturation achat

Page : Date : 2022-12-15 Heure: 09:08:08 Numéro de lot:

Informations sur les transactions

218€ Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

7*6* 

Année: 2022, période: 11

Débit	Crédit
110.12 \$	0.00 \$
119.62 \$	0.00 \$
10.94 \$	0.00 \$
10.92 \$	0.00 \$
0.00 \$	251.60 \$
251.60 \$	251.60 \$
251.60 \$	251.60 \$
	110.12 \$ 119.62 \$ 10.94 \$ 10.92 \$ 0.00 \$ 251.60 \$

No transaction No fournisseur	: 16 : 1SAQ2		Descrip Nom :	tion facture	e : Dépô	t bouteilles	- Fête de noel								
No facture	: 43235		ion .	D71Q				Туре	de transactio	n : I	acturation		Type de fact	turation	: Facture
Date facture	: 2022-11-	11		Date di	ie	: 2022-1	11-11	No co	mmande :						
Retenue sur contrat	: Non			Date di	ie retenue	:				_		_			•
Modalité de paiemen	t : Immédia	tement		Date de	paiement	;		Autoc	otisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	pide	
Mode de paiement	: Cartes de	crédit								_	_				•
Montant av. tx	TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	nt	
89.95 \$	0.00	<u> </u>	0.00	<u> </u>	89.95	\$	0.00	\$	89.95	\$	89.95	\$	0.00	\$	

### 

### Répartition directe

l	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	 % TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	_
ı	02-160-00-493	Réceptions			89.95	\$ 0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	89.95	\$	89.95	9
I	C. Act.: Sans gest	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :			Act	tivité :			OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	89.95 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	89.95 \$

Référence du lot       : Mastercard 11         Date du lot       : 2022-11-24         Total - Année : 2022, période : 11		Informations	s sur les transactions			o de lot : 2 Hobbs Laura (l.rendlehob
rand Total					89.95 \$	89.95 \$
No transaction : 75		our Fête de noel				
No fournisseur       : 1SAQ2         No facture       : 13727         Date facture       : 2022-11-01	Nom : SAQ Date due	: 2022-11-01	Type de transaction : Fact No commande :	curation	Type de facturation	: Facture
Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue Date de paiement	:	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	]
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
80.00 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 80.00	\$ 0.00	\$ 80.00 \$	80.00 \$	0.00 \$	
Répartition directe						
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TP		TVQ		éseng. Dépense
Poste comptable Description 02-160-00-493 Réceptions	Com.: 0.00% Proj S-proj.:	Mnt av. Tx		0.00 \$ OT:	80.00 \$	éseng. <b>Dépense</b> 80.00 uip.:
Poste comptable Description  02-160-00-493 Réceptions  C. Act.: Sans gestion de taxes %	Com.: 0.00% Proj S-proj.:		0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$	80.00
Poste comptable Description  02-160-00-493 Réceptions  C. Act.: Sans gestion de taxes %  ommaire comptable de la facture	Com.: 0.00% Proj S-proj.:		0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$	80.00
Poste comptable Description  12-160-00-493 Réceptions  C. Act.: Sans gestion de taxes %  mmaire comptable de la facture	Com.: 0.00% Proj S-proj.:  Description		0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$	80.00
Poste comptable Description  02-160-00-493 Réceptions  C. Act.: Sans gestion de taxes %  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11			0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$ <b>Éq</b>	80.00 uip. :
Poste comptable Description  02-160-00-493 Réceptions  C. Act.: Sans gestion de taxes %  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-160-00-493  55-131-09-000	Description	80.00 \$ 0.00	0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$ Éq	80.00 uip. :  Crédit  0.00 \$ 80.00 \$
02-160-00-493 Réceptions C. Act.: Sans gestion de taxes %  commaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste comptable  02-160-00-493	Description Réceptions	80.00 \$ 0.00	0.00 \$ 0.00	0.00 \$	80.00 \$ Éq	80.00 uip. : Crédit 0.00 \$

transactions  transaction : Facmande : isation : TPS  C.A.P. 6.26 \$	turation  TVQ  Dépense  6.01 \$	Date : Heure : Numéro con Rendle Ho  Type de facturation  Paiement rapide   Désengagement  0.00 \$	2022-12- 09:08: de lot : 21 bbs Laura (l.rendlehobl : Facture
transaction : Fac mande : isation : TPS	TVQ Dépense	Numéro o Rendle Ho  Type de facturation  Paiement rapide  Désengagement	de lot : 21 bbs Laura (l.rendlehobl
transaction : Fac mande : isation : TPS	TVQ Dépense	Rendle Ho  Type de facturation  Paiement rapide  Désengagement	bbs Laura (l.rendlehobl
transaction : Fac	TVQ Dépense	Type de facturation  Paiement rapide  Désengagement	
transaction : Fac	TVQ Dépense	Paiement rapide Désengagement	: Facture
mande : isation : TPS  C.A.P.	TVQ Dépense	Paiement rapide Désengagement	: Facture
mande : isation : TPS  C.A.P.	TVQ Dépense	Paiement rapide Désengagement	: Facture
c.A.P.	Dépense	Désengagement	
C.A.P.	Dépense	Désengagement	
C.A.P.	Dépense	Désengagement	
6.26 \$	6.01 \$	0.00 \$	
TPS %TVQ	TVQ	Total Dése	ng. Dépense
0.13 \$ 0.00	0.24 \$	6.26 \$	6.01
Activité :	OT:	Équip	. :
	31 - F	Débit	Crédit
,		6.01 \$	0.00 \$
		0.13 \$	0.00 \$
		0.12 \$	0.00 \$
		0.12 \$ 0.00 \$	0.00 \$ 6.26 \$
		0.00 \$ 6.26 \$	0.00 \$ 6.26 \$ 6.26 \$
(			Activité : OT : Équip.  Débit

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Informations sur les transactions

Page:

79 2022-12-15

Date : Heure:

09:08:08

Numéro de lot :

218€

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

ĺ	Montant av. tx		TPS TVQ		- 5.7 -	Total		R.A.P. C.A.P.				Dépense	Désengagement		
1	5.29	.\$	0.11	<u> </u>	0.22	\$	5.62	s	0.00	\$	5.62	<u> </u>	5,40	\$ 0.00	\$

#### – Détail —

#### Répartition directe

Poste comptable	Description		Mnt av. Tx	9/	6 TPS	TPS		%TVQ	TVQ	- 62	Total	Déseng.	Dépens	ie
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.		5.29	\$	0.00	0.11	\$	0.00	0.22	\$	5.62	\$	5.40	1
C. Act.: Avec ges	tion de taxes % Com.	: 0.00% Proj S-proj	j. :			Ac	tivité	:		OT:		Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

**Année** : 2022, **période** : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	5.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.11 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.11 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	5.62 \$
Total - Année : 2022, période : 11		5.62 \$	5.62 \$
rand Total		5.62 \$	5.62 \$

No transaction	:	8	Descr	iption facture	: Repas - bris usine
No fournisseur	:	1SHAW2	Nom	: Shawarma Chel	sea

No facture : 0292803

: 2022-11-03

Date due : 2022-11-03 No commande :

: Facturation Type de transaction

Type de facturation

: Facture

Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement

Mode de paiement : Cartes de crédit

Date due retenue Date de paiement

Autocotisation : TPS TVQ

Paiement rapide

Montant av. t	x	TPS	TVQ	Total R.A.P. C.A.P.		Dépense	Désengagement				
116.57	\$	2.45	\$ 4.89	\$ 123.91	\$	0.00	\$	123.91	\$ 119.01	\$ 0.00	\$

Date facture

Journal des comptes à payer Page. : 80 Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) **Date du lot** : 2022-11-24 Répartition directe Poste comptable Description TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Mnt av. Tx % TPS 02-390-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. 116.57 \$ 0.00 2.45 \$ 0.00 4.89 \$ 123.91 \$ 119.01 % Com.: 0.00% Activité: OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes Proj S-proj. :

## Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Description	Débit	Crédit
Aliments, cafe, eau, etc.	119.01 \$	0.00 \$
TPS intrants RT0001	2.45 \$	0.00 \$
TVQ intrants TQ0001	2.45 \$	0.00 \$
Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	123.91 \$
	123.91 \$	123.91 \$
	123.91 \$	123.91 \$
	Aliments, cafe, eau, etc. TPS intrants RT0001 TVQ intrants TQ0001	Aliments, cafe, eau, etc. 119.01 \$ TPS intrants RT0001 2.45 \$ TVQ intrants TQ0001 2.45 \$ Comptes a payer - Master Card 0.00 \$ 123.91 \$

No transaction	: 39			tion factu		s comité de	travail (budge	et 2023)						
No fournisseur	: 1SH	W2	Nom :	Shawarm	a Chelsea									
No facture	: 8759		•					Type	de transactio	n : I	Facturation		Type de fac	turation : Facture
Date facture	: 2022	10-19		Date	due	: 2022-	10-19	No co	mmande :					
Retenue sur contrat	: Non			Date	due retenue	:				_		_		_
Modalité de paiemei	t : Imm	diatement		Date	de paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	apide
Mode de paiement	: Cart	s de crédit								_				
Montant av. tx	Т	S	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent
97.93	2.0	) \$	3.99	<u> </u>	103.92		0.00	\$	103.92	\$	99.92	\$	0.00	\$

### – Détail –

### Répartition directe

١	Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	Déseng.	Dépense	_
١	02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, e	etc.		97.93	\$ 0.00	2.00	\$	0.00	3.99	\$	103.92	\$	99.92	1
ı	C. Act.: Avec ges	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proi S-proi. :			Ac	tivité :	:		OT:		Éguip. :		

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022		Journal: Facturation a	Page: Date: Heure:					
Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24		Informations sur les trans	sactions	Numéro	.,			
Sommaire comptable de la facture								
Année : 2022, période : 11								
Numéro du poste comptable	Description			Débit	Crédit			
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.			99.92 \$	0.00 \$			
54-134-92-000	TPS intrants RT0001			2.00 \$	0.00 \$			
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001			2.00 \$	0.00 \$			
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card	-	0.00 \$	103.92 \$			
Total - Année : 2022, période : 11				103.92 \$	103.92 \$			
rand Total				103.92 \$	103.92 \$			
Date facture : 2022-10-16 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	Date due Date due retenue Date de paiement TVQ Total	: 2022-10-16 No commando: : Autocotisation R.A.P. C.A.	n : TPS TVQ	Paiement rapide  Désengagement				
75.32 \$ 1.51 \$	3.01 \$ 79.84	\$ 0.00 \$ 79.8	4 \$ 76.82	\$ 0.00 \$				
Détail  Répartition directe								
Poste comptable Description		Mnt av. Tx % TPS TPS	%TVQ TVQ	Total Dé	seng. Dépense			
02-701-70-610 Aliments, boissons C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:	75.32 \$ 0.00 1.51 <b>A</b>	\$ 0.00 3.01 ctivité:	\$ 79.84 \$ OT: Équ	76.82 nip. :			
ommaire comptable de la facture								
Année : 2022, période : 11								
	Described			Débit	Crédit			
Numéro du poste comptable	Description			Denit	Cituit			

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Page : Date :	82 2022-12-15
Période comptable :NovembreRéférence du lot :Mastercard 11Date du lot :2022-11-24	Informations sur les transactions	Heure ; Numéro de lot ; Rendle Hobbs L	09:08:08 2186 aura (l.rendlehobbs)
02-701-70-610	Aliments, boissons	76.82 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.51 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.51 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	79.84 \$
Total - Année: 2022, période: 11		79.84 \$	79.84 \$
Grand Total		79.84 \$	79.84 \$

No transaction	: 46		Descrip	tion factu	re : BIdo	ns d'essenc	e pour caseme	#1 et 232							
No fournisseur	:		Nom:	SHELL C	CANADA										
No facture	: 81361	<del>)</del> 4492						Type	de transaction	: 1	Facturation		Type de fac	turation	: Facture
Date facture	: 2022-	1-01		Date	due	: 2022-	-11-01	No co	mmande :						
Retenue sur contrat	: Non			Date	due retenue	:				_		_		_	
Modalité de paiement	: Imméd	liatement		Date	de paiement	:		Auto	cotisation :	TPS	TVQ		Paiement ra	apide	
Mode de paiement	: Cartes	de crédit								_					•
Montant av. tx	TPS	;	TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengageme	ent	
53.75 \$	2.69		5.36	\$	61.80	<u> </u>	0.00	\$	61.80	\$	56.43	\$	0.00	\$	

# ┌ Détail ────

## Répartition directe

Poste comptable	Description			Mnt av. Tx	•	% TPS	TPS		%TVQ	TVQ		Total	 Déseng.	Dépense	
02-220-01-631	Essence			53.75	\$	5.00	2.69	\$	9.98	5.36	\$	61.80	\$	56.43	4.
C. Act.: Avec ges	tion de taxes	% Com.: 0.00%	Proj S-proj. :				Act	tivité	:		OT:		Équip. :		

## Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-01-631	Essence	56.43 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.69 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.68 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	61.80 \$
Total - Année: 2022, période: 11		61.80 \$	61.80 \$

83 Page: Municipalité de Chelsea 2022-12-15 Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date: Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot : 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot : 2022-11-24 **Grand Total** 61.80 \$ 61.80 \$ Description facture : CAM124; Réparation silencieux : 45 No transaction No fournisseur : 1SIP2 Nom: SILENCIEUX PAULO INC. : 074358 Type de facturation : Facture Type de transaction : Facturation No facture : 2022-10-22 : 2022-10-22 No commande : Date facture Date due Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Autocotisation : TPS Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 1 684.93 84.25 \$ 168.08 \$ 1 937.26 \$ 0.00 \$ 1 937.26 \$ 1 768.97 \$ 0.00 \$ Détail -Répartition directe TVQ Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ Total \$ 0.00 168.08 \$ 1 937.26 \$ 1 768.97 02-390-03-525 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques 1 684.93 \$ 5.00 84,25 % Com.: 0.00% Activité: CAM124 OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 1 768.97 \$ 0.00\$ 02-390-03-525 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques 84.25 \$ 0.00\$ TPS intrants RT0001 54-134-92-000 84.04\$ 0.00\$ 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 1 937.26 \$ 55-131-09-000 0.00 \$Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 1 937.26 \$ 1 937.26 \$ 1 937.26 \$ 1 937.26 \$ **Grand Total** 

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022	Journal : Facturation achat	Page : 2022-12-			
Période comptable : Novembre		Heure			
Référence du lot : Mastercard 11	Informations sur les transactions	Numér	o de lot : 218		
Date du lot : 2022-11-24		Rendle	Hobbs Laura (l.rendlehobb		
No transaction : 80	Description facture : Signature électronique Notarius certifio -				
No fournisseur : 1SON2	Nom: Solutions Notarius				
No facture : 384763	Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-10-31 No commande :	Type de facturation	: Facture		
Date facture : 2022-10-31 Retenue sur contrat : Non	Date due : 2022-10-31 No commande : Date due retenue :				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	7		
Mode de paiement : Cartes de crédit			-		
Montant av. tx TPS	TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense	Désengagement			
185.00 \$ 9.25 \$	18.45 \$ 212.70 \$ 0.00 \$ 212.70 \$ 194.22	\$ 0.00 \$			
- Détail					
Répartition directe					
Poste comptable Description	Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ	Total D	éseng. Dépense		
02-320-00-494 Cotisations à des associa	ations et abonnements 185.00 \$ 5.00 9.25 \$ 9.98 18.45	\$ 212.70 \$	194.22		
C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité:	OT: Éq	uip. :		
			·		
Sommaire comptable de la facture	=				
Année: 2022, période: 11					
Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit		
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	194.22 \$	0.00 \$		
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.25 \$	0.00 \$		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.23 \$	0.00 \$		
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	212.70 \$		
Total - Année : 2022, période : 11	The second secon	212.70 \$	212.70 \$		
Grand Total		212.70 \$	212.70 \$		
N					
No transaction : 18 No fournisseur : 2SPO2	Description facture : Carte cadeaux - fête de noel Nom : SPORT EXPERTS / ATMOSPHERE				
No facture : 002636	Type de transaction : Facturation	Type de facturation	: Facture		
<b>Date facture</b> : 2022-11-11	Date due : 2022-11-11 No commande :				
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		7		
Mode de paiement : Immédiatement	Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ	Paiement rapide	_		

85 Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Heure: Période comptable : Novembre Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 \$ 0.00 0.00 40.00 0.00 40.00 40.00 40.00 - Détail Répartition directe Poste comptable Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Description \$ 0.00 0.00 40.00 40.00 40.00 0.00 \$ 0.00 \$ \$ 02-160-00-690 Biens non durables - Autres équipements divers Activité: OT: Équip. : Proj S-proj. : C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Biens non durables - Autres équipements divers 40.00\$ .0.00 \$ 02-160-00-690 0.00\$ 40.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 40.00\$ 40.00\$ 40.00\$ 40.00\$ **Grand Total** Description facture : Frais de stationnement - Dossier No transaction : 25 No fournisseur Nom: STATIONNEMENT PLACE DU CENTRE Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 00021320 Date facture : 2022-11-04 Date due : 2022-11-04 No commande : Retenue sur contrat : Non Date due retenue Date de paiement TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Autocotisation : TPS Mode de paiement : Cartes de crédit **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx \$ \$ 9.00 0.00 0.00 0.00 9.00 9.00 0.00 9.00 Détail -Répartition directe Total Déseng. Dépense Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ

Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022		Journal : Fact	turation achat		Da	ge : 86 tte : 2022-12-15
Période comptable :NovembreRéférence du lot :Mastercard 11Date du lot :2022-11-24		Informations sur	· les transactions		Nu	oure: 09:08:08 méro de lot: 2186 dle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
02-610-00-310 Frais de deplacement d C. Act.: Sans gestion de taxes	u personnel % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	9.00 \$ 0.00	0.00 \$ 0.00 Activité :	0.00 \$ OT:	9.00 \$	9.00 \$ <b>Équip. :</b>
Sommaire comptable de la facture						
Année: 2022, période: 11						
Numéro du poste comptable	Description		<u> </u>		Débit	Crédit
02-610-00-310	Frais de deplacement du pe	ersonnel			9.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card		-	0.00 \$	9.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11					9.00 \$	9.00 \$
Grand Total				-	9.00 \$	9.00 \$
Date facture : 2022-10-31 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due Date due retenue Date de paiement TVO Total	:	commande : tocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	,
Montant av. tx TPS				Dépense -		<u> </u>
	0.54 \$ 36.51  % Com.: 0.00% Proj S-proj.:	\$ 0.00 \$  Mnt av. Tx	36.51 \$  TPS %TVQ  1.07 \$ 0.00  Activité:	35.17 \$  TVQ  0.54 \$ OT:	Total	Déseng. Dépense  35.17 \$ Équip.:
Sommaire comptable de la facture						
Année: 2022, période: 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit

Année comptable : 2022 Période comptable : Novem Référence du lot : Master Date du lot : 2022-1	card 11					Facturation						Da He Nu	ge : ate : cure : améro de dle Hobl		2022-12 09:08 21 (I.rendlehob
02-320-00-610		Aliment	s, cafe, eau, etc.									35.17 \$			0.00 \$
54-134-92-000		TPS intr	ants RT0001									1.07 \$			0.00 \$
54-135-92-000		TVQ int	trants TQ0001									0.27 \$			0.00 \$
55-131-09-000		Comptes	s a payer - Master	r Card								0.00 \$			36.51 \$
Total - Année: 2022, périod	de : 11											36.51 \$			36.51 \$
Grand Total									_			36.51 \$			36.51 \$
No transaction : 32 No fournisseur : 2THT. No facture : 848 Date facture : 2022- Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Imméd Mode de paiement : Cartes	11-02	j		: 2022-11- :	02	Type de tra No comman Autocotisati		: Facturati	on	]	• •	e factura ent rapid		: Facture	
Montant av. tx TPS	S	TVO	Total		R.A.P.	C.	A.P.	Dé	pense		Désenga	gement			
									репэс			9			
23.99 \$ 0.00	\$		23.99	\$	0.00		99 \$		.99	\$	0.00		\$		
Poste comptable Description	n cafe, eau, etc.		\$ 23.99	\$ Mnt av. To 23.99	0.00	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$ S OT:			\$ Déseng		<b>Dépense</b> 23.99
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes  Commaire comptable de la fa	n cafe, eau, etc. % C	0.00 \$	§ 23.99	Mnt av. T	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00	)	Déseng		
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes	n cafe, eau, etc. % C	0.00 \$	§ 23.99	Mnt av. T	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00	)	Déseng		
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes  Commaire comptable de la fa	n cafe, eau, etc. % C acture	0.00 \$	23.99  Proj S-proj. :	Mnt av. T	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00	)	Déseng		
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes  Commaire comptable de la fa Année: 2022, période: 11	n cafe, eau, etc. % C acture	0.00 \$	23.99  Proj S-proj. :	Mnt av. T	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00  Total 23.99  Débit	)	Déseng		
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes  Commaire comptable de la fa  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste compta	n cafe, eau, etc. % C acture	O.00 \$  Com.: 0.00%  Descript Aliments	Proj S-proj. :	Mnt av. T3	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00  Total 23.99  Débit	\$	Déseng	Crédit	23.99
Répartition directe  Poste comptable Description 02-320-00-610 Aliments, c C. Act.: Sans gestion de taxes  Commaire comptable de la fa  Année: 2022, période: 11  Numéro du poste compta 02-320-00-610	n cafe, eau, etc. % C acture able	O.00 \$  Com.: 0.00%  Descript Aliments	Proj S-proj. :  tion s, cafe, eau, etc.	Mnt av. T3	0.00 K % TP	\$ 23 S TPS 0.00	99 \$ <u>%T\</u> \$ 0.	23 VQ	.99 TVQ 0.00	\$	0.00  Total 23.99  Débit	\$ 23.99 \$	Déseng	Crédit	23.99

Municipalité de Chelsea					Page :	
Année comptable : 2022		Journal	: Facturation achat		Date :	2022-12-
Période comptable: Novembre					Heure :	09:08
Référence du lot : Mastercard 11		Informatio	ons sur les transactions		Numéro d	
Date du lot : 2022-11-24					Rendle Hol	bbs Laura (l.rendlehob
No transaction : 62		bénévols - Grande Mar	rche Pierre Lavoie			
No fournisseur : 2THT2 No facture : 422	Nom: TIM HORTON		Type de transaction : F	acturation	Type de facturation	: Facture
Date facture : 2022-10-16	Date due	: 2022-10-16	No commande :	actaration	type de lacturation	. I dottilo
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue	;	_			
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS	TVQ	Paiement rapide	
Mode de paiement : Cartes de crédit						
Montant av. tx TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	
36.44 \$ 0.48 \$	0.97 \$ 37.89	\$ 0.00	\$ 37.89 \$	36.92 \$	0.00 \$	
Détail —						
Répartition directe				mv.0	T	ъ.
Poste comptable Description		Mnt av. Tx %	TPS TPS %TVQ	TVQ	Total Déser	ng. Dépense
02-701-70-610 Aliments, boissons		36.44 \$ 0.	.00 0.48 \$ 0.00	0.97 \$	37.89 \$	36.92
C. Act.: Avec gestion de taxes	% Com.: 0.00% Proj S-proj.:		Activité :	OT:	Équip.	:
ommaire comptable de la facture						
Année: 2022, période: 11						
Numéro du poste comptable	Description				Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons				36.92 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001				0.48 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001				0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	Card			0.00 \$	37.89 \$
Total - Année : 2022, période : 11	Comptes a payer intaster			-	37.89 \$	37.89 \$
Grand Total					37.89 \$	37.89 \$
No transaction : 92	Description facture : Beigne	es pour cours de Premie	er soins			
No fournisseur : 2THT2	Nom: TIM HORTON	-				
No facture : 1-NOV-2022			V 1	acturation	Type de facturation	: Facture
Date facture : 2022-11-01	Date due	: 2022-11-01	No commande :			
Retenue sur contrat : Non	Date de retenue	:	Autocotisation : TPS	TVQ T	Paiement rapide	
Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement	:	Autocotisation : TPS	170 []	1 alement rapide	
rasses as parement . Carios de cituli						

Journal des comptes à payer 89 Page: Municipalité de Chelsea Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Heure: 09:08:08 Numéro de lot: 218€ Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Date du lot TPS TVO Total R.A.P. C.A.P. Dépense Montant av. tx Désengagement \$ 0.81 \$ 1.62 37.38 0.00 \$ 37.38 \$ 35.76 0.00 34.95 \$ - Détail -Répartition directe Poste comptable Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVO Total Déseng. Dépense Description \$ \$ 35.76 02-330-00-610 Aliments, boissons 34.95 \$ 0.00 0.81 \$ 0.00 1.62 37.38 OT: Activité : Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description 35.76\$ 0.00\$ Aliments, boissons 02-330-00-610 0.81\$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.00\$ 0.81 \$ TVQ intrants TQ0001 54-135-92-000 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 37.38\$ Total - Année: 2022, période: 11 37.38 \$ 37.38 \$ 37.38\$ 37.38\$ **Grand Total** : 94 Description facture : Déjeuner pour cours de premier soins No transaction Nom: TIM HORTON : 2THT2 No fournisseur No facture : 11-NOV-2022 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture Date due : 2022-11-11 No commande : : 2022-11-11 Date facture

Paiement rapide

\$

Désengagement

0.00

TVQ

Dépense

40.72

Autocotisation : TPS

C.A.P.

42.56

\$

R.A.P.

0.00

\$

Date due retenue

Date de paiement

Total

42.56

\$

TVQ

1.84

\$

_	Détail	_

Mode de paiement

Montant av. tx

39.80

Retenue sur contrat : Non

Modalité de paiement : Immédiatement

\$

: Cartes de crédit

**TPS** 

0.92

\$

90 Municipalité de Chelsea Page : Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Numéro de lot: 2186 Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Date du lot : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense 39.80 \$ 0.00 0.92 \$ 0.00 1.84 42.56 \$ 40.72 02-330-00-610 Aliments, boissons OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Aliments, boissons 40.72 \$ 0.00\$ 02-330-00-610 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 0.92 \$ TVQ intrants TQ0001 0.92\$ 0.00\$ 54-135-92-000 0.00\$ 42.56\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 42.56 \$ 42.56 \$ **Grand Total** 42.56\$ 42.56\$ : 95 : Déjeuner pour cours de premier soins Description facture No transaction No fournisseur : 2THT2 Nom: TIM HORTON : 336 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-11-10 Date due : 2022-11-10 No commande : Date facture Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ \ Modalité de paiement : Immédiatement Autocotisation : TPS Paiement rapide Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx , 0.00 43.36 \$ 1.01 \$ 2.01 \$ 46.38 0.00 \$ 46.38 \$ 44.36 - Détail Répartition directe Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense Poste comptable \$ 0.00 2.01 46.38 \$ \$ 0.00 1.01 \$ 44.36 02-330-00-610 Aliments, boissons 43.36

C. Act.: Avec gestion de taxes

% Com.: 0.00%

Proj S-proj. :

OT:

Activité:

Équip. :

Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre	Journal: Facturation achat	Date : 2022-12-15 Heure : 09:08:08
Référence du lot : Mastercard 11  Date du lot : 2022-11-24	Informations sur les transactions	Numéro de lot : 2186 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Sommaire comptable de la facture		
Année : 2022, période : 11		
Numéro du poste comptable	Description	Débit Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	44.36 \$ 0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.01 \$ 0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.01 \$ 0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$ 46.38 \$
Total - Année : 2022, période : 11		46.38 \$ 46.38 \$
Grand Total		46.38 \$ 46.38 \$
No facture : 115119  Date facture : 2022-10-19  Retenue sur contrat : Non  Modalité de paiement : Immédiatement  Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	Type de transaction : Facturation  Date due : 2022-10-19	Type de facturation : Facture  Paiement rapide   Désengagement
188.59 \$ 4.38 \$	8.75 \$ 201.72 \$ 0.00 \$ 201.72 \$ 192.96 \$	0.00 \$
Répartition directe  Poste comptable Description  02-110-00-610 Aliments, cafe, eau, etc.  C. Act.: Avec gestion de taxes %  Sommaire comptable de la facture  Année: 2022, période: 11	Mnt av. Tx % TPS %TVQ TVQ  188.59 \$ 0.00 4.38 \$ 0.00 8.75 \$  **Com.: 0.00% Proj S-proj.: Activité: OT:	Total Déseng. Dépense  201.72 \$ 192.96 \$  Équip.:
Numéro du poste comptable	Description	Débit Crédit

Municipalité de Chelse Année comptable : 2 Période comptable : N	2022 Novembre		hat		Da He	age : ate : eure :	92 2022-12-15 09:08:08		
Référence du lot : 1 Date du lot : 2	Mastercard 11 2022-11-24		Information	ıs sur les transa	ctions			uméro de lot : idle Hobbs Laura (l.:	2186 rendlehobbs
02-110-00-610		Aliments, cafe, eau, etc.					192.96 \$	; (	0.00 \$
54-134-92-000		TPS intrants RT0001					4.38 \$	;	0.00 \$
54-135-92-000		TVQ intrants TQ0001					4.38 \$	6	0.00 \$
55-131-09-000		Comptes a payer - Master	Card			1	0.00 \$	20	1.72 \$
Total - Année: 2022,	période : 11						201.72 \$	201	1.72 \$
Grand Total						_	201.72 \$	201	1.72 \$
No fournisseur : No facture : Date facture : Retenue sur contrat : Modalité de paiement :	97 1TEC1 ERREUR A REMB 2022-10-18 Non Immédiatement Cartes de crédit	Description facture : Monta Nom : Traiteur Epicure (115893  Date due Date due retenue Date de paiement	ant facturé en erreur - ser 377 Canada inc) : 2022-10-18 :	Type de transa		cturation  TVQ	Type de factura Paiement rapid		
Montant av. tx	TPS	TVQ Total	R.A.P.	C.A.P		Dépense	Désengagement		
301.81 \$	0.00 \$	0.00 \$ 301.81	\$ 0.00	\$ 301.81	\$	301.81	\$ 0.00	\$	
Répartition directe Poste comptable Des	scription		Mnt av. Tx % T	PS TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000 Aut C. Act. : Sans gestion de	tres sommes a recevoir - e taxes % (	divers  Com.: 0.00% Proj S-proj.:	301.81 \$ 0.0		\$ 0.00 ivité :	0.00 °C	\$ 301.81 \$ T:	Équip. :	301.81
Sommaire comptable (	de la facture								
Année: 2022, périod	e:11								
Numéro du poste o	comptable	Description					Débit	Crédit	
54-139-99-000		Autres sommes a recevoir	- divers			-	301.81 \$	(	0.00 \$
55-131-09-000		Comptes a payer - Master	Card				0.00 \$	301	1.81 \$
Total - Année : 2022,	période : 11	• • •					301.81 \$	301	1.81 \$
Grand Total						-	301.81 \$	301	1.81 \$
						_			

Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Période comptable : Novembre Heure: **Référence du lot** : Mastercard 11 Informations sur les transactions Numéro de lot: 218€ Date du lot : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) No transaction : 36 Description facture : Dépôt de matériaux No fournisseur : VEOL001 Nom: VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERVICE Type de facturation : Facture No facture : 1895182 Type de transaction : Facturation : 2022-11-01 : 2022-11-01 No commande : Date facture Date due Date due retenue Retenue sur contrat : Non TVQ Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement Autocotisation : Cartes de crédit Mode de paiement **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 0.00 0.00 \$ 342.23 0.00 \$ 0.00 \$ 342.23 \$ \$ 342.23 342.23 - Détail Répartition directe Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ TVQ Total Déseng. Dépense \$ 0.00 0.00 342.23 342.23 02-453-00-446 Disposition de matériaux secs 342.23 \$ 0.00 0.00 \$ C. Act.: Sans gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité: OT: Équip. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Débit Crédit Numéro du poste comptable Description Disposition de matériaux secs 0.00\$ 02-453-00-446 342,23 \$ 0.00\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 342.23 \$ Total - Année: 2022, période: 11 342.23 \$ 342.23 \$ **Grand Total** 342.23 \$ 342.23 \$ : 73 Description facture : Prix pour activité Halloween No transaction No fournisseur Nom: VIGNOBLE DE CHELSEA : 014019 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-10-28 Date due : 2022-10-28 Date facture No commande Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ Modalité de paiement : Immédiatement Paiement rapide Date de paiement Autocotisation : TPS : Cartes de crédit Mode de paiement **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement Montant av. tx 2.54 5.08 \$ 58.50 \$ 0.00 \$ 58.50 \$ 53.42 0.00 50.88 \$

Municipalité de Chelsea Page: Année comptable : 2022 Journal: Facturation achat Date : 2022-12-15 Heure: 09:08:08 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Numéro de lot: 218€ Date du lot : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) Détail Répartition directe TVQ Total Poste comptable Description Mnt av. Tx % TPS TPS %TVQ Déseng. Dépense \$ 5.00 2.54 5.08 58.50 \$ 53.42 02-160-00-493 Réceptions 50.88 \$ 9.98 \$ OT: C. Act.: Avec gestion de taxes Proj S-proj. : Activité: Équip.: % Com.: 0.00% Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Débit Numéro du poste comptable Description 53.42 \$ 0.00\$ 02-160-00-493 Réceptions TPS intrants RT0001 2.54 \$ 0.00\$ 54-134-92-000 0.00\$ TVO intrants TO0001 2.54 \$ 54-135-92-000 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card 0.00\$ 58.50 \$ Total - Année: 2022, période: 11 58.50 S 58.50 \$ 58.50 \$ 58.50 \$ **Grand Total** No transaction : 47 Description facture : BOnbons pour Halloween : 1WMT2 Nom: WALMART No fournisseur : 07827 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture Date facture : 2022-10-26 Date due : 2022-10-26 No commande Retenue sur contrat : Non Date due retenue TVQ 🔲 Modalité de paiement : Immédiatement Autocotisation : TPS Paiement rapide Date de paiement Mode de paiement : Cartes de crédit Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 0.00 \$ 212.97 10.65 21.24 \$ 244.86 0.00 \$ 244.86 \$ 223.59 \$ \$ \$ - Détail Répartition directe

TPS

Mnt av. Tx

Poste comptable

Description

% TPS

%TVQ

TVQ

Total

Déseng.

Dépense

Municipalité de Chelsea Page: Journal: Facturation achat Date: 2022-12-15 Année comptable : 2022 09:08:08 Période comptable : Novembre Heure: Référence du lot : Mastercard 11 Informations sur les transactions Numéro de lot: 2186 Date du lot : 2022-11-24 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs) 02-220-00-610 \$ 5.00 10.65 \$ 9.98 21.24 \$ 244.86 \$ 223.59 Aliments, cafe, eau, etc. 212.97 OT: Équip. : Activité : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Sommaire comptable de la facture Année: 2022, période: 11 Crédit Débit Numéro du poste comptable Description 223.59\$ 0.00\$ 02-220-00-610 Aliments, cafe, eau, etc. 10.65 \$ 0.00\$ 54-134-92-000 TPS intrants RT0001 54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001 10.62 \$ 0.00\$ 0.00\$ 244.86\$ 55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card Total - Année: 2022, période: 11 244.86\$ 244.86\$ 244.86\$ 244.86\$ **Grand Total** : 71 Description facture : Collation - Activité Halloween No transaction : 1WMT2 Nom: WALMART No fournisseur : 03571 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No facture : 2022-10-26 : 2022-10-26 Date facture Date due No commande : Date due retenue : Non Retenue sur contrat TVQ Autocotisation : TPS Paiement rapide Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Cartes de crédit Mode de paiement Montant av. tx **TPS** TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 0.00 \$ \$ 10.63 21.20 273.42 \$ 0.00 \$ 273.42 \$ 252.19 241.59 - Détail -Répartition directe %TVQ TVQ Total Dépense % TPS TPS Déseng. Poste comptable Description Mnt av. Tx 241.59 \$ 0.00 10.63 \$ 0.00 21.20 \$ 273.42 \$ 252.19 9 02-160-00-493 Réceptions OT: Équip. : C. Act.: Avec gestion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj. : Activité :

Sommaire comptable de la facture

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2022

Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24

Journal: Facturation achat

Page: Date :

2022-12-15

Heure:

09:08:08

Numéro de lot :

218€

Informations sur les transactions

Rendle Hobbs Laura (I.rendlehobbs)

Année	:	2022,	période	:	1	1
-------	---	-------	---------	---	---	---

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	252.19 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.63 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	273.42 \$
Total - Année : 2022, période : 11		273.42 \$	273.42 \$
rand Total		273.42 \$	273.42 \$

No transaction No fournisseur

Mode de paiement Montant av. tx

20.00

No facture

: 1 : 1ZOO1

\$

TVQ

2.00

**Description facture** : Abonnement Zoom conférence 12/11 au 11/12/2022 (2e compte)

: 2022-11-12

\$

Nom: ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC

Total

23.00

Type de transaction

R.A.P.

0.00

: Facturation

Type de facturation

: Facture

: INV175310202 Date facture : 2022-11-12 Retenue sur contrat : Non

\$

Modalité de paiement : Immédiatement

: Cartes de crédit

TPS

1.00

\$

Date due Date due retenue Date de paiement

Autocotisation : TPS

No commande :

C.A.P.

23.00

TVQ 🔲

\$

Dépense

21.00

\$

Paiement rapide

\$

Désengagement

0.00

- Détail -

#### Répartition directe

1	repartition are										
١	Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
ı	02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00 \$	23.00 \$		21.00	9
ı	C. Act.: Avec gest	ion de taxes % Com.: 0.00% Proj S-proj.	:		Activ	vité :	OT:		Équip. :		

\$

#### Sommaire comptable de la facture

Année: 2022, période: 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$

•		oour	nui des e	omptes a	ou jul						
Municipalité de Chelsea Année comptable : 2022 Période comptable : Novembre Référence du lot : Mastercard 11 Date du lot : 2022-11-24		Journal : Facturation achat Informations sur les transactions							Dat Het Nur	age: Pate: 2022 leure: 09 luméro de lot: ndle Hobbs Laura (l.rendle	
55-131-09-000	Comptes a payer - Maste	r Card				100			0.00\$		23.00 \$
Total - Année : 2022, période : 11									23.00 \$		23.00 \$
Grand Total						-			23.00 \$		23.00 \$
No transaction : 2 No fournisseur : 1ZOO1 No facture : INV172784112 Date facture : 2022-10-26 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit  Montant av. tx TPS	Description facture : Abon Nom : ZOOM VIDEO COMUN  Date due Date due retenue Date de paiement  TVQ Total		NC 26 ]	10 au 25/11/202  Type de transac No commande  Autocotisation  C.A.P.	tion : Fa : : TPS	cturation  TVQ  Dépense		_	le facturat ent rapide	_	ure
20.00 \$ 1.00 \$	2.00 \$ 23.00			\$ 23.00		21.00	<u> </u>	0.0		<u> </u>	
Répartition directe  Poste comptable Description  02-130-00-494 Cotisations à des associa  C. Act.: Avec gestion de taxes  ommaire comptable de la facture	tions et abonnements 6 Com. : 0.00% Proj S-proj. :	Mnt av. Tx 20.00	\$ 5.00	TPS 1.00 Act	%TVQ \$ 9.98 ivité :	TVQ 2.00	\$ <b>OT</b> :	<b>Total</b> 23.00	\$	Déseng. Équip. :	<b>Dépense</b> 21.00
•											
Année: 2022, période: 11											
Numéro du poste comptable	Description							Débit		Cre	édit
02-130-00-494	Cotisations à des associat	ions et aboi	nnements						21.00 \$		0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001								1.00 \$		0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001								1.00 \$		0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master	· Card							0.00 \$		23.00 \$
Total - Année: 2022, période: 11									23.00 \$		23.00 \$

**Grand Total** 

23.00 \$

23.00 \$



#### AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

#### DECEMBRE 2022

#### ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-415-20-414	2000 paon poste compasse	2022-12-02	Ajustement pour combler déficit		160.00 \$
02-415-20-522 02-415-20-643		2022-12-02 2022-12-02		187.73 \$	27.73 \$
02-130-00-141		2022-12-14	Couvrir honoraires L. Kearney à même 130-141		26 500.00 \$
02-130-00-419		2022-12-14		26 500.00 \$	
TRANSFERTS E	BUDGÉTAIRES				
Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-419		2022-12-01	Couvrir diff. 220-419 pour reporter dépense	800.00\$	
02-220-00-726		2022-12-01	Couvrir diff. 220-419 pour reporter dépense		800.00 \$
02-701-20-511		2022-12-01			4 220.00 \$
02-701-20-725		2022-12-01	Illumination sapins de noel - réparations	4 220.00 \$	
02-701-11-459 02-701-20-639		2022-12-01	Transfert pour combler postes en déficits Transfert pour combler postes en déficits	466.15 \$	993.47 \$
02-701-20-725		2022-12-01	Transfert pour combler postes en déficits	255.34 \$	
02-701-70-610		2022-12-01	Transfert pour combler postes en déficits	271.98\$	
02-220-00-526 02-220-01-339		2022-12-07 2022-12-07	Pour combler poste entretien Pour combler poste entretien	6 800.00 \$	6 800.00 \$
02-701-20-970 02-701-30-690		2022-12-07 2022-12-07	But de hockey pour patinoire Hollow Glen But de hockey pour patinoire Hollow Glen	1 781.00 \$	1 781.00 \$
02 220 00 526		2022 42 00	December 1 Transfer 1 CC   control con		5 000 00 ¢
02-220-00-526 02-220-01-339		2022-12-08 2022-12-08	Renversement Transfert SSI;combler poste entretien Renversement Transfert SSI;combler poste entretien	6 800.00 \$	6 800.00 \$
02-701-10-141		2022-12-08	Paiement heures de Monique - Remplacement		920.00 \$
02-701-10-499		2022-12-08	Palement heures de Monique - Remplacement	920.00\$	320.00 Ç
02-701-50-345		2022-12-08	Remplacement des outils pour construction sentier		1 200.00 \$
02-701-50-643		2022-12-08	Remplacement des outils pour construction sentier	1 200.00 \$	
02-220-00-526		2022-12-13	Pour combler facture pompes	1 700.00 \$	
02-220-00-527		2022-12-13	Pour combler facture pompes		1 700.00 \$
02-220-00-526 02-220-00-526		2022-12-14 2022-12-14	Pour combler manque de fonds pour pompes Pour combler manque de fonds pour pompes	1 730.00 \$ 1 700.00 \$	
02-220-00-527 02-220-00-726		2022-12-14	Pour combler manque de fonds pour pompes		1 700.00 \$ 1 730.00 \$
02-470-00-459		2022-12-15	Dépense imprévue - Piquets Consult'eau	250.00\$	
02-610-01-525		2022-12-15	Dépense imprévue - Piquets Consult'eau		250.00 \$
02-141-00-341 02-141-01-459		2022-12-15 2022-12-15	Pour combler dépenses droits acquis photos Pour combler dépenses droits acquis photos	1 000.00 \$	1 000.00 \$
02-141-00-321		2022-12-15	Pour combler factures droits acquis		1 500.00 \$
02-141-01-459		2022-12-15		1 500.00 \$	
02-141-00-345 02-141-01-459		2022-12-15 2022-12-15	Pour combler factures fin d'année Pour combler factures fin d'année	3 000.00 \$	3 000.00 \$
02-610-00-670			Pour combler dépenses fournitures de bureau	500.00 \$	500.004
02-610-00-726	,	2022-12-19	Pour combler dépenses fournitures de bureau		500.00 \$
REVENUS SUP	PLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS				
Poste comptable 01-234-47-000	Descrption poste comptable	Date 2022-12-05	Description Collecte matières résiuelles commerces - Nov. 2022	Augmentation 271.25 \$	Augmentation
01-234-48-000		2022-12-05	Collecte matières résiuelles commerces - Nov. 2022	375.00 \$	
02-451-10-446 02-452-10-446			Collecte matières résiuelles commerces - Nov. 2022 Collecte matières résiuelles commerces - Nov. 2022	271.25 \$ 375.00 \$	
02-470-01-971		2022 12 07	Fonds vert municipal - Couches lavables #6	167.29\$	
03-510-10-002		2022-12-07		107.29 \$	167.29 \$
02-470-01-971			Fonds vert municipal - Couches jetables #7	125.00 \$	
03-510-10-002		2022-12-19	Fonds vert municipal - Couches jetables #7		125.00 \$
<b>01</b> -000-00-000 01- <b>279</b> -00-000	Revenus Autres revenus - autres	02 <b>-340</b> -00-000 02 <b>-390</b> -00-000	Transport - éclairage des rues Transport - Autres		
01- <b>381</b> -00-000 <b>02</b> -000-00-000	Autres transferts - fonctonnement Charges	02- <b>412</b> -00-000 02- <b>413</b> -00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable		
02- <b>110</b> -00-000	Conseil	02- <b>414</b> -00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées		
02 <b>-120</b> -00-000 02 <b>-130</b> -00-000	Greffe et application de la loi Gestion financièere et administrative	02- <b>415</b> -00-000 02- <b>451</b> -00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés		
02- <b>141</b> -00-000 02- <b>160</b> -00-000	Communications Gestion du personnel	02- <b>490</b> -00-000 02- <b>610</b> -00-000	Hygièene de milieu - autres Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage		
02- <b>220</b> -00-000 02- <b>320</b> -00-000	Sécurité incendie Transport - voirie municipale	02 <b>-631</b> -00-000 02- <b>701</b> -00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux Loisirs & culture - activités récréatives		
02- <b>330</b> -00-000	Transport - enlèevement de la neige	02- <b>702</b> -00-000	Loisirs & culture - activités culturelles		
<b>23</b> -000-00-000 23- <b>020</b> -00-000	Investissement Administration générale	03- <b>110</b> -00-000 03- <b>310</b> -00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement Affectation - activités d'investissement		
23 <b>-030</b> -00-000 23 <b>-040</b> -00-000	Sécurité publique Transport	<b>21</b> -000-00-000 21- <b>490</b> -00-000	Autres revenus - autres		
23- <b>050</b> -00-000	Hygiène de milieu	23- <b>910</b> -00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés		
23- <b>080</b> -00-000 23- <b>610</b> -00-000	Loisirs & culture Affectation - activités de fonctionnement	23- <b>920</b> -00-000 <b>03</b> -000-00-000	Affectation - fond de roulement Conciliation à des fins fiscales		
23- <b>510</b> -00-000	Financement à long term des activités d'investissement				



#### Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1 Tél.: 819 827-1124 Téléc.: 819 827-2672

www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022

## PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the December 7th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:0 pm.

PRÉSENTS PRESENT

Kimberly Chan, Christopher Blais (conseillers / Councillors)
George Claydon ~ Matthew Smith ~ Ryan Gallant ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches
Michel Beaulne ~ Caroline Jean ~ Nicolas Falardeau (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS REGRETS

Benoît Delage

AUTRES OTHERS

Sarah Flemming (ancien member / ex member)

#### 1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette Christopher Blais and resolved that the agenda governing this assemblée soit adopté tel que présenté. meeting be adopted as presented. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES 2.0 2.0 2.1 Réunion ordinaire du 2 novembre 2022 2.1 Ordinary meeting held on November 2<sup>nd</sup>, 2022 IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Ryan IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded Mr. Ryan Gallant et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 Gallant and resolved that the minutes of the ordinary meeting held novembre 2022 soit par la présente adopté tel que présenté. November 2<sup>nd</sup>, 2022, be adopted as presented. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY 3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS 3.0 **QUESTION PERIOD** Les requérants pour les points 5.2, 5.3, 5.7, 6.1, 8.1, 8.2 et 8.3 Applicants for items 5.2, 5.3, 5.7, 6.1, 8.1, 8.2 et 8.3 were present étaient présents pour répondre aux questions des membres du to answer questions from the members of the PSDAC. CCUDD.

4.0	DEMANDES MULTIPLES	4.0	MULTIPLE REQUESTS
Nil		None	
5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
5.1	2022-20040 Lot 3 031 351 au cadastre du Québec 3, chemin Maxwell	5.1	2022-20040 Lot 3 031 351 3, chemin Maxwell

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Maxwell, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 afin de régulariser :

- Une maison située à 0.38 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4.5 m;
- Une remise située 0.18 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4.5 m;
- Une remise située à 0.43 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4.5 m;
- Des allées de circulation situées à 0 m des lignes avant, latérales et arrière de propriété, plutôt que 4.5 m.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Maxwell.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5.2 2022-20047 Lot 2 635 138 au cadastre du Québec 15, chemin du Lac

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin du Lac, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 afin de régulariser :

- Un bâtiment accessoire situé à 0.22 m de la ligne avant, plutôt qu'à 4.5 m;
- Du pavé uni situé à moins de 4.5 m de la ligne avant, plutôt qu'à 4.5 m;
- Des pierres au sol et un trottoir de béton situés à 0 m de la ligne avant, plutôt qu'à 4.5 m

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the owner of the building known as lot 3 031 351 in the Québec cadastre, property also known as 3, chemin Maxwell, has submitted to the Municipality of Chelsea a minor exemption request to the zoning by-law number 1215-22 to regularize:

- A house located 0.38 m from the side property line, rather than 4.5 m.
- A shed located 0.18 m from the side property line, rather than 4.5 m.
- A shed located 0.43 m from the front property line, rather than 4.5 m.
- Driveways located 0 m from the front, sides, and rear lot line, rather than 4.5 m

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service:

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 3 031 351 in the cadastre of Québec, property also known as 3, chemin Maxwell.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.2 2022-20047 Lot 2 635 138 of the Québec cadastre 15, chemin du Lac

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 635 138 in the Québec cadastre, property also known as 15, chemin du Lac, has submitted to the Municipality of Chelsea a minor exemption request to zoning by-law 1215-22 to regularize:

- An accessory building located 0.22 m from the front lot line, rather than 4.5 m.
- Paving stone located less than 4.5 m from the front line, rather than 4.5 m.
- Stones on the ground and a concrete sidewalk located 0 m from the front lot line, rather than 4.5 m.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin du Lac, conditionnellement à ce que les empiètements dans l'emprise municipale et dans la bande riveraine soient retirés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.3 2022-20055 Lot 3 030 304 au cadastre du Québec 31, chemin Club

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Club, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 4.35 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Club.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 2022-20024 Lot 5 771 965 au cadastre du Québec 169, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin de la Montagne, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 3.6 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin de la Montagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 2 635 138 in the cadastre of Québec, property also known as 15, chemin du Lac, conditional on the encroachments in the municipal right-of-way and in the riparian strip being removed.

#### 5.3 2022-20055 Lot 3 030 304 au cadastre du Québec 31, chemin Club

WHEREAS the owner of the building known as lot 3 030 304 in the Québec cadastre, property also known as 31, chemin Club, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to regularize an accessory building built 4.35 m from the side property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 3 030 304 in the cadastre of Québec, property also known as 31, chemin Club.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.3 2022-20024 Lot 5 771 965 of the Québec cadastre 193, chemin d 'Old Chelsea

WHEREAS the owner of the building known as lot 5 771 965 in the Québec cadastre, property also known as 169, chemin de la Montagne, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to regularize an accessory building built 3.6 m from the side property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 5 771 965 in the cadastre of Québec, property also known as 169, chemin de la Montagne.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.5 2022-20021 Lot 3 031 385 au cadastre du Québec 3, chemin Davidson

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Davidson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0.3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22:

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres se questionnent sur la possibilité d'implanter la remise à un autre endroit et aimerait que la requérante vienne présenter son dossier;

IL EST DONC PROPOSÉ de reporter le dossier à une session ultérieure.

#### 5.6 2022-20008 Lot 6 164 196 au cadastre du Québec 169, chemin Jean-Paul Lemieux

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 1.23 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5.7 2022-20042 Lot 2 636 423 au cadastre du Québec 231, Route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 231, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation afin de régulariser une aire de stationnement aménagée à 0.2 mètre de l'emprise de la route

#### 5.5 2022-20021 Lot 3 031 385 of the Québec cadastre 3, chemin Davidson

WHEREAS the owner of the building known as lot 3 031 385 in the cadastre of Quebec, property also known as being 3, chemin Davidson, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building 0.3 m from the front property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022 by the Urban Planning and Sustainable Development Service;

WHEREAS the members are wondering about the possibility of setting up the shed in another location and would like the applicant to come and present her case;

IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone the file to a later session.

#### 5.6 2022-20008 Lot 6 164 196 of the Québec cadastre 169, chemin Jean-Paul Lemieux

WHEREAS the owner of the building known as lot 6 164 196 in the Québec cadastre, property also known as 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to regularize an accessory building built 1.23 m from the rear property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 6 164 196 in the cadastre of Québec, property also known as 169, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.7 2022-20042 Lot 2 636 423 of the Québec cadastre 231, Route 105

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 636 423 in the Québec cadastre, property also known as 231, route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to regularize a parking area set up 0.2 meter from the right-of-way of Route 105, rather than 25 meters, as stipulated in zoning by-law 1215-22.

105, plutôt que 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 231, route 105, conditionnellement à l'accord du ministère des Transports du Québec et à la plantation d'un écran végétal entre l'aire de stationnement et l'emprise de la route 105.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5.8 2022-20056 Lot 2 636 423 au cadastre du Québec 49. chemin de Hollow-Glen

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de Hollow-Glen, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie de constructions de 251.6 m² sur le terrain pour permettre l'aménagement d'un logement additionnel, alors que le règlement de zonage 1215-22 autorise une superficie maximale au sol de 240 m² pour un lot ayant une superficie de 2 002 m²:

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de Hollow Glen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 PIIA

6.1 2022-20060
Lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 au cadastre du Québec
Ferme Hendrick – Modèle Forest Towns

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 296 à 348, chemin Ladyfield, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver le nouveau modèle Forest Towns

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 2 636 423 in the cadastre of Québec, property also known as 231, route 105, conditional on the agreement of the ministère des Transports du Québec and the planting of a green screen between the parking area and the right-of-way of route 105.

#### ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 5.8 2022-20056 Lot 2 636 423 of the Québec cadastre 49, chemin de Hollow-Glen

WHEREAS the owner of the immovable known as lot 2 635 100 in the cadastre of Quebec, property also known as being 49, chemin de Hollow-Glen, presented to the Municipality of Chelsea a request for minor exemption in order to authorize a construction area of 251.6 m² on the property to allow the construction of additional dwelling, while zoning by-law 1215-22 authorizes a maximum floor area of 240 m² for a lot with an area of 2,002 m²;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022 by the Urban Planning and Sustainable Development Service:

IT IS THEREFORE MOVED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council grant this request for minor exemption, in favor of lot 2 635 100 in the cadastre of Quebec, property also known as being 49, chemin de Hollow Glen.

ADOPTED UNANIMOUSLY

CDAID

6 0

	0.0	SPAIP
u	6.1	2022-20060 Lots6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 of the Québec cadastre Hendrick Farm – Forest Towns model

WHEREAS the owner of lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 to 6 289 655 of the Québec cadastre, properties also known as 296 à 348, chemin Ladyfield, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to approve the new Forest Towns model for multi-family dwellings having the

pour des habitations multifamiliales ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE le modèle proposé est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur les lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 du cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 296 à 348, chemin Ladyfield, conditionnellement à la suppression du lanterneau et à l'étude la possibilité de casser la linéarité de la toiture face au chemin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

December 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service; IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and

WHEREAS the proposed model complies with the criteria of by-

WHEREAS the members read the analysis report submitted on

appearance of single-family row residences;

law 1218-22 on SPAIP:

Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 of the Québec cadastre, properties also known as 296 à 348, chemin Ladyfield, conditional upon the removal of the skylight and studying the possibility of breaking the linearity of the roof facing the road.

7.0	PPCMOI	7.0	
Nil		None	
8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
8 1	Modification au règlement de zonage – Zone REC-1	8 1	Zoning hy-law amendment – Zone RFC-1

#### Modification au réglement de zonage – Zone REC-1

ATTENDU QUE le propriétaire du 11, chemin Notch a soumis une demande de modification au règlement de zonage 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages suivants :

- C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers;
- C3-3 Commerces de récréation intérieure ou extérieure tels que les centres de conditionnement physique, arénas, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse réglementaire, cette modification est conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme:

ATTENDU QUE les usages demandés étaient autorisés sous le règlement de zonage numéro 636-05 et que ceux-ci ont été perdus sous le nouveau règlement parce que ces usages ont changé de classe d'usage;

ATTENDU QUE le but était de conserver les usages permis dans cette zone lors de la modification réglementaire;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres sont d'accord pour recommander l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers, étant donné qu'il s'agit d'un usage qui a déjà été effectué avec le terrain de golf;

ATTENDU QUE les membres considèrent que l'usage C3-3 Commerces de récréation intérieure ou extérieure tels que les

#### Zoning by-law amendment – Zone REC-1

WHEREAS the owner of 11 chemin Notch has submitted a request to modify zoning by-law 1215-22 to add the following uses to the REC-1 zone:

- C3-2 Multipurpose room for reception of occasional and regular events:
- C3-3 Indoor or outdoor recreation businesses such as fitness centres, arenas, tennis courts, curling clubs, bowling alleys,

WHEREAS, following the regulatory analysis, this modification is in accordance with the development plan and the urban plan;

WHEREAS the requested uses were authorized under zoning bylaw number 636-05, and these have been lost under the new bylaw because these uses have changed class of use;

WHEREAS the goal was to maintain the uses permitted in this zone during the regulatory amendment;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service:

WHEREAS the members agree to recommend use C3-2 room for reception of occasional and regular events, given that it is a use that has already been made with the golf course;

WHEREAS the members consider that the use C3-3 Indoor or outdoor recreation businesses such as fitness centres, arenas,

centres de conditionnement physique, arénas, courts de tennis, clubs de curling, salles de guilles, salles de billard, que veut effectuer le demandeur (centre de divertissement) ne cadre pas avec les valeurs de Chelsea et ne le recommandent pas l'ajout de cet usage;

ATTENDU QUE les membres recommandent qu'une présentation d'un plan de développement des activités soit déposé avec toute nouvelle demande;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22, afin d'ajouter uniquement l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers à la zone REC-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 8.2 Modification au règlement de zonage - Zone MIX2-CV-2

ATTENDU QUE qu'une demande de PPCMOI a été déposée afin de permettre la micro-fabrication de crème glacée au 453, route 105;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse réglementaire, une modification au plan d'urbanisme est requise pour autoriser cet usage;

ATTENDU QUE l'analyse réglementaire a révélé qu'il est requis de créer une zone industrielle pour que l'usage proposé à cet emplacement soit conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ne sont pas confortables avec la création d'une zone industrielle à cet emplacement et préféreraient que le projet autorisé par PPCMOI en y modifiant 25% de la superficie de plancher en aire de vente pour le produit élaboré sur place, conformément au schéma d'aménagement pour les zones commerciales dans l'aire d'affectation urbaine:

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal que la demande soit traitée par PPCMOI, avec les modifications applicables au projet, plutôt que par une modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 8.3 Modification au schéma d'aménagement -Intersection sud-est de la route 105 et du chemin Scott

ATTENDU QUE les propriétaires commerciaux de l'intersection

tennis courts, curling clubs, bowling alleys, billiard halls, which the applicant wishes to carry out (entertainment center) does not align with Chelsea values and does not recommend the addition of this

WHEREAS the members recommend that a presentation of an activity development plan be submitted with any new application;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council modify zoning by-law number 1215-22 in order to add only the C3-2 room for reception of occasional and regular events use.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 8.2 Zoning by-law amendment – Zone MIX2-CV-2

WHEREAS a request for a SBCMOP has been filed to allow the micro-manufacturing of ice cream at 453 Route 105;

WHEREAS, following the regulatory analysis, an amendment to the master plan is required to authorize this use;

WHEREAS the regulatory analysis revealed that it is necessary to create an industrial zone for the proposed use at this location to comply with the regional master plan of the MRC des Collines-del'Outaouais:

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service;

WHEREAS the members are not comfortable with the creation of an industrial zone at this location and would prefer that the project be authorized by SBCMOP by modifying 25% of the floor area in sales area for the product produced on site, in accordance with the regional master plan for commercial areas in the urban land use

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council that the request be processed by SBCMOP, with the modifications applicable to the project, rather than by an amendment to the master plan and to the zoning by-law.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 8.3 Amendment to the regional master plan – Southeast intersection of Route 105 and Scott Road

WHEREAS the commercial owners of the southeast intersection sud-est de la route 105 et du chemin Scott ont déposé une of Route 105 and Scott Road have submitted a request for demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin qu'une affectation multifonctionnelle soit octroyée à leurs lots;

ATTENDU QUE les usages que les propriétaires désireraient effectués ne sont pas en conformité avec une affectation multifonctionnelle;

ATTENDU QUE trois alternatives de modifications ont été proposées afin de permettre une plus grande flexibilité dans les usages;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que l'alternative consistant au remplacement des usages bénéficiant de droits acquis par d'autres usages ayant un niveau de nuisance sur le voisinage égal ou moindre à l'usage actuel serait réalisable à plus court terme;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que l'alternative visant à créer un nouveau type d'affectation au schéma d,aménagementserait une alternative à étudier, mais serait réalisable à plus long terme;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de demander une modification au schéma d'aménagement dans le but de permettre le remplacement d'usages en droits acquis par d'autres usages ayant un niveau de nuisance sur le voisinage égal ou moindre à l'usage actuel et de demander d'étudier le possibilité de créer un nouveau type d'affectation au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.4 Modification au schéma d'aménagement – Zone REC-2

ATTENDU QUE qu'une demande de permutation a été déposée afin de permettre d'une superficie approximative de 186 000 m2 de l'aire d'affectation rurale de consolidation applicable au lot 6 517 942 pour remplacer une partie de l'aire d'affectation récréotouristique applicable au lot 3 030 093, afin d'y permettre l'usage d'habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse réglementaire, une modification du SAD, du plan d'urbanisme de Chelsea et du règlement de zonage seront requise pour autoriser cet usage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de demander à la MRC de modifier son SAD et par la suite de

modification to the regional master plan of the MRC des Collinesde-l'Outaouais so that a multifunctional assignment be granted to their lots:

WHEREAS the uses that the owners would like to make are not in conformity with a multifunctional land use;

WHEREAS three alternative modifications have been proposed to allow greater flexibility in uses;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service:

WHEREAS the members are of the opinion that the alternative consisting in replacing the uses benefiting from acquired rights by other uses having a level of nuisance on the neighborhood equal to or less than the current use would be feasible in the shorter term;

WHEREAS the members are of the opinion that the alternative aiming to create a new land use type in the regional master plan would be an alternative to be studied, but would be feasible in the longer term;

IT IS THEREFORE MOVED by Mr. George Claydon, seconded by M. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council request an amendment to the regional master plan in order to allow the replacement of acquired rights uses by other uses with a level of nuisance to the neighborhood equal to or less than the current use and to ask to study the possibility of creating a new land use type in the regional master plan.

#### ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 8.4 Amendment to the regional master plan – REC-2

WHEREAS a request for a permutation has been submitted to allow approximately 186 000 m2 of the Rural Consolidation Land Use area applicable to lot 6 517 942 to replace a portion of the Recreation and Tourism Land Use area applicable to lot 3 030 093, in order to allow the use of single-family detached dwellings:

WHEREAS, following the regulatory analysis, an amendment to the RMP, the Chelsea Master Plan and the Zoning By-law will be required to authorize this use;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the Municipal Council ask the RCM to modify its RMP and

modifier le plan d'urbanisme numéro 1214-22 et le règlement de zonage numéro 1215-22 en concordance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 8.5 Location courte durée

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1215-22 est entré en viqueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Loi sur l'hébergement touristique et le Règlement sur l'hébergement touristique exigent l'adoption d'un règlement modificateur si la municipalité souhaite interdire des établissements de résidence principale sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'adopter un règlement modificateur relatif aux établissements de résidence principale et résidence de tourismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.6 Abrogation du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble no. 640-05

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1215-22 est entré en viqueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'il n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'abroger le règlement 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.7 Modification au règlement sur les permis et certificats – Ajustement à la modification de la loi sur les ingénieurs et ajustement des prix

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'une modification à la Loi sur les ingénieurs rend obsolète la référence incluse au règlement pour ce qui est des plans d'ingénieurs requis;

subsequently modify the Master Plan number 1214-22 and the Zoning By-law number 1215-22 accordingly.

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 8.5 Short term rentals

WHEREAS Zoning By-law 1215-22 came into force on November 29, 2022:

WHEREAS the Tourist Accommodation Act and the Tourist Accommodation By-law require the adoption of an amending by-law if the municipality wishes to prohibit principal residence establishments on its territory;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council the adoption of an amending by-law concerning principal place of residence et tourism residences.

#### ADOPTED UNANIMOUSLY

## 8.6 Repealing of by-law No. 640-05 respecting Comprehensive Development Programmes

WHEREAS zoning by-law 1215-22 came into force on November 29, 2022:

WHEREAS there are no more CDP zones on the zoning plan attached to this new by-law;

WHEREAS by-law 640-05 was applicable to CDP zones only;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service:

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council repeal By-law 640-05 relating to comprehensive development programmes.

ADOPTED UNANIMOUSLY

# 8.7 Permits and certificates by-law amendment – Adjustment to Engineers Act amendment and price adjustment

WHEREAS Permits and Certificates By-law 1219-22 came into effect on October 25, 2022;

WHEREAS an amendment to the Engineers Act renders the reference included in the by-law regarding the required engineering plans obsolete;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation a subi une hausse importante au cours des deux dernières années sans que la municipalité ait procéder à une modification de ses prix de permis;

WHEREAS the consumer price index has undergone a significant increase over the past two years without the municipality having to change its permits prices;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 décembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 2, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Service;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement 1219-22 sur les permis et certificats.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council modify by-law 1219-22 on permits and certificates.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0	INFORMATION DU CONSEIL	9.0	FEEDBACK FROM COUNCIL	
9.1	Session ordinaire du 6 décembre 2022	9.1	December 6th, 2022, ordinary meeting	
10.0	AUTRE	10.0	OTHER	
Nil		None		
11.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	11.0	ADJOURNMENT	
IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par Mme Sarah Fleming et résolu que cette rencontre soit levée à 23h16.			ROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mrs. Sarah , and resolved that this meeting be adjourned at m.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ			ADOPTED UNANIMOUSLY	
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR			MINUTES SUBMITTED BY	
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officier  APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  MINUTES APPROVED BY				
Kimberly Chan, Présidente / Chair				



## Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1 Tél.: 819 827-1160 Téléc.: 819 827-2672

www.chelsea.ca

#### COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

# PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2022

Minutes of the December 16, 2022, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENTS PRESENT

Enrico Valente & Cybèle Wilson (Conseiller / Councillors)

Frédéric Rioux, Danik Chamberland, Marc-Antoine Biron & Manon Marenger (Employés municipaux / Municipal Officers)
Catherine Barrette, Robert Arnold, Michel Hébert & Étienne Gaudet-Pellerin (Membres externes / External Members)
Cynthia Lachance (Conseillère à la SAAQ / Advisor to the SAAQ)

ABSENTS REGRETS

AUTRES OTHERS

Linda Landry & Jacques Michaud (Résidents / Residents)

#### 1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 1.0 QUESTION PERIOD

#### Congestion sur le chemin Vincent

#### Congestion on chemin Vincent

Des résidents sont venus exprimer leur inquiétude concernant la congestion sur le chemin Vincent (véhicules, piétons et cycliste).

Residents came to express their concern about congestion on chemin Vincent (vehicles, pedestrians and cyclists).

#### 2.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Madame Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mrs. Cybèle Wilson and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

Réunion ordinaire du 18 novembre 2022

Ordinary meeting of November 18, 2022

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

#### 4.0 SUIVI DES DOSISERS EN COURS

#### 4.1 Mise à jour des travaux en cours

## Étude de faisabilité - Stabilisation des chemins Link et Wallace

Le comité est informé qu'il y a des retards pour la réception de l'étude de faisabilité pour la stabilisation des chemins Link et Wallace.

# Étude géotechnique - Travaux de stabilisation dans le secteur du chemin de la Vallée - sentier communautaire

Le comité est informé qu'il y a des retards pour la réception de l'étude géotechnique pour la stabilisation du sentier communautaire dans le secteur du chemin de la Vallée.

## Remplacement du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Engler

Les travaux de remplacement du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Engler sont terminés, mais des corrections doivent être effectuées au niveau du pavage. L'inspection finale sera effectuée l'an prochain.

#### Suivi travaux - Chemin de la Mine

Le comité est informé que les travaux ont été complétés et que toutes les déficiences relevées ont été corrigées.

# Suivi - Étude de faisabilité pour la réfection du ponceau situé sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose

Le comité est informé que la majorité des rapports préliminaires ont été reçus et le service est à les analyser. La réception de la note technique suivra par la suite.

#### Auscultation de chaussées

Le comité est informé que le rapport préliminaire a été analysé et commenté par le Service des travaux publics et des infrastructures. Les commentaires ont été discutés et envoyé à la firme d'ingénierie afin de les considérer lors de l'émission finale des documents.

#### 4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

#### 4.1 Update on work in progress

## Feasibility study - chemins Link and Wallace stabilization

The committee was informed that there are delays in receiving the feasibility for the stabilization of chemin Link and Wallace.

## Geotechnical study - Stabilization work in the chemin de la Vallée sector -Community Trail

The committee was informed that there are delays in receiving the geotechnical study for the stabilization of the community trail in the chemin de la Vallée area.

## Replacement of the culvert on Route 105 at the height of chemin Engler

The replacement of the culvert on Route 105 at the height of chemin Engler has been completed, but corrections must be made to the paving. The final inspection will be done next year.

#### Work follow-up - Chemin de la Mine

The committee was informed that the work was completed, and all identified deficiencies have been corrected.

#### Follow-up - Feasibility study for the rehabilitation of the culvert on Route 105 at the height of chemin Montrose

The committee was informed that the majority of the draft reports have been received and the department is currently analyzing them. Receipt of the technical memorandum will follow.

#### Auscultation of pavements

The committee was informed that the preliminary report was analyzed and commented by the Public Works and Infrastructures Department. The comments were discussed and sent to the engineering firm in order to consider them when issuing the documents.

#### 4.2 Suivi travaux - Chemin du Lac-Meech

Le Service des travaux publics et des infrastructures a été informé par Hydro-Québec que le déplacement des poteaux ne pourra être effectué avant le mois de décembre 2023 pour des raisons hors du contrôle de la municipalité.

En raison de ce délai supplémentaire, et pour assurer la pérennité de la nouvelle chaussée, la mise en place de la couche d'usure devra être effectuée malgré la présence des utilités publiques dans la chaussée. Des travaux correctifs seront effectués aux endroits affectés à la suite du déplacement des utilités publiques.

#### 4.3 Suivi travaux - chemin de la Rivière

- Toujours en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.
- La majorité des quais ont été retirés aux endroits où des travaux d'enrochement sont nécessaires.

#### 4.4 Mise à niveau des usines

- La mise à niveau des usines suit son cours.
- Une rencontre a été tenue avec les services professionnels le 15 décembre 2022.
- Les plans et devis à 90% ont été reçus.

#### 4.5 Mise à jour - Projet New Chelsea

- Les plans finaux des analyses préliminaires ont été recus.
- Une note technique a été reçue et une discussion avec les services professionnels a eu lieu.
- Des options ont été proposées sur le futur aménagement de la Route 105.

## 5.0 SUIVI DU PTI ET DU BUDGET 2022 - TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Les tableaux du PTI et du budget 2022 ont été mis à jour et envoyés aux membres du comité.

## 6.0 PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS À L'INTERNE EN 2022

Une présentation PowerPoint des travaux réalisés en régie en 2022 par le Service des travaux publics et des infrastructures a été faite aux membres du comité.

#### 4.2 Work follow-up - Chemin du Lac-Meech

The Public Works and Infrastructures Department has been informed by Hydro-Québec that the location of the poles cannot be done before December 2023 for reasons beyond the municipality's control.

Due to this additional delay, and to ensure the longevity of the new pavement, the installation of the wearing course will have to be carried out despite the presence of public utilities in the pavement. Remedial work will be performed on the affected areas following the utility relocation.

#### 4.3 Work follow-up - chemin la Rivière

- Still awaiting the certificate of authorization form the Ministry of the Environment.
- Most of the docks have been removed where rockfill work is required.

#### 4.4 Upgrading of plants

- The upgrade of the plants is ongoing.
- A meeting was held with professional services on December 15, 2022.
- Plans and specifications at 90% have been received.

#### 4.5 Update - New Chelsea Project

- Final plans from the preliminary analyses have been received.
- A technical memorandum was received and a discussion with professionals services was held.
- Options were proposed for the future development of Route 105.

## 5.0 FOLLOW-UP OF THE 2022 TCEP AND BUDGET - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES

The TCEP and 2022 budget tables were updated and sent to the committee members.

## 6.0 PRESENTATION OF WORK DONE INTERNALLY IN 2022

A PowerPoint presentation of the Public Works and Infrastructures Department's 2022 contracted work has been made to the committee members.

7.0 AUTRE 7.0 OTHER

#### 8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

#### 8.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Cybèle Wilson et résolu que cette rencontre soit levée à 10h00.

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mrs. Cybèle Wilson and resolved that this meeting be adjourned at 10:00 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES PREPARED BY
	Manon Marenger	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY
	Enrico Valente, Président / President	

# Chelsea

#### Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel.: (819) 827-1124 Fax: (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.205)

#### COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE ADVISORY COMMITTEE (RSCCLAC) Minutes of October 27, 2022, meeting

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the

RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00 p.m.

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

PRÉSENCES ATTENDANCE RECORD

#### Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, conseillère et présidente du CCLSCVC, Enrico Valente, conseiller, Ronald Rojas, directeur du Service des loisirs, Roxanne Laframboise-Larose, coordonnatrice du Service des loisirs, Christine Butt, membre du comité, Elisabeth Veyrat, membre du comité, Catherine Knight, membre du comité et Stéphanie Desforges, adjointe au Service des loisirs.

ABSENCES ABSENTS

#### Étaient absents / Were absent

Lynda Pedley, membre du comité, Julie DuPont, membre du comité, David Marchesseault, membre du comité

#### 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité.

The agenda is adopted unanimously by the committee members.

#### 2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

#### 2.0 APPROVAL OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 1er septembre 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du comité tel que présenté.

The minutes of the September 1, 2022 meeting are unanimously approved by the committee members as presented.

#### 3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

#### 3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

La présidente du comité et le directeur du Service des loisirs expliquent qu'une procédure devra être créée afin de mieux présenter aux membres du conseil les projets qui découlent du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour les futurs Plans triennaux d'immobilisations (PTI).

The President of the Committee and the Director of the Recreation Department explain that a procedure will have to be created in order to better present to the members of Council the projects that come out of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Department for the future Three-Year Capital Expenditure Plans (PTI).

#### 4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

#### 4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

Le directeur du Service des loisirs remercie les membres du comité d'avoir participé aux consultations publiques sur la mise à jour de la politique culturelle. De plus, il explique ce qui a été fait au niveau du Service des communications et les efforts qui The Director of Recreation thanks the members of the committee for their participation in the public consultations on the update of the cultural policy. He also explains what has been done by the ont été faits afin d'aller chercher un plus grand nombre de participants.

Communications Department and the efforts that have been made to reach out to a larger number of participants.

#### 5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

#### 5.1 Demande d'aide financière du Centre Meredith

Les membres du comité ont voté à l'unanimité via courriels en faveur de l'aide financière demandés par le Centre Meredith pour l'activité d'Halloween qui se déroulait du 12 octobre au 4 novembre 2022. La résolution 314-22 a passé au conseil du mois de novembre 2022.

## 5.2 Modification des tarifs de location des salles communautaires

Le directeur des loisirs explique aux membres l'exercice de comparaison de prix qui a été entamé par le Service des loisirs.

Les membres votent à l'unanimité d'aller de l'avant avec la modification des tarifs de location de salle pour les deux prochaines années. Les nouveaux tarifs horaires sont les suivants :

Pour les résidents 20\$, pour les non-résidents et les organismes non-reconnus 30\$.

Les organismes reconnus par la Municipalité continuent de bénéficier du prêt de locaux gratuitement.

## 5.3 Résultat de sondage des associations et prochaines étapes

Le directeur du Service des loisirs explique aux membres que le Service a dû envoyer des courriels ciblés aux associations résidentes actives sur le territoire afin qu'elles répondent directement au sondage. Pour les prochaines étapes, l'équipe des loisirs procédera à l'analyse des réponses et consultera le comité. Pour finir, les associations se présenteront au comité dans une futur rencontre.

#### 5.4 Parcs secteur Hollow Glen

Le directeur du Service des loisirs explique aux membres que le secteur Hollow Glen est de plus en plus sollicité par les résidents pour obtenir plus d'infrastructures et plus de parcs.

Dans les années à venir, une consultation publique devra être faite auprès des résidents du secteur de Hollow Glen dans le but d'identifier les besoins de la communauté en matière de parcs.

#### **5.0 ITEMS UNDER STUDY**

#### 5.1 Meredith Centre Funding request

Committee members unanimously vote via email in favor of the Meredith Center's request for financial assistance for the Halloween event that took place from October 12 to November 4, 2022. Resolution 314-22 passed at the November 2022 council meeting.

#### 5.2 Changes to community hall rental rates

The Director of the Recreation Department explains to the members the price comparison exercise that has been initiated by the Recreation Department.

Members vote unanimously to proceed with the modification of the hall rental rates for the next two years. The new hourly rates are as follows:

For residents \$20, for non-residents and non-recognized organizations \$30.

Organizations recognized by the Municipality continue to benefit from the loan of space free of charge.

#### 5.3 Association survey results and next steps

The Director of the Recreation Department explains to the members that the Department had to send targeted emails to resident associations active within the territory in order for them to respond directly to the survey. For the next steps, the Recreation Department will proceed with the analysis of the responses and will consult with the Committee. Finally, the associations will present themselves to the committee in a future meeting.

#### 5.4 Parks Hollow Glen Area

The Director of the Recreation Department explains to the members that the Hollow Glen sector is increasingly solicited by the residents for more infrastructures and more parks.

In the upcoming years, a public consultation will have to be done with the residents of the Hollow Glen sector in order to identify the community's needs in terms of parks.

#### 6.0 AUTRES

#### 6.1 Jour du Souvenir

La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne aux membres que la cérémonie du jour du Souvenir est organisée par le Service des loisirs avec l'aide de la présidente du comité, cette année. La cérémonie aura lieu au cimetière des Pionniers

#### 6.0 OTHER

#### 6.1 Remembrance Day

The Coordinator of the Recreation Department informs the members that the Remembrance Day ceremony is organized by the Recreation Department with the help of the Committee President this year. The ceremony will be held at the Pioneer Cemetery on November 11 at 10:40 a.m. Invitations to the military have been sent

le 11 novembre à 10h40. Les invitations aux militaires ont été envoyées et leurs présences ont été confirmées. Les membres sont invités à participer à l'événement.

6.2 Noël Magique à Chelsea

La coordonnatrice du Service des loisirs fait un résumé de la programmation de Noël Magique qui se déroulera à travers la municipalité le 2,3 et 4 décembre 2022. Trois activités majeures sont de retour cette année : l'illumination du sapin, la parade de Noël et le marché de Noël.

#### 6.3 Autopsie: La Grande marche Chelsea

La coordonnatrice du Service des loisirs fait l'autopsie de l'événement de la Grande marche Chelsea qui s'est déroulé le 16 octobre 2022. Le tout a été un grand succès auprès de la population.

Le directeur du Service des loisirs remercie et félicite les employés du Service des loisirs qui ont organisé et apporté leur support.

#### 6.4 150e de Chelsea

Le directeur du Service des loisirs mentionne aux membres du comité que la Municipalité de Chelsea fêtera sa 150e année d'existence en 2025. Le Service des loisirs est présentement à l'étape d'effectuer des recherches auprès d'autres municipalités qui ont déjà organisé un événement de ce genre. Les membres du comité seront invités à proposer des idées et participer dans l'organisation de cet évènement.

out and their attendance has been confirmed. Members are invited to attend the event.

#### 6.2 A Magical Christmas in Chelsea

The Coordinator of the Recreation Department summarized the program of the Magical Christmas in Chelsea event that will take place throughout the municipality on December 2, 3 and 4, 2022. Three major activities are back this year: the Tree lighting celebration, the Christmas parade and the Christmas market.

#### 6.3 Post Mortem: La Grande marche Chelsea

The Recreation Department Coordinator is doing a post-mortem on the la Grande marche Chelsea event that took place on October 16, 2022. The event was a great success with the population.

The Director of the Recreation Department thanks and congratulates the employees of the Recreation Department who organized and supported the event.

#### 6.4 Chelsea's 150th

The Director of the Recreation Department informs the committee members that the Municipality of Chelsea will celebrate its 150th year of existence in 2025. The Recreation Department is currently in the process of researching other municipalities that have already had such an event. Members of the committee will be invited to propose ideas and participate in the organization of this event.

7.0 LEVEE DE LA REUNION	7.0 ADJOURNMENT	
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY
	Stéphanie Desforges	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY
	Cybèle Wilson, Présidente	

## Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel.: (819) 827-1124 Fax: (819) 827-2672 <u>www.chelsea.ca</u>

(Code de classification 114.213)

50
Chelsea

COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CMAD)	ACITVE AND SUSTAINABLE MOBILITY  COMMITTEE (ASMC)
Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022	Minutes of November 17, 2022, meeting
Constatant qu'il y a quorum, M. Christopher Blais, conseiller, ouvre la rencontre, il est 8h05.	Having noticed there is quorum, Mr. Christopher Blais, councillor, declares the meeting open, it is 8:05 a.m.
PRÉSENCES	ATTENDANCE RECORD

#### Étaient présents / Were present

Kimberly Chan, vice-présidente et conseillère, Christopher Blais, conseiller, Pierre Guénard, maire de Chelsea, Andy Ball, membre du comité, Allana Leblanc, membre du comité, Heather MacDonald, membre du comité, Ronald Rojas, directeur du Service des loisirs, Frédéric Rioux, directeur de travaux publics, Nicolas Falardeau, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, Stéphanie Desforges, adjointe administrative du Service des loisirs.

ABSENCES	ABSENTS
Étaient absent	ts / Were absent

Alain Piché, membre du comité, Pamela Aung Thin, membre du comité

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1.0 ADOPTION OF THE AGENDA
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité.	The agenda is adopted unanimously by the members of the committee.
2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2022	2.0 APPROVAL OF THE MINUTES OF JULY 8, 2022
Le procès-verbal de la rencontre du 9 septembre 2022 tenue par vidéoconférence est approuvé à l'unanimité.	The minutes of the meeting held September 9, 2022, by videoconference, is adopted unanimously.
3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL	3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL
3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL  Les membres discutent des informations pertinentes à la rencontre suivant les dernières séances du conseil des mois d'octobre et de novembre.  Les membres du comité discutent du poste de spécialiste en mobilité active et durable. Il est entendu que le poste devra être encore promu.	3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL  Members discuss information relevant to the meeting following the last council meetings of October and November.  Committee members discuss the position of Active and Sustainable Mobility Specialist. It was agreed that the position would need to be further promoted.  The Director of the Recreation Department provides an update on

Sentier Ouest de l'autoroute 5, aménagement de l'intersection du sentier de la Voie Verte Chelsea et la route 105, achat d'éléments de modération de vitesse

Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable mentionne que le plan directeur de transport actif fait partie du plan d'urbanisme qui a récemment été adopté.

Les directeurs des Services de l'urbanisme et du développement durable et le Service des travaux publics et des infrastructures discutent de l'urbanisation du centre-village et l'impact sur le transport actif.

West Side of Highway 5 trail, Intersection of Voie Verte Chelsea and Highway 105, Purchase of Speed Moderation Items.

The Director of Planning and Sustainable Development Department mentions that the Active Transportation Master Plan is part of the recently adopted Master Plan.

The Directors of Planning and Sustainable Development Department and Public Works and Infrastructure Department discuss the urbanization of the Centre-Village and the impact on active transportation.

#### 4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Un membre demande de faire un suivi auprès du MTQ concernant les affiches obligatoires et non obligatoires piétonnières. Le directeur des travaux publics et des infrastructures mentionne qu'un suivi sera fait.

#### 4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

A member asks to follow up with the MTQ regarding mandatory and non-mandatory pedestrian signs. The Director of Public Works and Infrastructures Department mentions that a follow-up will be done.

#### 5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

## 5.1 Mobilité active et sécurité des piétons sur les routes principales de Chelsea

#### A. Mise à jour VVC

Un membre du comité fait un résumé des mises à jour concernant la Voie Verte Chelsea.

Des panneaux d'interprétation ont été posés aux abords de la Voie Verte dans les secteurs de Farm Point et de Kirks Ferry dans le but d'éduquer les utilisateurs sur l'histoire de ces secteurs.

#### 5.2. Étude d'opportunité MTQ - Old Chelsea

Le directeur des travaux publics et des infrastructures mentionne aux membres que la prochaine rencontre avec le MTQ sera tenue en 2023. Des topos de ces rencontres seront continués d'être faites au comité.

Un membre du comité propose d'envoyer un rapport des accidents qui ont été rapportés à la police, entre différents modes de transports actifs et des automobilistes, aux l'intersections des chemins Scott et d'Old Chelsea, au directeur des travaux publics et des infrastructures.

Les membres mentionnent aussi que le secteur proche du pont Alonzo-Wright est un secteur à prioriser quant à l'étude d'opportunité, pour ce qui concerne les amateurs de transports actifs.

#### **5.0 ITEMS UNDER STUDY**

## 5.1 Active mobility and pedestrian safety on Chelsea's main roads

#### A. VVC update

A committee member gave a summary of the updates regarding the Voie Verte Chelsea.

Interpretive signs have been installed along the Voie Verte in the Farm Point and Kirks Ferry areas to educate users on the history of these areas.

#### 5.2 MTQ Opportunity Study - Old Chelsea

The Director of Public Works and Infrastructures Department mentions to the members that the next meeting with the MTQ will be held in 2023. Reports of these meetings will continue to be made to the committee.

A member of the committee proposes to send a report of accidents that have been reported to the police, between different modes of active transportation and motorists, at the intersection of Chemin Scott and Chemin Old Chelsea, to the Director of Public Works and Infrastructure.

Members also mentioned that the area near the Alonzo-Wright Bridge is an area to be prioritized for the opportunity study, with respect to active transportation enthusiasts.

#### 5.3 Les axes de transport actif de Chelsea

Aucun point n'a été discuté.

#### 5.3 Chelsea's active transportation axes

No items are discussed.

#### 5.4 Mobilité active vers les écoles

# **A.** Connection – Voie Verte Chelsea et Grand-Boisé Le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures mentionne que la vitesse dans les zones scolaires a été un sujet de discussion avec le MTQ.

#### 5.4 Active mobility to schools

**A. Connector - Voie Verte Chelsea and Grand-Boisé**The Director of Public Works and Infrastructures mentions that speeding in school zones has been a topic of discussion with the MTQ.

Les membres discutent aussi des bacs à fleurs qui ont été posés par l'organisme Safe Chelsea pour réduire la vitesse de roulement sur le chemin Scott. Trois bacs sur six, ont été brisés dû à la vitesse de roulement.

## B. Amélioration des liaisons entre la forêt et Chelsea Elementary.

Les membres veulent savoir comment les parents et les enfants qui fréquentent l'école de Chelsea se rendent à l'école en transport actif.

## Prochaines étapes; donner suite à l'identification des lacunes et des besoins

Le directeur du Service des loisirs mentionne que des recherches seront faites auprès de MOBI-O, la SAAQ, la commission scolaire, la MRC des Collines de l'Outaouais et auprès du Service de l'urbanisme de la Municipalité. Un membre du comité va envoyer une étude similaire qui a été faite auprès de l'école du Grand-Boisé au directeur des loisirs.

Les membres sont d'accord d'étudier les cartes des sentiers existants, des futurs sentiers et les emplacements des nouveaux quartiers.

The members also discuss the flower boxes that were installed by the Safe Chelsea organization to reduce the speed of traffic on Chemin Scott. Three of the six boxes were broken due to the speed of traffic.

#### B. Better in-forest connectors to Chelsea Elementary

Members want to know how parents and children who attend Chelsea Elementary School get to school by active transportation.

Next steps; following the identification of gaps and needs
The Director of Recreation Department mentions that research
will be done with MOBI-O, the SAAQ, the school board and the
Municipality's Urban Planning Department. A member of the
committee will send a similar study that was done with the
Grand-Boisé school to the Director of Recreation.

Members agreed to review maps of existing trails, future trails and new neighborhood locations.

#### 5.5 Politiques et normes en matière de transport actif

#### A. Politique vision zéro

Aucun point n'est discuté.

#### 5.5 Active transportation policies and standards

#### A.Vision zero Policy

No items are discussed.

#### 6.0 AUTRE 6.0 OTHERS

## 6.1 Participation de la Municipalité au Coloc de Vélo Québec le 25 et 26 octobre

Aucun point n'est discuté.

## 6.1 Participation of the Municipality at the Vélo Québec Coloc on October 25 and 26

No items are discussed.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	7.0 ADJOURNMENT
La présidente met fin aux discussions il est 10h.	The president puts an end to the discussions it is 10:00 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		
		MINUTES SUBMITTED BY
	Stéphanie Desforges	

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
	Kimberly Chan, Présidente

### Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Municipalité			Scrutin du		
CHELSEA			2021 11 07		
			année mois jour		
e,	PIERRE		GUÉNARD		
	Prénom		Nom		
	MAIRE	11 TERRA	SSE DU DOMAINE, CHEL		
	Poste au sein du conseil municipal		Adresse du domicile		
léclare, par la	a présente, que :	1 0			
j'occupe l	'emploi suivant :	de chelsea			
-	Indiquer	tout emploi visé ainsi que tout employeur			
j'occupe l	e poste d'administrateur suivant :	Trans collines	3		
-	Indiquer tout poste d'administra	ateur visé ainsi que tout organisme pour lequ	uel le signataire agit		
j'ai contra	j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la personne ou				
de l'orgar	nisme suivant :	0			
-	Indiquer toute personne ou tou	ut organisme visé à l'exception de tout établi	issement financier		
j'ai accord	j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une personne autre qu'un				
membre o	de ma famille immédiate :	0			
		Indiquer toute personne visée			
imi	conjoint ou l'enfant à charge du membre du médiate du membre du conseil. La notion apitre l-16).	Indiquer toute personne visée u conseil ou de son conjoint est consi	déré comme étant un membr		

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

- 1) la valeur des intérêts y énumérés;
- 2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;
  3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

des marchés avec la municipalité :	
Indiquer toute person	nne morale, toute société ou toute entreprise visée
	ersonne morale, la société ou l'entreprise suivante :
12464535 canad	e inc
WER 2265 755243	
	nne morale, toute société ou toute entreprise visée
susceptible d'avoir des marchés avec :	
Indiquer tout org	ganisme municipal dont le signataire fait partie
ia nacažda das intávŝta nácunicinas dans l'impr	acuble citué cur le territoire de l
je possède des intérêts pécuniaires dans l'imn	leuble situe sur le territoire de :
□ la municipalité	
la municipalité	
-	
-	
_	Indiquer tout immeuble visé
la municipalité régionale de comté	
_	
-	
_	Indiquer tout immeuble visé
☐ la communauté métropolitaine	
_	Indiquer tout immeuble visé
	maquel tout immediate visc
PORTANT	
	it, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseille élections et les référendums dans les municipalités.
nature	

# Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil\*

Munic	cipalité	Scrutin du		
СН	IELSEA	2021 11 07		
		année mois jour		
Je,	ENRICO	VALENTE		
	Prénom	Nom		
	CONSEILLER			
	Poste au sein du conseil municipal	Adresse du domicile		
déc	clare, par la présente, que :			
1)	j'occupe l'emploi suivant :	EMI-RITAITE		
	E			
	Indiqu	er tout emploi visé ainsi que tout employeur		
2)	j'occupe le poste d'administrateur suivant :	PRESIDENT - OBN L (URBAMINIAI		
	Indiquer tout poste d'adminis	strateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le signataire agit		
3)	j'ai contracté des emprunts dont le solde, e	n principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la personne ou		
	de l'organisme suivant :			
		7/4		
	Indiquer toute personne ou	tout organisme visé à l'exception de tout établissement financier		
4)	j'ai accordé un prêt dont le solde, en princip	pal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une personne autre qu'un		
	membre de ma famille immédiate :	N/A		
	Indiquer toute personne visée			
	NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre immédiate du membre du conseil. La poti	du conseil ou de son conjoint est considéré comme étant un membre de la famille on de conjoint est celle prévue à l'article 61.1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q.,		

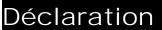
En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

1) la valeur des intérêts y énumérés;

chapitre I-16).

- 2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;
- 3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

5)	je possède des intérêts pécuniaires dans la	a personne morale, la société ou l'entreprise susceptible d'avoir
	des marchés avec la municipalité :	N/A
	Indiques to uto p	ersonne morale, toute société ou toute entreprise visée
	inalquer toute pr	ersonne morale, toute societe ou toute entreprise visee
6)	je possède des intérêts pécuniaires dans la	a personne morale, la société ou l'entreprise suivante :
		ersonne morale, toute société ou toute entreprise visée
	susceptible d'avoir des marchés avec :	N/A
	Indiquer to:	ut organisme municipal dont le signataire fait partie
7)	je possède des intérêts pécuniaires dans l'	immeuble situé sur le territoire de :
,		
	la municipalité	
		Mison FAMILARIS
		SOVIEM ENT.
		Indiquer tout immeuble visé
	la municipalité régionale de comté	
		Indiquer tout immeuble visé
	☐ la communauté métropolitaine	
		Indiquer tout immeuble visé
	MPORTANT	
L ju	a personne qui remplit la présente déclaration uridique relativement aux exigences de la Loi sur l	doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseiller les élections et les référendums dans les municipalités.
	in the second	
S	ignature	
		9073 01 21
		Membre du conseil



## Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Muni	cipalité		Scrutin du		
CF	IELSEA		2021 11 07 année mois jour		
Je,	DOMINIC	LABF			
	Prénom	Nom			
	CONSEILLER Poste au sein du conseil municipal	23 chemin du v	verger, Chelsea		
		Adresse du C	domicile		
déd	clare, par la présente, que :				
1)	j'occupe l'emploi suivant : <u>Directeur des affaires parlementa</u>	ires -Sénat du Canada			
	Indiquer tout emploi visé ainsi	que tout employeur			
2)	j'occupe le poste d'administrateur suivant : Sans objet				
	Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que to	ut organisme pour lequel le signataire	agit		
3)	ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la personne ou				
	de l'organisme suivant : Sans objet				
	Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'	exception de tout établissement financ	cier cier		
4)	j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts,	excède 2 000 \$ à une pers	sonne autre qu'un		
•	membre de ma famille immédiate : Sans objet				
	Thermbre de ma familie immediate . Sans objet				
	Indiquer toute person	nne visée			
	NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de so immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est c chapitre I-16).				

- 1) la valeur des intérêts y énumérés;
- 2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;
- 3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

SM-70 (11-01)

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

	Indiquer toute personne morale, toute société ou	toute entreprise visée
je possède des intérêts pé	cuniaires dans la personne morale, la s	ociété ou l'entreprise suivante :
Sans objet		
	Indiquer toute personne morale, toute société ou	toute entranciae via ée
susceptible d'avoir des ma		todie entreprise visee
	Indiquer tout organisme municipal dont le siç	gnataire fait partie
je possède des intérêts pé	cuniaires dans l'immeuble situé sur le te	erritoire de :
☐ la municipalité	23 chemin du verger	Chelsea
		Indiquer tout immeuble visé
☐ la municipalité régior	ale de comté	
		Indiquer tout immeuble visé
la communauté métr	ppolitaine	
		Indiquer tout immeuble visé
MPORTANT		
_a personne qui remplit la pré	sente déclaration doit, lorsque cela est ne loces de la <i>Loi sur les élections et les référen</i>	écessaire, recourir aux services d'un conseiller dums dans les municipalités.

# Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil\*

Muni	cipalité	Scrutin du
	IELSEA	0004 44 07
СГ	IELSEA	2021 11 07 année mois jour
Je,		VILSON,
	Prénom	Nom
	CONSEILLÈRE  Poste au sein du conseil municipal Adre	esse du domicile
	clare, par la présente, que :	oublies of
1)	j'occupe l'emploi suivant : MAMALE LIVICOS  Indiquer tout emploi vise ainsi que tout employeur	provis de
2)	j'occupe le poste d'administrateur suivant :	
	Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le si	gnataire agit
3)	j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 00	0 \$ auprès de la personne ou
	de l'organisme suivant :	
	Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'exception de tout établisseme	nt financier
4)	j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à un	·
	membre de ma famille immédiate :	
	Indiquer toute personne visée	
	NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré c immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61	omme étant un membre de la famille .1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q

chapitre I-16).

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

<sup>1)</sup> la valeur des intérêts y énumérés;

<sup>2)</sup> le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;

<sup>3)</sup> l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;

<sup>4)</sup> la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

5)	je possède des intérêts pécuniaires dans l des marchés avec la municipalité :	a personne morale, la société ou l'entreprise susceptible d'avoir
	Indiquer toute p	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
6)	je possède des intérêts pécuniaires dans l	a personne morale, la société ou l'entreprise suivante :
	Indiquer toute p	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
	susceptible d'avoir des marchés avec :	
	Indiquer to	ut organisme municipal dont le signataire fait partie
7)	je possède des intérêts pécuniaires dans l	'immeuble situé sur le territoire de :
	☐ la municipalité	NA
		Indiquer tout immeuble visé
	la municipalité régionale de comté	MA
		Indiquer tout immeuble visé
	la communauté métropolitaine	N/A
		Indiquer tout immeuble visé
	MPORTANT	
L	a personne qui remplit la présente déclaration uridique relativement aux exigences de la <i>Loi sur</i>	doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseiller les élections et les référendums dans les municipalités.
_		
S	ignature	Membre du conseil  C. WICSON  ADS DI 3/ année mois jour

#### Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil Municipalité Scrutin du CHELSEA 2021 07 année iour **CHRISTOPHER** Je, **BLAIS** CONSEILLER Poste au sein du conseil municipal déclare, par la présente, que : j'occupe l'emploi suivant : Indiquer tout emploi visé ainsi que tout employeur j'occupe le poste d'administrateur suivant : 2) Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le signataire agit 3) j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la personne ou de l'organisme suivant : Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'exception de tout établissement financier

4) j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une personne autre qu'un

membre de ma famille immédiate :

Indiquer toute personne visée

NOTE: Le conjoint oul'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré comme étant un membre de la famille immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61.1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16).

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

<sup>1)</sup> la valeur des intérêts y énumérés:

<sup>2)</sup> le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;

<sup>3)</sup> l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;

<sup>4)</sup> la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

des marchés avec la municipalité :	
Indiquer toute	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
e possède des intérêts pécuniaires dans	la personne morale, la société ou l'entreprise suivante :
Indiquer toute	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
susceptible d'avoir des marchés avec :	
Indiquer to	out organisme municipal dont le signataire fait partie
muquei te	out organisme municipal dont le signataire rait partie
o popodo dos intérêto nécuriaises dass	Planara sub-la attact a sub-la 1000 to 1
e possède des intérêts pécuniaires dans	I immeuble situe sur le territoire de :
la municipalité	
	Indiquer tout immeuble visé
la municipalité régionale de comté	-
	Indiquer tout immeuble visé
¬ .	
la communauté métropolitaine	
	Indiquer tout immeuble visé
PORTANT	
personne qui remplit le présente dégleration	n doit lesseus sels est sécusion source de la uniteration de la contraction de la co
dique relativement aux exigences de la <i>Loi su</i>	n doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conse il ur les élections et les référendums dans les municipalités.
pature	
	$\sim$ $\sim$ $\sim$ $\sim$ $\sim$ $\sim$ $\sim$ $\sim$

# Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Mun	icipalité	Scrutin du			
CL	HELSEA	2024 44 07			
OI	IELSEA	2021 11 07 année mois jour			
Je,	RITA	JAIN .			
,		Nom			
	CONSEILLÈRE				
	Poste au sein du conseil municipal Adresse	e du domicile			
	clare, par la présente, que :	0 - 1 - 8			
1)	j'occupe l'emploi suivant: Consultante avec k. 15 4	Associates (m			
	j'occupe l'emploi suivant: <u>Consultante avec</u> RISZ, (ma proprie entreprise')				
	Indiquer tout emploi visé ainsi que tout employeur				
2)	j'occupe le poste d'administrateur suivant :				
	Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le signa	ataire agit			
3)	j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 s	\$ auprès de la personne ou			
,		•			
	de l'organisme suivant :				
	Indiquer to the personne ou tout exceptions visé à l'evention de tout établisses et				
	Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'exception de tout établissement f	financier			
4\					
4)	j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une	personne autre qu'un			
	membre de ma famille immédiate :				
	Indiquer toute personne visée				
	NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré com immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61.1	nme étant un membre de la famille			
	chapitre I-16).	de la Loi d'interpretation (L.R.Q.,			

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées

<sup>1)</sup> la valeur des intérêts y énumérés;

<sup>2)</sup> le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;

<sup>3)</sup> l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;

<sup>4)</sup> la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

5)	je possède des intérêts pécuniaires dans la	personne morale, la société ou l'entreprise susceptible d'avoir
	des marchés avec la municipalité :	reends of Galinaan River
	Indiquer toute pe	rsonne morale, toute société ou toute entreprise visée
6)	je possède des intérêts pécuniaires dans la	personne morale, la société ou l'entreprise suivante :
	la diamor fondo ao	rsonne morale, toute société ou toute entreprise visée
	susceptible d'avoir des marchés avec :	Isonne morale, todie societe od todie entreprise visee
	Indiquer tout	organisme municipal dont le signataire fait partie
٦)		manualla altué que la torritaira da :
7)	je possède des intérêts pécuniaires dans l'in	mmeuble situe sur le territoire de .
	☐/ la municipalité	34 347 Chamin de la Riverire
		Chlesea-
		Indiquer tout immeuble visé
	la municipalité régionale de comté	
		Indiquer tout immeuble visé
		marquer tout immediate vice
	☐ la communauté métropolitaine	
	×	Indiquer tout immeuble visé
П	MPORTANT	
Г		doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseiller
j	uridique relativement aux exigences de la <i>Loi sur le</i>	es élections et les référendums dans les municipalités.
_		
S	ignature	
	A Pa	Da '
	4.40	Membre du conseil année mois jour

# Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil\* Municipalité Scrutin du

CHELSEA			2021	11	07
			année	mois	jour
Je,	KIMBERLY	CHAI	V		
	Prénom	Nom			
	CONSEILLÈRE				
	Poste au sein du conseil municipal	Adresse du de	omicile		
déclare, par la p	présente, que :	the, Morses	trato	ale C	
) j'occupe l'ei	mploi suivant : UNAU	MOTSE	11MICO	110	
P <del>C</del>	Indiquer tout emploi vise	á ainsi que tout employeur			
) j'occupe le	poste d'administrateur suivant :				
	Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi	que tout organisme pour lequel le signataire a	agit		
		N			
) j'ai contract	é des emprunts dont le solde, en principal et	en interets, excede 2 000 \$ au	ores de la	personn	e ou
de l'organis	me suivant :				
-	Indiquer toute personne ou tout organisme vi	sé à l'exception de tout établissement financi	er		
) j'ai accordé	un prêt dont le solde, en principal et en intér	rêts, excède 2 000 \$ à une pers	onne autre	e qu'un	
membre de	ma famille immédiate :				
	Indiquer toute	personne visée			_

NOTE: Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré comme étant un membre de la famille immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61.1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre l-16).

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

- 1) la valeur des intérêts y énumérés;
- 2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;
- 3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

des marchés avec la municipalité :	
Indiquer toute	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
e possède des intérêts pécuniaires dans	la personne morale, la société ou l'entreprise suivante :
Indiquer toute	personne morale, toute société ou toute entreprise visée
susceptible d'avoir des marchés avec :	
Indiquer t	out organisme municipal dont le signataire fait partie
e possède des intérêts pécuniaires dans	l'immeuble situé sur le territoire de :
/	
☑ la municipalité	+1 CHENINSOLITUDE
Ta mamorpanto	CHOCEL WIRE
	Talk 100
	J10 18 8
	Indiquer tout immeuble visé
	indiquer tout infineuble vise
la municipalité régionale de comté	
	Indiquer tout immeuble visé
la communauté métropolitaine	
	Indiquer tout immeuble visé
PORTANT	
	n doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseille
dique relativement aux exigences de la Loi sui	r les élections et les référendums dans les municipalités.
nature	
1	

# 6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

# 6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

La conseillère/le conseiller	présente et dépose le projet de règlement
•	'une séance subséquente du conseil, le
•	3 intitulé « Règlement modifiant certaines
,	17-22 établissant les taux de taxe foncière
	s pour l'exercice financier 2023 » sera
présenté pour adoption.	
Le hut de ce règlement est d'ajouter l	a catégorie des immeubles forestiers ainsi
9	le service de la dette du secteur Douglas
	gout, d'aqueduc et pluviales pour 2023.
(conseillère/conseiller)	

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23

#### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement portant le numéro 1247-22 le 21 décembre 2022, établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour 2023;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le règlement relatif aux taux de taxe foncière et de tarification 2023 afin d'inclure la catégorie des immeubles forestiers ainsi que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette du secteur du chemin Douglas pour la mise en place des conduites d'égout, d'aqueduc et pluviales;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

#### <u>ARTICLE 1</u>: PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2: TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE**

Le paragraphe 2 de l'article 2 intitulé « Taux de la taxe foncière » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Que le total pour chaque taux de taxe foncière par catégorie d'immeubles pour l'exercice financier 2023 soit donc établi ainsi :

- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle (taux de base)
- 1,1902 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements ou plus
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles agricoles
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles forestiers
- 1,1902 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles industriels

#### ARTICLE 3: TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE - SECTEUR

Le texte sous l'article 3 intitulé « Taux de la taxe foncière – Secteur » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette des secteurs pour l'exercice financier 2023 soit établi selon les données suivantes :

- Taxe foncière spéciale Service de la dette secteur Ruisseau Chelsea
- Taxe foncière spéciale Service de la dette secteur chemin Douglas (conduites)

0,7955 \$/superficie (mètre carré)

0,0452 \$/100 \$ d'évaluatio

#### <u>ARTICLE 4</u>: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2023.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, le 7 février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano

Directrice générale par intérim

Pierre Guénard

Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION : mars 2023

**RÉSOLUTION NUMÉRO:** 

DATE DE PUBLICATION:

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23 ET AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

La conseillère/l règlement et c conseil, le règl à des fonctionr passer des cor	donne avis d ement portar naires de la M	nt le Iunio	numéro 12 cipalité le p	lors 256-2 oouvo	d'u 3 int ir d'a	titulé « l autorise	nce Rèq r d	sub gleme es dé	séc ent per	Juente délég	e du uan
L'objectif est fonctionnaires		le i	règlement	afin	de	mettre	à	jour	la	liste	des
(conseillère/co	nseiller)										

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23**

#### RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit :

#### **ARTICLE 1. DÉFINITIONS**

1.1 Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

**Dépense:** signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

**Contrat :** signifie une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers la Municipalité de Chelsea à donner ou à faire quelque chose. La présente définition comprend également des protocoles d'ententes.

#### **ARTICLE 2. CHAMP DE COMPÉTENCE**

- 2.1 Le conseil délègue à tous les fonctionnaires mentionnés au premier alinéa de l'article 3 le pouvoir d'autoriser des dépenses, de signer des contrats et d'en autoriser le paiement en conformité avec les budgets et financements approuvés par le conseil municipal.
- 2.2 Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées cidessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil :
  - a) ententes intermunicipales et toute autre entente avec un palier gouvernemental;

- b) ententes avec des promoteurs ou développeurs qui engagent des dépenses pour la Municipalité;
- c) contrats de location d'une durée supérieure à cinq ans (incluant les renouvellement) de bâtisses ou de terrains appartenant à un tiers ou à la Ville ainsi que tout tel contrat de location pour un montant supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$ annuellement;
- d) subventions à des organismes sans but lucratif supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$;
- e) réclamation pour dommage supérieur à dix mille dollars (10 000,00 \$);
- f) pour tout contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences excède le moindre de dix pourcent (10 %) du contrat accordé ou cinquante mille dollars (50 000,00 \$); advenant l'octroi d'un contrat majeur, le conseil peut par résolution et pour ce contrat seulement augmenter le maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$);
- g) contrats ou dépenses pouvant engager la responsabilité ou les finances de la Municipalité au-delà des simples montants apparaissant audit contrat et étant supérieurs aux limites de délégation autorisée;
- h) acquisition, servitude et autres droits fonciers.

#### **ARTICLE 3. FONCTIONNAIRES AUTORISÉS**

3.1 Les fonctionnaires (ou leurs intérims ou remplaçants) occupant les postes identifiés ci-dessous peuvent autoriser les dépenses visées au premier alinéa de l'article 2, sous réserve des montants maximums indiqués ci-après et sous réserve des alinéas ci-après :

Directeur général et secrétaire-trésorier	25 000,00 \$
Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint	25 000,00 \$
Directeurs de service	15 000,00 \$
Responsable des communications	7 500,00 \$
Coordonnateurs - travaux publics et infrastructures	7 500,00 \$
Chef de division - travaux publics	5 000,00 \$
Chef de division - infrastructures	5 000,00 \$
Chef de division - inspections et permis	5 000,00 \$
Bibliothécaire en chef	2 500,00 \$
Coordonnateur – urbanisme et développement	
durable	2 500,00 \$
Chef d'équipe – travaux publics	2 500,00 \$
Chef d'équipe - infrastructures	2 500,00 \$
Responsable au greffe	2 500,00 \$
Directeur des finances adjoint	2 500,00 \$
Responsable des ressources humaines	2 500,00 \$
Adjoint exécutif à la Direction générale et au	
cabinet du Maire	2 500,00 \$
Technicien responsable budgétaire et contractuel	2 500,00 \$

- 3.2 Seul le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé régulier dont l'objectif est de combler de façon permanente un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant, à l'exception d'un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3 Seule l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) est requise pour engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé dont l'objectif est de combler un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant de façon temporaire suite à un mouvement de personnel, absence maladie, ou toute autre raison qui empêche le titulaire régulier d'occuper le poste.

Cette exception s'applique également pour un poste normalement occupé par un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.

3.3.1 L'embauche de personnel cadre, professionnel, col blanc, pompier pour du surcroît nécessite au minimum l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) dans les limites prescrites dans le présent règlement.

Cependant, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite dans le présent règlement :

- Tout employé temporaire du groupe cols bleus
- Tout employé temporaire du groupe de l'entretien
- Tout salarié de bibliothèque à horaire variable
- Tout employé étudiant pour période estivale
- 3.3.2 Lors de l'absence du Directeur (ou intérim ou remplaçant) d'un service, les pouvoirs conférés en vertu du règlement sont délégués à la personne cadre désignée par ce dernier.
- 3.4 Le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint sont autorisés à procéder aux paiements des jugements, des réclamations pour dommages ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$). Ils sont également autorisés à procéder au paiement des réclamations provenant de la cour des petites créances. De plus, ils sont autorisés à procéder aux paiements des jugements issus d'un tribunal administratif ou judiciaire ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$).
- 3.5 Pour les contrats octroyés par les fonctionnaires municipaux, ceux-ci sont autorisés à approuver des contrats ainsi que des travaux supplémentaires, et ce, jusqu'à l'intérieur des limites prévues au premier alinéa. Pour déterminer le niveau d'autorisation requis, les fonctionnaires doivent considérer le montant initial du contrat ainsi que l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au contrat.
- 3.5.1 Tous travaux supplémentaires cumulatifs qui n'excèdent pas le moindre de dix pourcent (10 %) du coût du contrat octroyé par l'autorité compétente ou de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) nécessitent, dans les cas indiqués ci-dessous, l'approbation des fonctionnaires suivants :
  - 1° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant ne dépasse pas dix mille dollars (10 000,00 \$): le Directeur du Service;
  - 2° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant dépasse dix mille dollars (10 000,00 \$): le Directeur du Service et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.
- 3.6 Lorsque les travaux supplémentaires reliés à un contrat ont fait l'objet d'une résolution de la part des autorités municipales compétentes, la base de calcul du dix pourcent (10 %) doit considérer l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une résolution. De plus, toute résolution reliée à l'acceptation de travaux supplémentaires permet de bénéficier d'un nouveau dix pourcent (10 %) ou d'un cinquante mille dollars (50 000,00 \$) équivalent à la base de calcul redressée telle que mentionnée précédemment.
- 3.7 Pour les paiements résultant d'une résolution pour des contrats d'honoraires, d'infrastructures, l'autorisation du Directeur du service ou Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est obligatoire sur la pièce de compte à payer préparée par le service concerné.

- 3.8 En situation de sinistre, ou en cas de bris majeurs d'équipements ou d'infrastructures desservant la population, ou pour des fins de sécurité publique, le Directeur général et secrétaire-trésorier, le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, le Directeur du service des incendies sont autorisés à effectuer toute dépense utile à la préservation de la vie, la protection des biens publics et privés, ainsi que pour la lutte contre toute action criminelle ou méfait d'ordre public.
- 3.9 Les paiements effectués à la Croix-Rouge suite à l'intervention de cette dernière dans le cadre d'un événement ne nécessitant pas une déclaration des mesures d'urgence ne sont pas sujets aux limites prévues au premier alinéa. Cependant, les paiements doivent être autorisés par le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.
- 3.10 Le Directeur général et secrétaire-trésorier possède l'autorité nécessaire à former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.
- 3.11 En ce qui concerne les recouvrables de tiers reliés à des dommages à la propriété, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est autorisé à négocier toutes modifications de factures pour un montant de quinze pourcent (15 %) avec un maximum de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$).

# ARTICLE 4. CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Toute dépense de cinq cents dollars (500,00 \$) et plus nécessite au préalable un bon de commande approuvé par le Directeur du service et autorisé par le Directeur des finances ou Directeur général et secrétaire-trésorier attestant qu'il y a des fonds suffisants à l'appropriation budgétaire concernée. Toute dépense inférieure à cinq cents dollars (500,00 \$) doit avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des crédits nécessaires par le responsable de l'activité budgétaire avant d'être effectuée.

# **ARTICLE 5.** AUTORISATIONS DÉLÉGUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- 5.1 Malgré les montants maximums autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 3, le Directeur des général et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder au paiement des factures, remboursements ou transactions bancaires suivants :
  - a) la rémunération et toutes indemnités aux membres du conseil et aux employés (incluant les contributions de l'employeur);
  - b) les obligations créées par le service de la dette tel que prévu au budget de l'année en cours et tous les autres frais bancaires;
  - c) le paiement des factures mensuelles de compagnies fournissant l'énergie et le combustible pour l'éclairage et le chauffage;
  - d) le paiement des factures pour l'achat de carburant pour les véhicules-moteurs;
  - e) les paiements des factures pour les frais téléphoniques;
  - f) les remises des taxes de vente provinciale et fédérale perçues par la Municipalité;
  - g) l'achat des licences et permis pour les véhicules de la Municipalité, incluant l'assurance automobile du Québec;
  - h) l'achat de timbres-poste et des lettres certifiées ainsi que l'envoi de courrier en lot par le bureau de poste;
  - i) les paiements des frais remboursables au conseiller juridique pour la perception des comptes de taxes foncières en arrérages;

- j) les versements périodiques ou progressifs aux compagnies, conformément aux documents d'appel d'offres ou demande de prix, à la soumission, au contrat, à l'entente ou à la résolution;
- k) les commandes, leurs divergences, s'il y a lieu, ainsi que les éléments apparaissant sur les listes de biens non durables;
- les paiements reliés aux demandes d'informations à divers paliers gouvernementaux;
- m) les renouvellements des permis de la Régie des alcools du Québec;
- n) le remboursement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté et Société de transport des Collines;
- o) tous les paiements concernant les remboursements de sommes d'argent n'appartenant pas à la Municipalité (ex. : remboursement d'annulation de cours, remboursement de sommes perçues en trop, remboursement aux promoteurs, remboursement de dépôt sur travaux, plans et autres);
- p) les remboursements aux victimes sur ordonnance de probation;
- q) l'achat de licences, droits ou permis et cotisations obligatoires par une législation fédérale, provinciale ou professionnelle;
- r) les achats de livres, de périodiques et de cédéroms pour les bibliothèques municipales.
- s) les paiements relatifs à tous les décrets gouvernementaux.
- t) le paiement de toutes dépenses déjà autorisées par résolution du conseil.
- 5.2 De plus, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est autorisé à disposer de biens meubles étant la propriété de la Municipalité dont la valeur marchande n'excède pas vingt mille dollars (20 000,00 \$). Dans le cas de biens disposés par enchère, ceux-ci sont autorisés à procéder à la disposition de biens meubles, peu importe, le montant.

#### **ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

- 6.1 Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'approvisionnement en vigueur en ce qui concerne les acquisitions ou locations de biens et de services et l'exécution de travaux, les dispositions du Code Municipal relatives aux règles d'adjudication des contrats.
- 6.2 Les délégataires sont responsables de s'assurer que les dépenses qu'ils autorisent respectent les modalités énoncées dans le règlement ainsi que les pratiques administratives en vigueur à la Municipalité.
- 6.3 Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au règlement peut être effectué par le Directeur des finances sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité. À chaque séance régulière du conseil, la liste des dépenses payées doit être déposée.
- 6.4 Le Directeur des finances est responsable de l'application et du contrôle du règlement ainsi que de la fermeture des projets en immobilisations et l'annulation des engagements budgétaires.
- 6.5 Le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur des finances approuve, le cas échéant, toute demande de virement de fonds provenant du Directeur du service concerné ayant pour objet de modifier les crédits votés par le conseil dans les limites des budgets directement sous l'autorité de celui-ci, et ce, sans limite de montant.

- Durant la période d'un scrutin référendaire ou d'une élection, le président d'élection peut en vertu des dispositions de l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ c E-2.2)* accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25 000 \$ ou plus après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, ou selon le cas, deux fournisseurs.
  - 6.6.1 Toutefois, dans le cas où une situation exceptionnelle pouvant mettre en péril la tenue de l'élection survient durant cette période, le président d'élection peut accorder tout contrat sans être tenu de demander des soumissions.
  - 6.6.2 Lors de la période référendaire ou électorale, le secrétairetrésorier est d'office le président d'élection par le biais d'une délégation de pouvoirs accordée par le Directeur général des élections du Québec et en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les* élections et les référendums dans les municipalités.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1176-21 et remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

#### **ARTICLE 7.** ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

· · · · · · ·	O	(a <del>ć</del> a.e.a.	4.461			~~~
$I \cap I \cap I \cap I \cap I$	CHEISEA	(QUÉBEC) ce	1/leigur di	I male de	אבויו/יבל נ	ソハソス
	OI ILLOLA	GOLDLO1 CE	1 <del>1</del> IOUI UI	a iliois uc		2020

Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim	Pierre Guénard Maire
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	7 février 2023
DATE DE L'ADOPTION :	14 mars 2023
N° DE RÉSOLUTION :	
DATE DE PUBLICATION DU RÈGLE	MENT :

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1253-23 — Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23**

# RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Plans et devis – Travaux de stabilisation chemin Wallace	5 ans	78 400,00 \$
Plans et devis – Travaux de stabilisation chemin Link	5 ans	88 900,00 \$
Aménagement d'un accès communautaire à la rivière	5 ans	31 400,00 \$
Achat d'un hydro-ensemenceur	5 ans	78 400,00 \$
Achat d'une roulotte de chantier - Garage municipal	10 ans	40 800,00 \$
Achat d'une dameuse pour sentiers	10 ans	198 600,00 \$
Achat d'une génératrice d'urgence - Hôtel de ville	10 ans	402 400,00 \$
Achat d'une niveleuse	15 ans	642 700,00 \$
Déplacement d'utilités publiques - Chemin de la Rivière	20 ans	527 800,00 \$
TOTAL		2 089 400,00 \$

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

#### EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers services professionnels et acquisitions mentionnés ci-haut, pour un montant total de 2 089 400,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à I, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 277 100,00 \$ sur une période de 5 ans, un montant de 1 284 500,00 \$ pour une période de 10 ans et un montant de 527 800,00 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim	Pierre Guénard Maire	
DATE DE L'AVIS DE MOTION :		10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT :	:	7 février 2023
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :		-23

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

#### ANNEXE A

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	соûт	
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour des travaux de stabilisation sur le chemin Wallace (5 ans)	71 450.00 \$	
	Total honoraires professionnels avant taxes		
	TPS 5 %	3 572.50 \$	
	TVQ 9,975 %	7 127.14 \$	
	Total honoraires professionnels après taxes	82 149.64 \$	
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136.07) \$	
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	75 013.57 \$	
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 386.43 \$	
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	78 400.00 \$	

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE B

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT	
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour des travaux de stabilisation sur le chemin Link (5 ans)	80 950.00 \$	
	Total honoraires professionnels avant taxes		
	TPS 5 %	4 047.50 \$	
	TVQ 9,975 %	8 074.76 \$	
	Total honoraires professionnels après taxes	93 072.26 \$	
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(8 084.88) \$	
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	84 987.38 \$	
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 912.62 \$	
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	88 900.00 \$	

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE C

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts	
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès communautaire à la rivière (5 ans)	28 575.00 \$
	Total travaux avant taxes	28 575.00 \$
	TPS 5 %	1 428.75 \$
	TVQ 9,975 %	2 850.36 \$
	Total travaux après taxes	32 854.11 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 853.93) \$
	Total travaux (taxes nettes)	30 000.18 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	1 350.01 \$
	TOTAL TRAVAUX	31 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE D

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts	
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'un hydro-ensemenceur (5 ans)	71 450.00 \$
	Total achat avant taxes	71 450.00 \$
	TPS 5 %	3 572.50 \$
	TVQ 9,975 %	7 127.14 \$
	Total achat après taxes	82 149.64 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136.07) \$
	Total achat (taxes nettes)	75 013.57 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 386.43 \$
	TOTAL ACHAT	78 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE E

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts			
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT		
1.0	Achat d'une roulotte de chantier pour le garage municipal (5 ans)	37 150.00 \$		
Total achat avant taxes		37 150.00 \$		
TPS 5 %		1 857.50 \$		
	TVQ 9,975 %	3 705.71 \$		
Total achat après taxes		42 713.21 \$		
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(3 710.36) \$		
Total achat (taxes nettes)		39 002.86 \$		
Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)		1 797.15 \$		
	TOTAL ACHAT	40 800.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE F

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts			
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT		
1.0	Achat d'une dameuse pour les sentiers (10 ans)	180 975.00 \$		
Total achat avant taxes		180 975.00 \$		
TPS 5 %		9 048.75 \$		
	TVQ 9,975 %	18 052.26 \$		
Total achat après taxes		208 076.01 \$		
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(18 074.88) \$		
Total achat (taxes nettes)		190 001.13 \$		
Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)		8 598.87 \$		
	TOTAL ACHAT	198 600.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

#### ANNEXE G

**REG 1253-23** 

		KEG 1200-20		
	Estimation des coûts			
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT		
1.0	Achat d'une génératrice d'urgence pour l'hôtel de ville (10 ans)	366 700.00 \$		
	Total achat avant taxes	366 700.00 \$		
TPS 5 %		18 335.00 \$		
	TVQ 9,975 %	36 578.33 \$		
Total achat après taxes		421 613.33 \$		
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(36 624.16) \$		
	Total achat (taxes nettes)	384 989.16 \$		
Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)		17 410.84 \$		
	TOTAL ACHAT	402 400.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

## MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

# ANNEXE H

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts	
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une niveleuse (10 ans)	95 250.00 \$
	Total achat avant taxes	95 250.00 \$
	TPS 5 %	4 762.50 \$
	TVQ 9,975 %	9 501.19 \$
	Total achat après taxes	109 513.69 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(9 513.09) \$
	Total achat (taxes nettes)	100 000.59 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	2 999.41 \$
	TOTAL ACHAT	103 000.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

## MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

# ANNEXE I

**REG 1253-23** 

	Estimation des coûts				
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT			
1.0	Déplacement des utilités publiques nécessaires pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière				
	Total travaux avant taxes	481 000.00 \$			
	TPS 5 %	24 050.00 \$			
	TVQ 9,975 %	47 979.75 \$			
	Total travaux après taxes	553 029.75 \$			
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(48 039.88) \$			
	Total travaux (taxes nettes)	504 989.88 \$			
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	22 810.12 \$			
	TOTAL TRAVAUX	527 800.00 \$			

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

## Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

## PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-23 ET AVIS DE MOTION

## RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La conseillère / le conseiller règlement et donne avis de motion que le règlement portant le numéro 12 l'établissement du comité des resso adoption.	258-23 intitulé «Règlement cor	conseil
Le but de ce règlement est de mettre en et d'établir la composition, les pouvoirs du comité.	•	
(conseillère/conseiller)		

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-23

#### RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre en place et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité des ressources humaines;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet fut présenté et déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 : Constitution**

Il est par le présent règlement, nommé et établi, pour le service des ressources humaines à la Municipalité de Chelsea, un comité municipal qui sera connu sous le nom officiel de « Comité des ressources humaines ». Le sigle du comité est CRH.

#### **ARTICLE 2: Composition**

- a. Ce comité est formé des personnes suivantes :
  - le maire,
  - un membre du conseil,
  - le responsable des ressources humaines,
  - le directeur général,
  - tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le comité.
- b. Un (1) membre du conseil municipal dûment élu par ce dernier agira à titre de président(e) du comité.
- c. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au conseil.
- d. Le CRH peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs avec une expertise particulière.
- e. Le comité vise à atteindre la parité hommes/femmes.
- f. Tout membre du comité devra signer et respecter le code d'éthique et de déontologie des comités municipaux et une entente de confidentialité qui permet à la municipalité de leur fournir l'information pertinente et pour faciliter la prise de parole authentique des participants.

#### **ARTICLE 3 : Durée du mandat**

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution du conseil municipal.

- b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :
  - est absent trois (3) réunions consécutives;
  - est en conflit d'intérêt;
  - se conduit d'une manière que le conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
  - ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du comité (document en annexe).

#### **ARTICLE 4: Mission du comité**

La mission du comité des ressources humaines est de faire des recommandations au conseil relativement aux ressources humaines à différents niveaux.

- a. Le CRH élabore des politiques selon les orientations du conseil.
- b. Le CRH discute des orientations sur les conditions de travail générales du personnel.
- c. Le CRH se penche sur la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s, l'entente de travail des pompiers de la Municipalité et l'entente sur les conditions de travail des cadres.
- d. Le CRH peut être appelé à se positionner vis-à-vis un nouveau poste requis au sein de l'équipe municipale qui n'a pas été prévu au budget.

#### ARTICLE 5 : Règles de régie interne

- a. Le quorum pour qu'une réunion du comité soit validement tenue est de trois (3) membres, dont deux (2) membres votant et le responsable des ressources humaines.
- b. Le président du comité est nommé par résolution du conseil.
- c. Les seuls membres ayant droit de vote sont le maire et les élus siégeant audit comité.
- d. Les autres membres peuvent exprimer leur opinion.
- e. En cas d'égalité lors d'un vote, le président de la réunion tranche avec un vote prépondérant.
- f. Les procès-verbaux sont adoptés par le comité lors de la réunion suivante.
- g. Les procès-verbaux sont confidentiels.
- h. Les rencontres du comité se tiennent à huis-clos.
- Une copie de l'ordre du jour est envoyée aux membres au moins deux
   « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la réunion.
- j. Tous les sujets devant être soumis au comité sont déposés au service des ressources humaines au moins trois (3) jours calendrier précédant la séance du comité.
- k. Le CRH ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du conseil, seulement et cela par résolution.

#### **ARTICLE 6: Remplacement**

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements à cet effet.

#### ARTICLE 7 : Dispositions interprétatives

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

## ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

_			_	_		
e nrésent	rèalement	entrera	en viaueu	r selon	la loi	i

, ·	,				
DONNÉ À CHELSEA	(OHEREC)	CO 7e i	our du ma	sie da fás	vrior 2023
DOMNE A CHILLDLA	(WOLDLU)		oui uu iik	/13 UC IC	VIICI ZUZJ.

Pierre Guénard

Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim

Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : **7 FÉVRIER 2023** 

DATE DE L'ADOPTION : 14 MARS 2023

**RÉSOLUTION NUMÉRO: xxx-23** 

DATE DE PUBLICATION :

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère / le conseiller règlement et donne avis de motion que le règlement portant le numéro 1255-2	lors d'une séance subs	•
1255-23 modifiant le règlement d'emp dépense en immobilisations et l'em 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la centre-village » sera présenté pour ado	orunt numéro 1233-21 a nprunt pour un monta a mise à niveau de la sta	afin d'augmenter la ant additionnel de
(conseillère/conseiller)		

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

**ATTENDU QUE** qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1233-21 afin d'augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l'emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE. le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Le titre du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 465 800,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

#### **ARTICLE 3**

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées et signées par Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Chelsea, en date du 14 mars 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « C » ».

#### **ARTICLE 4**

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 465 800,00 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 5**

L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 465 800,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano

Directrice générale par intérim

Pierre Guénard

Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 mars 2023

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : XX-23

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :



REG 1255-23

	MISE À NIVEAU DE LA STATION D'	EPURATION	N DU CENTRE-VI	LLAGE	
ART.	DESCRITPION DES TRAVAUX	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT RÉVISÉ	MONTANT INITIAL (REG 1233-21)
	Services professionnels				
1.1	Études, rapports et plans & devis	forfaitaire	236 300.00 \$	236 300.00 \$	160 000.00 \$
1.2	Surveillance travaux	forfaitaire	89 500.00 \$	89 500.00 \$	50 000.00 \$
1.3	Contrôle qualité	forfaitaire	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	So	ous-total - Serv	ices professionnels:	335 800.00 \$	220 000.00
	TOTAL	- SERVICES P	ROFESSIONNELS:	335 800.00 \$	220 000.00 \$
	Réalisation des travaux				
2.1	Frais généraux				
	Frais généraux (roulotte de chantier, électicité, gestion de projet, coordination)	forfaitaire	461 723.89 \$	461 724.00 \$	
	Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire forfaitaire	22 000.00 \$ 13 200.00 \$	22 000.00 \$ 13 200.00 \$	
	Manuels, relevés et plans finaux	forfaitaire	22 000.00 \$ tal - Frais généraux:	22 000.00 \$ 518 924.00 \$	
2.2	Civil	30us-101	ai - Frais generaux.	518 924.00 \$	
	CIVII Relevé du site, impl. des ouvrages et puits expl. pour localisation des struct. exist.	forfaitaire	10 820.70 \$	10 821.00 \$	
	Excavation, soutènement, étançonnement et gestion des déblais	forfaitaire	65 161.80 \$	65 162.00 \$	
	Préparation des infrastructure, remblais structuraux des structures existantes et projet	forfaitaire	101 970.00 \$	101 970.00 \$	
	Fourniture et installation des puits de tirage électriques Conduite d'air en fonte ductile - 150 mm	forfaitaire forfaitaire	17 184.54 \$ 13 530.42 \$	17 185.00 \$ 13 530.00 \$	
	Conduite en PVC DR-18 - 100 mm Conduite en PVC DR-18 - 200 mm	forfaitaire forfaitaire	10 578.44 \$ 46 386.96 \$	10 578.00 \$ 46 387.00 \$	
	Branchement de service - PVC - DR-18 - 100mm Tranchée électrique Type XXX (Branchement)	forfaitaire forfaitaire	20 133.39 \$ 4 180.00 \$	20 133.00 \$ 4 180.00 \$	
	Tranchée électrique Type C (Conduit de communication entre les usines	forfaitaire	4 180.00 \$	4 180.00 \$	
	Isolation des conduites - 50 mm d'épaisseur Reprofilage et remise en état de l'air de service (stationnement)	forfaitaire forfaitaire	4 587.91 \$ 11 000.00 \$	4 588.00 \$ 11 000.00 \$	
	Remise en état des lieux finale	forfaitaire	7 916.11 \$	7 916.00 \$	
			Sous-total - Civil:	317 630.00 \$	
	Structure Fondation - Incluant coffrage, béton et armature	forfaitaire	301 713.16 \$	301 713.00 \$	
	mur et plancher de béton intérieur Maconnerie	forfaitaire forfaitaire	145 518.87 \$ 42 768.00 \$	145 519.00 \$ 42 768.00 \$	
	Charpente d'acier et métaux ouvrés Échelles et trappes d'accès	forfaitaire forfaitaire	49 864.35 \$ 57 906.43 \$	49 864.00 \$ 57 906.00 \$	
	Monorail télescopique	forfaitaire	49 096.17 \$	49 096.00 \$	
	Dalle de propreté (Centrifuges,surpresseur, bassin de confinement, sk Dalle de propreté extérieures	forfaitaire	14 717.37 \$ 7 430.54 \$	14 717.00 \$ 7 431.00 \$	
		Sc	ous-total - Structure:	669 014.00 \$	
	Mécanique de procédé				
	Bâtiment existant Fourniture des équipements	forfaitaire forfaitaire	22 000.00 \$ 805 928.42 \$	22 000.00 \$ 805 928.00 \$	
	Installation des équipements	forfaitaire	237 936.93 \$	237 937.00 \$ 1 065 865.00 \$	
		ous-total - Med	canique de procédé:	1 065 865.00 \$	
	Électricité Frais généraux (roulotte de chantier, électicité, gestion de projet, coord		47 269.16 \$	47 269.00 \$	
	Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire forfaitaire	278 737.07 \$ 16 500.06 \$	278 737.00 \$ 16 500.00 \$	
		So	us-total - Électricité:	342 506.00 \$	
	Mécanique du bâtiment				
	Bâtiment existant - Modificiation ventilation Ventilation et chauffage	forfaitaire forfaitaire	33 000.00 \$ 167 135.72 \$	33 000.00 \$ 167 136.00 \$	
	Régulation Plomberie	forfaitaire forfaitaire	86 431.09 \$ 90 599.45 \$	86 431.00 \$ 90 599.00 \$	
	Se	ous-total - Méc	anique du bâtiment:	377 166.00 \$	
2.7	ICAT				
	Panneau principaux - Fourniture et installation Programmation du SCADA de l'usine	forfaitaire forfaitaire	64 229.19 \$ 19 470.00 \$	64 229.00 \$ 19 470.00 \$	
	Intégration des panneaux de fournisseur Essais et mises en services finaux	forfaitaire forfaitaire	14 849.99 \$ 10 559.80 \$	14 850.00 \$ 10 560.00 \$	
			Sous-total - ICAT:	109 109.00 \$	
2.8	Enveloppe bâtiment (architecture)			, i	
	Maçonnerie (murs extérieurs et intérieurs en bloc) Métaux-ouvrés (escaliers et échelle en acier galvanisé)	forfaitaire forfaitaire	91 866.30 \$ 55 924.00 \$	91 866.00 \$ 55 924.00 \$	
	Bois et plastique (vanité et charpenterie) Étanchéité et isolation	forfaitaire forfaitaire	9 350.00 \$ 225 830.28 \$	9 350.00 \$ 225 830.00 \$	
	Cuvertures (portes et cadres en acier) Finition intérieure (peinture)	forfaitaire forfaitaire	44 000.00 \$ 44 569.65 \$	44 000.00 \$ 44 570.00 \$	
			iment (architecture):	471 540.00 \$	
			ON DES TRAVAUX:	3 871 754.00 \$	1 552 000.00
				0011101100 \$	1 002 000100
		Sous total a	avant contingence:	4 207 554.00 \$	1 772 000.00
		Continge	ence travaux (20%):	774 350.80 \$	310 400.00
			Total avant taxes:	4 981 904 80 \$	2 082 400.00
			TPS 5 %:	249 095.24 \$	104 120.00
			TVQ 9.975 %:	249 095.24 \$ 496 945.00 \$	
	Coût doe travaux pour la miss à niveau de liveire diference	u contro ::!!!-		-	207 719.40
	Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration d	u centre-villa(	ge (incluant taxes):	3 121 945.04 \$	2 394 239.40
	Ren	mboursement	TPS et TVQ (50%):	(497 567.74) \$	(207 979.70)
	Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration	du centre-vill	age (taxes nettes):	5 230 377.30 \$	2 186 259.70
	Frais	s d'escompte	et de financement:	235 422.70 \$	33 640.30
	Coût travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration du centr	re-village, frai	s d'escompte et de		
			nent (taxes nettes):		2 219 900.00

# RÈGLEMENT D'EMPRUNT UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

		DÉBITS CACULÉS PHASE 1							Total	
PROPRIÉTÉ TAXABLE	<b>SURFACE</b> Ha	%	Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	débit réduit de 20%	Débit pa ha	Zone	%	No unités Équivalentes	par projet No unités Équivalentes
Ferme Hendrick	31,1704	40,4%						38,8%		
Mixte M2		-, -	4,7234	118,68	94,944	20,10077487	M2	/ -	141,71	
Résidentiel			26,447	218,91	175,128	6,621847469	RÉS		261,39	403,09
Ruisseau Chelsea	24,8917	32,2%						31,4%		
Mixte M2	,	,	3,9896	100,24	80,192	20,10026068	M2	,	119,69	
Résidentiel			20,9021	173,03	138,424	6,622492477	RÉS		206,60	326,29
Quartier Meredith	16,0601	20,8%						21,1%		
M 1			3,4968	65,89	52,712	15,07435369	M1		78,67	
Mixte M2			0,8125	20,41	16,328	20,096	M2		24,37	
Résidentiel			11,7508	97,27	77,816	6,622187426	RÉS		116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995	2,6335	3,4%						3,2%		
M 2			2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2		33,68	33,68
Nordik non-construit M 1	2,487	3,2%						5,4%		
M 1		·	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1		55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

## Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

## PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 081 900,00 \$ POUR FINANCER DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère/le conseiller	présente	et dépose	le projet de
règlement et donne avis de motion que le règlement portant le numéro 1259-23			
des dépenses en immobilisations et ur pour financer des dépenses reliées au d'eau potable du centre-village » sera p	n emprunt au n u réseau de tra	nontant de 1 aitement et	1 081 900,00 \$
Le but de ce règlement est d'obtenir le f de divers projets en lien avec le rése potable du centre-village.		•	
(conseillère/conseiller)			

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-23**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 081 900,00 \$ POUR FINANCER DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Étude – Optimisation du système de pré-traitement de l'eau brute	5 ans	26 200,00 \$
Plans, devis et travaux – Modification des pompes à l'usine d'eau potable centre-village	5 ans	194 400,00 \$
Mise à niveau des compteurs d'eau	5 ans	169 400,00 \$
Acquisition et installation de l'équipement pour le lavage des membranes pour l'usine de nanofiltration du centre-village	10 ans	121 300,00 \$
Plans et devis – Travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du centre-village	20 ans	570 600,00 \$
TOTAL		1 081 900,00 \$

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer les diverses dépenses mentionnées ci-haut, pour un montant total de 1 081 900,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à E, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 390 000,00 \$ sur une période de 5 ans, un montant de 121 300,00 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 570 600,00 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt énoncé dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée	
1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement)	
1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement)	
- Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement)	
1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité <b>0,70 unité</b>
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché	
3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé)	
- sans permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme
- avec permis construction émis	Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées	
Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités

Plus de 120 places	20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle	
Sans nourriture	2,5 unités
Avec nourriture	Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling	
Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	2 unités 0,5 unité
Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique	
2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	2 unités 0,5 unité
École	
Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités
Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	6 unités 12 unités 20 unités 30 unités
Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	8 unités 15 unités 25 unités 40 unités

Garderie	
En milieu familial	
5 enfants et moins	0,3 unité
6 à 10 enfants	0,6 unité
Plus de 10 enfants	1 unité
	2 "1
Autre 25 enfants et moins	2 unités 4 unités
26 à 50 enfants	6 unités
51 enfants et plus	
Service administratif	
gouvernemental ou municipal /	
bureau d'affaires ou	
professionnel	
3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité
11 à 20 employés	2 unités
21 à 30 employés	3 unités
31 à 40 employés	4 unités
41 à 50 employés 51 employés et plus	5 unités 6 unités
31 employes et plus	0 unites
Bureau d'affaires/professionnel	
(usage complémentaire à l'habitation)	
2 employés et moins	0,25 unité
Par employé supplémentaire	0,25 unité
Osmiss de santé su de biso	
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant	
les SPA)	
3 salles de soins ou moins	1 unité
Chaque salle de soins	0,25 unité
supplémentaire	
Clinique médicale	
2 colleg de coire en resise	1 unité
3 salles de soins ou moins	i unite
Chaque salle de soins supplémentaire	0,25 unité
Chaque salle de soins supplémentaire	
Chaque salle de soins	
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien	
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité :	0,25 unité
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes	0,25 unité  50 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité :	0,25 unité
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes	0,25 unité  50 unités 80 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 %
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 %
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité 2 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité 2 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés et plus	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité 2 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus  Animalerie	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité 2 unités
Chaque salle de soins supplémentaire  Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)  Capacité: Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus  Centre santé de jour  Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus  Animalerie  -Sans service toilettage	0,25 unité  50 unités 80 unités 100 unités 110 unités 2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie  1,5 unité 2 unités 2,5 unités

-Avec service toilettage	
3 employés et moins 4 à 10 employés	0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc)	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit)	
3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	1,5 unité 0,5 unité
Chaque lit supplémentaire	0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement	
3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel	
1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service	
Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins 4 à 10 employés	1 unité 2 unités

11 à 20 employés	3 unités
21 à 30 employés 31 à 40 employés	4 unités 5 unités
41 à 50 employés	6 unités
51 employés et plus	7 unités
Marché d'alimentation	
3 employés et moins	2 unités
4 à 10 employés 11 à 20 employés	4 unités 6 unités
21 à 30 employés	8 unités
31 à 40 employés	10 unités
41 à 50 employés 51 employés et plus	12 unités 14 unités
. , .	
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places	0,5 unité 0,75 unité
51 à 100 places	1 unité
100 places et plus	1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places	2 unités 2,5 unités
26 à 50 places 51 à 100 places	3 unités
100 places et plus	4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins	0,5 unité
6 à 10 élèves	0,75 unité
11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
	,-
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma	
1 à 50 places	0,5
51 à 100 places	1 1,5
101 à 150 places 151 places et plus	Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de
	30 personnes
	Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de
	10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
	6

Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein)	0,5 unité
25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence	
1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio

Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.

#### b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe E joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe E joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe E, déduction

faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.

vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe E sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS **D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

#### c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 -RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, **LORS** DE L'ÉMISSION D'UN **CERTIFICAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION** OU **POUR** CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, **LORS** L'ÉMISSION D'UN DE CERTIFICAT **D'AUTORISATION** OU **D'OCCUPATION POUR** CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.

#### d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

**B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un

taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 4**

L'annexe D, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 3 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

#### **ARTICLE 5**

L'annexe E, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim	Pierre Guénard Maire	
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	7 février 2023	
DATE DE L'ADOPTION :	14 mars 2023	
RÉSOLUTION NUMÉRO :		
DATE DE PUBLICATION :		

## MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

# ANNEXE A

**REG 1259-23** 

	Estimation des coûts			
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT		
1.0	Services professsionnels d'ingénierie pour une étude d'optimisation du système de pré-traitement pour l'eau brute du centre-village (5 ans)			
	Total services professionnels avant taxes			
	TPS 5 %	1 190.75 \$		
	TVQ 9,975 %	2 375.55 \$		
	Total services professionnels après taxes	27 381.30 \$		
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 378.52) \$		
	Total services professionnels (taxes nettes)	25 002.77 \$		
Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)		1 197.22 \$		
	TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS	26 200.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

# ANNEXE B

**REG 1259-23** 

	Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT	
1.0	.0 Services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que les travaux nécessaires pour des modifications aux pompes de l'usine d'eau potable du centre-village (5 ans)		
	Total services professionnels et travaux avant taxes		
	TPS 5 %	8 858.25 \$	
	TVQ 9,975 %	17 672.21 \$	
	Total services professionnels et travaux après taxes		
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(17 694.35) \$	
	Total services professionnels et travaux (taxes nettes)	186 001.10 \$	
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	8 398.90 \$	
	TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX	194 400.00 \$	

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

# ANNEXE C

**REG 1259-23** 

	Estimation des coûts			
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION ET DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	соûт		
1.0	1.0 Acquisition et installation de dipostitifs, d'antennes et divers équipements nécessaires pour la mise à niveau des compteurs d'eau (5 ans)			
	Total acquisition et travaux avant taxes			
	TPS 5 %	7 720.00 \$		
	TVQ 9,975 %	15 401.40 \$		
	Total acquisition et travaux après taxes	177 521.40 \$		
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(15 420.70) \$		
	Total acquisition et travaux (taxes nettes)	162 100.70 \$		
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	7 299.30 \$		
	TOTAL ACQUISITION ET TRAVAUX	169 400.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

## MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

# ANNEXE D

**REG 1259-23** 

Estimation des coûts				
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION ET DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	соûт		
1.0	Acquisition et installation de l'équipement pour le lavage des membranes pou l'usine de nanofiltration du centre-village (10 ans)			
	Total acquisition et travaux avant taxes			
	TPS 5 %	5 521.00 \$		
	TVQ 9,975 %	11 014.40 \$		
	Total acquisition et travaux après taxes	126 955.40 \$		
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(11 028.20) \$		
	Total acquisition et travaux (taxes nettes)	115 927.20 \$		
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	5 372.80 \$		
	TOTAL ACQUISITION ET TRAVAUX	121 300.00 \$		

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim 7 février 2023

## ANNEXE E

**REG 1259-23** 

	Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT	
1.0	Services professsionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'agrandissement de l'usine d'eau potable du centre-village (20 ans)	520 065.00 \$	
	Total services professionnels avant taxes		
	TPS 5 %	26 003.25 \$	
	TVQ 9,975 %	51 876.48 \$	
	Total services professionnels après taxes	597 944.73 \$	
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(51 941.49) \$	
	Total services professionnels (taxes nettes)	546 003.24 \$	
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	24 546.95 \$	
	TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS	570 600.00 \$	

Les travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du centre-village seront réalisés en 2024.

Me Sheena Ngalle Miano

Directrice générale par intérim

7 février 2023

Pierre Guénard

Maire

## Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1260-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT 787 500,00 \$ POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NÉCESSAIRES POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil le règlement portant le numéro 1260-23 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant 787 500,00 \$ pour financer les services professionnels d'ingénierie nécessaires pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village » sera présenté pour adoption.
Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires en lien avec l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village.
(conseillère/conseiller)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1260-23**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT 787 500,00 \$ POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NÉCESSAIRES POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à la réalisation d'un plan directeur pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration du centre-village en août 2021;

ATTENDU QUE suite aux recommandations de ce plan directeur, la Municipalité désire obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour des services professionnels d'ingénierie pour un montant de 787 500,00 \$ réparti tel que décrit à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 787 500,00 \$ pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 787 500,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme des emprunts :

A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement)  1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement)  1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement)	
- Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement)  1 chambre	0.35 unité
2 chambres (potentiel)	0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché	
3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé)	
- sans permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme
- avec permis construction émis	Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées	
Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places	2,5 unités 5 unités 10 unités

Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle	
Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling	
Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	2 unités 0,5 unité
Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique	
2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	2 unités 0,5 unité
École	
Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités
Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	6 unités 12 unités 20 unités 30 unités
Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	8 unités 15 unités 25 unités 40 unités

Garderie	
En milieu familial 5 enfants et moins	0,3 unité
6 à 10 enfants Plus de 10 enfants	0,6 unité 1 unité
Autre	i unite
25 enfants et moins	2 unités
26 à 50 enfants 51 enfants et plus	4 unités 6 unités
Service administratif	
gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel	
3 employés et moins	0,5 unité 1 unité
4 à 10 employés 11 à 20 employés	2 unités
21 à 30 employés 31 à 40 employés	3 unités 4 unités
41 à 50 employés	5 unités
51 employés et plus	6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation)	
2 employés et moins	0,25 unité
Par employé supplémentaire Service de santé ou de bien	0,25 unité
être pour la personne (excluant les SPA)	
3 salles de soins ou moins	1 unité
Chaque salle de soins supplémentaire	0,25 unité
Clinique médicale	
3 salles de soins ou moins	1 unité
Chaque salle de soins supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)	
Capacité :	50 116
Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes	50 unités 80 unités
501 à 750 personnes	100 unités
751 personnes et plus	110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire	
5 employés et moins	1,5 unité
6 à 10 employés 11 employés et plus	2 unités 2,5 unités
Animalerie-Sans service toilettage	•
3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité
-Avec service toilettage	
	I .
3 employés et moins	0,7 unité

Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc)	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit)	
3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres)	1,5 unité 0,5 unité
Chaque lit supplémentaire	0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement	
3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel	
1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service	
Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique	
Bureaux	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires
Accueils : Touristes-visiteurs	4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité)	
25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie	
3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
	5

	1
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna	
Aréna (1 glace) avec douche	25 unités
Gym sans douche (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus	0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Gym avec douche (capacité)	
Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus	2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités
Local pour cours de conditionnement	0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)	
5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma	
1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein)	0,5 unité
25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels	2 unités 4 unités
51 à 75 pompiers partiels	6 unités
<u> </u>	6

Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence	
1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio

Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.

#### b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent soustitre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.

vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES **RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

#### c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.

- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20** - **RÈGLEMENT** ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT. LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VIILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.

#### d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

**B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

L'annexe B, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 7 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

#### **ARTICLE 6**

L'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

#### **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7e jour du mois de février 2023.

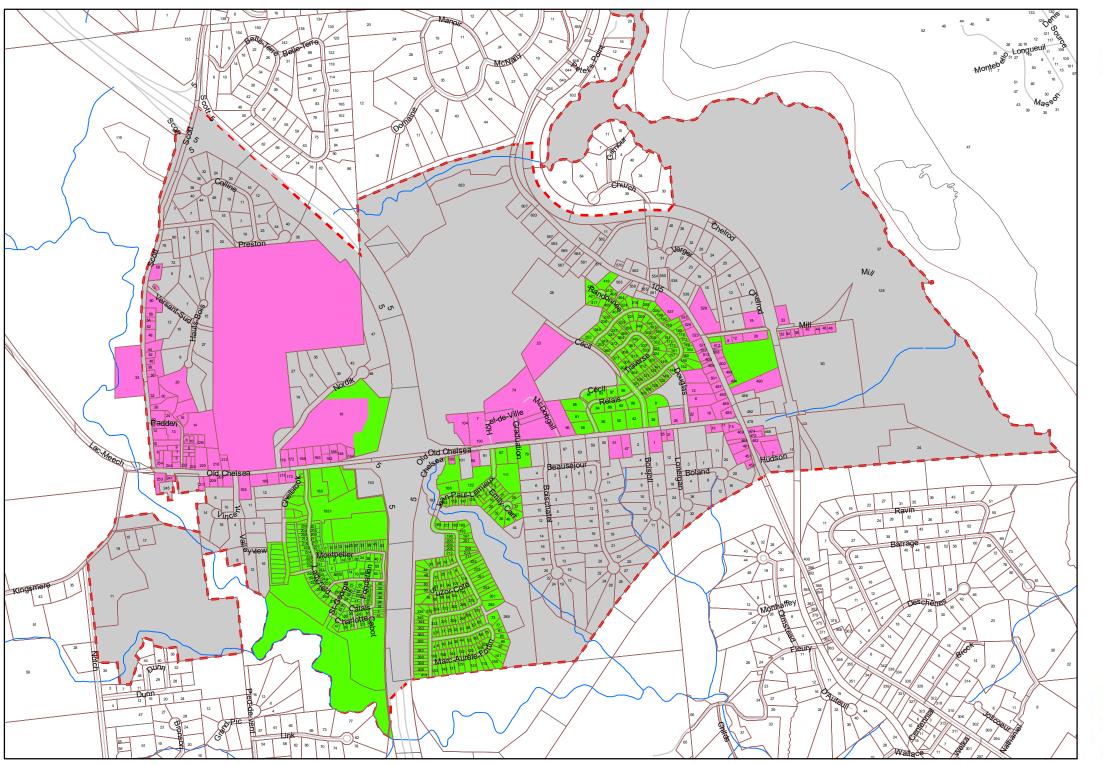
Me Sheena Ngalle Miano Pierre Directrice générale par intérim Maire	e Guénard
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	7 février 2023
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT :	14 mars 2023
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	XX-23
APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HAB VOTER:	ILES À
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AF MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	FAIRES

#### ANNEXE A

**REG 1260-23** 

	Estimation des coûts				
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT			
1.0	Services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village (20 ans)				
Total services professionnels avant taxes		717 700.00 \$			
	TPS 5 %	35 885.00 \$			
TVQ 9,975 %		71 590.58 \$			
	Total services professionnels après taxes	825 175.58 \$			
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(71 680.29) \$			
	Total services professionnels (taxes nettes)	753 495.29 \$			
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	34 004.71 \$			
	TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS	787 500.00 \$			

Les travaux d'agrandissement de l'usine d'épura	ation des eaux usées du centre-village seront réalisés en 2024.
Me Sheena Ngalle Miano	Pierre Guénard
Directrice générale par intérim	Maire
7 février 2023	







#### Annexe B Eaux usées

#### Secteur

C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000

0 50100 200 300 Mètres



Date: 2021-03-18

# RÈGLEMENT D'EMPRUNT UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

		DÉBITS CACULÉS PHASE 1								
PROPRIÉTÉ TAXABLE	<b>SURFACE</b> Ha	%	Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	débit réduit de 20%	Débit pa ha	Zone	%	No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
Ferme Hendrick	31,1704	40,4%						38,8%		
Mixte M2		-,	4,7234	118,68	94,944	20,10077487	M2	/ -	141,71	
Résidentiel			26,447	218,91	175,128	6,621847469	RÉS		261,39	403,09
Ruisseau Chelsea	24,8917	32,2%						31,4%		
Mixte M2	,	,	3,9896	100,24	80,192	20,10026068	M2	,	119,69	
Résidentiel			20,9021	173,03	138,424	6,622492477	RÉS		206,60	326,29
Quartier Meredith	16,0601	20,8%						21,1%		
M 1			3,4968	65,89	52,712	15,07435369	M1		78,67	
Mixte M2			0,8125	20,41	16,328	20,096	M2		24,37	
Résidentiel			11,7508	97,27	77,816	6,622187426	RÉS		116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995	2,6335	3,4%						3,2%		
M 2			2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2		33,68	33,68
Nordik non-construit M 1	2,487	3,2%						5,4%		
M 1	ĺ	·	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	,	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

# **6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

#### OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE PELLE À NEIGE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une pelle à neige a été approuvé et un montant net de 12 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat de la pelle auprès de la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage);

ATTENDU QUE la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage) a soumis un prix de 15 772,49 \$, incluant les taxes, pour la pelle à neige ce qui représente un montant net de 14 402,38 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 402,38 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage) est conforme et recommandé par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'achat de la pelle à neige incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une pelle à neige au montant de 15 772,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage).

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 14 402,38 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Transport).

# 6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

#### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA » POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) POUR LA CIEC EN 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la continuité du projet de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) dans le cadre de l'année fiscale 2023;

ATTENDU QUE le Ministère de l'emploi et du développement social Canada peut subventionner une partie du salaire d'un(e) coordonateur(trice) de groupe dans le cadre de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) par l'intermédiaire de son programme « Emplois d'été Canada » (EÉC);

ATTENDU QU'IL est opportun de présenter une demande de subvention dans cadre du programme « Fonds étudiant solidarité travail du Québec II » pour la saison 2023;

ATTENDU QUE la période de présentation des demandes pour le programme EÉC 2023 se déroulera du 30 novembre 2022 au 12 janvier 2023 et qu'une résolution entérinée par le conseil municipal doit accompagner cette demande rétroactivement;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire présenter une demande pour couvrir le salaire d'un(e) coordonateur(trice) de groupe pour un horaire de travail de 35 h par semaine pour un total de 12 semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage, par l'entremise de son représentant, à défrayer tous les coûts supplémentaires en sus de la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans le cas où l'initiative mentionnée ci-haut soit subventionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil appuie la demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada » pour un poste de coordonateur(trice) de groupe pour la CIEC et accepte les termes associés avec la demande de subvention pour la saison 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant : 01-381-71-030 (Transfert Canada – Activités récréatives).

# 6.5) MANDATS / MANDATES

#### MANDAT POUR L'ACHAT DU LOT 4 790 305 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'UNE offre d'achat a été signée avec les propriétaires du lot 4 790 305 au cadastre du Québec le 16 juin 2022, suite à l'adoption de la résolution 149-22 datée du 3 mai 2022;

ATTENDU QUE la vente était conditionnelle au résultat d'une étude environnementale phase 1 et que cette étude a été réalisée et est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise de procéder à l'achat du lot 4 790 305 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour la somme de 700 000,00 \$ plus taxes représentant une dépense nette de 734 912,50 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses liées à la transaction estimées à 10 000,00 \$ plus taxes représentant une dépense nette de 10 498,75 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ces dépenses en immobilisations seront payées à même l'excédent affecté afin de respecter la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés pour l'année 2022.

Il EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 745 411,25 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

# 6.6) DIVERS / VARIOUS

## MAINTIEN DU STATUT D'ORGANISME BILINGUE EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QU'UN avis a été reçu le 12 décembre 2022 par l'Office québécois de la langue française (ci-après « Office ») à l'effet que la Municipalité de Chelsea ne remplirait plus la condition exigée par l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après « Charte »), c'est-à-dire que plus de la moitié des résidentes et résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise:

ATTENDU QUE selon les données démolinguistiques recueillies lors du recensement 2021 de Statistique Canada, 47,8 % des résidentes et résidents de la municipalité ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

ATTENDU QUE suivant l'article 29.2 de la Charte, la reconnaissance obtenue par la municipalité lui sera retirée, du seul effet de la loi, à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office;

ATTENDU QUE cette reconnaissance est toutefois maintenue si la municipalité adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin et en avise l'Office, sans délai;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Chelsea de conserver son statut d'organisme reconnu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le Maire Pierre Guénard, appuyé à l'unanimité et résolu que le conseil municipal confirme son intention de maintenir le statut de la Municipalité de Chelsea à titre d'organisme reconnu par la Charte de la langue française.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Office québécois de la langue française, sans délai.

#### SERVICES PROFESSIONNELS POUR OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS, DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMO

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780) (ci-après les Mutuelles), en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ la Municipalité a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES DE CONTINUER À PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS SUR LEUR TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche contestait un jugement rendu par la Cour d'appel du Québec lui ordonnant de verser une compensation financière à une citoyenne, dans une affaire, selon la Cour, d'expropriation déguisée;

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel faite par la Ville de Mascouche;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait l'achat d'un lot boisé de 10 hectares en 1976, et à l'époque, 30% du terrain était zoné « conservation » alors que 70% était zoné « résidentiel »;

ATTENDU QUE 32 ans plus tard, les propriétaires s'informent auprès de la Ville de son potentiel d'utilisation et apprennent que le zonage a été modifié, 2 ans auparavant, rendant leur terrain zoné entièrement « conservation » et intentent une poursuite pour expropriation déguisée;

ATTENDU QUE le refus du plus haut tribunal au pays fait en sorte que la décision de la Cour d'appel va servir de jurisprudence dans des affaires semblables à l'avenir:

ATTENDU QUE cette décision, lourde de conséquences, risque d'affecter la protection des milieux humides et ramène en arrière de 20 ans dans un contexte d'urgence climatique et de crise de la biodiversité;

ATTENDU QUE le maintien de cette décision confirme que les règlements servant à protéger des milieux naturels d'intérêt peuvent exposer les villes et municipalités à devoir indemniser les propriétaires privés qui perdent la possibilité de faire un développement résidentiel sur leur terrain;

ATTENDU QUE ce jugement illustre donc l'importance de revoir rapidement le cadre légal pour assurer une meilleure protection juridique des municipalités et des villes lorsqu'elles utilisent leurs pouvoirs d'urbanisme pour favoriser la protection des milieux naturels;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de clarifier l'intention du législateur en matière d'expropriation déguisée pour assurer l'uniformité et la prévisibilité du droit au Québec et au Canada;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'apporter des corrections au cadre légal pour permettre aux municipalités et aux villes de poursuivre leurs objectifs de protection de l'environnement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec dans les meilleurs délais, ainsi qu'aux députés Sophie Chatel et Robert Bussière.

# 6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

## EMBAUCHE DE MADAME ANNICK CHAUVE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de technicien en gestion documentaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Madame Annick Chauve;

ATTENDU QUE Madame Chauve occupe le poste de technicienne en gestion documentaire depuis le 24 mai 2016 a titre d'employée contractuelle et qu'elle satisfait aux exigences du poste,

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Annick Chauve pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale par intérim, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Annick Chauve soit embauchée à titre de technicienne en gestion documentaire à compter du 17 janvier 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs.

#### EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL DAMPHOUSSE AU POSTE D'AGENT AUX PERMIS ET INSPECTIONS

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'agent aux permis et inspections;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Gabriel Damphousse;

ATTENDU QUE Monsieur Damphousse occupe le poste d'agent aux permis et inspections depuis le 19 avril 2022 avec un statut d'employé temporaire et qu'il satisfait aux exigences du poste;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Gabriel Damphousse pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable, Monsieur Nicolas Falardeau, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Gabriel Damphousse soit embauché à titre d'agent aux permis et inspections à compter du 17 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs.

### EMBAUCHE DE MONSIEUR LUC DAOUST AU POSTE DE TECHNICIEN EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de technicien en bâtiment;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Luc Daoust:

ATTENDU QUE Monsieur Daoust occupe le poste de technicien en bâtiment depuis le 19 avril 2022 avec un statut d'employé temporaire et qu'il satisfait aux exigences du poste;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Luc Daoust pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frédéric Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Luc Daoust soit embauché à titre de technicien en bâtiment à compter du 17 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

# EMBAUCHE DE MADAME ANNIE ROULEAU AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DU SPOTR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 28 novembre 2022, la Municipalité affichait un poste permanent de coordonnateur au service des loisirs du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Annie Rouleau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Annie Rouleau soit embauchée à titre de coordonnatrice au service des loisirs du sport, de la culture et de la vie communautaire à compter du 23 janvier 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cadres avec une période probatoire de six (6) mois.

#### PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESFORGES À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 263-22, la Municipalité embauchait Madame Stéphanie Desforges à titre d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire en date du 7 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas, est favorable et qu'il recommande la permanence de Madame Desforges;

ATTENDU QUE la Directrice générale par intérim recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Desforges en date du 6 mars 2023 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère / le conseiller et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale par intérim, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Stéphanie Desforges soit confirmée à titre d'employée permanente comme adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la municipalité en date du 6 mars 2023.

#### NOMINATION DE MONSIEUR DEREK CLAIROUX AU POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE A

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste d'opérateur-chauffeur classe A;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Derek Clairoux;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Clairoux pour combler le poste en titre puisqu'il satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frédéric Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Derek Clairoux soit nommé au poste d'opérateur-chauffeur classe A à compter du 30 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus en vigueur.

# 7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

# 7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

# DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – BÂTIMENT ACCESSOIRE - 3, CHEMIN DAVIDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Davidson a présenté à la Municipalité une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 janvier 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et indiquant que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 3, chemin Davidson, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

# DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE – 31, CHEMIN MONTROSE – DISTRICT ÉLECTORAL 3

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 janvier 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Montrose, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

#### DÉROGATION MINEURE – MARGES AVANT ET LATÉRALE – ABRI D'AUTO ET ESCALIER – 148, CHEMIN DE LA RIVIÈRE – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 148, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un abri d'auto à 0 m de la ligne avant du terrain et à 2 m de la ligne latérale de propriété, plutôt que 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser un escalier situé à 1,5 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 janvier 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 148, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'un abri d'auto à 0 m de la ligne avant du terrain et à 2 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, et afin de régulariser un escalier situé à 1,5 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22.

# DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 97, CHEMIN DE KINGSMERE – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 97, chemin de Kingsmere, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché de 95 m², plutôt que 75 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 janvier 2023, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 97, chemin de Kingsmere, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché de 95 m², plutôt que 75 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

# 7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 189, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 201 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 189, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux résidences unifamiliales isolées présentes dans le projet;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément :

- à la demande numéro 2022-20061;
- au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Hubert Carpentier, dossier 110796, minute 15560, daté du 4 octobre 2021 et révisé le 1<sup>er</sup> décembre 2022;
- aux plans d'architecture préparés par A. Alajouri, datés du 20 novembre 2022 et révisés le 30 novembre 2022, projet 22-001-189JPL, 10 pages.

# 7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA *LOI* SUR LES INGÉNIEURS ET AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi* ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexer d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23**

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA *LOI SUR LES INGÉNIEURS* ET AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi*;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexer d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 5.2.2 intitulé « Contenu supplémentaire pour un bâtiment principal », de la section « 5.2 Présentation d'une demande de permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

5. Lorsque l'exige la *Loi sur les ingénieurs* (R.L.R.Q., c. I-9), deux (2) copies papier ou un exemplaire numérique de plans ou rapports signés et scellés par un membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), démontrant les élévations, coupes, détails et devis donnant une idée claire du projet de construction et de son usage. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et doivent être réalisés en conformité avec les dispositions du *Code national du bâtiment*, édition en vigueur. Les documents peuvent aussi être signés et scellés par toute personne détenant une approbation écrite de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) de pouvoir pratiquer au Québec

#### **ARTICLE 3**

Le sous-paragraphe c), du paragraphe 8., du premier alinéa de l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », de la section « 5.2 Présentation d'une demande de permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

c) Adjacent à un chemin privé ayant fait l'objet d'un permis de construction de chemin et conforme aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, mais à la condition qu'un maximum de trois bâtiments principaux soient desservis par ce chemin privé ou un maximum de cinq (5) bâtiments principaux lorsque les conditions du sous-paragraphe b, du deuxième paragraphe, du premier alinéa de l'article 5.2.13 sont respectées;

#### **ARTICLE 4**

Le tableau 1 intitulé « Tarification des demandes de permis de lotissement », de l'article 8.2.1 intitulé « Tarification pour un permis de lotissement » de la section « 8.2 Permis de lotissement et d'avant-projet de lotissement » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 1 - Tarification des demandes de permis de lotissement

	Interventions visées	Tarif exigé
6.	Permis de lotissement	155,00 \$ par lot qui obtient un nouveau numéro cadastral, à l'exception des lots qui seront cédés à la Municipalité.

#### **ARTICLE 5**

Le tableau 2 intitulé « Tarification des demandes de permis pour les usages du groupe Habitation (H) », de l'article 8.3.1 intitulé « Permis pour les usages du groupe Habitation (H) » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 2 - Tarification des demandes de permis pour les usages du groupe Habitation (H)

Tableau 2 - Tarification des demandes de permis pour les usages du groupe Habitation (F					
	Interventions visées	Tarif exigé			
7.	Habitation unifamiliale isolée, jumelée, en rangée	655,00 \$			
8.	Habitation unifamiliale isolée avec logement additionnel	840,00 \$			
9.	Habitation maison mobile	380,00 \$			
10.	Habitation multi logement	3,55\$ / 1 000\$ du cout d'évaluation des travaux			
11.	Habitation collective	3,55\$ / 1 000\$ du cout d'évaluation des travaux			
12.	Logement supplémentaire	275,00 \$			
	Constructions et équipements accessoires	Garage : 85,00 \$			
		Remise : 85,00 \$			
		Atelier : 85,00 \$			
		Piscine creusée et hors terre : 65,00\$			
		Abri d'auto : 85,00 \$			
		Abri temporaire (à l'exception d'un abri hivernal) : 30,00 \$			
		Abri temporaire hivernale : Gratuit			
		Clôture : 30,00\$			
		Patio : 50,00 \$			
		Quai : 30,00 \$			
		Autre : 30,00 \$			
14.	Agrandissement d'un bâtiment principal	380,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *			
15.	Rénovation d'un bâtiment principal	165,00 \$ + 12,00 \$ x (B) **			
16.	Addition et agrandissement d'un bâtiment ou construction secondaire	65,00 \$			

17. Rénovation d'un bâtiment ou	65 00 ¢
construction secondaire	03,00 \$

<sup>\* (</sup>A) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût de construction total supérieur à 300 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 655,00 \$.

Le tableau 3 intitulé « Tarification des demandes de permis pour les usages autres que ceux du groupe Habitation (H) », de l'article 8.3.2 intitulé « Permis de construction pour les usages autres que l'habitation ou mixtes » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 3 - Tarification des demandes de permis pour les usages autres que ceux du groupe Habitation (H)

	Interventions visées	Tarif exigé
1.	Nouveau bâtiment principal	435,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
2.	Rénovation, transformation et agrandissement d'un bâtiment principal	325,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
3.	Constructions et équipements accessoires	220,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
4.	Modification, addition ou agrandissement d'une construction secondaire	110,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
5.	Abri temporaire	110,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
6.	Terrain sportif	325,00 \$
* (A) Étant chaque portion de 1 000,00 \$ du coût de construction total.		

#### **ARTICLE 7**

Le tableau 4 intitulé « Tarification des demandes visant un projet intégré », de l'article 8.3.3 intitulé « Frais d'étude pour les projets intégrés » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 4 - Tarification des demandes visant un projet intégré

	Interventions visées	Tarif exigé
1.	Demande de projet intégré résidentiel	130 \$
2.	Demande de projet intégré commercial ou mixte	265 \$
3.	Construction, modification, réfection ou amélioration d'une voie d'accès véhiculaire	525 \$

#### **ARTICLE 8**

Le tableau 5 intitulé « Tarification des demandes de permis pour une installation septique », de l'article 8.3.4 intitulé « Permis de construction pour une installation septique » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 5 - Tarification des demandes de permis pour une installation septique

	Interventions visées	Tarif exigé
1.	Nouvelle installation	275,00 \$
2.	Correction et modification	110,00 \$
3.	Fosse (système primaire)	110,00 \$

<sup>\*\* (</sup>B) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût des travaux total supérieur à 15 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 655,00 \$.

Le tableau 6 intitulé « Tarification des demandes de permis pour une installation de prélèvement d'eau », de l'article 8.3.5 intitulé « Permis de construction pour une installation de prélèevement d'eau » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 6 - Tarification des demandes de permis pour une installation de prélèvement d'eau

	Intervention visée	Tarif exigé
1.	Nouvelle installation	110,00 \$
2.	Modification à la profondeur d'un puit	110,00 \$

#### **ARTICLE 10**

Le tableau 7 intitulé « Tarification des demandes de permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts », de l'article 8.3.6 intitulé « Permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 7 - Tarification des demandes de permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts

	Intervention visée	Tarif exigé
1.	Permis de branchement au réseau municipal	325,00 \$
2.	Correction et modification au branchement au réseau municipal	325,00 \$

#### **ARTICLE 11**

Le tableau 8 intitulé « Tarification des demandes de permis de construction pour des travaux municipaux », de l'article 8.3.7 intitulé « Permis de construction pour des travaux municipaux » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 8 - Tarification des demandes de permis de construction pour des travaux municipaux

	Interventions visées	Tarif exigé
1.	Nouveau chemin urbain (avec infrastructures souterraines)	3 255,00 \$ / chemin
2.	Nouveau chemin rural	1 105,00 \$ / chemin
3.	Travaux municipaux urbains (autre qu'un chemin)	0,2 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux
4.	Travaux municipaux ruraux (autre qu'un chemin)	0,2 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux

#### **ARTICLE 12**

À l'article 8.3.8 intitulé « Tout autre permis » de la section « 8.3 Permis construction », le chiffre 60,00 \$ est abrogé et remplacé par le chiffre 65,00 \$.

#### **ARTICLE 13**

Le tableau 9 intitulé « Tarification des demandes de certificat d'autorisation », de l'article 8.4.1 intitulé « Certificat d'autorisation » de la section « 8.4 Certificats d'autorisation » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 9 - Tarification des demandes de certificat d'autorisation

	Interventions visées	Tarif exigé
1.	Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal régie par le C.D.D.	110,00 \$ (demande) + 60,00 \$ (avis public)
2.	Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal non régie par le C.D.D.	65,00 \$
3.	Certificat d'autorisation de déplacement d'un bâtiment principal	110,00 \$
4.	Déplacement d'une construction accessoire	65,00 \$
5.	Installation d'une nouvelle enseigne	120,00 \$
6.	Modification à une enseigne existante	65,00 \$
7.	Enseigne temporaire	110,00 \$
8.	Travaux de préparation de site	65,00 \$
9.	Certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble	220,00 \$
10.	Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble	85,00 \$/an
11.	Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage pour un usage accessoire	30,00 \$/an
12.	Certificat d'autorisation pour un usage temporaire, foires, carnavals, spectacles musicaux et usages similaires	275,00 \$
13.	Modification à un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble (agrandissement ou réduction d'un lieu d'affaires, ajout d'un nouvel usage)	110,00 \$
14.	Tout changement apporté à l'un des renseignements contenus dans un certificat d'autorisation d'usage ayant été délivré, autre que la validation annuelle, une modification à un lieu d'affaires ou l'ajout d'un usage	85,00 \$
15.	Certificat d'autorisation d'usage pour un usage complémentaire	110,00 \$
16.	Abattage d'arbres	65,00 \$
17.	Travaux en milieu riverain	220,00 \$
18.	Certificat d'autorisation d'arrosage	30,00 \$
19.	Certificat d'autorisation pour une construction temporaire	220,00 \$

À l'article 8.4.2 intitulé « Tout autre type de certificat d'autorisation » de la section « 8.4 Certificats d'autorisation », le chiffre 60,00 \$ est abrogé et remplacé par le chiffre 65,00 \$.

#### **ARTICLE 15**

Le tableau 10 intitulé « Tarification pour les cautionnements de conformité », de l'article 8.6.1 intitulé « Tarification pour les cautionnements de conformité » de la section « 8.6 Cautionnements de conformité » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 10 - Tarification pour les cautionnements de conformité

	Travaux visés	Cautionnement de conformité requis
1.	Bâtiment principal résidentiel	2 160,00 \$ pour le 1 <sup>er</sup> logement + 1 080,00 \$ par logement supplémentaire
2.	Nouvelle installation septique ou une source d'alimentation en eau	540,00 \$ (à l'exception des structures construites en même temps que le bâtiment principal qu'elles desserviront)
3.	Bâtiment principal non résidentiel ou mixte	0,5 % X (A)*
4.	Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal résidentiel	0,5 % X (A)*
5.	Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal commercial, industriel ou mixte	0,5 % X (A)*
6.	Correction ou modification à une installation septique seulement	540,00 \$
7.	Fosse septique seulement	325,00 \$
8.	Construction d'un puits	325,00 \$
9.	Démolition complète ou partielle d'un bâtiment non régi par le règlement régissant les demandes de démolition	325,00 \$
10.	Démolition complète ou partielle d'un bâtiment régi par le règlement régissant les demandes de démolition	Montant établi par le Comité sur les demandes des démolitions
11.	Correction, modification, remplacement ou construction d'une installation de prélèvement d'eau	325,00 \$
12.	Branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts	540,00 \$
13.	Piscine	540,00 \$
14.	Travaux municipaux dans un secteur urbain	50 % de la valeur des travaux
15.	Travaux municipaux dans un secteur rural	50 % de la valeur des travaux

<sup>\* (</sup>A) Coût estimé de construction (dépôt d'une garantie financière sous forme de lettre de garantie bancaire ou de chèque certifié acceptée, ou en argent comptant).

L'article 8.7.1 intitulé « Tarification pour une demande d'approbation d'un PIIA », de la section « 8.7 Autres demandes d'approbations ou de modification à la règlementation d'urbanisme ou PPCMOI » est abrogé et remplacé le texte suivant :

Article 8.7.1: Tarification pour une demande d'approbation d'un PIIA.

Des frais de 110,00 \$ sont applicables à toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

S'ajoute à ce frais fixe un montant variable fixé à 58\$/lot lorsqu'un le projet est assujetti au règlement sur les PIIA ouverture de rue. Frais applicables à tous les lots.

#### **ARTICLE 17**

L'article 8.7.2 intitulé « Tarification d'une demande de modification des règlements d'urbanisme ou un PPCMOI » de la section « 8.7 Autres demandes d'approbations ou de modification à la règlementation d'urbanisme ou PPCMOI » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Article 8.7.2 Tarification d'une demande de modification des règlements d'urbanisme ou un PPCMOI

Le tarif suivant s'applique lors de la demande de modification des règlements d'urbanisme ou l'approbation d'un PPCMOI, en tenant compte des adaptation nécessaires :

Tableau 11 - Tarification pour une demande de modification des règlements d'urbanisme ou l'adoption d'un PPCMOI

	Travaux visés	Cautionnement de conformité requis
1.	Réception et analyse de la demande et recommandation	540,00 \$
2.	Préparation des documents afin de procéder à la modification du règlement	165,00 \$
3.	Préparation des avis publics (français et anglais)	110,00 \$
4.	Affichage et publication pour un avis annonçant de la tenue d'une consultation publique	435,00 \$
5.	Affichage et publication pour un avis annonçant la période des demandes pour la tenue d'un registre	435,00 \$
6.	Période d'enregistrement et avis annonçant la tenue du registre	435,00 \$
7.	Validation du nombre de personnes habiles à voter	110,00 \$
8.	Référendum	5 410,00 \$
9.	Avis de promulgation	325,00 \$

Le tarif exigible au paragraphe 1 du tableau 11, soit 540,00 \$, est payable par le demandeur lors du dépôt de sa demande, cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles aux paragraphes 2 à 4 du tableau 11, soit 710,00 \$, est payable à la suite de l'avis de motion donné au Conseil qui confirme le début de la procédure d'amendement par le conseil municipal. Cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles au paragraphe 5 du tableau 11, soit 435,00 \$, est payable par le demandeur lorsque cet avis est requis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles aux paragraphes 6 à 7 du tableau 11, soit 545,00 \$, est payable par le demandeur lorsque la tenue d'un registre est confirmée. Cette somme est non remboursable.

Lorsqu'une modification, sollicitée par le demandeur, nécessite une publication supplémentaire des avis, les tarifs prévus au paragraphe 5 du tableau 11 seront payables à chaque fois que les avis doivent être republiés.

Le coût réel correspondant à la somme de toutes les dépenses encourues par la Municipalité dans le cadre de la préparation et de la gestion d'un référendum devra être payé par le demandeur une fois le processus terminé. Le tarif exigible au paragraphe 8 du tableau 11, soit 5 410,00 \$ constitue un dépôt de garantie payable par le requérant lorsque la tenue d'un référendum est confirmée par le Conseil municipal. Suite à la tenue du référendum, si le coût réel est inférieur à 5 410,00 \$ la différence sera remboursée au requérant ou si les coûts réels sont supérieurs 5 410,00 \$, exiger un paiement additionnel équivalent à la différence avec le coût réel.

Le tarif exigé au paragraphe 9 du tableau 11, soit 320,00 \$ est payable par le demandeur dès l'adoption du Règlement final ou la réception du certificat de conformité de la MRC des Collines-de-l 'Outaouais, le cas échéant.

#### **ARTICLE 18**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale par intérim	Pierre Guénard, Maire	
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	10 janvier 2023	3
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :		3
DATE DE L'ADOPTION :	7 février 2023	
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :		
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'E	ENTRÉE EN	

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

ATTENDU QUE le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la sesion du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23**

#### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 6 intitulé « Tarification » est modifié et doit dorénavant se lire comme suit :

#### **ARTICLE 6 – TARIFICATION**

Une tarification est imposée et prélevée sur tout immeuble muni d'une installation septique avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement. Cette tarification est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison de laquelle elle est due et est assimilable à une taxe foncière.

La tarification est établie selon le tableau suivant :

SYSTÈME TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION	
Période Tarification	
Année de démarrage :	135 \$ par échantillonnage
1 <sup>re</sup> année :	6 échantillonnage à 135 \$ = 810 \$ par année
2 <sup>e</sup> année :	3 échantillonnage à 135 \$ = 405 \$ par année
3 <sup>e</sup> année :	2 échantillonnage à 135 \$ = 270 \$ par année

Cette tarification par échantillonnage est la même que celle applicable au règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services en vigueur annuellement.

La tarification applicable par échantillonnage peut varier annuellement pour refléter les taux prévus au règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services en vigueur.

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
Pierre Guénard
Maire

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 – RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la ssession du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1244-23 — Règlement sur la numérotation civique des immeubles », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

#### MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23**

#### RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 — Règlement sur la numérotation civique des immeubles », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

### DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,	Pierre Gué	nard,
Directrice générale et par intérim	Maire	
DATE DE L'AVIO DE MOTION.		40 !! 0000
DATE DE L'AVIS DE MOTION :		10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE		
RÈGLEMENT :		10 janvier 2023
		7 février 2023
DATE DE L'ADOPTION :		
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :		
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'EN	NTRÉE EN	



# RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES N° 1244-23

#### RÈGLEMENT Nº 1244-23

#### RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

AVIS DE MOTION: 10 JANVIER 2023

ADOPTION: 7 FÉVRIER 2023

entrée en vigueur : <mark>XX</mark>

Modifications incluses à ce règlement			
Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur		

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :



Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

TABLE DES MATIÈRES

### TABLES DES MATIÈRES

TABLE DES MA	TIÈRES	1
CHAPITRE 1.	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES	1
SECTION 1.1:	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	3
Article 1.1.2 Article 1.1.3 Article 1.1.4 Article 1.1.5	Titre du règlement  : Abrogation  : Portée du règlement et territoire assujetti  : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois  : Adoption partie par partie  : Domaine d'application	3 3 3
SECTION 1.2:	DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
Article 1.2.2 Article 1.2.3 Article 1.2.4 Article 1.2.5 Article 1.2.6	: Règles de préséance des dispositions : Renvoi : Terminologie : Temps du verbe : Obligation : Genre et nombre d'un mot : Personne, quiconque	4 6 6
CHAPITRE 2.	ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT	7
SECTION 2.1:	LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	9
Article 2.1.1	: Fonctionnaires responsables	9
SECTION 2.2:	FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE	10
	: Administration du règlement : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable	
CHAPITRE 3.	NUMÉROTATION DES IMMEUBLES	11
SECTION 3.1:	RÈGLE D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES	13
Article 3.1.2 Article 3.1.3 Article 3.1.4 Article 3.1.5 Article 3.1.6 Article 3.1.7	: Numérotation distincte	13 13 14 14
SECTION 3.2:	NUMÉROS D'IDENTIFICATION	15
Article 3.2.1	: Identification des suites	15

	: Accès des suites par l'intérieur du bâtiment	
Article 3.2.3	: Accès des suites par l'intérieur du bâtiment	15
CHAPITRE 4.	AFFICHAGE	17
SECTION 4.1:	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	19
	: Obligation d'affichage	
	: Permanence de l'affichage	
SECTION 4.2:	NUMÉRO CIVIQUE SUR UN BÂTIMENT	20
	: Conception	
	: Dimension et disposition	
	: Installation	
	· : Visibilité	
	: Terrains d'angle : Lots desservis dont le bâtiment accessoire est situé face à un chemin pi	
	: Maison ou bâtiment auquel on ne peut accéder que par un lac	
	: Projets intégrés	
	: Enseigne collective	
	0 : Éclairage	
SECTION 4.3:	PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE	23
Article 4.3.1	: Conception	23
	: Dimensions et disposition	
	: Installation	
	· : Visibilité	
	: Éclairage	
SECTION 4.4:	NUMÉRO D'IDENTIFICATION	24
	: Conception	
	: Dimension et disposition	
	: Installation	
	: Visibilité : Inscription au plan d'évacuation	
	: Éclairage	
CHAPITRE 5.	RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS	25
SECTION 5.1:	RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE	27
Article 5.1.1	: Attribution et/ou modification	27
	: Démolition d'un bâtiment	
	: Entretien	
	: Modification ou suppression d'un numéro civique	
	: Plaque de numéro civique	
SECTION 5.2:	RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS MUNICIPALES	28

### RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES N $^{\circ}$ . 1244-23 TABLE DES MATIÈRES

Article 5.2.1 : Attribution et/ou modification	28
CHAPITRE 6. DISPOSITIONS PÉNALES	29
SECTION 6.1: INFRACTIONS	31
Article 6.1.1 : Infractions	31
SECTION 6.2: SANCTIONS	32
Article 6.2.1 : Contravention au règlement	32
SECTION 6.3: DISPOSITIONS PÉNALES	33
Article 6.3.1 : Poursuite pénale Article 6.3.2 : Avis au contrevenant Article 6.3.3 : Recours de la municipalité	33
CHAPITRE 7. DISPOSITIONS FINALES	35
SECTION 7.1: ENTRÉE EN VIGUEUR	37
Article 7.1.1: Entrée en vigueur	37

RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES N°. 1244-23 TABLE DES MATIÈRES



Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 1.DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES

#### SECTION 1.1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

#### Article 1.1.1: Titre du règlement

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur la numérotation civique des immeubles », portant le numéro 1244-23.

#### Article 1.1.2: Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements.

#### Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

#### Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

#### Article 1.1.5: Adoption partie par partie

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

#### Article 1.1.6: Domaine d'application

Le règlement vise à régir la numérotation civique des immeubles en :

- 1. S'assurant qu'un numéro civique ou d'identification soit attribué à chaque immeuble, suite ou logement.
- 2. S'assurant que chaque immeuble, suite ou logement soit clairement identifié.
- 3. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

#### SECTION 1.2: DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

#### Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.
- 2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
- 3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- 4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

#### Article 1.2.2: Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement. La version à considérer sera donc la version en vigueur au moment de l'application du règlement.

#### Article 1.2.3: Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

#### 1. IMMEUBLE

Désigne toute terre ou toute partie de terre possédée ou occupée, sur le territoire de la municipalité, par une seule personne ou plusieurs personnes conjointes et comprennent les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent.

#### 2. NUMÉRO CIVIQUE

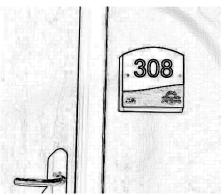
Désigne le numéro à chiffres multiples désigné par la municipalité afin d'identifier les propriétés individuelles.



Exemple de numéro civique

#### 3. NUMÉRO D'IDENTIFICATION

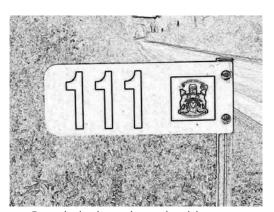
Numéro attribué à une suite ou un logement.



Exemple de numéro d'identification

#### 4. PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE

Désigne la plaque métallique conforme au présent règlement sur laquelle est affiché le numéro même.



Exemple de plaque de numéro civique

#### 5. PROPRIÉTAIRE

Désigne toute personne ayant une propriété ou l'usufruit de biens imposables, ou le possédant ou l'occupant, à titre de propriétaire ou d'usufruitier, ou d'occupant de terres du domaine de l'État, en vertu d'un permis ou d'un billet; il s'applique à tout copropriétaire et à toute société, association, compagnie de chemin de fer ou personne morale quelconque.

#### 6. SUITE

Le terme « suite » s'applique à un local occupé soit par un locataire, soit par un propriétaire. Pour que les pièces d'une suite soient considérées comme complémentaires, elles doivent être relativement rapprochées les unes des autres et directement accessibles par une porte commune.

Le terme « suite » ne s'applique pas aux locaux techniques, aux buanderies communes et aux salles de loisirs communes qui ne sont pas réservés à l'usage d'un seul locataire ou propriétaire. De même, le terme « suite » ne s'applique pas aux locaux de bâtiments comme des écoles et des hôpitaux puisque ces locaux sont sous la responsabilité d'un même locataire ou propriétaire.

#### Article 1.2.4: Temps du verbe

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

#### Article 1.2.5 : Obligation

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

#### Article 1.2.6: Genre et nombre d'un mot

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

#### Article 1.2.7 : Personne, quiconque

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.



Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

#### SECTION 2.1: LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

#### Article 2.1.1: Fonctionnaires responsables

L'administration et l'application du règlement sont confiées aux :

- 1. Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;
- 2. Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures et ses représentants;
- 3. Directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants.

## SECTION 2.2: FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

#### Article 2.2.1: Administration du règlement

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement, et notamment :

- 1. il attribue, modifie ou retire un numéro civique pour un immeuble, un local ou un logement;
- 2. il s'assure que les numéros civiques installés respectent le présent règlement;
- 3. il assure l'installation des plaques de numéros civiques lorsque celles-ci sont requises par le présent règlement;
- 4. il approuve les alternatives d'installation des plaques de numéros civique, lorsque celles-ci ne peuvent être installées conformément à l'article 4.3.3.

#### Article 2.2.2: Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs et devoirs suivants :

- 1. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux afin d'examiner, toute propriété immobilière ainsi que l'extérieur de toute maison, bâtiment ou construction quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et constructions, doit le laisser y pénétrer;
- 2. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux afin de procéder à l'installation des plaques de numéros civiques;
- 3. sur demande, le fonctionnaire responsable, doit s'identifier attestant sa qualité d'employé municipal.



Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 3.NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

#### SECTION 3.1: RÈGLE D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES

#### Article 3.1.1: Numérotation distincte

Un numéro civique distinct doit être attribué à chaque bâtiment abritant un usage principal. Pour les bâtiments résidentiels ou abritant un usage résidentiel un numéro civique distinct doit être attribué à chaque partie de bâtiment s'apparentant à un bâtiment en structure jumelée ou en rangée.



Multifamilial horizontal : un numéro civique par partie de bâtiment s'apparentant à un bâtiment à structure en rangée

#### Article 3.1.2: Composition

Tout nouveau numéro civique est composé de chiffres uniquement.

Malgré l'alinéa précédent, dans le cas d'une redivision de terrain, un numéro civique peut être composé de chiffres et de lettres si les numéros civiques existants adjacents ne permettent pas l'attribution d'un numéro civique composé uniquement de chiffres.

#### Article 3.1.3: Exception

Dans le cas d'une habitation unifamiliale où un logement additionnel, le numéro attribué pour l'usage principal est suivi d'une lettre « A ».

Nonobstant ce qui précède, une adresse peut être attribuée de façon exceptionnelle à un bâtiment accessoire, situé sur le même terrain où l'usage principal est situé, dans lequel un usage complémentaire à une habitation unifamiliale est légalement exercé et dont le propriétaire de l'immeuble a obtenu un permis à cet effet. Dans ce cas, le numéro attribué pour l'usage principal est suivi d'une lettre « A ». Cette disposition ne s'applique pas aux résidences de tourisme.

#### Article 3.1.4: Règles d'attribution

Le numéro civique est attribué en tenant compte des principes et règles suivants :

- 1. La numérotation civique existante sur le territoire.
- 2. De façon générale, sur les voies de circulation dont l'orientation est d'est en ouest ou d'ouest en est, les numéros civiques pairs doivent être du côté Sud et les numéros impairs du côté nord.
- 3. De façon générale, sur les voies de circulation dont l'orientation est du Nord au Sud ou du Sud au Nord, les numéros civiques impairs doivent être du côté Ouest et les numéros pairs du côté Est.

#### Article 3.1.5: Validité

Seul un numéro attribué par le fonctionnaire responsable constitue le numéro civique par lequel l'immeuble peut être désigné.

#### Article 3.1.6: Usage non conforme

Le fonctionnaire responsable peut refuser d'attribuer un numéro civique pour un bâtiment où l'usage qui y est exercé n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

#### Article 3.1.7 : Retrait d'un numéro civique

Le fonctionnaire responsable peut retirer un numéro civique s'il est porté à sa connaissance que l'usage qui est exercé dans le bâtiment est non conforme à la réglementation en vigueur.

#### Article 3.1.8 : Modification de la numérotation civique

Le fonctionnaire responsable peut procéder à une renumérotation des bâtiments pour tenir compte du retrait ou de l'ajout d'un numéro civique, de la construction ou de la démolition d'un bâtiment, pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

Aucun frais ne peut être exigé de la municipalité à la suite d'une renumérotation.

# SECTION 3.2: NUMÉROS D'IDENTIFICATION

#### Article 3.2.1: Identification des suites

Chaque suite d'un bâtiment autre que résidentiel et chaque logement doit être doté d'un numéro d'identification.

# Article 3.2.2 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment

Un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple dont l'accès principal des suites s'effectue par l'intérieur du bâtiment devra se prévaloir de la numérotation décrite dans le tableau suivant :

1 <sup>er</sup> niveau	Plancher le plus bas du bâtiment pouvant	101, 102, 103, en continuant ainsi selon le
	accueillir une suite ou un logement	nombre de suite sur ce niveau
2 <sup>e</sup> niveau	L'étage au-dessus du niveau « 1 »	201, 202, 203, en continuant ainsi selon le
		nombre de suite sur ce niveau
3 <sup>e</sup> niveau	L'étage au-dessus du niveau « 2 »	301, 302, 303, en continuant ainsi selon le
		nombre de suite sur ce niveau
En continuant ainsi	En continuant ainsi	En continuant ainsi

La distribution de ces numéros devra respecter une suite logique pour faciliter son identification par le public en général ainsi que les services de sécurité.

### Article 3.2.3 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment

Lorsque les suites d'un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple sont accessibles par l'extérieur, un numéro civique peut y être attribué conformément à l'article 3.1.4.

Un numéro d'identification peut également leur être attribué conformément au tableau de l'article 3.2.2.

.



# MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 4.AFFICHAGE

### SECTION 4.1: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 4.1.1: Obligation d'affichage

À moins d'indication contraire dans le présent règlement, tout bâtiment, à l'exception des bâtiments accessoires, et tout immeuble doit être identifié par un numéro civique attribué par le fonctionnaire responsable.

Toute suite dans un bâtiment non résidentiel et tout logement doit être identifié par un numéro d'identification.

#### Article 4.1.2 : Permanence de l'affichage

Les numéros civiques et numéros d'identification exigés dans ce chapitre doivent être affichés en tout temps.

### Article 4.1.3 : Obligation d'installer une plaque de numéro civique

Une plaque de numéro civique doit être installée pour toute construction en milieu rural. Elle doit aussi être installée lorsque le numéro civique sur le bâtiment ne peut être visible du chemin, compte-tenu de la végétation, de la distance entre le chemin et le bâtiment, de la topographie, etc.

# SECTION 4.2: NUMÉRO CIVIQUE SUR UN BÂTIMENT

#### Article 4.2.1: Conception

Le numéro civique doit être esthétique, fait de matériau résistant aux intempéries et faisant contraste avec son support afin d'être visible de jour comme de nuit.

La forme des chiffres composant le numéro civique est laissée à la discrétion du propriétaire.

# Article 4.2.2: Dimension et disposition

La hauteur des chiffres ne doit pas être inférieure à 10 cm.

Ils devront être disposés horizontalement, verticalement ou suivant un angle qui ne devra pas excéder 45 degrés.

#### Article 4.2.3: Installation

Le numéro civique doit être installé à une hauteur minimale d'un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) au-dessus du sol près de la porte d'entrée principale du bâtiment.

#### Article 4.2.4: Visibilité

Le numéro civique doit être visible en tout temps des deux directions véhiculaires de la voie publique, ou du chemin privé portant un odonyme reconnu par la Commission de toponymie du Québec, à partir de laquelle ou duquel il est possible d'accéder à la maison ou au bâtiment par l'entrée charretière.

Aucun aménagement ou objet situé sur la propriété ne doit nuire à la visibilité du numéro civique à partir de la voie de circulation.

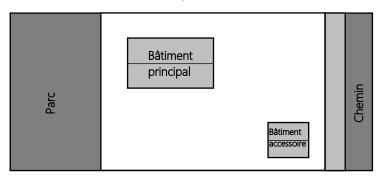
Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble sur lequel un numéro civique est installé doit tenir compte de l'épaisseur de la neige naturelle ou accumulée qui pourrait obstruer la visibilité du numéro à partir du chemin.

#### Article 4.2.5: Terrains d'angle

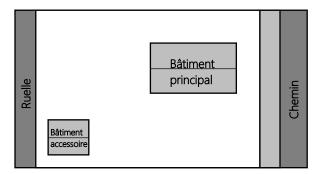
Dans le cas d'un immeuble situé sur un lot d'angle, le numéro civique doit être installé sur la façade donnant sur la voie de circulation à laquelle est reliée l'adresse civique attribuée par le fonctionnaire responsable.

# Article 4.2.6 : Lots desservis dont le bâtiment accessoire est situé face à un chemin public ou une ruelle

Sur un lot desservi, lorsque le bâtiment accessoire est situé devant le bâtiment principal et face à un chemin public ou une ruelle, le numéro civique doit être affiché sur les bâtiments principal et accessoire.



Sur un lot desservi, lorsque le bâtiment accessoire est situé en bordure d'une ruelle et sur un lot localisé entre une ruelle et un chemin public, le numéro civique doit être affiché sur les bâtiments principal et accessoire.



#### Article 4.2.7 : Maison ou bâtiment auquel on ne peut accéder que par un lac

Dans le cas où le seul accès à une maison ou un bâtiment est un lac, les numéros civiques doivent en tout temps être visibles à partir de ce lac.

Nonobstant ce qui précède, une deuxième enseigne directionnelle affichant le numéro civique du bâtiment devra être installée en bordure d'un droit de passage, d'une voie de circulation ou d'un quai par lequel l'on accède au lac pour atteindre lesdits bâtiments.

#### Article 4.2.8: Projets intégrés

Dans le cas de projets intégrés et afin de faciliter l'identification des adresses, il est obligatoire d'indiquer à la fois sur le bâtiment et en bordure des voies de circulation le début et la fin des séquences des numéros civiques de tous les bâtiments auxquels une numérotation a été attribuée.



Nonobstant l'alinéa précédent, les autres dispositions du règlement s'appliquent.

#### Article 4.2.9: Enseigne collective

Dans le cas de projets intégrés et afin de faciliter l'identification des adresses, il est possible d'indiquer à sur une enseigne collective, telle qu'autorisée au règlement de zonage en vigueur, le numéro civique du bâtiment ou des suites, lorsqu'un numéro civique est attribué à chacune d'entre elles.

Nonobstant l'alinéa précédent, les autres dispositions du règlement s'appliquent.

# Article 4.2.10 : Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro et conforme à la brochure de bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse.

SECTION 4.3 : PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE

#### Article 4.3.1: Conception

La plaque de numéro civique sera de matériel rigide et composée de chiffres blancs installés sur un fond vert selon le guide Pantone (3288c et/ou 341c). La plaque et les numéros doivent être recouverts d'une pellicule rétroréfléchissante de type I (grade Ingénieur).

#### Article 4.3.2: Dimensions et disposition

La plaque de numéro civique aura une dimension de 305 mm X 127 mm (12 po X 5 po) permettant l'installation de quatre numéros.

#### Article 4.3.3: Installation

La plaque de numéro civique devra être arrimée sur un poteau carré en acier galvanisé et installé à l'intérieur d'une bande de deux (2) mètres définie par la limite de terrain et du chemin et la limite physique de la partie carrossable du chemin.

De plus, ledit poteau d'une hauteur de 1,5 mètre devra être placé à une distance n'excédant pas un (1) mètre d'un côté ou de l'autre de l'entrée charretière principale de l'immeuble.

Dans l'éventualité où il sera impossible de respecter les consignes d'installation des alinéas précédents, l'installation devra faire l'objet d'une approbation par le fonctionnaire responsable.

#### Article 4.3.4: Visibilité

Le numéro civique doit être visible en tout temps des deux directions véhiculaires de la voie publique, ou du chemin privé portant un odonyme reconnu par la Commission de toponymie du Québec, à partir de laquelle ou duquel il est possible d'accéder à la maison ou au bâtiment par l'entrée charretière.

Aucun aménagement ou objet situé sur la propriété ne doit nuire à la visibilité du numéro civique à partir de la voie de circulation.

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble sur lequel un numéro civique est installé doit tenir compte de l'épaisseur de la neige naturelle ou accumulée qui pourrait obstruer la visibilité du numéro à partir du chemin.

# Article 4.3.5 : Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro et conforme à la brochure sur les bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse.

# SECTION 4.4: NUMÉRO D'IDENTIFICATION

### Article 4.4.1: Conception

Le numéro d'identification doit être esthétique, fait de matériau résistant et faisant contraste avec son support afin d'être bien visible.

La forme des chiffres composant le numéro d'identification est laissée à la discrétion du propriétaire.

# Article 4.4.2: Dimension et disposition

La hauteur des chiffres ne doit pas être inférieure à 9 cm.

Ils devront être disposés horizontalement, verticalement ou suivant un angle qui ne devra pas excéder 45 degrés.

#### Article 4.4.3: Installation

Le numéro d'identification doit être installé à une hauteur minimale d'un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) au-dessus du sol près de la porte d'entrée de la suite ou du logement ou apposé sur celle-ci.

#### Article 4.4.4: Visibilité

Le numéro d'identification doit être visible en tout temps. Aucun aménagement ou objet ne doit nuire à la visibilité du numéro d'identification.

#### Article 4.4.5: Inscription au plan d'évacuation

Pour un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple dont l'accès principal des suites s'effectue par l'intérieur du bâtiment, les numéros d'identification des suites et des logements doivent être identifiés aux plans d'évacuation des étages.

# Article 4.4.6: Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro.



# MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 5.RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

#### SECTION 5.1: RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

#### Article 5.1.1: Attribution et/ou modification

Lorsqu'un propriétaire souhaite obtenir un nouveau numéro civique, ce dernier devra adresser sa demande par écrit à le fonctionnaire responsable. Il en est de même pour une modification d'une numérotation existante.

#### Article 5.1.2: Démolition d'un bâtiment

Lorsqu'un bâtiment portant un numéro civique est démoli ou que son entrée donnant à l'extérieur est murée, le propriétaire doit, dans les 30 jours de cet évènement, en aviser le fonctionnaire responsable par écrit.

#### Article 5.1.3: Entretien

Le propriétaire doit maintenir en bon état les chiffres indiquant les numéros civique et d'identification de son bâtiment. De plus, il doit s'assurer que ces numéros soient visibles en tout temps.

### Article 5.1.4: Modification ou suppression d'un numéro civique

Le propriétaire doit modifier, à ses frais, le numéro civique apposé sur son bâtiment et la plaque de numéro civique, le cas échéant, lorsque le fonctionnaire responsable modifie le numéro qui lui est attribué.

De plus, il doit effectuer les changements d'adresse auprès des différentes agences gouvernementales, ministères, organismes publics, institutions financières, etc. Les frais découlant de cette modification ou suppression du numéro civique sont à la charge du propriétaire.

#### Article 5.1.5 : Plaque de numéro civique

Les matériaux, la pose de ces derniers ou leur remplacement ainsi que leur entretien sont entièrement aux frais du propriétaire de l'immeuble.

Le propriétaire doit remplacer à ses frais toutes pièces les composant ayant été perdues, dégradées, détruites ou volées.

### SECTION 5.2: RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS MUNICIPALES

#### Article 5.2.1: Attribution et/ou modification

Lorsqu'un permis est demandé pour la construction d'un bâtiment ou la subdivision d'un terrain, le fonctionnaire responsable attribue un numéro civique pour ledit bâtiment ou lot.

Lorsqu'un permis est demandé pour la modification d'un bâtiment et que les travaux modifient le nombre de logements ou de suites, la numérotation d'identification doit être modifiée en conséquence.

Les frais découlant de ces ajustements occasionnés au propriétaire, au locataire ou à l'occupant ne peuvent être réclamés à la municipalité. Il incombe au propriétaire, au locataire ou à l'occupant de faire le suivi auprès des fonctionnaires responsables desdits changements et d'en assumer les frais, lorsque applicables.

#### Article 5.2.2: Avis

Lorsqu'une numérotation civique est créée, modifiée ou retirée, le fonctionnaire responsable en avise par écrit le propriétaire et le service de l'évaluation de la Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

Il est de la responsabilité du propriétaire d'informer, à ses frais, les différentes instances gouvernementales, ministères, organismes publics, agences, institutions financières, compagnies d'utilité publique, etc.

#### Article 5.2.3 : Plaque de numéro civique

La Municipalité sera responsable, après avoir procédé par appel d'offres publique, de retenir les services d'une firme spécialisée pour la fourniture des matériaux, le tout en conformité avec les différents articles pertinents du *Code municipal du Québec* et du présent règlement.

Les frais applicables à une plaque de numéro civique seront fixés en tenant compte de cet appel d'offre, auxquels s'ajouteront des frais d'installation.

La Municipalité procède à l'installation des plaques de numéros civiques. Elle effectue aussi le remplacement de toutes pièces composant les plaques de numéros civiques ayant été perdues, dégradées, détruites ou volées. Le tout aux frais du propriétaire.



# MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 6.DISPOSITIONS PÉNALES

#### **SECTION 6.1: INFRACTIONS**

#### Article 6.1.1: Infractions

Commet une infraction quiconque:

- 1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner, entre 7h et 19h, une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;
- 2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;
- 3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

#### **SECTION 6.2: SANCTIONS**

#### Article 6.2.1: Contravention au règlement

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 \$.

#### Article 6.2.2: Infraction distincte

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a durée.

#### Article 6.2.3: Frais

Dans chaque cas d'infraction visée au présent chapitre, les frais s'ajoutent à l'amende.

#### Article 6.2.4 : Omission de se soumettre à un avis

Dans le cas où le propriétaire n'effectue pas les actions requises afin de se conformer à ce règlement suite à la réception d'un avis du fonctionnaire responsable, la Cour supérieure peut ordonner que le propriétaire prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser ladite infraction et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit, que de telles dispositions soient prises par la municipalité aux frais de ce contrevenant.

Le coût de ces travaux constitue une créance prioritaire sur l'immeuble sur lequel ceux-ci ont été effectués, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du Code civil. Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

**SECTION 6.3: DISPOSITIONS PÉNALES** 

### Article 6.3.1 : Poursuite pénale

Le Conseil municipal autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

#### Article 6.3.2: Avis au contrevenant

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non-conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues à l'article 6.2.1.

#### Article 6.3.3 : Recours de la municipalité

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.



# MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur la numérotation civique des immeubles No 1244-23

CHAPITRE 7.DISPOSITIONS FINALES

SECTION 7.1: ENTRÉE EN VIGUEUR	
Article 7.1.1 : Entrée en vigueur	
Le présent règlement entre en vigueur conformémen	t à la <i>Loi</i> .
M Pierre Guénard, Maire	Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale par intérim

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

#### MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23**

### RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

# **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

### **ARTICLE 2**

Ce règlement abroge le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

#### **ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale par intérim	Pierre Guénard, Maire	

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	10 janvier 2023
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :	25 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION :	7 février 2023
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	

- 2 -

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1250-23 — Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 — Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

# SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23

# RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifiée de manière à ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » comme usage spécifiquement permis de la classe d'usage « C3 - Commerce artériel et de service à nuisance importante » à la grille de spécification de la zone REC-1, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications ci-jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

# **ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea**, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano	Pierre Gué	nard
Directrice générale par intérim	Maire	
DATE DE L'AVIS DE MOTION :		10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PRO	OJET DE	
RÈGLEMENT :		10 janvier 2023
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	i :	25 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND P	ROJET DE	7 février 2023
RÈGLEMENT :		
DATE DE L'ADOPTION :		
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :		
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT D	Œ	
CONFORMITÉ:		
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'EN		
VIGUEUR :		

# Annexe A Second projet de règlement numéro 1250-23

# **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

					CLAS	SES D'USAGES	AUTORIS
Н	HABITATION				CLAS		
С	COMMERCE						
C3	Commerce à puisance importante			•			
C	Commerce à nuisance importante						
1	INDUSTRIE						
R	RÉCRÉATIF						
R1	Récréatif extensif	•	-				
R2	Récréatif intensif		•				
Co	CONSERVATION						
Α	AGRICULTURE						
Р	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		-				
						USAGES	SPÉCIFIQ
	Usages spécifiquement permis		(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus						
	Usages mixtes						
							NORI
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
	Isolée		•	•			
	Jumelée						
	En rangée HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
	En étages (min. / max.)		1/2	1/2			
	En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	/ 12	/ 12	/ 12			
	Largeur (min.)		7,5	7,5			
	Superficie d'implantation - m² (min. / max.)		-/1000	-/1000			
	Nombre de logement par bâtiment (max.)						
	MARGES						
	Avant (min.)		4.5	4.5			
	Latérales (min./totale min.)		4,5 / -	4,5 / -			
	Arrière (min.)		4.5	4.5			
					,	LO.	ISSEME
	Superficie du terrain - m² (min.)		400	400			
	Largeur du terrain (min.)		10	10			
	Profondeur du terrain (min.)		40	40			DATE
	C.F.C. (V. (1111)			Cr.			RAPPO
	C.E.S % (max.)	-	65	65			-
	Espace naturel minimum (%) (min.)		15	15			NO
1) · P	2-1, R2-3, R2-4 et R2-7						IVC
1) . K 2) : C							
٠, رے	<u>.</u>						
	normes de lotissement sont pour des lots desservi	S					
rez i							

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale par intérim

Pierre Guénard Maire

# Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

# PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 ET AVIS DE MOTION

# RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

« Règlement numéro 1257-23 - Règl	présente et dépose le projet de règlement ne séance du conseil, le règlement intitulé ement sur le programme municipal d'aide nme AccèsLogis Québec » sera présenté
programme AccèsLogis Québec en v d'aide financière, y compris l'octroi d	œuvre un programme complémentaire au rue d'accorder au propriétaire toute forme l'un crédit de taxes. Ce programme sera re du projet de résidence pour personnes
(conseillère/conseiller)	

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

#### MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

#### MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23

#### RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

# **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes à but non lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

#### **ARTICLE 3**

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme à but non lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

#### **ARTICLE 4**

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en une aide financière correspondant à un montant fixe déterminé selon le montant des subventions obtenues par la municipalité pour le projet concerné.

Dans le cadre du présent programme, la Municipalité peut aussi décider :

- de faire don d'un terrain ou de le céder pour une valeur inférieure au marché;
- d'octroyer un crédit de taxes foncières et de services (excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées, l'aqueduc et l'entretien des systèmes septiques), les modalités et le montant du crédit étant déterminés par résolution du conseil;
- de contribuer financièrement au projet pour aider au paiement de l'hypothèque, les modalités et le montant du crédit étant déterminés par résolution du conseil;
- de subventionner un pourcentage du supplément au loyer, les modalités et le pourcentage étant déterminés par résolution du conseil.

### **ARTICLE 5**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7e jour du mois de février 2023.

Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et par intérim	Pierre Guénard, Maire	
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	7 février 2023	3
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :		3
DATE DE L'ADOPTION :		
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :		
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'E		

#### Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 – RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Projet de règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# 7.6) DIVERS / VARIOUS

# DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE LA PERMUTATION D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RURALE DE CONSOLIDATION APPLICABLE AU LOT 6 517 942 POUR REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE APPLICABLE AU LOT 3 030 093

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le lot 6 517 942 au cadastre du Québec est situé dans une aire d'affectation rurale de consolidation selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation rurale de consolidation à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE le lot 3 030 093 au cadastre du Québec est situé dans une aire d'affectation récréotouristique selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation récréotouristique à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE le promoteur propose de diviser le lot en trois sections, soit une grande partie du terrain à céder à la Municipalité pour permettre des aménagements municipaux, dont un accès à la rivière, une aire de conservation pour les milieux humides et une section pour un développement résidentiel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil appuie cette proposition de permutation de l'affectation rurale de consolidation;

ATTENDU QUE le conseil constate que cette permutation ne peut être effectuée qu'avec une modification au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE cette permutation permettra aux résidents de Chelsea de bénéficier d'un terrain donnant accès à la rivière`

ATTENDU QUE cette permutation permettra aussi d'ajouter une superficie de terrain comme aire de conservation, aidant ainsi à atteindre l'objectif visant à protéger 30% des terres et des océans du Canada d'ici 2030;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-del'Outaouais de réviser son SAD de manière à permuter une partie de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* applicable au lot 6 517 942 pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 093;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permuter une partie de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* applicable au lot 6 517 942 pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 093.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

# Session ordinaire du 7 février 2023 / February 7, 2023, ordinary sitting

# LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.